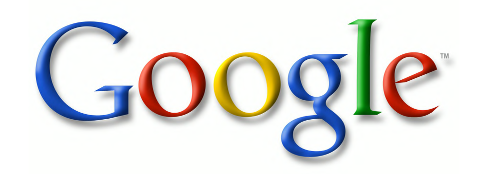


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

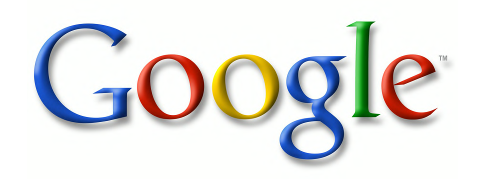
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,142,455

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum.

NOUVELLE SÉRIE N° 37

Séances du 15 novembre 1906 au 15 juillet 1907.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat

---

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT LIBRAIRE-ÉDITEUR
Librairie de l'Université
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

1907

.37-38

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES DU BULLETIN

10
2662
88134
7V

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ (AVRIL 1907).

BUREAU

MM.

Président : J. DE LAHONDÈS.
Directeur : E. MÉRIMÉE.
Secrétaire général : E. CARTAILHAC.
Secrétaire adjoint :
Archiviste : Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD.
Trésorier : Louis DELOUME.

MEMBRES RÉSIDANTS

(Le nombre en est limité à 40 par les Statuts.)

MM.	Date de leur nomination
E. CARTAILHAC, ✻, I. ❦, correspondant de l'Institut, rue de la Chaîne, 5	26 février 1867
J. DE LAHONDÈS, rue Perchepinte, 14	27 février 1877
E. MÉRIMÉE, ✻, ✠, I. ❦, doyen honoraire de la Faculté des lettres, rue des Chalets, 54	20 mai 1879
Le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD, rue Merlane, 5	15 juin 1880

MM.	Date de leur nomination.
E. DELORME, I. ❦, archiviste de la Chambre de commerce, rue de Metz, 28.	7 mars 1882
SAINT-RAYMOND, rue des Paradoux, 51	4 mai 1886
Louis DELOUME, ✱, rue Saint-Georges, 2	8 mars 1887
Le Dr CANDELON, rue Temponière, 10	19 avril 1887
ROMESTIN, ❦, architecte, inspecteur des travaux des monuments historiques, rue de Rémusat, 38	3 janvier 1888
MASSIP, I. ❦, bibliothécaire de la Ville, directeur des archives municipales, rue de la Pomme, 30	11 juin 1889
ROCHER, architecte, rue Lakanal, 14	11 juin 1889
C. BARRIÈRE-FLAVY, I. ❦, rue du Taur, 38	15 mars 1890
De REY-PAILHADE, ❦, rue Saint-Jacques, 18	25 mars 1890
F. RÉGNAULT, I. ❦, rue de la Trinité, 19	22 avril 1890
LÉCRIVAIN, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37	24 mars 1891
JEANROY, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres	20 décembre 1893
PERROUD, O. ✱, I. ❦, recteur de l'Académie de Toulouse, rue Saint-Jacques, 20	24 avril 1894
DURRBACH, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres, rue du Japon, 40	25 juin 1895
P. de CASTERAN, rue Sainte-Anne, 20	25 juin 1895
PASQUIER, I. ❦, archiviste de la Haute-Garonne, rue Saint-Antoine-du-T, 6	3 décembre 1895
GRAILLOT, ❦, maître de conférences à la Faculté des lettres, rue de la Dalbade, 17	22 décembre 1896
A. DELOUME, ✱, I. ❦, doyen honoraire de la Faculté de droit, place Lafayette, 4	21 décembre 1897
L'abbé AURIOL, rue de l'Université, 9	25 janvier 1898
G. DEPEYRE, avocat, rue Ninau, 15	24 mai 1898
Edouard PRIVAT, archiviste paléographe, rue des Arts, 14	7 février 1899
P. BATIFFOL, ❦, prélat de S. S., recteur de l'Institut catholique, rue de la Fonderie, 31	6 mars 1900
P. MARIA, ❦, professeur à la Faculté de droit, place de la Bourse, 19	6 mars 1900
JAUDON, ✱, procureur de la République, rue du Vieux-Raisin, 3	
L'abbé SALTET, professeur à l'Institut catholique	22 avril 1902
PLASSARD, ❦, professeur agrégé au Lycée, place Arnaud-Bernard, 2	6 janvier 1903
De BOURDÈS, O. ✱, colonel en retraite, rue Saint-Joseph, 51	6 janvier 1903
Le comte BÉGOUEN, ❦, rue Vélane, 16	1er décembre 1903
L'abbé DEGERT, directeur de la *Revue de Gascogne*, professeur à l'Institut catholique	5 janvier 1904
Dr TACHARD, O. ✱, médecin de 1re classe en retraite, rue Montplaisir, 11	5 janvier 1904

Date de leur nomination.

GALABERT, archiviste paléographe, conservateur des Archives de la ville, rue de la Concorde, 82.... 29 décembre 1904

DE SANTI, O. ✱, médecin-princ., rue Deville. 22 mars 1904. 24 avril 1906

Henri RACHOU, ✱, directeur des Musées et de l'École des beaux-arts........................ 24 avril 1906

DELORT, C. ✱, I., colonel du génie en retraite... 1879-1907

COUZI, I., professeur à l'École des beaux-arts, chef des travaux à la Faculté des sciences, allées Lafayette, 3........................ 1907

F. DUMAS, I., doyen de la Faculté des lettres, porte Montgaillard, 6........................ 1907

MEMBRES LIBRES

(Anciens membres résidants fixés à Toulouse ou dans la région. Le nombre en est limité à 10.)

MM.

E. LAPIERRE, I., rue des Fleurs, 18, à Toulouse........................ *Janvier 1873-juin 1901*

G. VIREBENT, rue de la République, 25...... *Janvier 1882-déc. 1900*

E. TRUTAT, ✱, I., docteur ès sciences, à Foix........................ *Février 1867-avril 1902*

L. DE MALAFOSSE, rue Vélane, 3........... *18 févr. 1868-avril 1902*

* Abbé LESTRADE, curé de Gragnague (Haute-Garonne)........................ *25 janvier 1898*

Baron DE BOUGLON, rue Mage, 13........... *10 avril 1889-1906*

NAVARRE, professeur à la Faculté des lettres, boulevard Armand-Duportal, 57..... *22 avril 1902-1906*

Léon JOULIN, O. ✱, ingénieur en chef en retraite, rue Saint-Nicolas, à Blois.......... *22 décembre 1896-1906*

Baron DE RIVIÈRE, à Albi (Tarn)............ *25 juin 1861-1907*

MEMBRES HONORAIRES

(Le nombre en est limité à 10).

MM.

J. CAPELLINI, O. ✱, sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université de Bologne........................ 9 janvier 1872

ANTHYME SAINT-PAUL, I., rue des Chartreux, 6, à Paris........................ 2 juillet 1889

G. PERROT, G. O. ✱, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, à Paris........................ 3 mars 1891

Le comte R. DE LASTEYRIE, ✱, membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris........... 3 mars 1891

MM.

	Date de leur nomination.
ROSCHACH, ✻, I. ✪, correspondant de l'Institut, à Toulouse	16 février 1892
Mgr DOUAIS, évêque de Beauvais	25 janvier 1898
Elie ROSSIGNOL, à Montans, par Gaillac (Tarn)	22 janvier 1901
S. A. le Prince Philippe DE SAXE-COBOURG-GOTHA.	15 décembre 1903

MEMBRES CORRESPONDANTS

(L'astérique (*) désigne les anciens membres résidants.)

MM.

Edmond CABIÉ, à Roqueserrière (Haute-Garonne)	15 mars 1872
P. CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier	7 décembre 1875
A. COUGET, ancien magistrat, à Saint-Gaudens	31 juillet 1877
Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude)	28 mai 1878
DE GROUCHY, avenue Montaigne, 29, à Paris	18 février 1879
BARBIER, chanoine, à Pamiers	23 décembre 1879
LUCHAIRE, professeur à l'Université de Paris	29 juin 1880
F. POTTIER, chanoine, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban	19 juin 1883
W. TUCKERT, à Boston (Massachussets)	25 mars 1884
HOFFMAMN, à Washington (Etats-Unis)	13 janvier 1885
Edouard FORESTIÉ, à Montauban	27 janvier 1885
* Abbé CAU-DURBAN, chanoine, à Pamiers (Ariège).	24 février 1885
ESPÉRANDIEU, correspondant de l'Institut, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine)	26 mai 1885
H. PÉRAGALLO, chef d'escadron au 11e d'artillerie, à Bordeaux	21 juillet 1885
* L. DE NEUVILLE, à Livarot (Calvados)	15 février 1887
Léon GERMAIN DE MAIDY, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy	19 avril 1987
Comte DE BERTIER-PINSAGUEL, château de Pinsaguel (Haute-Garonne)	19 avril 1887
Gilbert GOUDIE, de la Société des antiquaires d'Ecosse, 31, Great-King Street, à Edimbourg	6 mars 1888
* A. THOMAS, membre de l'Institut, professeur en Sorbonne, rue Madame, 75, à Paris	5 février 1889
DE MÉLY, château du Mesnil, par Fervacques (Calvados)	10 décembre 1889
E. TRAVERS, trésorier de la Société française d'archéologie, rue des Chanoines, 18, à Caen	17 juin 1890
Baron DE BAYE, président de la Société des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris	8 juillet 1890

MM.

	Date de leur nomination.
Henri DE MONTÉGUT, château des Ombrais (Charente)	13 février 1891
Abel FERRÉ, à Martres-Tolosane (Haute-Garonne)	26 avril 1891
PONS, architecte diocésain, à Rodez	juin 1891
LEMPEREUR, archiviste de l'Aveyron, à Rodez	juin 1891
A. DE HOYM DE MARIEN, capitaine au 34e d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes)	décembre 1891
* Dom Antoine DU BOURG, rue de Varèze, 25, Paris.	janvier 1892
Baron Alfred DE LÖE, conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire, prés. de la Soc d'arch. de Bruxelles, avenue d'Auderghem, 82, à Bruxelles.	mars 1892
Jules MOMMÉJA, conservateur du musée d'Agen (Lot-et-Garonne)	mars 1892
Paul DE FONTENILLE, château des Auriols, par Villemur (Haute-Garonne)	mai 1892
J. BERTHELÉ, archiviste de l'Hérault, à Montpellier	juin 1892
GALABERT, curé à Aucamville, par Verdun (Tarn-et-Garonne)	3 janvier 1893
SALABERT, chanoine honoraire, à Albi	24 janvier 1893
ARAGON (abbé), curé de Saint-Simon, près Toulouse (Haute-Garonne)	23 mai 1893
DUBARAT (abbé), aumônier du Lycée de Pau	4 juillet 1893
* Emile MALE, chargé de cours à la Sorbonne, rue de Navarre, 11, à Paris	20 décembre 1893
MARSAN (abbé), curé de Saint-Lary (Htes-Pyrénées).	20 mars 1894
ESQUIROL, à Portet (Haute-Garonne)	5 mars 1895
TAILLEFER (abbé), curé à Cazillac (Tarn-et-Gar.)	23 avril 1895
DOUBLET, professseur de rhétorique au lycée, villa Minerve, Nice	2 juillet 1895
Charles DELBREL (abbé), à Villefranche de Périgord (Dordogne)	16 juillet 1895
PORTAL, archiviste du Tarn, à Albi	10 décembre 1895
Aug. MAURETTE (abbé), à Lédar (Ariège)	21 janvier 1896
Marie-Bernard FLORAN, curé de Conques (Aveyron).	21 janvier 1896
* Charles DE SAINT-MARTIN, à Verdun (Tarn-et-Garonne)	19 avril 1896
Marquis DE CHAMPREUX-D'ALTENBOURG, rue Sainte-Anne, 14, à Toulouse	5 mai 1896
Mgr DE CARSALADE DU PONT, évêque de Perpignan.	12 mai 1896
A. LAVERGNE, à Castillon-de-Batz (Gers)	6 juillet 1896
THIERNY, archiviste du Gers, à Auch	6 juillet 1896
BRANET, à Auch	6 juillet 1896
CALCAT, juge d'instruction, à Bellac (Haute-Vienne).	6 juillet 1896
BAR-FERREE, à New-York	8 décembre 1896

MM.

Date de leur nomination.

NICOLAÏ, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, rue Beaubadat, 17. .... 2 février 1897
FRANCESCO MESTRE Y NOË, à Tortose (Espagne). 9 mars 1897
VIDAL, chef de bureau à la Préfecture du Tarn, à Albi.. 23 mars 1897
TREY-SIGNALÈS, à Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne)................................ 25 mai 1897
Antonin SOUCAILLE, secrétaire de la Société archéologique de Béziers, allées Paul-Riquet, 9...... 18 mai 1897
Comte DE VILLÈLE, à Caraman (Haute-Garonne.... 29 juin 1897
Marquis DE SAINT-GENIEZ, capitaine au 3e régiment d'artillerie, à Castres. .... 21 décembre 1897
Pierre AUBRY, archiviste paléographe, avenue de Wagram. 74, à Paris............................ 1er mars 1898
Pelegrin CASADES Y GRAMATXES, directeur de l'Association archéologique de Barcelone, calle de la Canuda, 4...................................... 12 juillet 1898
Raymond PONTNAU, à Saint-Sulpice-de-la-Pointe (Tarn).. 25 avril 1899
Jean DECAP, instituteur, à Muret (Haute-Garonne).. 6 juin 1899
Théodore BESSERY, à Lavaur (Tarn).............. 27 juin 1899
Robert TRIGER, aux Talvasières, par Le Mans (Sarthe)... 4 juillet 1899
* S. E. Mgr MATHIEU, cardinal de Curie, à Rome... décembre 1896
Philippe LAUZUN, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agen, président de la Soc. arch. d'Auch, à Valence-sur-Baïse (Gers)........................ 14 janvier 1900
Robert ROGER, architecte à Pamiers (Ariège)....... 30 janvier 1900
Abbé Louis BLASY, curé à Daumazan-sur-Arize (Ariège).... .... 13 février 1900
Urbain CABROL, ancien directeur des postes et télégraphes, à Villefranche (Aveyron)................ 27 mars 1900
Abbé HERMET, curé à l'Hospitalet (Aveyron)....... 29 mai 1900
Abbé Camille DAUX, grand'rue de Sapiac, 47, à Montauban.. 11 juin 1901
* LANES, intendant du corps d'armée, directeur du service, à Lyon.................................. 22 avril 1902
LAMOUZELLE, docteur en droit, conseiller de préfecture, à Angers................................ 21 janvier 1902
Abbé QUEREL, curé à Cordes (Tarn)................ 11 mars 1902
Roger RODIÈRE, à Montreuil-s.-Mer (Pas-de-Calais). 17 février 1903
Abbé BAGNERIS, curé de Saint-Clar (Hte-Garonne). 9 juin 1903
Léon DE LOTH, à Manosque (Basses-Alpes)......... 16 juin 1903
CAZAC, proviseur du lycée de Bayonne............. 2 février 1904
Jean BOURDETTE, allées Saint-Michel, 11 *bis*, à Toulouse.. 22 mars 1904

MM.	Date de leur nomination.
Abbé MARBOUTIN, Agen	14 juin 1904
E. MARTIN-CHABOT, archiviste paléographe, boulevard Malesherbes, 167, Paris	5 juillet 1904
Félix MOURET, avenue d'Agde, 22, Béziers	27 décembre 1904
Adrien ESCUDIER, maire de Fronton (Hte-Garonne).	21 février 1905
Abbé BAICHÈRE, à Carcassonne (Aude)	21 février 1905
Albert DE PUYBUSQUE, château d'Auribail (Haute-Garonne)	21 février 1905
LACOSTE, notaire, à Périgueux	6 mai 1902
Abbé BREUIL, professeur à l'Université de Fribourg.	16 janvier 1906
Jules ARTIÈRES, imprimeur à Millau (Aveyron)	30 janvier 1906
J. SIGNOREL, juge au tribunal de Saint-Girons (Ariège)	5 juin 1906
Jean FOURGOUS, docteur en droit, *secrétaire de la Société archéologique du Midi* pour Paris, rue de Buffon, 33	13 mars 1906
Germain SICARD, château de Rivières, à Caunes (Aude)	8 janvier 1907
Comte R. DU FAUR DE PIBRAC, château de Pibrac (Haute-Garonne)	5 février 1907
PALUSTRE, archiviste des Pyrénées-Orientales, à Perpignan	8 janvier 1907
J. CALMETTES, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon	18 décembre 1906

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL Y A ÉCHANGE DE PUBLICATIONS

France.

GEN. — *Société d'agriculture, sciences et arts* (Lot-et-Garonne).
IX-EN-PROVENCE. — *Soc. d'études provençales* (Bouch.-du-Rh.).
LAIS. — *Société scientifique et littéraire* (Gard).
LBI. — *Société des sciences, arts et belles-lettres* (Tarn).
LENÇON. — *Société historique et archéologique* (Orne).
MIENS. — *Soc. des antiquaires de Picardie, au musée* (Somme).
MIENS. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (Somme).
NGERS. — *Soc. nation. d'agriculture, sc. et arts* (Maine et-Loire).
NGOULÊME. — *Société archéologique* (Charente).
NNECY. — *Société florimontane* (Haute-Savoie).
RRAS. — *Commission des monuments historiques* (Pas-de-Cal.).
UCH. — *Société historique de la Gascogne* (Gers).
UCH. — *Société archéologique* (Gers).
UTUN. — *Société éduenne des lettres, sc. et arts* (Saône-et-Loire).
UXERRE. — *Société des sciences histor. et naturelles* (Yonne).
VESNES. — *Société archéologique* (Nord).
VIGNON. — *Académie* (Vaucluse).
AGNÈRES-DE-BIGORRE. — *Société Ramond* (Hautes-Pyrénées).
AR-LE-DUC. — *Société des lettres, sciences et arts* (Meuse).
ASTIA. — *Société historique et archéologique* (Corse).
AYONNE. — *Société des sciences et des arts* (Basses-Pyrénées).
EAUNE. — *Société d'hist., d'archéol. et de littérature* (Côte-d'Or).
EAUVAIS. — *Société acad. d'archéologie, sciences et arts* (Oise).
EAUVAIS. — *Société d'études historiques et scientifiques* (Oise).
ELFORT. — *Société belfortaine d'émulation.*
ESANÇON. — *Société d'émulation* (Doubs).
ESANÇON. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (Doubs).
ÉZIERS. — *Société archéologique* (Hérault).
LOIS. — *Société des sciences et lettres* (Loir-et-Cher).
ÔNE. — *Académie d'Hippone* (Algérie).
ORDEAUX. — *Société archéologique* (Gironde).
OURGES. — *Société historique, littéraire et scientifique* (Cher).
OURGES. — *Société des antiquaires du Centre* (Cher).
REST. — *Société académique* (Finistère).
RIVE. — *Société historique et archéologique* (Corrèze).
AEN. — *Société des antiquaires de Normandie* (Calvados).

CAEN. — *Société française d'archéologie* (Calvados).
CAHORS. — *Société des études littéraires et scientifiques* (Lot).
CAMBRAI. — *Société d'émulation.*
CANNES. — *Société des sciences nat. et hist.* (Alpes-Maritimes).
CARCASSONNE. — *Société des arts et sciences* (Aude).
CARCASSONNE. — *Société des études scientifiques* (Aude).
CHALON-SUR-SAÔNE — *Société d'histoire et d'archéologie* (Marne).
CHALONS-SUR-MARNE. — *Société d'agriculture, sc. et arts* (Marne).
CHAMBÉRY. — *Académie des sc., belles-lettres et arts* (Savoie).
CHAMBÉRY. — *Société savoisienne d'hist. et d'archéol.* (Savoie).
CHARTRES. — *Société archéologique* (Eure-et-Loir).
CHATEAUDUN. — *Société dunoise* (Eure-et-Loir).
CHATEAU-THIERRY. — *Société historique* (Aisne).
COMPIÈGNE. — *Société historique* (Oise).
CONSTANTINE. — *Société archéologique* (Algérie).
DAX. — *Société de Borda* (Landes).
DIGNE. — *Société scientifique et littéraire* (Basses-Alpes).
DIJON. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres* (Côte-d'Or).
DIJON. — *Commission des antiquités* (Côte-d'Or).
DOUAI. — *Société d'agriculture, sciences et arts* (Nord).
DRAGUIGNAN. — *Société d'études scientifiques et archéol.* (Var).
EPINAL. — *Société d'émulation* (Vosges).
EVREUX. — *Société libre d'agriculture, sciences et arts* (Eure).
FOIX. — *Société ariégeoise des sciences, lettres et arts* (Ariège).
GAP. — *Société d'études historiques* (Hautes-Alpes).
GRENOBLE. — *Académie delphinale* (Isère).
GRENOBLE. — *Société d'ethnologie et d'anthropologie* (Isère).
GUÉRET. — *Société des sciences naturelles et archéol.* (Creuse).
HAVRE (LE). — *Société nat. havraise d'études diverses* (Seine-Inf.).
LAVAL. — *Commission historique* (La Mayenne).
LILLE. — *Commission historique* (Nord).
LIMOGES. — *Société archéol. et histor. du Limousin* (Hte-Vienne).
LAON. — *Société académique* (Aisne).
LONS-LE-SAULNIER. — *Société d'émulation* (Jura).
LYON. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (Rhône).
LYON. — *Société littéraire, historique et archéologique* (Rhône).
MACON. — *Académie des sc., arts et belles-lettres* (Saône-et-Loire).
MANS (LE). — *Société histor. et archéologique du Maine* (Sarthe).
MARSEILLE. — *Société de statistique* (Bouches-du-Rhône).
MARSEILLE. — *Société provençale d'archéol.* (Bouches-du-Rhône).
MENDE. — *Société d'agriculture, sciences et arts* (Lozère).
MONTAUBAN. — *Société archéologique* (Tarn-et-Garonne).
MONTAUBAN. — *Académie des sc., b.-lettres et arts* (Tarn-et-Gar.).

Montbéliard. — *Société d'émulation* (Doubs).
Montbrison. — *Société historique du Forez, La Diana* (Loire).
Montpellier. — *Société archéologique* (Hérault).
Montpellier. — *Académie des sciences et lettres* (Hérault).
Moulins. — *Société d'émulation du Bourbonnais* (Allier).
Nancy. — *Société d'archéologie lorraine* (Meurthe-et-Moselle).
Nantes. — *Société archéologique* (Loire-Inférieure).
Narbonne. — *Commission archéologique* (Aude).
Nevers. — *Société nivernaise des lettres, sc. et arts* (Nièvre).
Nice. — *Société des lettres, sciences et arts* (Alpes-Maritimes).
Nimes. — *Académie* (Gard).
Niort. — *Société historique et scientifique* (Deux-Sèvres).
Noyon. — *Comité archéologique et historique* (Oise).
Oran. — *Société de géographie et d'archéologie* (Algérie).
Orléans. — *Société archéol. et historique de l'Orléanais* (Loiret).
Paris. — *Académie des inscriptions* (*Institut*).
Paris. — *Société française de numismatique et d'archéologie.*
Paris. — *Société nationale des antiquaires de France.*
Paris. — *Société philotechnique.*
Paris. — *Comité des travaux histor. et archéol.*, au Ministère.
Paris. — *Société de l'histoire de France.*
Paris. — *Société d'anthropologie.*
Pau. — *Société des sciences, lettres et arts* (Basses-Pyrénées).
Périgueux. — *Société histor. et archéol. du Périgord* (Dordogne).
Perpignan. — *Société agricole, scient. et litt.* (Pyrén.-Orientales).
Poitiers. — *Société des antiquaires de l'Ouest* (Vienne).
Puy (Le). — *Société d'agriculture, sciences et arts* (Hte-Loire).
Puy (Le). — *Société académique* (Haute-Loire).
Quimper. — *Société archéologique* (Finistère).
Rambouillet. — *Société archéologique* (Seine-et-Oise).
Reims. — *Académie nationale* (Marne).
Rennes. — *Société archéologique* (Ille-et-Vilaine).
Rochechouard. — *Société des amis des sc. et arts* (Hte-Vienne).
Rochelle (La). — *Académie* (Charente-Inférieure).
Rodez. — *Société des lettres, sciences et arts* (Aveyron).
Rouen. — *Commission département. des antiquités* (Seine-Inf.).
Saint-Brieuc. — *Société d'émulation* (Côtes-du-Nord).
Saint-Gaudens. — *Société des études du Comminges* (Hte-Gar.).
Saint-Lô. — *Société d'agriculture, d'hist. et d'archéol.* (Manche).
Saint-Malo. — *Société histor. et archéologique* (Ille-et-Vilaine).
Saint-Omer. — *Société des antiquaires de la Morinie* (Pas-de-Cal.).
Saint-Quentin. — *Société acad. des sc., arts et b.-lettres* (Aisne).
Saintes. — *Société des arch. histor. de la Saintonge* (Char.-Inf.).

Semur. — *Société des sciences histor. et naturelles* (Côte-d'Or).
Senlis. — *Comité archéologique* (Oise).
Sens. — *Société archéologique* (Yonne).
Soissons. — *Société archéologique, scientifique et histor.* (Aisne).
Sousse. — *Société archéologique* (Tunisie).
Tananarive. — *Académie malgache* (Madagascar).
Tarbes. — *Société académique* (Hautes-Pyrénées).
Toulon. — *Académie* (Var).
Tours. — *Société archéologique de la Touraine* (Indre-et-Loire).
Tunis. — *Institut de Carthage.*
Vannes. — *Société polymatique* (Morbihan).
Vendôme. — *Société archéologique, scient. et litt.* (Loir-et-Cher).
Vesoul. — *Société d'agriculture, sciences et arts* (Haute-Saône).
Vitry-le-François. — *Société des sciences et arts* (Marne).
Toulouse. — *Académie des Jeux Floraux.*
Toulouse. — *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.*
Toulouse. — *Académie de législation.*
Toulouse. — *Société de médecine, chirurgie et pharmacie.*
Toulouse. *Société d'agriculture de la Haute-Garonne.*
Toulouse. *Société de géographie.*

Allemagne, Luxembourg, Autriche-Hongrie.

Metz. — *Académie.*
Strasbourg. — *Société des monuments historiques d'Alsace.*
Trèves. — *Gesellschaft für Mutzlich Forschungen, Provinzial Museum.*
Bonn. — *Commission des monuments historiques.*
Arlon. — *Institut archéologique du Luxembourg.*
Heidelberg. — *Neue Heidelberger Iahrbücher.*
Iéna. — *Verein für Thüringische Geschichte und Altertumskunde.*
Agram. — *Bulletino di Societa archeologica Croata.* Musée national, Zareb, Croatie.
Spalato. — *Bulletino di archeologia e storia dalmata.*
Prague. — *Musée archéologique de la Bohême.*

États-Unis, Amérique.

Chicago. — *Académie des sciences.*
Davenport. — *Academy of natural science, Iowa.*
Washington. — *Smithsonian Institution.*
Washington. — *Bureau of ethnology.*

Washington. — *Anthropological Institution.*
Mexico. — *Société scientifique Antonio Alzate.*

Angleterre, Canada.

Cambridge. — *Société des antiquaires.*
Edimbourg. — *Société des antiquaires d'Ecosse.*
Londres. — *Royal archæological Institute of Great Britain.*
Londres. — *Royal institution of Great Britain.*

Belgique.

Anvers. — *Académie d'archéologie de Belgique.*
Bruxelles. — *Société d'archéologie.*
Bruxelles. — *Académie royale de Belgique.*
Bruxelles. — *Commission royale d'art et d'archéologie.*
Bruxelles. — *Société royale de numismatique belge.*
Bruxelles. — *Société des Bollandistes*, 14, rue des Urselines.
Charleroy. — *Société paléontologique et archéologique.*
Gand. — *Société d'histoire et d'archéologie.*
Liège. — *Société libre d'émulation.*
Liège. — *Institut archéologique liégeois.*
Maestricht. — *Société historique et archéologique.*
Mons. — *Cercle archéologique.*
Mons. — *Société des sciences et des lettres du Hainaut.*
Namur. — *Société archéologique.*
Nivelles. — *Société archéologique.*
Termonde. — *Cercle archéologique.*
Tournay. — *Société historique et archéologique.*

Danemark et Suède.

Copenhague. — *Société royale des antiquaires du Nord.*
Stockholm. — *Académie d'histoire et d'archéologie.*
Upsal. — *Université.*

Egypte.

Le Caire. — *Institut égyptien.*

Espagne, Portugal, Italie.

Barcelone. — *Association des excursionnistes catalans* (Paradis, 10, 2º a).
Barcelone. — *Asociación artística arqueológica.*

BARCELONE. — *Bull. du centre archéologique de Bages, Manresa.*
MADRID. — *Real Academia de la historia* (calle de León, 21).
MADRID. — *Revista de Archivos*, 20, Paseo Recoletos.
PALMA (de Mayorque). — *Sociedad arqueológica Luliana.*
LISBONNE. — *Academia real das sciencias e bellas lettras.*
LISBONNE. — *Real associacao dos architectos e archeologos.*
MODÈNE. — *Académie royale des lettres et arts.*
ROME. — *Academia dei Lincei.*
ROME. — *Commissione archeologica communale.*
NAPLES. — *Academia di archeologia, lettere e belle arti.*
TURIN. — *Societa di archeologia e belle arti.*

Russie, Grand-Duché de Finlande.

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Commission impériale archéologique.*
MOSCOU. — *Société impériale d'archéologie.*
HELSINGFORDS. — *Société finlandaise d'archéologie.*

Suisse.

BALE. — *Société d'histoire et d'archéologie.*
BERNE. — *Société d'histoire du Canton.*
GENÈVE. — *Société d'histoire et d'archéologie.*
NEUCHATEL. — *Société de géographie.*
SOLEURE. — *Société d'archéologie.*
ZURICH. — *Société des antiquaires.*

REÇOIVENT AUSSI LE *BULLETIN*.

Grand Musée des Augustins,	à Toulouse.
Musée Saint-Raymond,	—
Bibliothèque universitaire.	—
Bibliothèque de la ville, rue Lakanal,	—
Archives départementales, à la Préfecture,	—
Archives municipales, donjon du Capitole,	—
Institut catholique, rue de la Fonderie,	—
Bibliothèque pédagogique, rue Saint-Jacques,	—

Le *Bulletin* est régulièrement envoyé, en outre, en dehors de Toulouse, à un certain nombre de Bibliothèques publiques, de Bibliothèques universitaires et de dépôts d'Archives départementales.

LISTE DES REVUES QUE REÇOIT LA SOCIÉTÉ

Revue des Pyrénées et de la France méridionale. — Toulouse.
Annales du Midi. — Toulouse.
Bulletin hispanique des Facultés du Midi.
Revue de Gascogne — Auch.
Revue du département du Tarn. — Albi.
Revue de l'Agenais. — Agen.
Revue méridionale. — Carcassonne (Aude).
Le Bulletin pyrénéen, 5, rue Duboué, Pau.
Le Lauraguais. — Villefranche (Haute-Garonne).
L'Avenir de l'Ariège. — Foix.
Era bouts de la mountanho de Saint-Gaudens (M. Sarrieu, à Auch).
Revue de l'Art chrétien. — Lille, 41, rue de Metz.
Revue archéologique. — Paris.
Bulletin monumental. — Paris.
Romania. — Paris.
Bulletin archéologique (Ministère). — Paris.
Bulletin historique et philologique (Ministère). — Paris.
Bulletin du Comité des beaux-arts (Ministère). — Paris.
Revue belge de numismatique. — Bruxelles.
The archæological Journal. — Londres.
Notizie degli scavi di antichita. — Rome.
Société Saint-Jean, notes d'art et d'archéologie, 27, rue d'Ulm, Paris (V^e).
Revue d'histoire de Lyon, rue Gentil, 4 (M. A. Girodie).
Revue du traditionnisme, quai des Orfèvres, Paris (M. de Beaurepaire-Froment).
Revue des Etudes historiques, rue de l'Université, 47, Paris.
Revue tunisienne, hôtel des Sociétés françaises, Tunis.
Portugalia, Matériaux pour l'hist. du peuple portugais. — Porto.

N. B. — **La bibliothèque** est ouverte à tous les érudits le mardi, de deux à quatre heures. Le prêt des livres est autorisé sur le visa du Président ou d'un membre du Bureau.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1906-1907

Séance de rentrée du 27 novembre 1906.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à ses collègues; il adresse ensuite un souvenir et un adieu à ceux qui nous ont quittés pendant les vacances.

M. le comte Fernand DE RESSÉGUIER était fils d'un des fondateurs de la Société. Lui-même y entra dès qu'après sa carrière diplomatique son mariage l'eut fixé à Toulouse. Il s'intéressait à nos travaux, mais il les a peu partagés. Tout le monde sait dans la ville que les études littéraires remplissaient sa vie et que depuis plus d'un demi-siècle il était le guide et vraiment l'âme de l'Académie des Jeux Floraux. Cependant son attachement attentif pour les arts était aussi vif que celui qu'il nourrissait pour les lettres. Il les appréciait avec la justesse et la fine délicatesse de son goût. Il suffit pour s'en convaincre de lire ses récits de voyages en Italie et en Espagne où les monuments et les œuvres d'art sont appréciés par lui avec autant de sagacité que d'admiration émue, sans nulle prétention et sans nul pédantisme. De même, il aurait pu nous réserver quelques-unes de ses lectures du vendredi aux Jeux Floraux, celle, par exemple, qu'il consacra au rétable de Saint-Etienne lorsqu'il fut restauré en 1875.

M. le comte Victor D'ADHÉMAR, qui l'a suivi après une semaine, avait débuté dans sa vie de travail continu par l'archéologie. Avec l'ardeur d'un esprit qui s'ouvrait aux horizons nouveaux, il se jeta

dans les recherches préhistoriques alors à leur aurore et il a enrichi notre musée d'histoire naturelle d'une collection d'outils, quartzites taillés, et de haches en pierre polie recueillis par lui dans la vallée du Girou. Il lui destinait encore, nous dit-on, plusieurs caisses remplies de ses trouvailles. Mais lui aussi fut bientôt attiré vers les lettres pures qui, avec son zèle pour les œuvres et l'action politique, remplirent sa vie et nous privèrent de le voir à nos séances. Il a publié des romans vigoureux jusqu'à l'âpreté, de même que le drame des *Loups*, qui fut sa dernière création et qui fut si vivement appréciée par les critiques dramatiques parisiens. Il s'est éteint ainsi dans un succès littéraire bien rare en province.

Si, depuis plusieurs mois, nous avions peu vu M. Louis Gèze, il fut du moins très assidu à nos réunions du mardi pendant une vingtaine d'années. Il s'y montra modeste et réservé comme au Tribunal de Commerce, comme au Conseil de la Caisse d'épargne ou du Prêt gratuit, comme dans toutes les Sociétés de bienfaisance où son zèle et sa compétence lui donnaient entrée. Son savoir était cependant très étendu. Il était surtout doué d'une aptitude spéciale pour l'étude des langues. Il parlait couramment plusieurs de celles de l'Europe et il avait fortifié ce don naturel, car c'en est un, par des voyages en Italie, en Espagne, en Grèce et jusqu'à Constantinople, à une époque où l'on ne parcourait pas le monde comme aujourd'hui. Avec son esprit sûr, précis, qui se satisfaisait difficilement et ne se rendait qu'à l'évidence, il remplissait toutes les conditions de l'érudit sans reproche. L'étendue et la variété de ses connaissances le préservaient des parti pris. Attiré par son mariage dans le pays basque, il s'assimila bientôt sa langue étrange au point d'être en état de publier une grammaire basque, qui fut très appréciée par les spécialistes. Dans une de ses lectures du mardi, il nous parla des ressemblances de la langue eskuara avec la langue berbère qui éclairent peut-être ses origines mystérieuses.

Sa vie était retirée et il fallait entrer dans son intimité pour l'apprécier comme il le méritait. Les grandes villes renferment ainsi des hommes d'une haute valeur que leur modestie ou leur timidité laissent ignorés et dérobent à l'estime qui leur serait due. Nous étions liés depuis plus d'un demi-siècle. J'ai passé bien des après-midi dans cet hôtel qui était alors celui de sa famille, dans

des causeries que ses voyages, ses connaissances variées et précises rendaient bien attrayantes, et des soirées d'été même sur l'élégante tourelle qui le couronne, à nous familiariser ou nous amuser, si l'on veut, avec le cours des astres, car les curiosités astronomiques furent une de nos fantaisies de jeunesse.

C'est dans la chambre où nous nous réunissons et où nous sommes que sont nés tous ses enfants, que sa jeune femme est morte, et nous lui devons ainsi, ce me semble, un souvenir et un regret particuliers.

La Société a reçu pendant les vacances et comme d'ordinaire une série considérable de publications françaises et étrangères, envoyées par les Académies et Sociétés avec lesquelles nous sommes en correspondance régulière et dont la liste est ci-dessus, page 15.

En outre, le secrétariat signale plusieurs brochures de M. Edouard Piette, le regretté préhistorien, envoyées par sa famille, — diverses brochures de M. l'abbé Bagneris, curé de Saint-Clar (Haute-Garonne), — une superbe livraison consacrée au Musée de Toulouse, peinture I, description des douze primitifs, par M. Henri Rachou, photographies de M. Adolphe Couzi, Toulouse, 1906, 56 pages gr. in-4°.

M. l'abbé LESTRADE, membre correspondant, curé de Gragnague, communique les documents que voici :

Histoire de l'art à Toulouse ; nouvelle série de baux à besogne [1].

IX.

1618-1619.

Stalles, rétable, etc., pour les religieuses de Saint-Pantaléon.

De 1608 à 1619, Catherine de Gaultier de Savignac, abbesse de Saint-Pantaléon, à Toulouse, a fait exécuter d'importants travaux pour l'église de son monastère. Laissant de côté les entreprises de maçonnerie, nous donnons ici la description des œuvres qui eurent un cachet artistique : stalles, rétable, chaire, portail, etc. [2].

1. Suite d'une communication publiée dans le *Bulletin* de 1906, séance du 3 juillet, p. 526.
2. Cf. Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 174.

1. — Le 8 décembre 1608, à Toulouse, Catherine de Savignac, abbesse du monastère de Saint-Pantaléon, donne à Dominique Dupuy, maître menuisier, logé aux fauxbourgs Saint-Etienne : « à faire tout à neuf, vingt deux chaires au cœur du hault de l'esglise dud. monastere, où lesd. Dames chantent, de boys de fay, faictes de la quallité et proportion de celles des Dames relligieuses de saint Sernin, lesquelles led. Dupuy dict avoir veues et recogneues, et oultre ce, au devant desd. chaires sera tenu, comme il promet, de mettre une coudoire pour s'appuyer, et néantmoings pour servir de siège aux novices.

« Plus, ung poupitre pour tenir les livres au dessus quy se trouvera de toutz coustés, avec deux armoyres au dessoubz pour enfermer les livres, fait en façon de contoir, au devant lequel poupitre y fera le trépoir avec deux ou trois degrés au dessus pour servir auxd. Dames et à celles que y vouldront monter pour plus facilement lire sur led. poupitre.

« Sy, sera tenu led. Dupuy de réacomoder en ce que sera besoing les agenollers et codoires que sont au dernier des jallousies de la tribune, regardant le grand autel de lad. esglise... » — Délai : quatre mois. Prix : 120 liv. Acte cancellé le 13 mars 1609.

2. — Le 13 juillet 1619, Catherine de Gaultier de Savignac[1] donne à Arnaud Fontan, menuisier de Toulouse, à exécuter les travaux suivants :

« Premièrement sera tenu l'entrepreneur fère et garnir le réfectoire de tables de noyer ou de chesne, avec une colonne à chasque bout, servant de pié, et lad. colonne autour ung pam par bas dans le pavé, pour tenir les tables assurées. — Sera aussy tenu garnir de siéges pour faire asseoir tout à l'entour desd. tables, et seront lesd. siéges de bois de sapin espés, arrêtés contre la muraille avec de pièces fortes pour les supporter. — Sera aussy tenu mettre des ès de sapin raboté derniers sur lesd. siéges, servant de dossier, à la haulteur de trois pams par dessus lesd. siéges. »

Arnaud Fontan fera aussi une chaire pour lire dans le réfectoire, contre le mur. Il exécutera « ung rétable pour le grand autel, avec deux grands pilastres carrés sur l'ordre ionique ; à chasque pilastre trois niches servans à mettre les relicques de l'esglise ; les pilastres seront ornés et enrichis de ses piédestratz, bases, chapiteaux, arquitrabes, frizes, corniches ; une arquitecture par dessus la susd. corniche, et au milieu, par dessus la susd. corniche, sera passé ung corps enrichi de ses

1. Religieuses mentionnées dans l'acte : Hélix de Villeneuve, Françoise de Gaultier, Jeanne Daulin, Héléne de Cousinans, Jeanne et Marguerite de Julhiart.

mouleures, consoles à costé, corniches, et par dessus un fondespis. A cousté desd. pilastres, deux grands arrière corps faictz en forme de consoles, ornés de tous ses membres d'arquitecture, le tout procédant du corps dud. rétable; au milieu de chescune console sera faict une niche, de haulteur de quatre ou cinq pams, pour y mettre l'image de sainct Pantaléon, et l'autre de sainte Ursule, le tout, bon boys de noyer, réservé le dedans des niches de bon bois de chesne pour résister contre l'estérilité (*sic.* pour humidité) de la muraihe, le tout aussy suivant le dessaing qu'en a esté fait et présenté. Deux anges sur l'architecture du hault, avec leurs palmes à la main.

« Sera tenu led. entrepreneur fère deux portes rondes, ou fasson d'entrée à chasque bout du grand autel, avec deux colonnes de chasque cousté, une arcade entre deux par dessus, une frize, corniche, et au milieu dessus la corniche, ung petit corps; à chasque bout de corniche une arquitecture carrée comme est aussy représenté, et ung couronnement par dessus le dossier et de vases accoutumés de frontispisse... »

En outre, Fontan fera un petit rétable à la sacristie, où les prêtres prennent les ornements, deux clôtures fermant le chœur et la chapelle Notre-Dame, une chaire à prêcher avec ciel par dessus, un portail pour la grande entrée avec deux pilastres, frise, corniche, etc., en noyer... — Délai : un an. Prix : 850 livres. Acte cancellé le 21 mai 1625.

(*Arch. des not.*, reg. des Instrumens des dames religieuses de Sainct-Pantaléon, fol. 22 et 131.)

X.

26 septembre 1618.

Tableau pour les Pénitents gris de Toulouse.

Dans la maison de Jean Boudet, orfèvre de Toulouse, Isaac Marchant, peintre de la même ville, promet à Mre François de Labatut, prêtre, recteur de Pinsaguel, prieur de la confrérie des Pénitents gris, de faire pour la chapelle des Pénitents un tableau dont voici la description :

« Ung tableau peinct à l'huile, d'ung crucifix semblable à icelluy qui est au grand autel des Pères Capucins de la présente ville, accompaigné de cinq figures, sçavoir : Nostre-Dame, St Jean l'Évangéliste, St Jean-Baptiste, St Barnabé apostre et saint François *vestu en capucin*, au pied de la croix, et les autres figures au lieu et place qui sera advisé, de la largeur de l'autel de l'esglise de lad. chapelle, et de la haulteur requise, lequel tableau en la forme susdite, et auquel aura aussy deux anges comme à celuy desd. Pères Capuchins... » Délai : jusqu'au mois de février 1619. Prix : 90 livres.

Le 28 mars 1619, François de Labatut. ayant payé le tableau, en fait don à la chapelle des Pénitents-Gris : « à la charge touteffoys qu'iceluy ne sera poinct sorty de lad. chapelle pour le bailher par prest ailheurs, pour quelque cause que ce soit ». Si on contrevient à cette clause, le tableau fera retour « à l'hospital saint Jacques du bout du Pont saint Cyprien dud. Tholose ».

(*Arch. des not.*, reg. de Pierre Gayral, fol. 213.)

XI.

1622-1677.

Travaux pour les Cordeliers de Toulouse.

1. — Le 26 avril 1622, Antoine Morizot, maître menuisier de Tholose, promet à Jeanne de Varès, veuve de noble François de Gau, sr de Saint-André : « de faire et construire ung rétable tout de boys de noyer, remplissant tout le fond de la chapelle saincte Appolonie, dans le dévôt couvent des R.R. P.P. de la Grande Observance monsieur sainct Françoys, en Tholose, lequel rétable sera entièrement conforme au dessaing faict par le d. Mourizot, qu'a esté paraffé par moy notaire, à la réquisition desd. parties, saufz que deux colonnes du millieu seront faittes et enrichies de la façon de la colonne dud. dessain cotté lettre A, et celles des extrémités, selon la façon de la colonne cottée B, led. rétable s'appuyant à terre, oultre lequel, le d. Morizot faira du mesme boys de noyer la corniche de l'autel quy sera portée par deux colonnes, le pied et degrez dud. autel avec deux prosternoirs, de la façon de ceux de la chapelle du sr Fay, et cinq chandeliers, les quatre pour les cierges ordinaires dud. autel, et l'aultre pour le cierge de l'eslévation, ensemble les armoiries de lad. damoiselle lesquelles il mettra au lieu plus éminant dud. rétable, et garnira de ais de sapin l'endroit des jointures; lad. besoigne faitte et enrichie des frizes, courniches, figures et aultres choses requises et convenables pour la perfection de l'œuvre, suyvant led. dessaing et art de menuizerie... » — Délai : quatre mois. Prix 200 liv. *Signé:* Anthoine Morizot.

2. — Le 1er décembre 1623, les religieux de la Grande Observance donnent à Morizot, à faire : « la fermure et cloison de la chapelle saincte Appolonie de l'esglise dud. couvent, de la grandeur de la fermure vieilhe que y est presentement, icelle faire à colonne de menuizerie accompaignées de courniches, molleures et portes suivant l'art de menuizerie, de la mesme forme et façon de la fermure d'autre chapelle de lad. esglise soubz l'invocation de la Vierge Marie des Sept dolleurs, et mettre sur la

porte de lad. chapelle les armoiries en menuizerie telles que par les R.R P.P. luy seront baillées », le tout en bois de noyer. — Prix : 150 liv.

3. — Le 6 novembre 1625, Bernard Dupuis et Barthélemy Solirène, religieux de la Grande Observance, contractent avec un menuisier de Toulouse, nommé Jean Le Notaire, dit le Genevois. Celui-ci s'engage à construire : « les cloisons des chapelles sainte Anne, Notre Dame de Pitié ou saint Bonaventure et saint Roch, lesquelles cloisons il faira, sçavoir, celle de sainte Anne suyvant le dessaing que led. Notaire en a fait... et les autres deux suivant les dessains qu'il en faira et dressera, différans touttesfois l'ung de l'aultre, et néanmoings aussi riches et bien eslabourés l'ung que l'aultre suivant l'art de menuizerie.

« Comme aussy à faire un bancq au devant les chapelles de la Nativité Nre Seigneur et sainct Françoys, avec ung balustre au devant d'icelle, servant de prosternoir, le tout suivant l'art de menuizerie. De mesme luy bailhera à achever ce qui reste pour la perfection de deux restables des chapelles sainct Anthoine et saincte Apolonye, ensemble la cloison de lad. chapelle saincte Apolonye... » En une de ces chapelles, on figurera les armes des Cominihan et des Saint-André (29 mars 1626). — Délai : huit mois. Prix : 300 liv.

4. — Le 29 mars 1626, les mêmes religieux Dupuis et Solirène, demandent à Jean Le Notaire : « ung rétable de menuizerie pour la chapelle de St-Roc. » Il fera également : « le marchepied et deux prosternoirs dans lad. mesme chapelle St-Roc, semblables à ceux de la chapelle St-Anthoine de Padoue, avec les armoiries de M. Bousquet, marchand grossier de la présente ville. » — Prix : 120 liv.

5. — Le 22 juin 1659, Anne de Sanchès demande au maître doreur, Pierre Launet, d'orner le rétable « de la chapelle de sainte Anne », chez les Cordeliers de la Grande Observance. L'artiste devra : « dorer toutes les corniches et archiptetures du petit corps d'en hault dudit autel, les dessoubz platz fond blanc, excepté celluy de Dieu le Père qu'il faut dorer et estoffer, comme aussy les pilastres et consolles qu'il faut dorer, ensemble aussy aultre pillastre de l'espesseur de quatre doictz, de mesme aussy les ornemantz et le dessoubz les ornemans blancs, toutes les archiptetures et corniches et ornemans du grand corps, excepté le dessoubz et platz fondz qui seront blancs. Seront aussy dorées les quatre colonnes, et les cinq figures dorées, et lesd. figures estoffées, toute la grande niche dorée excepté deux ou trois pans de chasque costé ; les fonds des deux niches des anges dorées, le tour blanc sur le dedans, ung poulce le long des pillastres doré, les ornemens des gradins dorés et le fond blanc, et pour le pied d'estatz du corps du rétable et colonnes

l'archiptecture dorée, et le fonds blanc ou marbré[1]... » — Prix : 350 liv.

6. — Le 6 février 1677, Jacques-Joseph de Lestang, prêtre, prévôt de la confrérie de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame, érigée chez les Cordeliers de Toulouse, et Exupère d'Esplas, sindic, donnent à Antoine Guepin, sculpteur, à faire un « travail de bois, suivant l'art : la *Prière de Nostre Sauveur Jésus-Christ au jardin des Oliviers,* de la mesme grandeur, hauteur et largeur que celle du *Portement de la Croix* qui est au courroir du cœur de la susd. esglize des Cordelliers, à main droicte en entrant, laquelle dicte *Prière au jardin* sera placée par led. Guépin sur le courroir du mesme cœur, à main gauche aussi en entrant... » — Prix : 75 liv.

(*Arch. des Not.*, Reg. de Jean Calmels[2], fol. 184, 408, 375, 120. — Reg. de Jean Armentié, fol. 194. — Reg. de Jean-François Milhet, fol. 149.)

XII.

26 mars 1623.

Tableaux pour l'église Sainte-Radegonde[3].

Le 26 mars 1623, à Tholose, Jean Daussias, compagnon fourbisseur de cette ville, baile de l'église Sainte-Radegonde, déclare avoir ce jour d'huy : « reçu de Jean Carrière, maître tonnelier de lad. ville... sçavoir

1. Vers la même époque, en 1656, Julien Robin, maître sculpteur, exerce son art à Toulouse. Nous n'avons encore qu'un renseignement sur son compte. Le 28 août 1656, les bailes cordonniers font vérifier le rétable que cet artiste a érigé dans la chapelle de la Conception, chez les Carmes. Ils veulent savoir « si led. restable est faict à la perfection et aux termes du contrat ». Reg. de Du Toron, fol. 303.

2. Les registres de J. Calmels renferment d'autres indications relatives aux Observants de Toulouse pendant le dix-septième siècle Ainsi, en 1626, Dominique Capmartin, maître des réparations royales de la sénéchaussée de Toulouse, s'engage à « bastir et construire à neuf, dans led. couvent, le corps appelé la Buanderie, joignant le puits à roue ». En 1638, Antoine Molis doit « racomoder les vitres tant de l'esglize, infirmerie, bibliothèque, dourtoirs... saufz et réservé les vitres de la chapelle de Rieux » qui seront réparées plus tard. Il y avait dans le chœur des Cordeliers une lampe qui servit de modèle, en 1626, pour en fabriquer une semblable en argent. Jean Filhol, maître orfèvre, promit, en effet, le 23 mai 1626, de faire « et fabriquer une lampe d'argent de la mesme façon que celle qui est dans le cœur de l'esglize des R.R. P.P. Cordeliers de la présente ville », etc... (Voy. fol. 127, 128, 65, 185.) Deux bénitiers en marbre, sur colonnes et piédestal, furent placés aux Cordeliers en 1643. Ils furent taillés par Jean Delas. (Jean Calmels, fol. 19.)

3. Au sujet de cette église, voyez : *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 215.

est, doutze tableaux faicts à la destrempe, touts neufz, garnis de leurs corniches, où sont peintz les doutze apostres, lesquels tableaux ont esté bailhés aud. Carrière et donnés à lad. église par Mr Me Jean de Fosse, conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Tholose et prieur d'icelle esglise, lesquels susdits tableaux led. Daussias sera tenu, comme il promet, de bien garder et conserver, et à la fin de sa charge en faire charger les bailes nouveaux... »

(*Arch. des Notaires*, Reg. de Puntis, fol. 187).

XIII.

14 mai 1627.

Rétable de sainte Anne en l'église du Taur.

Le 14 mai 1627, deux mandataires de la confrérie de Sainte-Anne, érigée en l'église du Taur, demandent : « à Artus Legoust, maitre sculteur de Tholose, sçavoir est, de fère ung rétable de bois de tilh à l'autel de lad. Dame sainte Anne en lad. esglize, conformément à un dessaing signé par moy, notaire, et par lesd. parties, travailhé selon les règles et proportions d'architecture et sculpture, et sellon l'ordre de corinthe, et les quatres figures qui orneront led. restable, sçavoir est : sainte Anne, Notre-Dame, et deux anges seront faictz et travailhez de la propre main dud. Artus, et ce, entre cy et la feste de lad. Dame sainte Anne prochaine qui sera le 26 du mois de juillet prochain, excepté la figure de lad. Dame ste Anne et Nostre-Dame, lesquelles figures il promet avoir faittes à la fin du mois de septembre... » — Prix : 230 liv. Acte cancellé le 3 août 1628. *Signé :* Artus Legoust.

XIV.

1632-1639.

Portail et tableaux pour les Pénitents bleus de Toulouse.

1. — Le 20 avril 1632, Hierosme Cazeneufve, chanoine de Saint-Sernin, sous-prieur des Pénitents bleus de Tholose, donne à Jacques Blanc, maître menuisier, « à faire la porte de la chapelle Mr sainct Hierosme de lad. compagnie des Pénitens bleux en Tholose, quy est l'entrée du portique dans l'esglize, laquelle porte led Blanc sera tenu faire de boys de noyer, brizée par le mitan, en la forme suyvante, sçavoir : le bas fermé de deux quadres, le milhieu avec ouverture à barreaux, et le dessus de l'imposte fermé et entouré d'un chambralle, le tout selon l'art de menuizerie et en la mesme forme qu'est la porte du balustre du costé de la sacristie du cœur de l'esglize sainct Estienne. » — Prix : 80 liv.

2. — Le 14 avril 1639, dans la sacristie de la chapelle des Pénitents bleus de Tholose, Pierre d'Assézat, conseiller au Parlement, surintendant de la confrérie des Pénitents, donne à Hector Estienne, peintre : « à faire deux tableaux à fresque, autrement destrampe, dans la galerie qu'est au dessoubz la Tribune de lad. chapelle, savoir l'ung sur le parois du costé de la murailhe de la maison de saint Antoine, et l'aultre sur la murailhe faisant dernier du grand Autel de lad. chapelle, contenant le premier desd. tableaux, les imaiges de sainct Hierosme avec celle de Sa Majesté très chrestienne, estant iceluy à présent achevé au gred dud. sieur d'Asézat, et l'aultre non encore commencé quy sera représentatif du sainct Sépulcre de Nre-Seigneur, et y ayant, d'ung costé, en figures de aulteur, en naturel, l'imaige de saincte Magdeleine, et de l'aultre celle d'ung ange, avec les paysages, et en iceulx *les histoires*, en petites figures, suivant et au désir du dessain qui en sera proposé aud. Estienne, entrepreneur, par messire Nicolas Halley, prévost de l'esglize cathédralle de Nismes, avec les inscriptions nécessaires à l'ung et à l'aultre desd. tableaux quy seront esgaux en grandeur et longueur, sy ainsin est trouvé à propos, conformément au dessain qui en sera faict... » — Prix : 80 liv.

(*Arch. des Not.*, Reg. de Jean Calmels, fol. 208 et 101.)

XV.

18 mars 1639.

Décoration du rétable de la chapelle de la Congrégation à la maison professe.

« Dans la sacristie de la Congrégation de la glorieuse Vierge Marie de la Maison professe des R. R. P. P. Jésuites » de Toulouse, Jean de Sabatier Fabry, préfet de lad. Congrégation, de Martres, premier assistant, Pierre Souterène, trésorier, Jacques Leyssène, religieux de la Compagnie de Jésus, directeur, donnent à Clément Escoubé :

« A dorer le cadre du mitan de l'autel de lad. Congrégation, avec les deux colonnes et les pilastres quy sont une chasque costé dud. cadre, avec les chapiteaux et courniche, et les deux piédestratz jusques aux cadres des deux Tableaux des costés. Ce qu'il faira de bon or bien bruny, les recaneleures desd. colonnes azeurées, les figures des piédestratz dorés et estouffés, ensemble les faictz quy se rencontreront auxd. colonnes dans l'architrave, le devant desd. piédestratz dorés, et les panneaux des deux costés peintz en façon de marbres... » — Prix : 240 liv.[1].

(*Arch. des not.*, reg. de Jean Calmels, fol. 78.)

1. Le 15 avril 1639, réquisition est adressée à Escoubé de se mettre à l'œu-

XVI.

17 octobre 1655.

Rétable pour les Pénitents blancs.

1. — Le 17 octobre 1655, la confrérie des Pénitents blancs de Tholose donne à Mathieu Gay, sculpteur, « à faire et travailler à neuf, en bois de tilh, ung Tabernacle pour l'autel de lad. chapelle, qui sera de longueur de douze pams, et haulteur de onze pams, incluse la figure de la Résurrection de Nostre Seigneur qui sera au dessus, et la profondeur sera suivant la portée dud. grand autel. Et pour les figures dud. Tabernacle, elles seront faictes en la forme suivante :

« Sçavoir, du costé de l'Évangile, la figure de la Nativité de Nostre-Seigneur, à basse taille, et du costé de l'Epistre, la Circoncision. Sur la porte dud. Tabernacle le saint Nom de Jésus adoré par deux anges, et dans les quatre petites niches du corps d'en bas, des anges portant le mistaire de la Passion de Nostre-Seigneur. Et sur les quatre petites niches, des cartouches de *Jésus*, *Maria*, dedans[1].

« Et concernant le corps d'en hault dud. Tabernacle, à la place de l'exposition du T.-S. Sacrement, il y aura un petit Jésus, en relief, tenant un monde à l'une main, avec un ange de chasque costé; et sur les hailes de lad. niche y aura une Vierge annuntiade, du costé de l'Epistre, un ange Gabriel faisant la salutation à lad. Vierge, et au dessoubs du dôme Dieu le Père; et au dessoubz d'icelluy un Sainct Esprit, ensemble quatre petitz Anges sur le hault dud. dôme, et deux sur les costés desd. hailes... » — Prix : 200 liv.

Dans l'acte de cancellation (10 septembre 1656, le sculpteur promet : « d'achever l'entière perfection dud. Tabernacle, et d'y remettre doutze anges, sçavoir, quatre de l'auteur d'ung pam, autres quatre de trois quarts de pan, deux de sept pousses, et la figure de la Résurrection et Croix de N.-S. conformément aud. contrat. »

2. — Le 4 octobre 1656, Bernard Portes, procureur au sénéchal de Toulouse, syndic de la confrérie des Pénitents blancs, donne à Jean Martinet, doreur, « à dorer et mettre en bon estat, suivant l'art, ung grand Tabernacle de bois de tilh, neuf... » L'artiste devra dorer frises,

vre : « Au lieu de travailler à icelle, led. Escoubé l'auroit discontinuée, s'estant absenté de la présente ville au grand préjudice de lad. Congrégation ». — (*Ibid.*, f° 102.)

1. Au sujet de la dévotion des Toulousains au saint Nom de Jésus, voy. *Pages d'histoire et d'art sur Saint-Sernin*, p. 122.

corniches, figures. « avec des grotesques ». Le dossier de l'exposoir sera de cinabre rouge avec des fleurs et feuillages à façon de damas. Il ornera les chérubins et fruits dorés, ainsi que les cornes d'abondance portant les lumières. — Prix : 200 liv.

(*Arch. des not.*, reg. de Jean Milhet, fol. 522 et 156.)

XVII.

23 août 1656.

Rétable pour la confrérie de l'Assomption, à la Daurade.

Le 23 août 1656, « à la salle de l'arboult appartenant à la dévote et pieuse confrérie N.-D. de l'Assomption de la Daurade », les bailes donnent à Arthur-Georges Legoust, maître sculpteur et architecte de Tholose : « à faire un rétable à l'autel de lad. chapelle, sur l'architecture de dix-huit pams, et trois de largeur, et de l'autel en hault vingt pams d'haulteur, et puis l'autel jusques à plain pied de terre, y faira deux marchepieds de la contenance d'un pam et demi d'hauteur ou environ; led. rétable de bon bois de tilh, sec et net, avec les figures contenues au desseing par luy exibé et retiré, avec l'augmentation de deux anges quy seront posés et relepvés en bosse aux lieux marqués à costé de la niche où la Vierge doibt estre posée, lesquels, l'un de droite, l'autre de gauche, advanceront les bras pour tenir les voilles de la Vierge en l'air, et de l'aultre main advanceront pour tenir chascun un bouquet.

« Lesquelz anges led. entrepreneur fera de la haulteur requise, et au dessoubz de la niche où la Vierge sera posée, un petit siège en rond, bien orné et poli, qui servira en pied d'estal au millieu de l'autel, sur les degrez, pour mettre quand le cas le requerra le s[t] Civoire sur l'autel; et pour le surplus faira led. rétable avec les figures, colonnes, vases, pomes, chérubins, fruictz, feuillages et architecture conformément aud. desseing, et led. marchepied sera faict de bon bois de noguier, etc... »

L'image de la Vierge n'est pas comprise dans ce bail à besogne « à cause que lesdits sieurs régents veullent que l'imaige ancien serve ». — Prix : 300 livres. Signé : Artus-George Legoust.

Le 2 avril 1657 « ledict s[r] Darthus, cy présent, a déclaré estre payé ». — En manchette, on lit : « La Table N.-D. de l'Assomption de la Daurade. — Darthus. »

(*Arch. des not.*, reg. de du Toron, fol. 298.

XVIII.

18 octobre 1657.

Rétable pour les religieuses de la Visitation.

« Vente d'un rétable. — Martinet aux dames religieuses de la Visitation. »

Le 18 octobre 1657, au parloir du monastère de la Visitation, à Toulouse, Jean Martinet, peintre-doreur, vend à Marie-René Faber, supérieure, Marie-Agnès d'Espanès, assistante, Marie-Eléonore de Nouvelle, Jeanne-Catherine Besson et Françoise de Robineau, conseillères, un tabernacle en bois de tilh, d'une canne de longuenr et de six pans et demi de hauteur, qui sera « garni » comme suit :

« Au bas dud. Tabernacle et aux coings d'icellui il y mettra un st Pierre d'un cousté et de st Pol de l'aultre, et dans les niches, d'un cousté st Augustin et de l'aultre le Bienheureux st François de Salles. Aux deux enfoncemens qui sont au petit corps il sera tenu de mettre, d'un cousté, st Joseph et de l'aultre st Joachim; de plus, au millieu, la Visitation de la ste Vierge et de ste Elisabet, et au bout du dosme une Résurrection, comme aussi il fera aud. Tabernacle douze vazes et six porte lampes lesquels porte lampes il faira advancer pour esviter que la cire ne puisse rien gaster. De plus encore leur faira vente des gardiens, *sive* degrés pour mettre sur l'authel, qui auront douze pams longueur et de la mesme longueur que l'authel... » — Le tout doré d'or de ducat[1]. — Prix : 200 liv.

(*Arch. des not.*, reg. de Pierre Cazalz, fol. 210.)

Séance du 4 décembre.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président lit la lettre par laquelle S. E. le cardinal Mathieu, ancien membre résidant, répond aux félicitations que la Société lui avait adressées pour sa réception à l'Académie française.

La Société fait droit, avec regrets, aux vœux de M. Navarre qui

1. Voy., dans *La Visitation de Toulouse*, par Mgr Douais, la description d'un rétable postérieur à celui-ci, avec mention de plusieurs tableaux de Despax. — *Op. cit.*, p. 126 et suiv.

demande à passer dans le groupe des membres libres, et en conséquence une place de membre résidant est déclarée vacante.

M. Pasquier, membre résidant, archiviste départemental, met la Société au courant des décisions et mesures prises par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour inventorier les richesses d'art de la Haute-Garonne. Les publications de la Société fournissent de nombreuses indications qui vont être relevées.

M. E. Cartailhac est heureux de constater que M. Graillot a inauguré à la Faculté des lettres ses conférences d'archéologie méridionale par une leçon sur les récentes découvertes d'archéologie préhistorique en rapport avec l'histoire de l'art.

Le lendemain, ce professeur conduisait ses nombreux étudiants au Musée d'histoire naturelle où M. Cartailhac les recevait au nom de la Commission administrative et leur expliquait l'intérêt des collections exposées dans la galeries de paléontologie humaine.

Ainsi, peu à peu l'histoire primitive de l'homme s'insinue dans l'enseignement de l'Université. Mais depuis longtemps l'étranger nous a devancés dans cette voie et tient plus de compte de la préhistoire qui est pourtant une science française.

M. Lécrivain, membre résidant, professeur à la Faculté des lettres, communique la note suivante :

Analyse d'un article de M. Maas sur « Les Grecs dans le sud de la Gaule ».

M. Maas est un mythologue distingué, qui excelle à pénétrer le sens des légendes religieuses, topographiques, étymologiques. Son ingéniosité va souvent même dans ce domaine jusqu'à une excessive audace. Son article sur « *les Grecs dans le sud de la Gaule*[1] » est particulièrement intéressant et par ses conclusions et par les nombreuses dissertations mythologiques dont il est semé.

I

Avant la colonisation phocéenne, il y a eu sur nos côtes méditerranéennes une colonisation crétoise et une colonisation rhodienne. Les preuves sont les suivantes :

Les renseignements conservés par Etienne de Byzance sont d'une

1. *Jahreshefte des österreichischen arch. Institutes in Wien*, t. IX, 1906, 1-2, pp. 139-182.

extrême importance, parce qu'il a suivi surtout Hécatée de Milet, qui avait décrit avec un soin particulier, dans sa géographie l'Espagne, le sud de la Gaule et Marseille, en utilisant les traditions indigènes. Or, d'après l'habile restitution faite par M. M. du fragment d'Etienne de Byzance sur Vienne, les Crétois, après avoir fondé Hydruntum en Italie, sont venus fonder Vienne, ainsi appelée du nom d'une de leurs filles Bianna, et ont continué à envoyer des présents à Zeus de l'Ida et au dieu Biennios.

Ptolémée (3,173) cite en Crête un fleuve Massalios ou Massalias et ce nom de fleuve suppose une ville, Massalia.

La colonisation rhodienne, rejetée par Holm, Mommsen, Hirschfeld [1], acceptée par Wilamowitz [2], est également certaine. La ville grecque de Rhoda (aujourd'hui Rosas), citée par Skymnos, d'après Ephore, suppose le mot dorien Ῥόδος. On connaît la légende des voyages du dieu dorien-rhodien par excellence, d'Hercule, et les noms qui s'y rattachent. Il y a eu trois Héraclées : Monaco, Héraclea Caccabaria (entre Toulon et Fréjus), et une troisième, d'après Pline (3,33), dans le delta du Rhône; Héracles passe pour le fondateur de Sagonte-Zakynthos [3]. D'après Ammien Marcellin [4], les fondateurs des peuples en Espagne et en Gaule sont des enfants issus d'Hercule et de filles gauloises et espagnoles. Nîmes est attribuée à un de ces fils, Nemausos [5]. La légende fait d'Hercule l'adversaire des Ligures, Lygiens de Provence [6]. Si Trogue-Pompée, le Voconce, ne parle que des Phocéens [7], c'est que, Pompéien convaincu, il se préoccupe avant tout d'exalter la phocéenne Marseille, qui avait été durement châtiée de son hostilité contre César. A Trogue-Pompée on doit préférer Hécatée, dont le témoignage a ici d'autant plus de poids qu'il parlait aussi des Phocéens de Marseille [8]. Marseille, colonisée surtout plus tard par des Phocéens, a voulu avoir sa légende ionienne [9]; mais elle ne détruit pas la légende dorienne : c'est des amours d'Hercule et de Kelto ou Keltine, fille de Bretannos qu'est issu le père des Celtes, Keltos [10].

1. *C. I. Lat.*, 12, 273.
2. *Heracles*, I², 27.
3. Silius Italic., I, 500.
4. 15, 9, 6; 15, 10, 9.
5. Steph. Byz. *s. h. v.*
6. Eustach., *Schol. ad* Dionys. Perieg. 5, 76; Aeschyl., *Prometh.* fr. 199.
7. Justin., 43, 4.
8. Fr. 22. Il est, sans doute, la source d'Hérodote (5, 9, sur Marseille).
9. Justin, 43, 3; Aristot., *Massal. pol.*, fr. 549. M. Maas est tenté d'attribuer cette légende à Stésichore.
10. Parthenios, *Fr.* 30; *Etym. magn. s. v.* Κελτοί.

II

Les noms les plus anciens que nous ayons dans la région du Rhône inférieur sont grecs. Ils viennent, pour la plupart, de l'*ora maritima* de Festus Avienus, dout les descriptions sont évidemment archaïques et viennent surtout directement ou indirectement d'Hécatée de Milet[1]. Les mots Crau (ἡ κραυρά, désert de pierres), Rhône (Ῥοδανός, qui se plie)[2] sont d'origine hellénique. D'après la description d'Avienus, en approchant de la mer, le Rhône forme dix sinuosités qui constituent un *stagnum grave*, un marais empesté et le grand marais dit *Accion*, probablement entre Avignon et Arles. Ce mot *Accion* est sans doute grec : ἄκτιον (ἕλος) marais côtier; c'est le marais qui va jusqu'au Delta. Il faut donc rejeter l'hypothèse bizarre, proposée par Desjardins[3], d'après laquelle l'*Accion* serait le lac de Genève, et qui ne peut se concilier avec la description d'Avienus. Une scholie d'Eustathe place la Crau entre Marseille et Ῥηγίνης.[4]. Quelle est cette ville énigmatique? La topographie donne la solution. C'est Arles. Le véritable nom, corrompu dans Eustathe, devait être Ἑλίνη. Arles a porté successivement deux noms, un grec, un celtique, qui ont dû avoir le même sens. Or, *Arelate* signifie en langue celtique près du marécage (*are*, *ar* près de ; *lato* marais) ; *Theline*, le nom grec qui nous a été transmis, doit être une corruption de Ἑλίνη, la ville du marécage, le mot grec ἕλος ayant donné à la fois les adjectifs ἕλειος, et ἑλίνος, fréquents dans la toponymie grecque (ainsi que Λιμναία Λίμναι, et qui indiquent toujours un endroit marécageux.

III

On sait quelle était, quelle est encore l'étendue des marais sur toutes les côtes de la Méditerranée en France, en Italie, en Grèce. Partout, la personnification du marais empesté, fiévreux, a été le serpent de marais plus ou moins fantastique, le dragon, l'hydre. Le dessèchement du marais a eu partout pour symbole la lutte d'un héros contre le monstre,

1. Pour le Rhône, v. 679-685. Voir, dans *Revue des études anciennes*, VIII, 1906, pl. VII-XI, le fac-similé de l'édition princeps d'Avienus pour les feuilles qui concernent la Gaule.

2. *Iliad.*, 18, 576. M. Maas cite avec un sens analogue le mot Rhodanus, surnom d'un Carthaginois dans Justin, 21, 6. Jusqu'ici on rapprochait surtout Crau du mot celtique *craig*.

3. *Géogr. de la Gaule romaine*, I, 161; d'après *C. I. Lat.*, 3, 3428 : *Jovi Accioni*.

4. Voir note 7. Il y a la même description, avec quelques différences cependant, dans Strabon, 4, 182, 7; la source commune est sûrement Posidonius.

ainsi d'Hercule contre l'hydre de Lerne. Le fleuve lui-même, cause du marais, est généralement représenté par un animal, un serpent. Le dragon de Tarascon, la *Tarasque*, qui figure sur l'ancien sceau de la ville, n'est-il pas le symbole du marais du Rhône[1]? La légende de sainte Marthe et de sa lutte avec le dragon, dans laquelle s'est conservé un élément rituel important, la mise en pièces du monstre par les habitants[2], ne doit-elle pas avoir pour prototype une fable grecque, probablement perpétuée et vulgarisée par des représentations plastiques, des bas-reliefs? Les premiers habitants ont pu attribuer la lutte contre le monstre à un héros ou une héroïne éponyme, à la fondatrice protectrice de la ville, à une Μήτηρ. Car dans nombre de villes il y a des rapports curieux entre la Mère et le fleuve. C'est la Mère d'Antioche qui dompte l'Oronte. La Mère de Géla (Sosipolis sur les monnaies) couronne le fleuve Gélas à tête humaine et à corps de bête. Il y a des représentations analogues sur des monnaies de Segesta, d'Himera, de Selinus. Les figures du musée de Marseille, appelées Cybèles[3], qui tiennent un lion sur leurs genoux, sont, peut-être, des Mères de ce genre.

IV

Le mistral, qui domine la vie de toute la région, porte dans l'antiquité deux noms, *Circius*[4] et Θρασκίας[5]. Or, Kaibel[6] a montré que beaucoup de vents tirent leur nom de fleuves, de marais. Il se peut donc que Τάρασκος ait donné Ταρασκίας, Τρασκίας[7]. Ce serait le vent du marais de Tarascon. Saint Gilles (Aegidius), dans sa légende, sauve un vaisseau de la tempête. Or, Aegidius, en grec Αἰγίδιος, se rattache aux mots αἰγίς, καταίγις qui signifient la tempête : ne serait-ce pas là encore un vieux mythe qui aurait subi une transformation chrétienne?

1. M. M. dit que le corps du dragon est de formation médiévale et imite le crocodile du Nil. Ne pourrait-on pas songer au crocodile des monnaies de Nîmes?
2. M. M. ne cite à ce sujet que les travaux de Faillon, de Launoys, de Caneto. Il n'a pas connu le dernier travail, celui de l'abbé Duchesne, La légende de sainte Marie Madeleine (*Annales du Midi*, 1893, pp. 1-33); M. l'abbé Duchesne croit aussi que l'élément légendaire de la Tarasque a pu préexister à la découverte du soi-disant tombeau de sainte Marthe en 1187.
3. N[os] 30, 45, 57.
4. Aul.-Gell., 2, 23; Plin., *Hist. nat.*, 2, 47, 120.
5. Pseud. Aristot., *de vent.*, 247.
6. *Hermes*, 20, 615.
7. M. M. ne dissimule pas l'objection du changement du τ en θ.

V

On trouvera sans doute passablement aventureuses les hypothèses sur le mistral et saint Gilles. Mais toutes les autres conjectures sont très séduisantes. Il y a certainement eu des établissements grecs sur nos côtes de la Méditerranée avant la colonisation phocéenne. Ils expliquent ces communications incessantes avec les côtes de l'Espagne, ces trouvailles similaires de poteries mycéniennes en Espagne et à Marseille.

Séance du 11 décembre 1906.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *Président.*

Lecture est donnée des lettres de plusieurs personnes qui posent leur candidature aux places vacantes de membre résidant et au titre de correspondant. MM. de BOURDÈS, LÉCRIVAIN, PRIVAT formeront la Commission réglementaire.

M. MÉRIMÉE, directeur de la Société, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, prend la parole en ces termes :

« Messieurs, je suis particulièrement heureux d'annoncer à la Société, qui ne sera pas moins heureuse de l'apprendre, que notre secrétaire général, M. Cartailhac, vient d'être chargé par l'Université de Toulouse d'un enseignement régulier d'archéologie préhistorique à la Faculté des Lettres. Déjà, notre éminent collègue avait été autorisé à faire chez nous un cours libre dont le succès auprès du public et des étudiants était une indication qui ne pouvait être négligée. Le succès de cette expérience devait naturellement amener la création définitive d'un enseignement qui existe dans quelques centres universitaires et qui manquait manifestement au nôtre. Cette lacune était heureusement d'autant plus facile à combler que nous avions sous la main l'un des hommes qui ont le plus fait dans notre pays pour l'avancement et l'affermissement de cette science, qui reçoit maintenant ses lettres de naturalisation dans nos programmes ou tout au moins dans les cadres de notre enseignement officiel. Ce nouvel enseignement, donné avec la compétence avisée et passionnée que vous savez, est admirablement à sa place au centre de notre région, si riche en gisements et en monu-

ments préhistoriques; il est particulièrement opportun au moment où d'étonnantes découvertes d'art primitif dans les cavernes méridionales — découvertes auxquelles notre confrère a pris une part si active — viennent renouveler et élargir singulièrement le champ des recherches, en les reliant à l'étude des arts archaïques, qui figurent aussi sur les affiches de nos Universités Ces dernières mériteront mieux leur beau nom en assouplissant et en ouvrant ainsi leurs cadres — naguère si rigides — à toutes les variétés de la science qui se fait et qui s'affirme. Me permettrez-vous d'ajouter que j'ai été personnellement très heureux de pouvoir compter désormais parmi mes collègues de l'Université celui dont je m'honore d'être ici le confrère? C'est sous mon décanat que M. Cartailhac a inauguré ses Conférences à la Faculté des Lettres, et je n'ai eu d'ailleurs aucun mérite à lui ouvrir une porte que tous mes collègues l'engageaient à franchir : l'unanimité avec laquelle ces derniers l'invitent maintenant à s'établir chez nous à titre permanent est un honneur pour celui qui en est l'objet et le couronnement d'une carrière entièrement consacrée à la science avec la persévérance et le désintéressement que vous savez. Notre confrère pardonnera à mon amitié, si, en annonçant à la Société archéologique cet événement, heureux pour tous, j'ai risqué de blesser sa modestie, en disant tout haut ce que tous pensent tout bas. »

L'Assemblée accueille ces paroles par des applaudissements.

M. le Président dit que cette manifestation si exceptionnelle au sein de la Société montre combien chacun partage les sentiments exprimés par M. Mérimée.

M. Cartailhac répond que depuis quarante ans il appartient à la Société, qu'il a toujours trouvé parmi tous ses confrères des camarades affectueux et souvent de véritables amis. C'est l'amitié, trop écoutée évidemment, qui a dicté les paroles de M. Mérimée et de M. de Lahondès, c'est elle qui vient d'entraîner la Société à contresigner ces aimables propos, d'une façon très inusitée parmi nous.

« Je sens tout le prix de ce témoignage et j'en suis ému très sincèrement. La décision de la Faculté des Lettres et de l'Université me fait le plus grand plaisir et m'apporte une double satisfaction. Elle montre d'abord que ma science spéciale, que le petit rameau vert du temps de ma jeunesse est devenu un bel arbre couvert de fleurs et de fruits, accueilli avec empressement dans le verger de l'ensei-

gnement supérieur. Enfin, l'Archéologie préhistorique a su conquérir l'attention, l'estime, la sympathie de ceux qui sont les meilleurs juges! Ensuite, les professeurs de Toulouse qui ont succédé à mes excellents maîtres ont hérité aussi de leur courtoisie et de leur bonne grâce; ils ont voulu me faire la surprise la plus agréable possible, ils ont réussi et, très reconnaissant, je vais faire en sorte que le cours complémentaire dont je suis chargé ait le succès désirable. »

Mgr Batiffol, membre résidant, revient sur la communication qu'il a faite dans la séance du 13 février 1906 concernant un **manuscrit toulousain au British museum**. Il exprime le regret que l'épreuve de sa note ait été mal corrigée à l'imprimerie : on lui fait dire (p. 450) *Tolosam* pour *Tolosani*. et (p. 451) *amamiensis* pour *amanuensis*.

Il exprime cet autre regret que sa note ait été, sans qu'on l'en informât, accompagné d'une note quasi rectificative, alors que, à la séance du 13 février 1906, où il avait pris la parole, aucune communication n'avait été faite sur le manuscrit en question.

Quant à cette note quasi rectificative, et qui est en substance une note reçue en 1899 par M. de Lahondès du « directeur du British museum », Mgr Batiffol fait observer que le *principal librarian* du British Museum, M. Thompson, n'est sûrement pas responsable des erreurs qu'elle contient.

Mgr Batiffol en relève une spécialement.

La note dit que le manuscrit porte le nom du scribe, et que cette signature est ainsi tracée : *Gregorius presul meritis et nomine dignus unde genus duxit Rumenum conscendit honore...*

L'auteur de la note n'a pas reconnu là les vers qui décorent tous es *libri graduales* dits de saint Grégoire :

GREGORIUS præsul meritis et nomine dignus
Unde genus duxit summum conscendit honorem.

M. le Dr Tachard présente en ces termes une rectification à propos du **lieu de naissance de La Hire**.

Dans la séance du 20 mars dernier[1], j'eus l'honneur de faire devant la Société une communication verbale, en même temps que je faisais pas-

1. *Bull.* 1906, p. 472.

ser *moi-même* sous vos yeux quelques projections des monuments du Poitou et du Berry.

Au cours de ces manipulations, j'ai pu me rendre coupable d'un lapsus; mais si j'avais affirmé que La Hire était né à Chinon, vous auriez certainement manifesté immédiatement votre surprise, rien du reste n'étant moins certain que le lieu de la naissance et celui de la mort de ce brave. Ce dont je suis absolument sûr, c'est de n'avoir pas prononcé le mot de Chinon au cours de cette communication.

Le 8 mai, tandis que j'étais à Paris, M. l'abbé Degert réfute « l'assertion de M. le Dr Tachard... et fait observer que La Hire... n'est nullement originaire de Chinon. »

Le nouveau fait historique n'étant pas mentionné dans le compte rendu de ma communication, je me demande pourquoi un collègue a cru devoir rectifier ce que je n'ai pas dit et ce qui n'a pas été imprimé.

Dans ces conditions, il est juste de s'en rapporter à ce qui a été publié, d'après mes notes, par la Société de Géographie de Toulouse. Parlant de Montmorillon, je dis « devant faire un choix, en souvenir de La Hire, notre preux chevalier gascon... » Ce qui suffit à démontrer que, pas plus que les autres, je ne sais exactement où il est né, et quoique Montalbanais, je doute, bien que cela ait été dit, qu'il soit mort dans ma ville natale.

M. l'abbé Degert fait observer que c'est le compte rendu d'un journal périodique de Toulouse qui est cause de l'erreur.

M. le Président ajoute que le bulletin portera la rectification désirée par M. le Dr Tachard.

M. de Santi, membre résidant, donne lecture du Mémoire suivant :

Un Procès en 1302 en langue romane à propos d'un cheval.

J'ai l'honneur de présenter à la Société un fragment de procédure des années 1302-1303, devant le bayle royal de Sainte-Livrade, sénéchaussée de Quercy et de Périgord, qui m'a paru offrir un certain intérêt.

C'est un rouleau, formé de trois peaux de parchemin, provenant d'un amas de pièces reléguées dans un galetas et qui, pendant cent ans, a fourni des couvertures à des pots de confiture ou de salé. Il y manque le commencement et la fin du procès, mais, d'après ce qui reste, on peut aisément le reconstituer.

L'affaire dont il s'agit est d'ailleurs très minime.

Un personnage du nom de Bernard Melou *(Melo)* qui, sans être noble, paraît avoir eu une certaine influence dans la région (probablement comme agent ou fonctionnaire royal), possédait un cheval qu'il avait laissé en garde à Gaubert Castanol. Le gardien faisait mal son métier, car le cheval, ***lo rossi***, vaguait à l'aventure, seul le plus souvent, fraudant et endommageant les récoltes, ce qui, évidemment, était vu d'un mauvais œil. Un matin de septembre ou d'octobre 1301, l'animal fut trouvé mort par quelques habitants de la paroisse de Saint-Quentin (aujourd'hui arrondissement de Villeneuve-d'Agen) qui, sans en référer à l'autorité, comme ils eussent dû le faire pour permettre une enquête, sans même écouter les avis de quelques prud'hommes, l'écorchèrent furtivement.

C'était un grave délit, prévu par toutes les chartes et les coutumes du pays. Gaubert Castanol dut, pour dégager sa responsabilité, en charger les habitants de Saint-Quentin, et Bernard Melou, soit qu'il eût quelque prévention particulière contre cette paroisse ou qu'il voulût tirer profit de l'incident, soit qu'il fût convaincu de la véracité des faits allégués, poursuivit la paroisse de Saint-Quentin pour avoir tué son cheval par malveillance et l'avoir dépecé avant le constat des experts, afin de faire disparaître les preuves du méfait.

Il est probable (le commencement de la procédure manque) qu'il put se faire délivrer par les magistrats locaux un commandement, car le fragment débute par la réponse, sous forme d'*Intendit*, des Saint-Quentinois aux articulations du demandeur. Ceci se passe au mois de juin 1302.

Mais les procureurs et les défenseurs officieux de Saint-Quentin sont, pour Bernard Melou, de redoutables adversaires. Ce sont deux notables de la paroisse, « *en Arnaud de la Nogareda et en Bernat de Goth, apelat Faure* ». Ils affirment que le cheval n'est nullement mort de mort violente, mais de maladie ; que, quelque temps auparavant, il avait été blessé par un bœuf d'un coup de corne dans le ventre et que, finalement, il est mort d'une indigestion de foin, de raisin et de plantes pernicieuses (ce qui indique bien que l'accident remonte à l'automne) ; qu'à la vérité un homme, dont ils ne livrent pas le nom, l'a dépouillé clandestinement malgré leur opposition et leur intention d'informer l'autorité ; que d'ailleurs l'animal était mort sur la paroisse de Saint-Jean de Salles, et non sur celle de Saint-Quentin ; qu'en droit, la plainte et la poursuite ne seraient recevables qu'autant qu'il y aurait preuve de malveillance, et que, dans la présente affaire, cette preuve n'a pas été administrée ; qu'enfin l'animal, coutumièrement, errait à l'abandon, seul, et commettait des déprédations.

Ces arguments étaient habiles et Bernard Melou se contentait de les

repousser sans les discuter et même, semble-t-il, avec une réelle déférence pour la partie adverse ; mais en outre, — et ceci indique qu'il n'était pas bien sûr de son droit ou qu'il redoutait grandement ses adversaires, — il refusait de se porter partie civile. C'est ce qu'il a bien soin de spécifier à diverses reprises : « *en la dicha cauza no fazia part, ni la entendia à far* ».

Les défendeurs, dans ces conditions, avaient la partie belle, car, répliquaient-ils, « *negus hom no deu esser punit sens colpa, ni es tengut de respondre a Cort sens demandayre o sens denuntiayre o sens accusayre* », c'est-à-dire que là où il n'y a pas de plaignant, ni d'accusateur, il ne saurait y avoir de poursuite. Aussi, après avoir poussé leur adversaire dans ses derniers retranchements, après avoir lassé ses récusations par quatre productions successives de témoins, de plus en plus nombreux, de plus en plus affirmatifs et de plus en plus considérables, Bernard de Goth et Arnaud de la Nogarède semblent-ils avoir obtenu, malgré une sentence impérative du juge mage de Moissac, Jean d'Anthoine, rendue à la requête et en faveur de Melou, pleine satisfaction. Du moins, les dernières lignes du texte indiquent-elles que les parties renoncent à poursuivre leur débat et réclament d'un commun accord un jugement de clôture. C'est l'aveu d'impuissance du réclamant.

Les phases de l'affaire se déroulent devant le tribunal du bayle royal de Sainte-Livrade, Arnaud de Lalbenque, du mois de juin 1302 à la fin d'avril 1303, et c'est à propos de ces dates qu'il y a lieu de faire quelques remarques.

C'est, en effet, quelques mois après le procès, le 5 juin 1305, que l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Goth, était, par le collège des cardinaux assemblé à Pérouse, élu pape sous le nom de Clément V[1].

Cette élection était une protestation significative contre la politique antifrançaise de Boniface VIII, et il n'est pas douteux qu'elle ait été faite sous la pression violente de Philippe le Bel. Le nouveau pape se hâta du reste de relever le roi de son excommunication et de flétrir la mémoire de son prédécesseur ; il créa tout d'abord dix cardinaux français (nov. 1305), transporta en France le siège de la papauté (1308), et enfin accorda au roi la condamnation des Templiers (1311).

On en a conclu, un peu légèrement, qu'il avait intrigué et avait pris avec Philippe le Bel des engagements secrets. C'est peu probable, car,

1. Né vers 1264, Bertrand de Goth était, en 1295, évêque de Comminges, et en 1299, archevêque de Bordeaux. Elu pape sous le nom de Clément V, il mourut au château de Roquemaure, non loin de Carpentras, le 20 avril 1314.

d'une part, Bertrand était en Poitou, faisant sa visite pastorale, quand lui fut apporté le décret des cardinaux, et, d'autre part, il ne semble avoir jamais aimé que sa famille et sa Gascogne. Il ne résida guère plus en effet à Avignon qu'à Rome (voir ses Itinéraires dans Mas-Latrie), et, pour les mesures qu'on lui reproche, il ne fit qu'appliquer les idées, nettement gallicanes, du clergé et de la noblesse de son époque en matière de pouvoir séculier et d'autorité ecclésiastique. C'était d'ailleurs une âme vénale, et le roi n'ignorait pas qu'avec de l'argent il en aurait ce qu'il voulait[1].

Mais là n'est pas la question. Quelle était l'origine de Clément V ?

Si l'on en croit ses panégyristes officiels, Baluze et Mas-Latrie en particulier, « il appartenait à la première noblesse du pays »[2]; mais l'accord est loin d'être unanime à ce sujet. Pierre Louvet, par exemple, dans son *Histoire d'Aquitaine* (p. 113), nous apprend qu'il était de tradition, dans ce pays, que Clément était si pauvre qu'il était obligé, dans son enfance, de se rendre pieds-nus de la maison de son père à la ville de Bazas, où il étudiait, et qu'un cordonnier, touché de cette misère, le força un jour d'accepter une paire de souliers en lui disant : « Tu me les paieras quand tu seras pape ». Malheureusement, l'anecdote a été appliquée à d'autres papes; elle n'est donc pas probante.

D'autre part, il est certain que le père de Clément porte, dans un acte officiel, la qualification de *miles*, chevalier[3], que son oncle paternel, Bertrand, était évêque d'Agen, et que lui-même fut évêque de Comminges. Il semble donc vraisemblable que l'archevêque de Bordeaux appartenait bien à la noblesse, mais nullement à la grande noblesse. On connaît même le nom de sa grand'mère, Marquesia de Ilhac, et ce nom paraît plutôt sortir de la petite noblesse ou de la bourgeoisie gasconnes.

Même incertitude pour le berceau du pape. Mas-Latrie n'hésite pas à le fixer à Villandraut, près d'Uzeste, au diocèse de Bordeaux, et cette opinion est appuyée, dubitativement il est vrai, par quelques-unes des vies manuscrites du pape Clément V, recueillies par Baluze. « On le disait de Villandraut », dit le texte de la IIIe vie[4]. En revanche, tout le

1. C'est ce qu'une pièce du temps, *Le dit du pape*, lui reproche avec violence :

« Pape Clément,
. . . .
Tu n'as amie
Fors la pécune. »

2. DE MAS-LATRIE, *Trésor de chronologie*, col. 1124.
3. Registre FF de la Chambre des Comptes de Paris (BALUZE, *Vitæ paparum avinionensium*, t. I, col. 615).
4. BALUZE, *loc. cit.*, col. 55.

monde s'accorde à le reconnaître « Gascon d'origine », *natione Vasco*, ce qui semble reporter son berceau au sud de Bordeaux.

Enfin, son frère Arnaud-Garcias de Goth porta, à partir de 1308, le titre de vicomte de Lomagne et d'Auvillars. Son neveu Bertrand fit ses études à l'Université de Toulouse, et, parmi les autres neveux du pape, fils de ses sœurs [1], on relève les noms de Raymond d'Aspet et de Bertrand de Salviac, qui se rapportent au cours supérieur et moyen de la Garonne.

A la vérité, on ne saurait tirer un argument ferme du titre d'Arnaud-Garcias, car la vicomté de Lomagne et d'Auvillars était une possession de la maison de Talleyrand-Périgord, et elle n'entra dans la maison de Goth, non sans quelque scandale, qu'après l'élection de Clément V; mais il est probable aussi que si le pape et son frère avaient jeté leur dévolu sur ce fief aristocratique, c'est précisément parce qu'il était assez voisin de leur berceau [2].

Or, la famille de Bertrand de Goth était extrêmement nombreuse, et, dans la procédure que j'ai résumée, on voit apparaître, comme défenseur et en quelque sorte patron de la paroisse de Saint-Quentin, devant le bayle de Sainte-Livrade, un personnage noble, comme l'indique son qualificatif de *En*, influent, comme l'indique son opposition aux magistrats royaux, redouté, comme l'indiquent les ménagements de son adversaire, *En Bernat de Goth*.

Remarquons en passant qu'on n'est point fixé sur le prénom du père de Clément V. « Il est, dit Baluze, appelé *Béraud*, mais certains manuscrits lui donnent le nom de *Bernard* et d'autres celui de *Bertrand* ». Il est en effet probable qu'il s'appelait Bertrand ou, comme le personnage du procès, Bernard [3].

De plus, Bernard de Goth, de Saint-Quentin, porte un surnom d'apparence roturière, *Faure*, c'est-à-dire *le Forgeron*, et les surnoms de ce genre semblent avoir été habituels dans la famille du pape, car Baluze encore cite, d'après un acte de la douzième année du règne d'Edouard III

1. Ceux qui nous sont connus sont : Raymond-Guilhem et Bertrand de Budos, Raymond d'Aspet et Bertrand de Salviac; mais il en était d'autres encore, car Bernard Guy, dans son catalogue des évêques de Toulouse, dit que Gaillard de Preyssac était un petit-neveu du pape Clément V « *nepos ex sorore* ».

2. Arnaud Garcias mourut en 1311 et fut enseveli à Auvillars, dans l'église des Frères-Prêcheurs, tandis que le pape choisit pour sa sépulture l'église de Notre-Dame d'Uzeste, au diocèse de Bazas, dans laquelle il avait institué, peu avant sa mort, des chanoines réguliers. Uzeste paraît avoir été le berceau de sa mère. « C'est, dit une vie de Clément V, un lieu assez misérable, stérile et perdu ».

3. Baluze, *loc. cit.*, col. 615.

roi d'Angleterre, un Arnaud-Garcias de Goth, dit *Gastoul*, seigneur de Puyguilhem, qui pourrait bien avoir été le même que le vicomte de Lomagne.

Enfin, la femme de Bernard de Goth, dit Faure, appelée en témoignage au procès, porte le nom de *Bruna*, qu'on retrouve précisément parmi ceux des quatre enfants d'un autre frère de Clément V, Gaillard de Goth [1].

Il y a là évidemment un faisceau de coïncidences ou de rapprochements. N'est-il pas possible d'en inférer que Bernard de Goth, dit Faure, a bien pu être un frère de Bertrand, de Gaillard et d'Arnaud-Garcias de Goth, c'est-à-dire du pape Clément V ?

Je laisse ce problème à résoudre à nos érudits confrères, historiens et archéologues de cette région.

Voici le texte de la procédure :

TEXTE.

[**1er f°**]... Item, ponunt, quod venerunt ad illum qui volebat ipsum excoriare et dixerunt ei quod, [priusquam excoriaret] [2] eum, ostenderetur bonis viris dictus rocinus, et cognoscerent seu viderent si [esset mortuus de] vulnere aut propter infirmitatem quam habebat.

Item, ponunt quod, non obstante prohibitione, fuit excoriatus.

Item, ponunt quod dictus rocinus decessit in parroquia Sancti Johannis de Salas et non in parroquia Sancti Quintini [3].

Item, ponunt quod, quando fit aliquod malefficium clamdestine, debet videri per bonos homines et per probos, antequam aliquid innovetur.

Item, ponunt quod fuit scoriatus et non visus per illos per quos debebat videri.

Item, pronunt quod ibit [4] a gast et sine custode, quare non debet fieri emenda per homines [Scti Quintini], at per alios quibus petunt responderi quathenus in furto consistunt ».

Als quals [deffendemeus lhi] predig parroquia comparen demandero resposta per aquel que demanda la emenda del [dig rossi] que volo esser

1. Gaillard de Goth, mort à Lyon en 1305, eut, en effet, de Mabilia, sa femme, Gaillard, Bruna, Marquesia et Cœcilia.
2. Les mots entre crochets, effacés par l'humidité, ont été rétablis d'après le sens de la phrase.
3. Aujourd'hui *Saint-Quentin*, arrondissement de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne).
4. *Ibit* est évidemment écrit pour *ivit*. *Ire a gast* veut dire *faire du dégât.*

reseubut a proar las dichas cauzas, si lor so denegadas per lo dig demandant la dicha emenda. E aqui metehs lodig Bernat Melo dihs que no era tengut de respondre [en aquelas], car el en la dicha cauza no fazia part, ni fa, ni la entendia a far, ans requiric lodig Bernat melo al dig loc tenent que las cauzas contengudas el dig mandament fassa complisca e mande a exequcio, aychi com el dig mandament es contengut; e requiric mais aqui metehs lo dig Bernat Melo al dig loc tenent que la dicha enquesta e aprocedura sia publicada e a luy esser fagh segon que trobara en aquela. — E lhi digz parroquia dicho que negus hom no deu esser punit sens colpa, ni es tengut de respondre a cort ses demandayre, o ses denuntiayre o ses accusayre. Et cum lo dig Bernat Melo aia enpetrat mandament del dig senher jutge del rossi que lhi aviom, mort recostierament[1]. loquals mandamens era endressatz al dig balle de Scta Lhiorada[2], que lhi fes far emenda del dig rossi per aquels a cuy s'apertenia, si no trobava cest malfachor; E lhi home de S. Quinti sion apelats per far la dicha emenda, e lhi bos deffendemens e leyals, segon que dicho, perpauzo, per que tengut non so los quals dicho que volo proar, [e] lhi dig parroquia, comparen per testimonis, si lor o denega, demando que sia respost per lo dig Bernat Melo, et deu respondre o no als digz deffendemens, [e] demandero ne dregz esser fagh e digh a lor per lo dig loc tenent. — E aqui metehs lo dig Bernat Melo dihs que no era tengut a respondre a las cauzas de sus per los digz parroquias perpauzadas, protestat totas vegadas davant cascun per lo dig Bernat Melo que, en la present enquesta e aprocedura, no enten a far part; en que digh dregh sobre aisso a luy esser fagh e digh; — a la qual cauza far e aprocedir en la dicha cauza, aytant cant razos sera, lo dig loc tenent assignec dia a las partz al dijos apres la festa de la naciment de S. Johan Baptista[3], dins tercia.

E apres aisso, en l'an que de sus, devant Ard de Lalbenqua, balle de Scta Lhiorada per nostre senher lo rey de Franssa, lo dissabde davant la festa de la Magdalena[4], comparego lo dig Ard de la Nogareda [e] en Bernat de Goth apelat Faure, parroquias de S. Quinti, per lor metehs e per totz los autres de la dicha parroquia de S. Quinti, a deffendre los digz parroquias aychi, coma de sus ero comparegut; [e] comparec d'autra part lo dig Bernat Melo, protestat totas vegadas per lo dig Bernat

1. C'est-à-dire furtivement, mystérieusement.
2. *Sainte-Livrade*, arrondissement de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne).
3. Le jeudi après la fête de la naissance de saint Jean-Baptiste 1302 était le 28 juin, octave de la Fête-Dieu.
4. Le samedi avant la Sainte-Madeleine 1302 etait le 21 juillet, veille de cette fête.

Melo que el no enten a far part en la presen enquesta e aprocedura, ans requirie al dig balle que complis las cauzas contengudas al dig mandament. — E lhi dig parrochia deffendedor protestero coma de sus e dicho que no entendio a renunciar, per re que dichesso, *a serios de meychos*[1]: apres las quals cauzas demandero al dig balle que lor fes razo segon la 1a assignacio del dia de sus. E aqui metehs lo dig balles, agut cosselh de savis homes, segon que dihs, en renden dreg a las dichas partz, dichs e pronunciee lo dig Bernat Melo dever far part en la dicha cauza.

[**2e fo**] e respondre als predigz deffendemens : del qual pronunciament lo dig Bernat Melo s'apela al senher jutge ordenari : de contra la qual apellacio lo dig balles no reseup mas advant cant razos sera.

E apres aisso, en l'an que de sus, devant Ard de Lalbenqua, balle de Scta Lhiorada per nostre senher lo rey de Franssa predig, comparec lo dig Bernat Melo d'una part (e) en Faure de Goth, per se e per totz los autres parroquias de S. Quinti, loquals predig comparec per los digz parroquias aychi, comma apparia de sus en la present acta, d'autra part: e aqui methes lo dig Bernat Melo offrie al dig balle una lettra sagelada, segon que el a dich, del sagel del senher Johan Anthoni, jutge maior ordenari per la auctoritat reyal del rey, la tenor del qual es de jos contenguda, requerens al balle predig que las cauzas el dig mandament contengudas mandes a excequcio. E aqui metehs lo balle predig, de voluntat de las dichas partz, assignee dia a las dichas partz aproar, per los digz parroquias, lor deffendemens, producir e publicar los digz parroquias lors deffendemens, producir et publicar los digz testimonis, si far se pot, de dregz, al dilhus apres la S. Gregori papa[2], dins tercia, (e) procezir en la causa a la una part e a l'autra, aytant cant razos sera, si entre tems no es estat pacificat per las dichas partz.

Tenor vero dicte litere dicti domini judicis talis est :

Johannes Anthonii, legis doctor, judex maior et ordinarius auctoritate regia Caturcence, bajulo Ste Liberate aut ejus locum tenenti, salutem [illegible]. Ratione interfectionis [illegible] vicini Bernardi Melonis clandestine interfecto, ut dicitur, ad instanciam Bernardi predicti, inquestam fecerimus, et mandamus vobis quatenus dicto Bernardo, secundum [illegible] inde coram vobis, [illegible] juxta usus patrie et consuetudinem super clandestinis maleficiis observatam. Si autem in premissis [illegible] intra quindecim dies non

1. [illegible]
2. [illegible] était le 18 mars. [illegible]. L'assignation était [illegible].

decideritis, si comode fierit possit, comittimus et mandamus bajulo Moyssiaci domini regis ut ex tunc premissa compleat et debite exequatur. Datum Moyssiaci, die lune ante Cathedram Scti Petri [1], anno domini m° ccc° secundo, redditis literis. »

Al qual dia comparec lo dig Bernat Melo, d'una part, en Ard de la Nogareda (e) en Bernat de Goth apelat Faure, per lor e per los digz parroquias, d'autra; e aqui metehs lhi dig Ard de la Nogareda el dig Bernat de Goth, per lor e per los digz parroquias de S. Quinti, demandero la secunda productio a lor esser donada per lo dig balle, a proar lor defendemens predigs, la qual lor fo autre jada; A la qual cauza far e aprocedir en la présent cauza a la una part e a l'autra, aytant cant razos sera, es assignat dias a las partz al dilhus apres la festa de S. Gregori [2], dins tercia; e foro offrit per lo dig balle als digz parroquias de S. Quinti comparens, sirvens e letras compulsorias a costi tuher lor testimonis a portar testimoni de vertat en la present cauza, so es assaber G. Fellaut, loc tenent del dig balle.

Al qual dia comparec devant lo dig balle lo dig Bernat Melo, d'una part, en Bernat de Goth apelat Faure predig, per se e per nom que de sus, d'autra. E aqui metehs lodig Bernat de Goth, per se et per nom que de sus, ballec e ofric a la cort artigles sobre los quals volc que lhi seu testimoni sio examinat, als quals requiric resposta per lo dig Bernat Melo, la tenor des quals es aytals :

« Intendunt probare Bernardus de Goth et Arnaldus de la Nogayreda, pro se et aliis parrochiis Scti Quintini, quod rocinus cujus emenda petitur decessit morte naturali et non facto hominis. — Negat eam ut ponitur.

« Item, quod, antequam decesisset, fuerat percussus dictus rocinus a quodam bove et cumpercussus in ventre, prout Gausbertus Castanol, qui dictum rocinum custodiebat, dicebat publice vicinis suis. — Negat eam ut ponitur.

[3e F°]. — « Item, quod, postquam fuit percussus dictus rocinus a dicto bove, ut asserebat dictus Gausbertus Castanol, fuit faychatus femo, vindemia et herbis cum pravis per plures dies, usque quo fuit ita debilis quod vix poterat exire de stabulo. — Negat ut ponitur.

« Item, quando fuit mortuus dictus rocinus et voluerunt ipsum excoriare, fuit dictum eis qui ipsum volebant excoriare quod non excoriarent usque fuisset visus per probos homines ad quos spectabat emenda,

1. Le lundi avant la Chaire de Saint-Pierre 1302 (vieux st.) correspond au 18 février 1303.

2. 18 mars 1303.

si debebat emendari, et, non obstante dicta prohibitione, fuit excoriatus absque ostensione. — Negat eam ut ponitur.

« Item, quod dictus rocinus decessit in parrochia Scti Johannis de Salas. — Negat ut ponitur.

« Item, quod, quando fit aliquid maleffìcium clamdestine, debet ostendi et videri per illos ad quos spectat emenda fieri, antequam aliquid innovetur. — Credit eam quathenus pro ipso facit at negat eam ut ponitur.

« Item, quod, absque aliqua ostensione facta illis ad quos spectaret emenda fieri si fuisset interfectus per aliquem, fuit excoriatus. — Negat ut ponitur.

« Item, quod dictus rocinus ibit per pascua a tala et a gast[1] sine custode : et petunt responderi. — Non credit ut ponitur. »

E aqui metehs lo dig Bernat melo respondec als digz artigles aychi cant en la ffi de cadun es contengut. — E aqui metehs lo dig Bernat de Goth, per se e per nom que de sus, produhs per testimonis Arnaldum Crozolencs, G. Castanol frayre d'en Gausbert Castanol, lhi qual jurero aqui metehs, en presencia de las partz, dire vertat, e nominec per testimonis la molher d'en Guirau Castanol, la molher d'en Ard de la Nogareda e na Bruna de Goth. — E aqui metehs lo dig Bernat de Goth, per se e per nom que de sus, demandec la tersa productio, laqual lhi fo autrejada ; a laqual cauza for e aprocedir en la cauza, a la una part e a l'autra es assignat dias a las partz lo dimars après la festa de Scta Maria del mes de mars[2], dins tercia.

Al qual dia, devant lo dig balle, anno domini Mº CCCº tercio, comparec, d'una part, lo dig Bernat Melo el dig Ard de la Nogareda, per se e per nom dels digz parroquias de S. Quinti, lo quals avia poder de comparer per los digz parroquias aychi, coma de sus en la present enquesta e aprocedura es contengut, d'autra part. E aqui metehs lo dig Ard de la Nogareda, per se e per nom que de sus, produhs per testimonis na Bernada, molher de luy metehs Ard de la Nogareda, Bruna de Goth e na Ramonda, molher d'en G. Castanol, lhi qual jurero, en presencia de las dichas partz, dire vertat. E aqui metehs lo dig Ard de la Nogareda, per se e per nom que de sus, requiric la quarta productio, lo quals lhi fo autrejada ab sollempnitat de dregs. A la qual cauza far e aprocedir en la causa degudement a la una part et a l'autra, es assignat dias a las partz al dilhus apres la festa de Rampalm[3], dins tercia.

1. C'est la même expression que plus haut : *ibit* pour *ivit*. *Talar* et *gastar* signifient *fouler* et *endommager*.
2. L'Annonciation. Cette fête tombant le 25 mars, le mardi qui la suivait est le 26 mars.
3. Le lundi après les Rameaux est le 1er avril 1303.

E aquel dia, devant G. Fellaut, loc tenent del dig balle, comparec lo dig Bernat Melo, d'una part, el digt Ard de la Nogareda, per se e per nom dels digz parroquias de S. Quinti, d'autra. E aqui metehs lo dig Ard de la Nogareda, per se e per nom que de sus, produhs per testimonis en Siquier de Narsses, donzel, Ard Aymeric de Mont-Lavart, Bernat de la Vayshiera, filh d'en Faure, W. Castanol, filh d'en G. Castanol, lhi qual jurero, en presencia de las partz, dire vertat et a publicar los testimonis de la una part e de l'autra de sus produgs e a procedir en la cauza, a la una part e a l'autra es assignat dias a las partz, de voluntat de lor, al dilhus apres Quazi modo [1], dins tercia.

E aquel dia las parts comparego devant lo dig balle aychi coma de sus plus pleinament so comparegut. E aqui metehs lo dig Ard de la Nogareda, per se e per nom que de sus, produhs per testimonis los predigs Bernat de la Vaychiera, filh d'en Faure, W. Castanol, filh d'en G. Castanol, Johan de la Nogareda apelat des Crozolis, lhi qual jurero, en presencia de las partz, dire vertat e depauzero, lo dig dia, aychi, cant en la deposicio de lor es contengut. E aqui metehs la deposicio dels predigz testimonis de sus, per la una part e per l'autra produghz, foro publicat, de voluntat de las dichas partz; aprés la qual publicacio las dichas partz renunciero e concluzero en la dicha cauza, e demandero sentencia diffinitiva; e a donar sentencia, si far se pot de dreg, es assignat dias a las partz al dilhus davant la festa de S. Jorgi [2], dins tercia...

Séance du 14 décembre 1906.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend une série de cartes postales envoyées d'Angleterre (Londres, Edimbourg), par M. J. Fourgous, membre correspondant.

M. J. de Lahondès, président, offre à la Société plusieurs années du *Bulletin monumental* qui manquaient à la collection (1901-1906).

Après avoir entendu les rapports de la Commission spéciale, la Société, conformément à ses statuts et règlements, nomme comme membres résidants M. le colonel Delort (qui reprend ainsi le titre qu'une longue absence de Toulouse lui avait fait perdre); M. Couzi, maître de conférences à la Faculté des sciences, professeur à l'Ecole

1. Le lundi 15 avril 1303.
2. Le lundi 22 avril 1303.

des arts; et comme membre correspondant, M. Calmettes, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.

M. Ed. PRIVAT, membre résidant, offre au nom de M. Couzi un agrandissement photographique d'une fresque du quatorzième siècle de l'église de Saint-Lizier, représentant une vierge, et communique un superbe album de photographie archéologique du même amateur.

La correspondance comprend la lettre suivante de M. PORTAL, archiviste du Tarn et membre correspondant.

Mercier, artiste toulousain renommé au dix-septième siècle.

Je vous adresse une petite note prise au cours de l'analyse d'un gros registre de comptes journaliers. Ce registre, appartenant au fonds des Trinitaires de Castres, est aujourd'hui dans la série H de nos archives départementales.

La note concerne un artiste toulousain du dix-huitième siècle et pourra peut-être intéresser la Société archéologique.

La porte construite et ornée par lui n'existe probablement plus. L'emplacement du couvent des Trinitaires est aujourd'hui occupé : 1° par le collège communal (bâtiments du couvent), plusieurs fois remanié et même reconstruit; 2° par la sous-préfecture (jardin et dépendances du couvent.

Mais si nous ne pouvons pas constater, même à l'aide d'une mauvaise image, quelle fut l'œuvre de Mercier, il n'est pas indifférent de savoir qu'il travailla à Castres. Ce fait, s'ajoutant je pense à d'autres, contribuerait à déterminer la sphère de son activité artistique, le rayonnement de sa manière de faire inspirée, soit (ce que j'ignore) par l'Ecole toulousaine, soit par une conception personnelle, soit par l'une et l'autre.

« Au pied du clocher, il y a un grand portail de pierre de taille servant d'entrée au couvent du côté du cloître, sur lequel sont les armes de l'ordre [des Trinitaires], à ronde-bosse, enrichies de tous les ornemens d'architecture et sculpture, qu'on ne peut assez admirer. Cet ouvrage excellent fut fait en 1667 par le fameux Mercier, de Toulouse, un des plus habiles maîtres de son tems. » (Ecrit en 1714.)

(Archives du Tarn, Série H. Trinitaires de Castres. Registre des comptes journaliers, de 1697 à 1726, page 12.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle que Pierre Mercier construisit en 1667 le rétable du chœur de Saint-Etienne.

M. Galabert, membre résidant, archiviste de la Ville de Toulouse, communique une longue étude dont voici le résumé :

Registres paroissiaux de Toulouse.

Les premiers registres d'état civil connus en France ont un caractère personnel et utilitaire; ils apparaissent lorsque la preuve écrite se substitua à la preuve orale, les registres de baptême pour permettre l'exécution des prescriptions canoniques qui interdisaient les mariages entre parents, entre parrain et marraine, les registres de mariage et de sépulture pour permettre la constatation des sommes perçues malgré les prescriptions canoniques, à l'occasion de ces cérémonies.

C'est au seizième siècle seulement que les ordonnances royales interviennent pour achever la substitution de la preuve écrite à la preuve orale. Il y a lieu d'étudier d'abord ces ordonnances, puis leur application à Toulouse.

I.

ORDONNANCES ROYALES.

L'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) prescrit la tenue de registres de baptêmes pour « prouver le temps de la majorité », et de registres de décès, mais seulement pour les bénéficiers, afin d'établir exactement l'époque de la mort, si importante pour les candidats au bénéfice vacant qui devaient prendre date en cour de Rome.

Le Concile de Trente (1563) prescrit aux curés la tenue de registres de baptêmes et de mariages.

L'ordonnance de Blois (1579), « pour éviter les preuves par témoins », ordonne aux curés de rédiger des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et de les apporter à la fin de l'année aux greffiers royaux. C'est à partir de cette date que les trois séries d'actes sont constituées officiellement.

L'ordonnance de Marillac de janvier 1629 interdit la preuve par témoins pour les mariages en dehors des « personnes de village, basse et vile condition ».

La grande ordonnance civile de 1667 édicte sur la matière une législation complète. Les baptêmes, mariages et décès seront mis sur le même registre, à leur place chronologique; mais ce registre sera tenu en double, la minute restera entre les mains du curé, la grosse sera remise à la fin de l'année au greffier qui la gardera après l'avoir collationnée sur la minute. L'ordonnance donne des règles précises sur la manière de

rédiger les actes, les mentions à y mettre. A partir de 1673, les minutes doivent être sur papier timbré.

L'ordonnance ne fut pas entièrement exécutée, les grosses ne furent pas remises régulièrement. En 1691, par besoin d'argent, on crée des conservateurs spéciaux, charges vénales qu'il faut supprimer en 1716 et dont les titulaires, pour la plupart, gardèrent les registres comme des papiers privés. Aussi les doubles de cette période ne figurent pas dans les archives départementales.

La déclaration du 3 avril 1736 reprit et confirma les prescriptions de 1667, mais elle y ajouta des pénalités sévères pour la remise des grosses aux greffes des juridictions royales. C'est à partir de cette date que la série des doubles existe dans la plupart des archives départementales.

Enfin, en 1746, un arrêt du conseil ordonne de tenir deux séries distinctes de registres pour les baptêmes et mariages d'une part, pour les décès d'autre part.

La loi du 20 septembre 1792 enjoignit aux curés de remettre leurs registres aux municipalités chargées désormais de l'état civil.

Ainsi :

1° Des origines à 1667, les baptêmes, mariages et décès forment des registres séparés;

2° De 1668 à 1746, les trois séries d'actes sont réunies dans le même registre ;

3° De 1747 à 1792, les baptêmes et mariages sont sur le même registre, les décès sur un registre spécial.

II.

EXÉCUTION DES ORDONNANCES A TOULOUSE.

1° Le caractère utilitaire de l'origine se retrouve jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Ainsi, les registres de mariages ne sont d'abord en réalité que des registres de bans destinés à permettre au prêtre de savoir si les bans ont été publiés. Il donnent simplement le nom des parties avec en marge les chiffres 1, 2, 3, inscrits après chaque publication, et quelquefois, mais toujours accessoirement, la date du mariage même. Si les futurs appartiennent à deux paroisses, l'acte se retrouve dans le registre de chaque paroisse. C'est seulement au milieu du dix-septième siècle que l'acte est rédigé en vue du mariage même (à partir de 1671, à Saint-Etienne) et ne se trouve que dans le registre de la paroisse où le mariage a été célébré.

A Saint-Etienne, de 1609 à 1632, on indique en marge les baptêmes pour lesquels on n'a pas reçu de cierges.

A la Dalbade, en 1735, il y a des décès « qui n'ont point été écrits, parce qu'on n'a pas payé » (note du sacristain). Dans la même paroisse, les répertoires portent tous les ans, de 1697 à 1746, le total des recettes de la sacristie (elles varient de 2,123 livres à 4,839 livres).

2° Ce caractère utilitaire des registres et l'arbitraire relatif laissé aux curés sont l'origine du désordre considérable qui a présidé à la tenue de ces registres.

Il y a des actes omis, d'autres qui ne sont pas à leur place. L'écriture est le plus souvent détestable (le sacristain de la Dalbade qui fait les tables s'en plaint à chaque page). Les minutes et les grosses sont parfois reliées ensemble ou se complètent mutuellement, ce qui augmente encore la confusion.

En 1599, un registre qui traînait sur les fonds baptismaux fut volé à Saint-Etienne; en 1672, un chien à Saint-Nicolas rongea les premiers feuillets du volume de 1671; à Saint-Michel-du-Touch, les registres de 1701 à 1736 ayant disparu ou les actes ayant probablement été mis sur des feuilles volantes, il fallut les rétablir par enquête.

Tous ces fait indiquent le peu de soin que les curés apportaient à la conservation des registres et expliquent les lacunes énormes qu'on trouve dans les séries.

Les tables, quand elles existent, sont faites d'après des systèmes qui varient avec les rédacteurs.

3° Dans les séries antérieures à 1667, les lacunes sont considérables. Le plus ancien registre est celui des mariages de Saint-Sernin (1539); la date initiale de chaque série d'actes varie avec les paroisses, 1550, 1558, 1571, 1587, etc. Les actes de cette période sont rédigés d'une façon très sommaire, quelquefois en langue romane, et ne donnent pas toujours la date de la naissance ou du décès, ni parfois les noms des parents.

4° A partir de 1668, l'interprétation de l'ordonnance de 1667 accroît encore parfois le désordre, chaque paroisse ayant exécuté à sa façon les prescriptions données. Ainsi, à Saint-Etienne, on a mis les trois séries d'actes sur le même registre, mais en divisant le registre en trois, de sorte que la partie réservée à une série ayant été remplie avant que les actes de cette série fussent terminés, il a fallu reporter la suite en d'autres endroits du registre; il en est ainsi de 1668 à 1673 et de 1717 à 1720. De 1674 à 1687, au contraire, on consacre de nouveau un registre à chaque série malgré l'ordonnance; de 1721 à 1736 et de 1759 à 1792, chaque série d'actes forme un cahier, et les trois cahiers sont reliés en un seul volume: l'ordonnance est ainsi appliquée à la lettre, sinon dans son

esprit ; de 1688 à 1716 et de 1737 à 1746 les trois séries d'actes sont confondues en une seule série chronologique, conformément à l'ordonnance.

Ainsi il est indispensable de se rendre exactement compte des prescriptions des diverses ordonnances pour se retrouver dans les registres des diverses paroisses.

III.

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES

Les renseignements historiques qu'on peut tirer des registres paroissiaux de Toulouse ne semblent pas très importants.

On peut relever la mention de l'exécution de Montmorency, des abjurations de protestants, des conflits fréquents et parfois curieux entre le clergé séculier et le clergé régulier à propos de sépultures ou de processions (conflits du curé du Taur avec les Pénitents-Gris, avec les religieuses de Saint-Sernin, avec le chapitre de Saint-Sernin), des inventaires de mobilier, des listes d'excommunications, des bénédictions de cloches, réparations d'églises, etc., des mentions relatives à des inondations de la Garonne (1613, 1701, 1727) ou à des incendies (Saint-Etienne 1609, Saint-Sernin (1668). On peut y trouver des éléments importants pour dresser des listes de parlementaires, d'avocats, de chirurgiens, etc.

IV.

STATISTIQUES.

Ces registres sont surtout intéressants au point de vue des statistiques qu'ils peuvent fournir ; mais il faut les dresser soi-même, car, sauf exceptions, elles ne se trouvent pas dans les registres.

En comparant, par exemple, dans une paroisse les chiffres des décès pour un certain nombre d'années, si ce chiffre vient à monter brusquement, on peut être certain que cette augmentation est due à une épidémie dont la nature est quelquefois indiquée dans le registre ; ainsi la maladie dite « trosse galant » en 1614, la peste de 1628-1631, celle de 1652-1653 qui a donné lieu à un registre spécial pour le pré des pestiférés, où le nombre des décès fut de 1193, l'épidémie de 1752, qui, d'après Barthès, aurait causé 25 à 30,000 décès, chiffre que l'étude des registres, en comparant la mortalité de cette année avec celle des années voisines, permet de ramener à 3,000. Les registres peuvent donc révéler des épidémies inconnues, donner des détails précis sur les autres.

L'examen de ces registres permet aussi de constater le chiffre énorme de la mortalité infantile, surtout en été : elle est de 345 pour 1000 à la

Daurade de 1751 à 1763, de 638.8 pour 1000 à Saint-Nicolas en 1742 et seulement de 230,1 pour 1000 de 1891 à 1894. Ces chiffres montrent combien les soins donnés à l'enfance laissaient à désirer sous l'ancien régime.

Malgré ces épidémies, le chiffre de la natalité, qui du dix-septième au dix-huitième siècle semble avoir diminué, a été au contraire en augmentation constante à partir du milieu du dix-huitième siècle. Cet accroissement semble dû uniquement à la proportion énorme d'enfants naturels qui n'a cessé de s'élever (139,1 pour 1,000 en 1751, 250 pour 1000 en 1788), tandis que le chiffre des naissances légitimes restait stationnaire. La diminution de la natalité n'est-elle pas due aujourd'hui à la diminution des enfants naturels, comme certains chiffres semblent l'indiquer (231 pour 1000 en 1894, 189 en 1902)?

Ainsi, au point de vue historique comme au point de vue économique et social, l'étude des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et décès fournit des résultats du plus haut intérêt.

Séance du 8 janvier 1907.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend entr'autres envois une série de cartes postales représentant des monuments de l'Angleterre et de l'Ecosse offertes par M. J. Fourgous.

M. de Puybusque, membre correspondant, offre une photographie agrandie de la porte de l'enceinte de Viane (ou Vianne), bastide du treizième siècle, à 9 kilomètres de Nérac (Lot-et-Garonne).

Le Président et le Comité de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne ont exprimé en ces termes à notre Compagnie ses souhaits de nouvel an :

Musarum studiis faciles estote, sodales;
Sint curæ vobis Clio cuiusque sorores;
Artibus ingenius favent, fovent que poesim
Quisquis amat vestri veterum monumenta virorum,
Candida vos semper comitetur turba Minervæ;
Sic etenim nomen terrenum transvolat astra!

Le président de la Société archéologique du Midi a répondu en ces termes :

Au nom de l'art et de l'histoire,
Toulouse adresse à Montauban,
Pour le passé, chère mémoire,
Bons souhaits pour le nouvel an.
Que la sœur vaillante et fidèle
Poursuive ses succès constants,
Gardant toujours comme un modèle
Le président des présidents.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Couzi qui prend séance pour la première fois.

A propos d'un article paru dans une revue, il rappelle que la Société de tous temps se préoccupa de la conservation des anciens édifices qui sont le décor et l'honneur de notre ville. Mais sa vigilance s'est trop souvent heurtée à l'inertie des autorités locales ou centrales.

Elle n'a pas attendu les lamentables événements d'aujourd'hui pour inventorier les trésors de nos églises et des édifices religieux, et en signaler l'importance au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts — qui répondit rarement à son appel.

Elle continue de remplir son devoir en signalant la valeur historique, archéologique et artistique de la chapelle du grand Séminaire, décorée par nos concitoyens Despax et Rivals. Une requête en faveur du classement de cette chapelle sera remise à M. le Préfet par le président, assisté d'une Commission composée de MM. Mérimée, directeur, doyen honoraire de la Faculté des lettres ; Pasquier, archiviste départemental, et baron Desazars de Montgailhard.

La Société s'est intéressée la première, il y a des années, à divers monuments aujourd'hui menacés et que personne ne peut sauver d'une destruction imminente. Elle a ainsi publié l'an dernier la porte sculptée de la trésorerie, place Saint-Barthélemy.

M. le Recteur de l'Académie annonce qu'une somme de 30,000 francs est destinée à la restauration de la tour et de la salle capitulaire des Jacobins. Cette somme fournie par les Beaux-Arts, l'Instruction publique et la Ville par égale part.

M. le Président rappelle que dans sa séance du 19 décembre 1905

(p. 383 du *Bulletin*) la Société avait signalé aux pouvoirs publics l'état déplorable de la tour des Jacobins[1]. Il faut se réjouir de la décision prise, avec l'espoir qu'on n'attendra pas pour commencer les travaux de consolidation d'avoir réuni toute la somme prévue. La Société remercie infiniment M. le Recteur d'avoir contribué à l'heureuse solution.

M. Perroud, membre résidant, donne lecture d'un mémoire qu'il va publier dans la *Revue d'histoire de Lyon*[2] sur le **Rétable de Lagnieu**. Il est placé dans une petite chapelle dite de la Croix que Jean Favier, secrétaire du duc de Savoie, mort en 1471, avait fait élever au milieu du cimetière. Dans le panneau de droite est un jeune seigneur debout, tenant à la main son épée, sans doute pour protéger l'église ; dans celui de gauche, un moine dominicain, avec son livre ouvert, foule aux pieds des mitres épiscopales en mépris des honneurs de ce monde.

Le panneau du milieu représente la Vierge couvrant des plis de son manteau toute l'humanité, à droite les clercs, à gauche les laïques, tous agenouillés[3] (*figure à la page suivante*).

Un article de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1er novembre 1905, étudiant « l'origine de la *Vierge de Miséricorde* », signale « l'intérêt qu'il y aurait à grouper quelques recherches autour de ce sujet ». Notre confrère apporte à cette enquête une utile contribution en signalant le rétable de Lagnieu et en ajoutant des renseignements précis sur l'historique de ce type de la Vierge et les diverses représentations qu'on en possède en Belgique, en Italie et chez nous. On cite surtout la magnifique « Vierge de Miséricorde » du Musée Condé, à Chantilly, et celle du Musée du Puy.

Sur le rapport de M. Emile Cartailhac, la Société vote l'admission de M. Germain Sicard, château de Rivières, près Caunes (Aude), au rang des membres correspondants.

1. Le vœu de la Société pour la réfection de la toiture des bas-côtés de Saint-Sernin a été également entendu.

2. Paru dans le fasc. II du t. VI, 1907, p. 81 et sq. avec pl.

3. La *Revue d'histoire de Lyon* a eu l'amabilité de nous confier le cliché qui a permis d'illustrer ce résumé de la communication de M. Perroud.

FIG. 1. — Le Rétable de Lagnieu, Ain (art. de M. PERROUD, *Rev. d'hist. de Lyon*).

M. G. Sicard, membre correspondant à Caunes (Aude), a envoyé la communication qui suit :

Deux édicules romains, région Minervoise, Aude.

Dans le voisinage des nombreuses voies romaines qui sillonnent la région centrale de l'Aude, l'on découvre chaque jour des objets d'origine romaine, et je me propose de condenser ultérieurement dans une note les trouvailles de ce genre faites dans la partie du département désignée sous le nom de Minervois.

Pour le moment, je me contenterai de décrire succinctement deux ruines romaines situées l'une dans le canton de Peyriac-Minervois, l'autre dans celui de Lézignan, mais qui toutes deux peuvent être considérées comme appartenant à la région dite minervoise. J'ai déjà décrit la première, celle qui se trouve dans la commune de Laure, près du vieux chemin d'Aiguesvives, au Congrès de la Société française d'archéologie qui s'est tenu à Carcassonne en mai 1906 : j'en ai donné des photographies, et mon compte rendu aura sa place dans le volume du Congrès. Cette pile n'avait jamais été signalée.

La seconde, qui est dans la commune d'Homps, se trouve aussi dans le même cas, cependant elle est indiquée dans la Carte d'État-major sous le nom de Touril. Mais sont-ce des piles ?

D'après la lettre qu'a bien voulu m'écrire M. de Lahondès en octobre dernier, « cette question des piles romaines attire aujourd'hui la curiosité et les recherches des archéologues, et la fait encore se hérisser de points inquiétants d'interrogation ». M. de Lahondès me dit ensuite que les archéologues sont indécis pour savoir « si ces piles sont des tombeaux ou des signaux de route. Un monument analogue, situé en Tunisie, serait certainement un mausolée »[1]. Il est réellement très difficile d'assigner à ces piles, qui, quoique de formes différentes, conservent cependant un aspect de ressemblance générale, une destination uniforme.

Pour mon compte je crois fermement que la pile de Laure, qui affecte un certain air monumental et comprend deux étages au-dessus du sol, ne peut être qu'une sépulture de quelque importance. La tradition populaire veut du reste que ce soit le mausolée d'un général romain.

Cette massive construction n'est désignée aujourd'hui par les gens du pays que par le nom de « tour de M. Boyer », parce qu'elle est située sur

1. Dr Armieux, L'Inscription de Kasrine en Tunisie : *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, 13e vol., p. 73.

les terres de cet honorable propriétaire, mais jadis elle portait le nom de tour de Mésolieux ou Mésolières, comme on peut le constater dans certain compoix du seizième siècle; et, en 1735, le champ où se trouve la « masse antique » est désigné sous le nom de champ de la « Mozolée », ce qui semble indiquer qu'à cette époque on prenait bien cette construction pour un tombeau.

Nous ne croyons pas inutile de transcrire ici les documents que nous avons découverts sur la tour de Mésolieux, dans un vieux plan lotier du territoire de Laure, datant de 1747 et déposé dans les archives départementales de l'Aude.

1747, C. p. — Le sieur Valette de Chastaigné, champ dans lequel il y a une masse antique.

C. p. 1735. — Hérit[r] de Domique, champ, champ dit la Mozolée au ch[in] d'Aiguesvives. Cont. 3, 39, 869.

C. p. 1669. — Champ dit le Moulin, ou il y a une masse antique, cont. 7[de] 938.

C. p. 1619. — Huguet de la Ferre, champ de la tour, cont. 7[de], 19, 936.
1462. — Barth. Jean et Nicolas Arrufat frères.

C, p. 1545. — Jean et Etienne Gasquet, champ de la tour et de Guillaume Pradel, a. vic. al., 862.

C. p. 1555. — Etienne Gasquet, champ de la tour et de Pierre Durand et sa femme. Cart., vic. ar, 1050.

C. p. 1526. — Seghe Jean de Gasquet, ch. de la tour de Mésolieux, c. vic. 767.

Extrait du plan 13,
faisant partie du grand plan des maillols nouvels.
Laprade, 8, lettre *h*.

Sur un autre plan à peu près contemporain de ce dernier la tour porte le nom de Mésolières.

Ce monument, de forme presque carrée, s'élève à environ un kilomètre de Laure, sur le bord du *Cami roumiou*, ancienne route de Laure à Aiguesvives, tout à côté de la vaste dépression qui s'étend de la montagne Noire à l'Alaric et qui constituait jadis l'ancien étang de Marseillette.

L'édifice est rectangulaire, 4 mètres sur 3m60, avec soubassement de 0m20; sa plus grande hauteur actuelle est de 6 mètres, mais le monument a dû être bien plus élevé (*fig. 1*).

Des essais de démolition ont été effectués il y a plusieurs années à la base du monument, qui génait pour la culture de la vigne ; mais l'épais blocage a résisté à toutes les tentatives, et l'indestructible ciment a bravé les atteintes de l'acier. Le petit appareil de revêtement 10 × 20 a

seul été entamé sur certaines parties de l'édifice et laisse voir le grossier béton qui constitue l'intérieur de la masse. Une corniche de 0 m 15 c. de saillie existe entre les deux étages : Ceux-ci sont séparés l'un de l'autre



Fig. 1. — Edicule romain, Pile? de Laure (Aude).

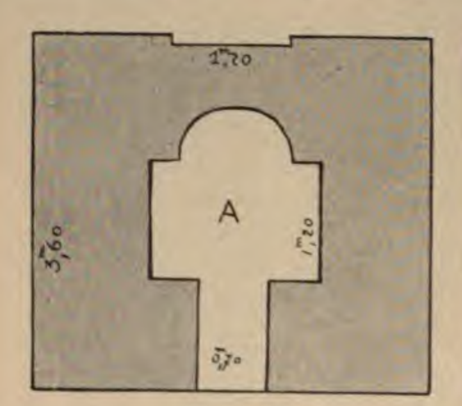
à l'intérieur par de larges dalles épaisses de 0m15. Une excavation de 1m20 sur 0m60 montre, sur la face Nord, la place où devait se trouver la pierre portant l'inscription relatant le but et l'origine de l'édifice.

La salle supérieure évidée entre des murs de 1m05 c. d'épaisseur forme un rectangle de 1m20 sur 1m90 (voir fig. 2, plan A) terminé au sud par

un hémicycle de 1m30 de largeur sur 0m60 de profondeur. Derrière cette espèce de niche, qui contenait soit une statue, soit un autel, la muraille est plus mince et simule à l'extérieur l'apparence d'une fenêtre bouchée.

Un passage existait au-dessus de la pierre commémorative et donnait accès dans cette salle en la séparant inégalement; il n'avait que 0m70 de largeur. C'est dans cette salle que devaient se faire les sacrifices et les offrandes aux mânes; elle répond d'ailleurs à la description d'un tombeau romain, telle qu'elle se trouve dans le Dictionnaire des antiquités romaines et grecques de Rich, au mot *sepulcrum* (page 578) :

« Les sépulcres les plus somptueux et à grandes prétentions avaient



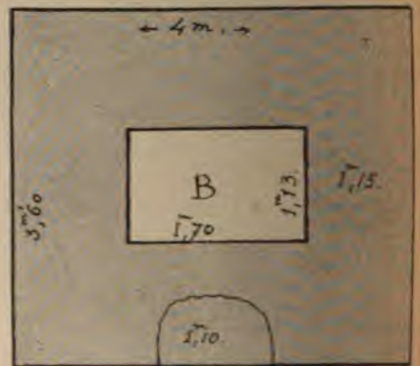


Fig. 2 et 3. — Plan du bas et du haut de la Pile? romaine de Laure.

au-dessus de la chambre funéraire un ou deux étages contenant des appartements, richement décorés de peintures et de moulages en stuc, qui servaient à la famille quant elle venait sur la tombe accomplir certaines cérémonies religieuses. Ces appartements ne recevaient jamais de cercueils ni d'urnes funèbres. Ces objets étaient exclusivement déposés dans la chambre funéraire, dont on cachait en général soigneusement l'entrée afin de mettre le contenu à l'abri de toute profanation. »

Le plancher de cette salle supérieure était formé de dalles en pierre du pays (mollasse ou grès carcassien) ayant 0m15 d'épaisseur. Ces dalles étroitement jointées ne laissaient aucune communication avec les parties sous-jacentes; cependant, l'une d'elles a été fracturée près de son joint au centre de la salle, et l'orifice produit par le bris de la pierre permet de descendre dans un conduit vertical qui, à mon avis, doit servir d'accès à une chambre souterraine ou crypte, renfermant soit le sarcophage, soit les urnes cinéraires, s'il y a eu sépulture par crémation (fig. 3, B).

On peut pénétrer dans cette espèce de puits rectangulaire qui mesure 1m70 sur 1m13, mais à 1m50 au-dessous des dalles il est comblé par des pierrailles et des fragments de briques : des trous carrés comme ceux destinés à placer des madriers se remarquent sur les parois du puits. Ce n'est qu'en le déblayant que l'on pourrait avoir le secret de la pile.

Il est assez facile de reconstituer en idée l'aspect général du monu-



FIG. 4. — Ruine romaine, Pile? d'Homps (Aude).

ment avant la disparition de son faîte en le comparant aux mausolées romains d'une certaine importance.

La seconde pile que j'ai été visiter l'été dernier se compose d'un puissant massif rectangulaire de 4m55 sur 2m40 et 3m20 de hauteur. Elle se dresse au sommet d'une colline escarpée, aux pentes abruptes, et domine un vaste horizon. Ce monument, désigné sous le nom de Touril, se trouve sur les confins du département de l'Aude, dans la commune d'Homps, et dépend du domaine de Lagarde, situé à l'est en contre-bas et qui appartient à la commune d'Olonzac (Hérault). Le Touril s'aperçoit de très loin et, s'il fut un signal, il était heureusement placé.

La partie supérieure de la pile est en retrait de 0^m20 sur la base du massif, à 2^m40 au-dessus du sol. Comme celle de Laure, elle a subi de graves essais de démolition. Mais dans quel but? puisqu'elle se trouve dans un lieu inculte, sur un sommet rocheux, où les pierres abondent. Les tentatives de destruction ont amené la disparition du revêtement sur les parties basses. Ce n'est qu'au-dessus de l'endroit où le monument se rétrécit que le petit appareil romain est bien conservé. Au-dessous on ne voit que de grosses pierres solidement encastrées sans ordre dans un épais béton. Le dessus de la pile est couvert de terre gazonnée. Ce tertre a été évidemment fouillé, et l'on m'a affirmé que l'on voyait jadis sur cette plate-forme une pierre évidée en forme de bénitier. Cette pierre ne constituait-elle pas un récipient destiné à recevoir des matières inflammables? Et ainsi le Touril aurait été un signal de nuit. Dans tous les cas, sa masse imposante, placée sur un sommet élevé et pouvant la faire correspondre avec bien d'autres points culminants, peut aisément lui faire attribuer le role de signal de jour ou de nuit, ou simplement de borne gigantesque indiquant la route aux voyageurs.

Mais toutes ces déductions ne sont que des hypothèses ; ce n'est que par la comparaison, ou par des fouilles raisonnées que l'on pourra seulement se former une certitude sur l'origine et la destination de ces curieux monuments.

M. Pasquier présente les observations suivantes[1] :

Les monuments dont parle M. G. Sicard peuvent-ils être considérés comme des piles? Généralement, on désigne sous ce terme des cubes de maçonnerie, ayant de deux à quatre mètres de côté et atteignant une hauteur de cinq à six mètres, avec une niche dans la face antérieure, et dont le sommet se termine par une surface plane ou une pyramide. Tel n'est pas le cas pour les édicules en question, dont l'intérieur est évidé. On n'a pas encore déterminé dans quelle intention on érigeait ces piles, qui n'existent guère que dans le sud-ouest de la France ; nous hasardons une supposition concernant leur caractère.

A notre avis, les piles devaient avoir une destination religieuse et, en conséquence, être consacrées à quelque divinité. Les populations rurales qui habitaient dans les environs de ces monuments ont dû les entourer d'un culte traditionnel. En se substituant peu à peu au paganisme dans les campagnes, le christianisme se trouva en présence de superstitions

1. Les figures qui accompagnent ces observations de M. Pasquier sont dues à la courtoisie de la Société ariégeoise des lettres et sciences. Elle a bien voulu nous prêter les bois qui avaient illustré son Bulletin.



Fig. 1. — Pile romaine de Labarthe-Rivière, Haute-Garonne.



Fig. 2. — Pile romaine de Luzenac, c^{ne} de Moulis, Ariège.
Hauteur, 7^m50 ; les côtés ont 2^m70.



Fig. 3. — Pile romaine ruinée de Saint-Girons (haut. 4 m.; larg., 4 m.)

qu'il ne pouvait pas déraciner : aussi le clergé eut-il l'habileté de fournir un nouvel objet à la piété populaire en conservant les anciennes formes. C'est ce qui était arrivé pour les eaux dont le culte était en honneur chez les Gaulois : aux divinités celtiques succédèrent les nymphes de la religion latine qui, à leur tour, furent remplacées par les saints du christianisme.

Une transformation semblable a dû se passer pour les piles ; celles qui nous restent sont de véritables monuments et étaient relativement peu nombreuses ; il devait y en avoir de plus modestes. Nous supposons que, petites et grandes, elles étaient élevées dans un but religieux, si nous considérons comme leur ayant succédé, à titre de souvenir et de tradition, ces cubes de maçonnerie, hauts de un à deux mètres, mesurant un mètre sur chaque face et que l'on rencontre à la campagne le long des chemins, à l'entrée des villages, dans les carrefours. Une croix est généralement plantée sur le sommet, qui est parfois terminée en pyramide. Rarement, une base et une corniche dissimulent la rusticité de la construction. Des marches, disposées au bas de l'édicule, invitent les passants au repos et les fidèles à la prière. Comme dans les piles gallo-romaines, il y a, sur la face antérieure bordant le chemin, une niche assez profonde pour donner asile à une statuette. A certains jours de l'année, à l'occasion d'une fête locale ou de tout autre anniversaire dont la tradition n'a transmis qu'un vague souvenir, le monument est entouré de feuillages et couvert de fleurs.

La forme de la construction, l'existence d'une niche, la position en bordure d'un chemin, font penser aux piles gallo-romaines. En faisant un rapprochement entre les points de ressemblance, on peut supposer que les édicules anciens avaient un caractère religieux dont les modernes ont perpétué la tradition.

Dans la région du Sud-Ouest, on peut en citer deux piles bien conservées, l'une à Labarthe-Rivière, près de Saint-Gaudens, l'autre à Luzenac, dans la commune de Moulis (canton de Saint-Girons). A Saint-Girons, on a constaté l'existence d'un monument de ce genre près du cimetière ; la base mesurait quatre mètres sur chaque face ; au-dessus du sol, la construction ne s'élève plus qu'à deux mètres environ, les pierres du parement se désagrègent peu à peu. En 1884, lors du Congrès de la Société française d'archéologie, on ne fit que reconnaître le monument ; en 1903, des fouilles entreprises sous la conduite de M. Broué, architecte à Saint-Girons, par les soins de la *Société des Études du Couserans*, n'ont amené aucun résultat. On n'a reconnu aucun chemin sur lequel le monument pût être en bordure ; on a constaté que, vu la hauteur présumée de l'édicule, les pierres entassées à la base étaient

peu nombreuses, ce qui permet de supposer qu'il a été détruit pour servir de carrière aux habitants du voisinage [1]. (Voir les *fig. 1, 2, 3.*)

Plusieurs membres rappellent que M. Lauzun, dans son ***Inventaire général des piles du Sud-Ouest*** (*Bull. mon.*, 1898), a énuméré toutes les hypothèses proposées pour ces monuments.

Séance du 22 janvier 1907.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

M. le PRÉSIDENT informe la Société que la démarche en faveur du classement de la chapelle du grand Séminaire a été fort bien accueillie par M. le Préfet qui transmettra la demande au Ministère en l'appuyant vivement.

Une lettre que M. le comte de Lasteyrie a bien voulu écrire à M. de Lahondès à ce sujet laisse espérer que la chapelle sera immédiatement déclarée monument historique si l'édifice appartient à l'Etat

M. MASSIP, membre résidant, assure qu'il en est ainsi.

M. le Trésorier dépose ses comptes pour le semestre dernier et les soumet à l'examen réglementaire du Comité des finances.

M. LAPIERRE, membre libre, annonce à la Société la mort d'un ancien confrère, M. PESSEMESSE, qui avait été nommé membre résidant le 11 avril 1871. Le premier travail qu'il communiqua était une ***Notice historique de Galan***, localité située non loin de Saint-Bertrand-de-Comminges. Pessemesse eut toujours le goût des recherches historiques et passa une bonne partie de sa vie dans les bibliothèques. Il se vouait volontiers aux besognes les plus ingrates, revisions, classements, catalogues, apportant l'ordre et la clarté dans les réduits les plus obscurs. La ***Bibliothèque des bons livres*** de la rue Croix-Baragnon occupa et retint Pessemesse pendant plusieurs années, et toujours, bien entendu, sans rétribution

1. La pile de Luzenac a été représentée et décrite par M. de Laurière dans le volume du Congrès tenu en 1884 dans l'Ariège, par la Société française d'archéologie, pp. 129-133. Ce compte rendu a été réimprimé dans le *Bulletin de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome 1er. — Voir aussi, t. XI de ce *Bulletin*, une Étude de M. Pasquier sur les piles de l'Ariège.

et par amour désintéressé du travail utile. Il nous demanda de lui permettre de faire, à côté de nous, la revision de manuscrits et d'Incunables, placés alors dans une galerie de la Bibliothèque publique de la ville et qu'il importait de numéroter. Il faisait donc volontiers œuvre d'employé-amateur, et en même temps très érudit. Pessemesse se souvenait de ce bon temps avec une joie mêlée d'une grande tristesse, car il était devenu aveugle, sans rien perdre de sa mémoire et de sa lucidité d'esprit. Il a passé les dernières années de sa vie dans une propriété très pittoresque du Lauragais, au pied de cette solide tour de Beauville, dont il savait bien l'histoire et qu'il se plaisait à raconter. A côté de sa famille dévouée, qui ne l'a pas quitté dans sa longue et douloureuse maladie, M. Lapierre a été le dernier ami avec lequel Pessemesse a pu causer de ses chères études d'antan.

La rue Pharaon à Toulouse, origine de ce nom.

M. Baquié-Fouade, de Toulouse, envoie une série de notes, prises dans les ouvrages généraux et dans les archives municipales et départementales, établissant que la rue Pharaon a reçu son nom de la famille d'Alfaro.

Hugues d'Alfaro et son frère Arcès, originaires de l'Aragon, sont cités dans la chanson de la croisade parmi les défenseurs de Toulouse en 1211 (vers 1818 et suiv.). Hugues défend aussi le château de Penne assiégé (v. 2411 et 2420), il combat dans la bataille de Baziège (v. 9088), pendant le siège de Toulouse en 1219, il défend hardiment la barbacane Villeneuve (v. 9505). Il épousa une fille naturelle de Raymond VI.

Son fils aîné Raymond, tenu sur les fonts baptismaux par son grand-père, figura dans le traité de paix entre le roi et Raymond VII en 1229; il fut témoin dans l'acte d'hommage rendu, le 14 novembre 1244, par le comte de Comminges au comte de Toulouse; dans le testament de Raymond VII en septembre 1249; il prêta serment de fidélité à Alphonse de Poitiers avec les autres seigneurs de la province le 1er décembre de la même année. Il fut témoin encore dans la résiliation du contrat entre le sénéchal de Toulouse et les fermiers de la Monnaie, le 26 avril 1253; enfin, bailli du comte de Toulouse en 1242, il présida au massacre des inquisiteurs d'Avignonet, et les actes de procédure de l'inquisition sur ce drame le mentionnent plusieurs fois.

Divers actes du fonds de Malte, aux archives départementales, établis-

sent que la grand'rue, *carreria major, quæ fuit Raymundi de Alfaro* (actes de 1255-1276-1303), *carreria Raymundi del Pharo* (acte de 1360), *carreria Raymundi del faro* (acte de 1359, de 1360), est la même que celle qui est appelée aujourd'hui rue Pharaon (1400). D'autres actes des censives des Trinitaires, ainsi que des actes de reconnaissance du Chapitre de Saint-Etienne et des baux conservés aux archives municipales, indiquent les transformations successives du nom d'Alfaro en celui de Pharaon, et aussi des changements de nom : *carreria Raymundi del Faro* en 1369, la même année *carreria Sancti Antoni de Lezato,* de nouveau carreria *Raymundi del Faro* en 1371, *c. Ramon Delfaro* en 1372, *c. Raimundi d'en Faro* en 1346, *c. Raimundi del Faro,* en 1369, *c. Delfaro* en 1404, rue Farao sive *Raimondi Pharao* en 1429, rue de Ramon d'en Farron en 1435, *carreria Raimundi Farone* en 1446, *c. de Pharao prope conventum carmelitarum* en 1447, *c. Ramon d'en Faro* en 1460, *c. Pharaonis vel* del Pharao en 1466, *c. Delpharo* dans un autre acte la même année, *c. Raimundi Pharaonis* en 1478, *c. des Sant Anthony aultrement apelada d'en Pharao* en 1458, la même année *c. de Ramon de Faraon* ou de Pharaon, *c. Raimundi Enfarron* en 1470, c. Raimundi del Pharaon en 1478, c. de Raymundi Pharaonis l'année suivante, rue Pharao en 1527, *c. Raimundi Pharaoñis* en 1566, rue de Faraon en 1570, rue des Carmes ou del Pharaon en 1655, rue Pellardit dite de Pharaon en 1680, grande rue dite de Pharaon en 1754, rue de Pharaon en 1770.

Ainsi, la rue Pharaon, par un privilège rare, a gardé le même nom depuis près de sept siècles. Elle le doit à Ramond d'Alfaro qui sans doute l'habitait, car plusieurs rues portèrent le nom de leur principal propriétaire. Il y était voisin du comte de Comminges pour lequel il fut témoin en 1244, et aussi du Château Narbonnais, habité par son beau-frère naturel Raymond VII.

M. le Président dit qu'il faut remercier vivement les Toulousains qui s'intéressent au passé de notre ville. Le petit problème que M. Baquié-Fonade a étudié avec soin est très digne d'intérêt. Son opinion est vraisemblable. Un autre chercheur, M. Ch. Fouque, propose une explication toute différente. Pour lui, l'origine serait simplement le mot *far*, radical du mot farine, signifiant blé en notre langue d'oc. C'est en effet le quartier de la ville où habitaient les marchands de céréales, et Raymond aurait été l'un d'eux.

M. J. DE LAHONDÈS, président, donne lecture du mémoire suivant :

Le portail de Saint-Pierre-des-Cuisines, Toulouse.

L'église de Saint-Pierre-des-Cuisines a été décrite dans nos *Mémoires* (t. XII, p. 200) par notre collègue, récemment revenu parmi nous, M. le colonel Delort, et quelque temps après par M. le capitaine Péragallo (t. XIII, p. 344) dans son étude sur le couvent des Chartreux.

Il suffira donc de rappeler sa fondation au onzième siècle dans le bourg qui paraît avoir été spécialement protégé avec prédilection par les comtes de Toulouse. Le comte Guillaume et sa nièce Adalmodis confirmèrent, en 1067, la donation du comte Pons à l'abbaye de Moissac de l'alleu de Saint-Pierre, en déchargeant les habitants du bourg de tous les cens et redevances qu'ils leur devaient pour les cuirs qui y étaient blanchis et en leur permettant de faire cuire leur pain dans les fours qu'ils pourraient y bâtir sans être tenus d'avoir recours aux fours du comte.

Le bourg n'a pas pris son nom de ce privilège et de cette charte puisqu'elle le désigne déjà sous ce nom *de Coquinis*, improprement traduit plus tard par le mot *cuisines*, tandis qu'il rappelle plutôt la population de pauvres gens, truands ou gueux même si l'on veut, *coquini*, mais bientôt devenus ouvriers, travailleurs sur le cuir surtout, — une rue voisine porte encore le nom des Blanchers, — qui s'étaient groupés hors des murailles autour d'un modeste oratoire déjà dédié à saint Pierre. On ne pouvait décemment l'appeler le bourg des *coquins* lorsque l'usage eut fait dégénérer le sens, d'abord moins défavorable, de ce terme.

Les comtes toulousains favorisaient les humbles travailleurs du bourg nouveau afin d'accroître leur nombre, et peut-être trouvaient-ils auprès d'eux un appui plus sûr qu'auprès des habitants de la ville, plus indépendants et plus tumultueux. Raymond de Saint-Gilles, avant de partir pour la première croisade, se rendit à l'église Saint-Pierre pour se démettre devant eux de l'administration de ses Etats qu'il confia à son fils ; Raymond V de même, en 1188, pour accorder aux magistrats municipaux le droit de rendre la justice, et Raymond VI, à son avènement, en 1194, pour recevoir le serment de fidélité des habitants de la ville et des faubourgs.

L'évêque Foulque et Simon de Montfort vinrent aussi pendant la croisade à Saint-Pierre, qui semble ainsi avoir été comme le premier hôtel de ville de Toulouse.

L'église, convertie en magasin depuis qu'elle est unie aux bâtiments de l'arsenal, a perdu tout caractère, mais on distingue encore en elle les assises de ces diverses époques.

Le clocher, au levant, à l'angle sud-est de la nef, à moitié démoli, montre toutefois au premier étage une fenêtre montée en assises de



Fig. 1. — Portail de Saint-Pierre-des-Cuisines, Toulouse.
(D'après une photographie de M. Couzy.)

pierre et de briques comme celles du rond-point et des transepts de Saint-Sernin qui démontre leur contemporanéité des dernières années du onzième siècle. La nef, en carré long, fut reconstruite ou terminée au

treizième siècle, ainsi que l'indiquent les briques épaisses de cette époque et les meneaux des fenêtres basses. Elle ne fut jamais voûtée. Une chapelle au nord-est, du même temps, à deux travées couvertes d'une voûte en briques à nervures en boudin, servit de sanctuaire. Une autre chapelle de forme barlongue, également à deux travées, abritée par une voûte à liernes et tiercerons, s'est logée au quinzième siècle à l'angle opposé. Un enfeu est creusé dans le mur.

Depuis peu a été apposé sur le mur occidental de la nef un bas-relief du seizième siècle représentant la Cène, mais fort mutilé. Il a été découvert dans le remblai du cimetière.

La façade présente entre deux contreforts d'angle, évidés dans leur partie supérieure, un contrefort médian, mais qui ne se dresse pas exactement au milieu. Il indique probablement une disposition antérieure.

Mais le portail d'entrée s'ouvrait du côté de la ville, sur la façade méridionale. C'était aussi une disposition adoptée parfois, surtout dans les pays de montagnes, pour éviter aux fidèles les assauts des pluies et des vents d'ouest qui sont violents de même sur les rives du fleuve, très proche de l'église.

Le portail est le seul reste artistique de l'antique sanctuaire.

Trois arcatures de briques en boudin s'épanouissent, encadrées par un arc en pierre orné de billettes. Elles reposent sur les tailloirs saillants, continus et à ressauts creusés de fleurons, de six chapiteaux. L'ensemble offre un aspect monumental et puissant. Il semble que tous les portails romans, en plein cintre, doivent présenter le même caracère, puisqu'une demi-circonférence est toujours semblable à elle-même. Mais des variétés nombreuses peuvent surgir. Le cintre peut être surhaussé, et alors il pourra paraître parfois étranglé; surbaissé et, par suite, devenir lourd et écrasé. Encore faut-il qu'il s'harmonise par ses matériaux et ses proportions avec le monument sur lequel il se détache. C'est le sentiment de l'artiste qui inspirera la ligne exacte des courbes et la combinera avec les dimensions de l'édifice comme avec les éléments de la construction. Celui qui dressa dans le préau de Saint-Pierre le portail de l'église clunisienne était doué du sens de ces subtiles harmonies.

Ce n'est certes pas la richesse des ornementations qui attire l'attention sur ce portail. Les arcatures sont simplement montées en briques, mais justement les joints, nettement accusés, donnent à l'ensemble un aspect de robustesse que n'offrent pas les tores unis et arrondis, parfois un peu mous, surtout s'ils ne sont pas relevés comme au beau portail de Saint-Michel de Lescure, prés d'Albi, par l'opulent décor de besans, de fleurons, de têtes et d'entrelacs. L'art gothique sentit si bien le défaut de ces cor-

dons en boudin qu'il les accentua bientôt par un méplat qui leur donne de la fermeté, méplat qui devint ensuite une arête, puis même une série d'arêtes aiguës finissant par atteindre un excès de légèreté.

La pierre, rare à Toulouse, apparaît seulement dans le cintre supérieur à billettes, puis dans les colonnes et les chapiteaux. Le portail n'est pas couronné par la corniche habituelle des portails romans, supportée par des modillons à figures grimaçantes ou fantastiques. De même que la plupart des portails languedociens, il n'a pas du tympan.

Le fût des colonnes se détache sur le fond de briques, produisant l'effet heureux de coloration cher aux artistes toulousains de tous les temps et que ramènent heureusement dans nos rues les architectes actuels, se délivrant enfin de la monotonie des badigeons. Il repose sur une base composée de deux tores et d'une scotie et se joignant à la plinthe par une griffe en forme de feuille. Les colonnes sont montées sur un socle élevé qui ajoute à l'élégance par son ressaut en même temps qu'à l'aspect de résistance de l'ensemble, effet qui n'aurait pas été produit par des colonnes plus longues descendant jusqu'au sol.

Les chapiteaux méritent un examen spécial par leur iconographie et leur facture.

Le premier à droite montre, sous une arcade supportée par des colonnettes, saint Pierre et saint Paul prêts à partir pour aller instruire le monde, tenant le livre des Evangiles dans la main et s'entretenant de leur mission ; puis le Christ nimbé remettant la clef au chef de son Eglise. Le second présente l'Annonciation, l'ange étant contre le mur et presque caché, et à côté la Vierge et sainte Elisabeth s'embrassant à pleins bras dans la scène de la Visitation. Le troisième offre le contraste saisissant de saint Pierre assis sur un trône, dirigeant l'Eglise et l'univers, et, du même, crucifié la tête en bas. Cette dernière sculpture est aussi contre le mur, de même que l'ange de l'Annonciation. Elle prouve que, même à l'époque romane, les chapiteaux étaient souvent sculptés avant la pose. Cet usage devint une règle absolue pour l'art gothique, art logique, où tous les éléments de la construction étaient tracés et préparés d'avance et où leur place était irrévocablement arrêtée. Autant que celui des ordres de l'antiquité, l'art du treizième siècle était un art classique aussi, qualification qui eût fort étonné et scandalisé même l'Académie des Beaux-Arts d'il y a encore un demi-siècle.

On voit dans les galeries des transepts de Saint-Sernin quelques chapiteaux parmi les plus beaux de la basilique, dont la face qui peut s'apercevoir du pavement de l'église est seule sculptée, tandis que l'autre, du côté de la galerie, est demeurée épannelée et attend encore le ciseau du maître-tailleur de pierre. L'une des faces avait donc été



Fig. 2. — Les chapiteaux du portail de Saint-Pierre-des-Cuisines, Toulouse.

Saint Pierre dirigeant l'Église.
Saint Pierre supplicié.

L'Annonciation, l'ange à gauche.
La Vierge et sainte Elisabeth.

Saint Pierre et saint Paul.
Le Christ nimbé remettant la clef à Pierre.

D'après une photographie de M. Couzy.



Fig. 3. — Les chapiteaux du portail de Saint-Pierre-des-Cuisines, Toulouse.

Corbeille à larges et hautes feuilles.	Christ sur la croix. La Vierge. — Saint Jean. Le soleil, la lune. — La descente aux limbes.	La Nativité. Jésus enfant nimbé sur un autel. La Vierge adorante.

D'après une photographie de M. Couzy.

sculptée avant la pose, et l'autre ne devait l'être qu'après. Mais le cas est exceptionnel.

L'ébrasement du portail qui se présente à gauche lorsqu'on entre, mais qui est en réalité le côté droit du portail, montre deux scènes de la vie du Christ, et en avant, un chapiteau en corbeille à larges feuilles, d'un beau style, sur un seul rang, comme on en voit en nombreuses variétés sur presque tous les monuments de l'ère romane. Sur celui qui est le plus près de l'entrée apparaît la scène de la Nativité; mais, suivant une iconographie symbolique encore, l'Enfant-Jésus n'est pas montré dans la crèche, mais nimbé sur un autel supporté par une colonnette à chapiteau ionique, selon la forme des anciens autels romans. Toutefois, les têtes du bœuf et de l'âne légendaires apparaissent au-dessus de lui. La réalité s'unit au symbole. A côté, la Vierge est sculptée, non dans une attitude maternelle et tendre, mais dans celle de l'adoration, autant du moins qu'on en peut juger à travers les mutilations qu'a subies cette figure. C'est donc encore le symbole plus que le fait réel que l'artiste a représenté. Les Pères de l'Eglise ont parlé de l'adoration de la Vierge devant le Christ naissant et regardé comme un présage celle de Jacob et de Rachel dont parle la Genèse devant leur fils Joseph, l'une des figures prophétiques du Christ. Jusque sur les tableaux de la Renaissance italienne et flamande, la Vierge est souvent représentée à genoux devant son fils dans ses langes.

Le chapiteau intermédiaire est assurément le plus curieux de la série.

Sur un des côtés apparaît le Christ sur la croix avec la Vierge et saint Jean aux côtés de la croix, et les figures du soleil et de la lune au-dessus. C'est encore une alliance de la réalité avec une iconographie symbolique.

La figuration de Jésus crucifié, encore assez rare à l'époque romane, apparaît d'abord dans la province méridionale, et surtout dans la région toulousaine. On sait que, dans les premiers temps de l'Eglise, les chrétiens, redoutant l'impression fâcheuse du spectacle des souffrances du Christ, ne voulurent pas représenter les scènes de la passion. Ce scrupule disparut en Orient dès le quatrième siècle, mais il reparut sept siècles après dans les régions occidentales de l'Europe. Les premiers imagiers de l'art roman ne taillent pas encore la crucifixion dans la pierre, et s'ils représentent diverses scènes de la passion, ils passent du baiser de Judas à la résurrection. La résurrection elle-même n'est pas montrée d'abord. Dans l'admirable série des scènes du suprême drame évangélique sculptées sur les chapiteaux du cloître de la Daurade, la crucifixion n'apparaît pas, mais il est possible, probable même,

qu'on l'y voyait autrefois et que le chapiteau qui la montrait a été perdu. Nous voyons, en effet, le Christ en croix sur le chapiteau de Saint-Pierre-des-Cuisines, contemporain de ceux de la Daurade, et aussi sur un chapiteau, dont le style démontre l'antériorité, du cloître de Saint-Pons-de-Thomières conservé au Musée des Augustins, où le Christ est attaché par quatre clous sur une croix gemmée, tandis que deux personnages encensent sa tête nimbée, non couronnée d'épines, mais qui



Fig. 4. — Chapiteau de Saint-Pons-de-Thomières (musée de Toulouse).

ne porte plus déjà la couronne royale, et que deux soldats lui présentent l'éponge et la lance.

Quant à la scène de la Résurrection, notre collègue, M. Emile Male, a déjà observé qu'elle est représentée pour la première fois sur un des chapiteaux de la Daurade. On sait avec quel sentiment dramatique.

Avec la même antériorité apparaît sur les chapiteaux de la Daurade la scène de la Transfiguration, très rare d'ailleurs sur les sculptures romanes ou gothiques, et surtout celle de la Pentecôte qui n'apparaît guère que dans les derniers temps du Moyen-âge.

On s'explique mal le scrupule qui s'opposait à la scène de la résurrec-

tion. Toujours est-il qu'elle n'a pas sa place dans la série des douze mystères dogmatiques que les Grecs disposaient sur leurs icones, et qu'elle est remplacée dans l'art occidental par la descente aux limbes. Sur l'autre face du chapiteau de Saint-Pierre la descente aux limbes s'oppose, en effet, au crucifiement.

Les sculpteurs représentèrent souvent ainsi la délivrance des âmes des justes, premier effet de la rédemption que le Christ était venu



Fig. 5. — Chapiteau de la Daurade. Descente aux limbes.

apporter au monde par son immolation. Ils puisaient le récit de la venue du Christ dans les limbes, le séol dont parle la Bible, cette partie des enfers où les âmes qui n'avaient point péché l'attendaient pour être admises dans le ciel, dans la première épître de saint Pierre et sur la quatrième épître de saint Paul aux Ephésiens[1]. Les manuscrits byzantins et carolingiens leur en montraient des images nombreuses qu'ils reproduisaient ou interprétaient sur la pierre.

Une miniature d'un manuscrit de Gaëte[2] montre le Christ imberbe, brisant d'abord les portes de l'enfer, puis soulevant le diable vaincu

1. Dictionnaire de la Bible. Limbes, col. 256.
2. *Histoire de l'Art*, t. I, p. 811.

comme une peau vide, montrant ensuite le chemin du ciel aux esprits qui étaient encore en prison, selon ce qui est rapporté dans l'évangile apocryphe de saint Pierre, et enfin les délivrant pour leur ouvrir le Paradis.

Un des chapiteaux de la Daurade montre la descente aux limbes dans une composition plus artistique et mieux conçue. Le Christ n'apparaît qu'une fois et accomplit en même temps les deux œuvres de la victoire sur le démon et de la délivrance des âmes. D'une main il perce la tête de Satan qu'il a terrassé avec la pointe de la croix, de l'autre il entraîne Adam, représentant tous les élus. Satan, sous la figure d'une bête monstrueuse qui se tord sous les pieds du Christ, allonge l'un de ses bras pour retenir Adam, tandis qu'un autre démon cherche à le retirer aussi des mains du Sauveur en le prenant par la taille. Derrière la tête de ce démon apparaît celle d'Eve que l'on reconnaît très bien pour une tête féminine. Un troisième démon à tête bestiale appuie lourdement sa main sur elle; à côté, c'est l'enfer proprement dit, l'Hadès ou la gehenne désormais nettement séparé et réservé uniquement aux méchants. Un démon armé d'une fourche à deux dents plonge les damnés dans une chaudière bouillante, que lèchent les langues des flammes éternelles.

Si l'usure et les mutilations que la pierre a subies ont mis quelque confusion sur ces deux scènes, celle que montrent les deux autres faces du chapiteau est demeurée d'une clarté absolue. Deux anges conduisent Adam et Eve dans le Paradis, représenté, comme dans d'autres sculptures et comme dans tous les vitraux, par un château ou un donjon crénelé.

De même que le chapiteau de la Daurade, celui de Saint-Pierre ne montre pas les portes de l'enfer brisées par le Christ vainqueur, mais il reproduit deux fois la figure du Christ, et il est par suite moins bien conçu dans sa composition. Le Christ nimbé a terrassé Satan, renversé la tête en bas, et sur l'autre bord du chapiteau le Christ retire un élu par les cheveux du fond de l'abîme, *interioribus terræ*.

Au-dessus, le Paradis semble être représenté par un autel supporté sur trois pieds et surmonté de trois flammes. La face de cet autel est ornée, comme celle de l'autel sur lequel repose l'Enfant-Jésus, d'ornementations ciselées, dans lesquelles il serait possible peut-être de reconnaître des caractères sous les martelures.

Les scènes représentées sur les chapiteaux de Saint-Pierre-des-Cuisines sont encadrées par une arcature que supportent des colonnettes, quelques-unes ornées de cannelures en torsade. Des fleurons ou des têtes en saillie les couronnent dans les angles comme pour soutenir les tailloirs qui forment une robuste corniche continue.

Les arcatures rapprochent, du moins par leur forme générale, les chapiteaux de Saint-Pierre de ceux de la Daurade. Mais les personnages ne présentent pas la finesse, ni surtout l'allure naturelle, le mouvement dramatique, l'expression pathétique saisissante de l'admirable série des scènes de la Passion conservées au Musée. Les deux œuvres sont contemporaines, elles proviennent de la même inspiration; mais l'artiste à qui les moines de la Daurade confièrent l'ornementation de la porte de leur prieuré de Saint-Pierre n'était pas aussi richement doué que celui qui tailla les chapiteaux de leur cloître.

En admirant de nouveau leur caractère si impressionnant, leur originalité et la primauté de leurs représentations, je pensais, tandis que je les examinais, ce que je n'aurais peut-être pas osé dire, mais que j'ai été heureux de voir écrit dans la plus récente Histoire de l'art par la plume autorisée de M. André Michel :

« Dans cette région languedocienne où s'exerçaient tant d'influences, depuis celle de l'art barbare jusqu'à celle des ivoires byzantins les plus délicats, ce qui caractérisa la production des ateliers du douzième siècle, ce fut, dans le foyer toulousain, un don incomparable de transposer dans des œuvres originales et vivantes, qu'on peut dire inventées de toutes pièces, les éléments empruntés de tous côtés aux modèles étrangers... Ce fut de Toulouse que partit la grande initiation. C'est à Toulouse que l'art d'outremont du côté de l'Espagne et l'art français du Nord, au même moment où à Saint-Denis l'architecture prenait aussi son orientation définitive vers des destinées nouvelles, vinrent chercher des collaborateurs et des conseils. »

Sur le mur en retour de la petite cour dans laquelle s'ouvre le portail, ancien cimetière qui se prolongeait au midi de l'église, est creusé un enfeu couronné par une large arcade de briques sous laquelle trois petites arcades de pierre reposent sur les chapiteaux de quatre colonnes. L'enfeu a conservé son sarcophage sans ornements reposant sur trois colonnettes, mais on ne sait quel est le personnage de marque dont il abritait les restes.

Le tombeau paraît antérieur au portail. Les sculptures des chapiteaux sont plus archaïques et s'inspirent d'un autre art que l'art romain. On y voit des lions et des dragons ailés découpés en méplat sur la pierre comme dans un travail d'ivoire, des entrelacs tressés, ainsi qu'un ouvrage en vannerie ou dessinant un triangle. Ces sculptures dérivent, comme plusieurs autres de l'ère romane, des bijoux wisigothiques, des étoffes orientales ou des enluminures d'inspiration barbare des manuscrits carlovingiens.

Séance du 29 janvier 1907.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

Le Secrétaire général signale dans la correspondance une fort jolie plaquette : **Le vieux Cordes, Tarn; — notice.**

Élie ROSSIGNOL, dans ses magistrales monographies communales (Toulouse, 1864-66, t. III, p. 3-105), Ch. PORTAL, dans sa remarquable ***Histoire de la ville de Cordes***, 1223-1799 (Albi, 1902, XII-696 p.), ont étudié et fait connaître aux érudits et aux lettrés ce coin merveilleux de notre Midi. Il s'agit maintenant de conserver ce groupe, unique en France, de monuments civils, toutes les vieilles maisons qui rappellent les temps prospères de la petite cité albigeoise, d'y intéresser le grand public et les Tarnais en particulier. Pour eux, pour les touristes qui arrivent même de l'étranger, M. Portal a écrit cette courte notice illustrée avec soin. C'est la ***Société des amis du vieux Cordes*** qui maintenant protège les souvenirs précieux. Le maire et la municipalité semblent avoir compris leur patriotique devoir. Enfin, le curé-doyen actuel, M. Querel, notre correspondant, aura de son côté une action utile.

M. G. SICARD, nommé correspondant, adresse ses remerciements.

M. DELORME, au nom du Comité des finances, fait le rapport d'usage sur les comptes du semestre passé, et la Société exprime sa gratitude à M. Louis Deloume, trésorier.

M. l'abbé DEGERT, membre résidant, professeur à l'Institut catholique, directeur de la ***Revue de Gascogne***, donne lecture du Mémoire suivant :

L'humaniste toulousain Jean de Pins d'après des lettres inédites.

La vie de Jean de Pins, ancien conseiller clerc au Parlement de Toulouse, ancien évêque de Pamiers et de Rieux, nous est connue dans ses grandes lignes. Après la *Gallia christiana*[1] en 1785, après la *Biogra-*

1. *Gall. christ.*, Paris, 1785, t. XIII, c. 192-193.

phie toulousaine[1] en 1823, notre vénéré président lui consacrait récemment[2] une substantielle brochure où se résumaient toutes nos connaissances sur ce Toulousain qui, comme évêque, comme ambassadeur et comme écrivain, fut bien l'un des personnages languedociens les plus importants de son époque. Il ne semblait guère possible d'ajouter plus de détails ou plus de précisions à la biographie de Jean de Pins tant qu'il ne serait fait appel à des sources inédites.

Mais où les trouver ces sources inédites? On put croire un moment que M. L. Madelin allait nous apporter du nouveau sur Jean de Pins. Un heureux hasard lui fit découvrir au château Saint-Ange, à Rome, les dossiers des sept premiers évêques nommés par François Ier au lendemain de la conclusion du Concordat de 1516. Jean de Pins[3] était du nombre. Malheureusement, il manquait au dossier de Jean de Pins deux des pièces les plus importantes : 1° la cédule consistoriale qui nous aurait fixés sur la vraie date de la préconisation de Jean de Pins en Consistoire; 2° l'enquête sur ses vie et mœurs, où abondent généralement les renseignements de tout ordre sur la vie, les études et les mœurs des évêques à promouvoir.

Comme fiche de consolation, j'ai pu seulement trouver dans les actes inédits des consistoires la date exacte de la préconisation de Jean de Pins au siège de Pamiers; elle eut lieu[4] dans le Consistoire du 22 décembre 1520. Par suite de difficultés dont on trouvera l'exposé chez M. de Lahondès, Jean de Pins ne put jamais prendre possession du siège de Pamiers; il fallut le transférer à Rieux. Les *Acta consistorialia* vont encore nous donner la date précise de cette translation; nous y voyons qu'elle fut prononcée[5] dans le Consistoire deux ans plus tard, jour par jour, le 22 décembre 1522.

Comme inédit, cet apport peut paraître assez faible si l'on songe à ce qui existait encore vers la fin du dix-septième siècle. A cette époque, Lafaille écrivait à propos de Jean de Pins, dans son *Traité de la noblesse des Capitouls de Toulouse :* « J'ai eu en main un recueil manuscrit de ses ambassades et harangues prononcées devant les Papes et

1. *Biographie toulousaine*, t. II, p. 183.
2. J. de L[ahondès], *Un grand évêque au seizième siècle, Jean de Pins, évêque de Rieux* (extrait de la *Semaine catholique* de Pamiers), s. l. n. d.
3. L. Madelin, *Les premières applications du Concordat de 1515*, dans les *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1897, pp. 325 et s.
4. Bib. nat., f. lat. 12556, f° 137. Il y est dit « Joannes Dupin orator regis Franciæ apud Sanctam Sedem ».
5. *Id.*, f° 176. Il est appelé là Pierre de Pins.

devant le Sénat de Venise avec des épîtres latines adressées à divers de ses amis[1]. »

Une cinquantaine d'années plus tard ce recueil avait disparu, et les personnes les plus intéressées à le trouver, les membres de la famille de Pins, ne savaient ce qu'il était devenu. C'est ce qui ressort d'un Mémoire inédit contenu dans un manuscrit que je désignerai bientôt et envoyé vers le milieu du dix-huitième siècle — comme l'indique l'écriture — par le marquis de Pins à l'abbé de Pins, alors grand-vicaire de Pamiers.

Sur certains points, il est visible que M. le marquis de Pins se borne à produire la *Gallia christiana* de Sainte-Marthe[2], mais il apporte sur d'autres des renseignements nouveaux et des plus propres à orienter des recherches futures. Il me paraît donc intéressant et utile de rapporter ici en entier sa petite note :

Mémoire envoyé par M. le marquis de Pins à M. l'abbé de Pins, grand-vicaire de Pamiers, au sujet de Jean de Pins, évêque de Rieux.

« 1° François Ier étant en Italie en 1515 donna commission à Guillaume Gouffier, sieur de Bonnivet, et à Jean de Pins, conseiller au Parlement de Toulouse, d'aller à Rome engager le Pape de se rendre à Boulogne, afin qu'ils pussent conférer ensemble. (Vol. 29 des *Mélanges d'histoire*, p. 4643, dans le cabinet de M. de Clairambault[3].)

« 2° Le prince nomma en 1516 Jean de Pins conseiller au Parlement et le déclara son ambassadeur à Venise, p. 4669.

« 3° On voit dans les vol. 24-29 et suivants de ces *mélanges* diverses lettres de Jean de Pins, ambassadeur à Rome en 1520, 21 et 22; les lettres sont adressées à François Ier, elles sont françaises, le style en est net, précis et éloquent.

« J'ai lu et examiné le traité de Jean de Pins, intitulé *Allobrogiae narrationis libellus;* il est partagé en deux livres et contient 122 pages d'un petit in-4°. L'épître dédicatoire est adressée aux fils du chancelier du Prat et est datée de Venise le 28 novembre. L'auteur déclare dans l'épître dédicatoire qu'il a composé ce traité dans sa jeunesse; c'est un roman composé avec beaucoup d'élégance. Dans le même volume est la vie de saint Roch, que Jean de Pins paraît avoir composée à Venise. Elle contient 42 pages et est dédiée au chancelier du Prat. L'autheur marque

1. *Traité de la noblesse des Capitouls de Toulouse*, 3e édit. Toulouse, 1707, p. 137.
2. *Gallia christ.*, Paris, 1656, t. IV, c. 949.
3. J. de Lahondès le cite p. 6.

dans l'épître dédicatoire qu'étant malade de la goutte pendant l'été dernier, il lui était venu en pensée de dédier cette vie au chancelier du Prat à cause de leur ancienne amitié.

« Jean de Pins était fils de Gaillard de Pins, près Toulouse, et de Ramonde de Saman, suivant son testament daté du 27 avril 1537. Il était ambassadeur à Rome lorsqu'il fut fait évêque de Pamiers après la mort du cardinal d'Albret, 14 janvier 1521, suivant les registres du Vatican, duquel évêché il obtint des bulles; il se trouve dans les mémoires de Pamiers qu'il fut élu en 1520, le 6 février, apparemment 1521, car le cardinal d'Albret ne mourut qu'au mois de décembre 1520. L'on voit encore aux registres du Vatican qu'il fut fait évêque de Rieux. En effet, Pierre-Louis, évêque de Rieux, étant mort, le roy donna cet évêché à M. de Montpezat à condition qu'il en gratifierait qui il jugerait à propos. Lordat, avec qui Jean de Pins disputait l'évêché de Pamiers, donna à Montpezat 1500 livres au moyen de quoi Jean de Pins fut évêque de Rieux (Rebuffe, réponse 13e, p. 23); il érigea la collégiale de Saint-Yban en 1527, et mourut à Toulouse le 11 novembre 1537. C'est ce que dom Veisset (*sic*) a envoyé de Paris. On est en cherche pour trouver touts les ouvrages du traité d'histoire contenu dans les citations.

« On cherche les autres livres faits par Jean de Pins et les historiens qui ont parlé de lui; il a composé le discours de *vita aulica*, la vie de sainte Catherine de Sienne, il corrigea les épîtres du cardinal Sadolet, et a fait aussi un discours manuscrit de ses ambassades et des harangues prononcées devant les Papes et le Sénat de Venise avec des épîtres adressées à divers de ses amis. Lafaille, en son traité des nobles de Toulouse, dit avoir ce recueil en mains.

« Jean de Pins a fait aussi la vie de Pierre Béroalde dont il était disciple. On cherche ce livre par préférence à tout pour sçavoir les progrès de Jean de Pins dans les belles-lettres et le commencement de sa vie que l'on ignore, Erasme parle de Jean de Pins *in Ciceroniana*, Vossius, de *historia latina*, Sainte-Marthe, de *Gallia christiana*. On cherche aussi l'histoire du chancelier du Prat, intime ami de Jean de Pins[1]. »

Si précieuses que soient les indications bibliographiques ou autres fournies par le marquis de Pins, il faut bien convenir que sur le recueil dont parle Lafaille il est obligé de se réduire à constater sa disparition, sans ajouter un mot à cette constatation, ni une ligne au petit renseignement de Lafaille.

1. Ce mémoire est contenu sur une feuille volante mise à côté des lettres de Jean de Pins, recueillie dans le manuscrit de la Biblioth. de Nîmes, n° 215, sans foliotation, écrite d'une main du dix-huitième siècle.

On sait pourtant de par ailleurs que Lafaille avait vu ce recueil aux mains de M. de Medon, l'érudit conseiller au sénéchal de Toulouse, l'ami de Heinsius et de Fermat. M. de Lahondès n'a eu garde de négliger ce renseignement. C'est par ces lignes que se termine sa brochure : « Manuscrit des lettres de Jean de Pins adressées aux grands hommes de son temps, de ses harangues à Venise et à Rome, de sa traduction des dix premiers livres de Pins. Lafaille avait vu ce manuscrit entre les mains de M. de Medon, conseiller au sénéchal de Toulouse[1]. »

Ce recueil manuscrit vu par Lafaille et conservé par Medon, je ne l'ai pas découvert, mais j'ai au moins découvert une note qui en indique le contenu avec beaucoup de précision. Son auteur, heureusement, ne s'est pas borné à en faire l'inventaire sommaire ; il en a copié une bonne partie, la plus curieuse sans doute pour nous, avec les deux tiers environ des lettres inédites qu'il contenait.

Mais commençons par lire la note qui nous est fournie par le manuscrit 215 de la bibliothèque de Nîmes. Ce manuscrit, comme quelques autres, est formé par les copies faites au dix-huitième siècle pour le compte de Séguier et de Graverol, deux érudits nîmois doublés de collectionneurs intelligents et passionnés[2].

Voici donc ce qu'on lit au f° 170 r° de ce manuscrit :

« *Ex Bibliotheca Francisci Graverol Nemausensis*,
n° 31 mars 1691.

« J'ay copié ce dessus d'un manuscrit appartenant aux héritiers de Monsieur Bernard Medon, vivant con^er au sénéchal de Toulouse, lequel manuscrit contient en long 118 lettres de Pinus desquelles je n'en ai extrait que 53.

« On voit aussi dans ledit manuscrit « Pini Tolosani oratio tumultuaria habita coram principe et senatu Veneto, quum ibi regium legatum ageret ». Elle commence ainsi : « Mirabimini forsitan, illustrissime prin-« ceps vosque Patricii Veneti quidnam haec tam repentina consilii mu-« tatio, etc. »

« Plus « secunda oratio ejusdem ad eosdem » commençant par ces termes : « Cum Regum Potentissimorum Principum eos magnopere esse « laudandos veterum consuevit authoritas qui vix temere unquam nisi « vel inviti vi coacti bello propulsent injurias, etc. »

1. J. de Lahondès, *op. cit.*, p. 16.
2. Sur ces deux personnages, on peut voir la notice mise par A. Molinier en tête du t. VII du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques (Toulouse, Nîmes)*. Paris 1885, pages XXVI, XXXIV et suiv.

« Plus une troisième oraison ad Pontificem maximum qui commence par ces mots : « Quam vellem beatissime Pater aut neque tam gravem « neque tam difficilem humeris meis Provinciam impositam aut parem « saltem et quam ingenii vim atque dicendi copiam nobis esse concessam, etc. » Cette troisième oraison est d'une assez grande étendue.

« Plus « Pini traductio in linguam litterarum regis Galliae ad Regem Scotiae. » Cette traduction commence par : « Cogit me hominum quorum- « dam insignis in nos injurias foedaque et scelerata consensio ut te pro « jure veteris nostrae amicitiae rebus adhuc florentibus moneam, etc. »

« Plus « Epistola responsaria Regis Scotiae eodem Pini Tolosano interprete » qui commance par ces mots : « Accepi binas tuas litteras quibus « et Britanniae classis appulsum in Galliam illi usque militum robur et « numerum memoras, etc. »

« Plus une lettre extrêmement longue dont l'autheur est incertain et qui commence par ces mots : « Accepi binas tuas literas quas ad me « nuper feciali nostro dedisti quorum alteris te probare significas « quaecumque per tuos legatos nuper cum nostris de utriusque regni « limitibus acta sunt simulque iniquum censes homicidas maritimos « Praetorum edictis evocari. » Elle finit ainsi : « Ignominiose depulsi « sunt. » Il n'est pas difficile de comprendre que cette lettre finissant ici il faut qu'elle soit incomplète.

« Plus « Francisci Regis Epistola ad foederatos suos Venetos » commençant ainsi : « Charissimi ac dilectissimi, cum ex litteris vestris tum « a R. Scardonensis Episcopi nuncio vestro. »

« Et il y a ensuite une seconde lettre du mesme Roy aux mesmes Vénitiens qui commence par ces mots : « Charissimi ac dilectissimi per « R. Scardonen. Episcopum nuncium vestrum redditae sunt litterae ves- « trae plenae moeroris atque tristitiae[1]. »

Entre ces divers textes qu'il avait en mains, l'auteur de cette note paraît avoir attaché plus d'importance aux lettres ; en tous cas, il en a copié un certain nombre dans le manuscrit que je viens d'indiquer et où elles précèdent[2] la note qu'on vient de lire.

1. Bibl. de Venise, n° 215, f° 170.

2. Elles vont du f° 140 r° au f° 171 r°. Elles sont précédées de cette note préliminaire : « Joannes Pinus Rivensis Episcopus, in suprema Tholosanorum curia amplissim. senator et fidus apud Principem et senatum Venetum Pontificemque maximum regius legatus. Dehinc tum Romae, tum Venetum P. C. haec scripsit. Magna fuit olim necessitudo inter hunc Pinum et Franc. Rabelesium, ut audivi a Val de Senil viris Rivensibus, qui id a patribus suis acceperant. Extat in manibus cujusdam in civ. Rivensi codex constitutionum manu Pini receptarum et sigillo munitarum. Pinum citat Lambinus in epistola praefixa editioni Ciceronis ad Henricum Memmium. »

S'il fallait l'en croire, il s'est borné à extraire 53 lettres des 118 qu'il avait entre les mains. En réalité, il a été plus généreux qu'il ne dit[1]; il a transcrit 69 lettres de celui qu'il appelle Pinus tout court et sur l'identité duquel il ne paraît pas très bien renseigné. On comprend que Séguier et Graverol aient jugé bon de joindre à leur copie la note rapportée plus haut du marquis de Pins. Aux lettres de Jean de Pins, il a été joint également onze autres lettres à lui adressées par ses correspondants; il n'en est donné généralement que des extraits. C'est donc près de 80 lettres de Jean de Pins ou adressées à Jean de Pins qui viennent s'ajouter à ce que nous avons déjà de lui.

Les correspondants de Jean de Pins sont assez nombreux; signalons entre autres : Erasme, le chancelier du Prat, les conseillers de Parlement Langeac, Séguier, Antoine Gilles; puis divers érudits, plus ou moins connus, tels que Germanus Brixius, Bartholomeus Castellanus, Alannus, Augustin Grimardi, évêque de Grasse; Jacques Robertet, Denis Briçonnet, évêque de Toulon; Capellerius, Alanus Varenus, Claudius Yseltius, Silviolus, Jean Montaigne, Christophe de Langueil, François des Rouges, Jean Grolier, Jean Balleus, Claude Vabrius, Gryllus, Jérôme Fondulus, Frégose, archevêque de Salerne, etc., etc. Je me dispense de traduire les noms de ces personnages, célèbres en leur temps; cela m'entraînerait à les identifier, ce qui dépasserait les proportions de nos Mémoires.

Si à ces noms on ajoute ceux qui reviennent le plus souvent dans ces lettres, tels que ceux de Dolet, de Mussurus, de P. Bombasio, de P. Ruffius, de Budée, de Sadolet, de Bothomus, on voit que Jean de Pins entretenait d'étroites relations avec les grands humanistes de la Renaissance du premier tiers du seizième siècle. La plupart de ses lettres sont sans date, mais il serait aisé de les dater. Quelques-unes, d'ailleurs, portent une date. La plus ancienne est de 1509, les autres s'échelonnent jusque vers 1535. On trouve d'ailleurs souvent dans les lettres d'Erasme les noms que nous venons de relever dans celles de notre de Pins.

Par là aussi on peut deviner que les sujets en seront souvent semblables. En réalité, si on fait abstractions de quelques lettres, très peu nombreuses d'ailleurs, où Jean de Pins entretient ses correspondants de ses occupations diplomatiques ou de ses affaires privées, la plupart roulent sur des questions littéraires alors à l'ordre du jour, sur ses études, sur ses travaux, impressions nouvelles, collations de manuscrits, traductions des auteurs grecs, demande de secrétaires qui sachent le grec,

1. Une note marginale nous avertit, f° 164, que nous sommes à la fin de la 53e lettre.

envoi, réception ou appréciation d'œuvres récemment composées ou publiées en prose ou en vers. Bref, l'évêque et l'ambassadeur n'apparaissent pour ainsi dire pas dans cette correspondance; c'est l'humaniste qui passe au premier plan, qui parle à peu près seul.

C'est l'humaniste qui exprime en beau style cicéronien le regret qu'il éprouve à ne pas recevoir des lettres d'Augustin Grimardi ou à constater que son ami néglige son style et le laisse se rouiller dans son palais épiscopal de Grasse; c'est l'humaniste qui s'inquiète des négligences habituelles des Grecs traducteurs des œuvres de leurs compatriotes, qui à chaque instant évoque quelque souvenir de l'antiquité classique.

A la longue, toute la correction élégante de cette latinité reconquise finirait par dissimuler assez difficilement la banalité du fond, si des renseignements plus personnels ne communiquaient de temps à autre à cette correspondance un sérieux intérêt.

Pour en donner une idée, je ne saurais mieux faire que d'en présenter ici quelques extraits qui m'ont paru curieux à divers titres.

Voici d'abord quelques renseignements nouveaux sur les études de Jean de Pins. La lettre est adressée à :

Aegidio Antonio Parisiensi (Gilles Antoine de Paris).

Après s'être plaint du silence de leur correspondance et malgré les excuses que chacun des deux pourrait invoquer, J. de Pins continue ainsi. Je traduis son latin : « Peu après ton départ pour Paris, ennuyé de l'état de notre cité et de ma paresseuse inaction, dans ces temps difficiles livrés à la guerre et au pillage sans merci, alors que la méchanceté des hommes ne tenait plus rien pour sacré, je partis pour l'Italie. Là je me fixai quelques jours à Venise où je suivis les leçons de Marc-Antoine Sabellicus; puis à Padoue celle de Calphurnius de Brescia (Brixiensis), savants aussi célèbres dans les lettres grecques que dans les latines. Chassé de là par les malheurs des temps et sur les menaces de la guerre de Venise que les envoyés du roi de France venaient de déclarer, je me transportai à Ferrare pour y écouter les leçons de Baptiste Garini, fils du grand Garini. J'y suis resté aussi longtemps que j'en ai eu le loisir. Mais bientôt là aussi des guerres civiles et des soulèvements intérieurs vinrent troubler le repos public. Une lettre d'Antoine de Pins, mon frère puîné, qui tout jeune alors faisait son service dans l'armée napolitaine sous le commandement d'Aubin, m'appela à Bologne. Dès que j'y fus arrivé, j'appris par la renommée le succès énorme dont jouissait partout Philippe Béroalde de Bologne; séduit par les bonnes grâces et le talent de cet homme et attiré par sa science universelle, incroyable, je renon-

çais au projet que j'avais formé de revenir à Padoue; car les affaires s'étaient arrangées entre la France et Venise, et tout semblait nous promettre calme et sécurité. Je restai donc auprès de Béroalde et fréquentais deux ans son école; cinq ans après (car c'est à peu près le temps que je passais à Bologne), je me remis aux études que j'avais commencées avec toi. »

⁂

Une autre lettre nous apporte ces quelques nouvelles que je signale pour l'histoire de la famille de Pins :

Claudio Vabrio.

« Je ne suis pas assez étranger aux choses humaines pour ne pas voir quelle est la fragilité de la vie des hommes. Ce ne sont pas seulement les nombreux exemple du dehors, ce sont les exemples et les périls des miens qui me l'apprennent. Voilà qu'en l'espace de trois ans, j'ai fait, avec d'autres grandes pertes, celle de mes trois frères bien chers qui m'ont été enlevés par une mort aussi cruelle qu'imprévue. »

⁂

Veut-on savoir comment un ambassadeur français occupait ses loisirs au début de notre Renaissance? des extraits des trois lettres suivante vont nous l'apprendre. Dans la première, Jean de Pins de Toulouse, *Joannes Pinus Tolosanus*, comme il se nomme généralement en tête de ses lettres, écrit à un Jean Balleus.

Joannes Pinus Tolosanus Joanni Balleo.

« Je m'étais mis depuis plus de trois mois, autant que me le permettait ma charge officielle, à étudier le grec et déjà il me semblait avoir rafraîchi les quelques éléments que j'avais acquis à Bologne ; et j'espérai que je n'aurais pas à me repentir de mon labeur, si faible qu'il fût, étant donné surtout que Marc Musurus, ce savant universel, venait à mon aide et me poussait dans cette seule étude en me traitant moins en disciple qu'en fils et en frère. Mais voilà que la fortune, par un de ces coups de jalousie dont elle est coutumière, vint renverser tous mes projets. Le 13 juin dernier, Marc Musurus, à cause de sa science extraordinaire, est créé archevêque en son absence et mandé par lettre à Rome, et il me laisse, non sans quelque chagrin, semble-t-il, tout affligé de son départ quoique heureux de son bonheur. J'en suis tout attristé au point de ne pouvoir pas te l'écrire ni toi le croire... Il est en même temps pris de rhumatismes. »

Il écrit la vie de saint Roch de Narbonne et la dédie à son illustre

Mécène... il a fait encore, dit-il, quelques sottises de jeunesse (*pueriles quasdam ineptias*) qu'il a dédiées aux fils de son protecteur, Guillaume et Antoine du Prat.

Il mettait d'ailleurs facilement les du Prat dans la confidence de ses travaux et de ses vues. C'est ainsi qu'il écrit à Antoine du Prat, alors grand chancelier de France :

« J'ai donc pris la résolution de traduire du grec en latin, les dix livres de Dom Cassius, le célèbre historien, je te les dédie; notre Balleus m'a écrit que tu l'avais chargé de m'informer que je n'avais pas encore à songer à mon retour; que je devais encore attendre trois mois et que pendant ce temps tu me ferais envoyer un successeur. Je t'en prie et je t'en supplie, ne fais pas proroger ma charge au delà de trois mois. Et pendant ce temps occupe-toi de faire régler dignement mes comptes. Tu sais bien que sans argent toutes les Muses grelotent et que l'esprit s'engourdit.

« Venise. 3e Id. mars. »

Hélas ! au lieu de rentrer en France, voilà que Jean de Pins doit prendre le chemin de Rome. Nouvelle lettre découragée à Jean Balleus.

Joanni Balleo.

« J'étais à Venise ayant assez de loisir, et je m'étais mis à traduire les dix livres de l'histoire romaine de Dion ; déjà ma traduction en était à la fin et j'allais y mettre la dernière main quand la maladie d'abord puis mon éloignement précipité m'en ont empêché. Je comptais en effet sur la promesse qui m'avait été faite, et je pensais rentrer tout droit chez moi, et dès lors à quoi bon me presser de faire ce que j'aurais tout le temps de mener à bonne fin chez moi ? Mais trompé dans mon espoir et voyant mon livre inachevé et désespérant de pouvoir le terminer à Rome, car je savais les occupations qui m'y attendaient de jour en jour, j'ai traité avec le savant Alcyon.

« Rome, v. Id. sept. »

∴

Chez Jean de Pins l'amour des lettres s'étendait aux lettrés; une de ces lettres nous le montre se faisant intercesseur en faveur du fameux Etienne Dolet, traduit devant ses juges pour quelque espièglerie de jeunesse. Cette lettre est adressée à :

« *Minutio Praesidi primario*[1]. »

« Si je ne connaissais pleinement combien tu favorises les beaux-arts

1. Jacques de Minut, premier président au Parlement de Toulouse depuis 1525. Le texte latin de cette lettre a été déjà publié par L. Dorey dans la *Revue des Bibliothèques*, août 1904.

et les hommes de haute culture, je me serais gardé de t'écrire et de te prier de regarder en Etienne Dolet un jeune homme doué d'une excellente fécondité d'esprit, et je le tiendrais pour suffisamment recommandé à ta bénigne protection au milieu des dangers qu'il court. Tu le feras, je n'en doute pas, pour peu que tu tiennes à connaître de plus près la variété de ses connaissances et de ses talents. Je sais que tu ne t'intéresseras pas moins que moi aux singulières et incroyables ressources de son esprit dont la facilité et la souplesse est telle qu'à quelque chose qu'il s'applique il semble fait et né pour elle. S'agit-il de prose, on dirait qu'il n'a pas fait autre chose durant sa vie. Et, ce qui me paraît encore plus surprenant, il excelle dans les vers au point de ne rien laisser à désirer et même dans les divers espèces de rythme, ce qui paraît être le comble de la difficulté. S'il s'essaie à l'élégie, on le prend pour Ovide ou Tibulle, s'il manie la poésie lyrique, iambique ou les hendécassyllabes, il vous rappelle Horace de tous points.

« Quant à vous, au nom de tant de qualités, je vous prie de ne pas abandonner à la méchanceté des autres cet homme simple et imprudent; ne le laissez pas écraser sous le témoignage de ses adversaires, protégez l'innocence de ce grand érudit. Entre lui et un certain Pinmaque de Guyenne éclata naguère une querelle littéraire. Je m'en réjouis d'abord pensant que leur talent et leur éloquence y trouverait aliment et croissance. Nous avons bien vu que des anciens en ont fait autant, Cicéron et Salluste, Messala et Pollion, et un peu avant nous Valla et Le Pogge, Gaza et Trapezonte, Galiote et Merula. Les monuments de ces hommes de talent ont produit les plus heureux fruits pour la postérité.

« J'espérais qu'il en serait de même pour ceux-ci. Mais c'est le contraire qui en est survenu. Ces jeunes gens, excités par les mauvaises passions des partis, ont laissé là les lettres et en sont venus aux armes. Il n'y a pas eu encore de dommage. Cependant Dolet a été arrêté et jeté en prison ; il a contre lui la haine commune de tous les siens et même la grave accusation d'avoir méprisé le Parlement. Mais je n'en dirai pas plus long pour ne pas t'ennuyer. Cependant, ce mien parent qui t'apporte ma lettre te rendra surabondamment compte de tout. Je t'en prie, écoute-le avec ton habituelle bienveillance. Adieu.

« De mon lit de goutteux, 28 février. »

∴

Mais les relations épistolaires qui durent, semble-t-il, flatter le plus Jean de Pins ce furent celles qui s'établirent entre lui et Erasme. Elles

prirent naissance en 1631, comme nous l'apprend une lettre d'Erasme à l'évêque de Rieux, la seule, à ma connaissance qui ait été publiée. Le texte de l'historien Josèphe en fournit l'occasion. Le fameux imprimeur de Bâle voulut l'imprimer sous la direction d'Erasme ; ils vinrent à apprendre les deux qu'un manuscrit se trouvait aux mains de l'évêque de Rieux, Erasme lui écrivit, le 13 des calendes de décembre 1531, pour le prier de le leur prêter. Soit qu'elle se fût perdue, soit pour tout autre motif, cette lettre resta sans réponse. Erasme en écrivit une seconde à de Pins le 20 mars 1532. Elle a été recueillie dans notre manuscrit. Erasme y renouvelle la demande de Josèphe et y demande à Jean de Pins des nouvelles de leur ami commun P. Bombasius.

Je me borne à rappeler la réponse de Jean de Pins. On y verra non seulement la nature des rapports qui unissaient les deux savants amis, mais aussi les inquiétudes qu'inspiraient cette correspondance dans les milieux où vivait Jean de Pins, c'est-à-dire à Toulouse.

Jean de Pins à Erasme de Rotterdam.

« On m'a rendu tes aimables lettres, tes lettres toutes désidérées, oui, mon très doux Erasme, et tu t'imaginerais difficilement à quelle grande tragédie leur arrivée a donné lieu. Elles étaient tombées aux mains de gens qui te sont peu favorables et auprès desquels tu jouis toi aussi d'une fort mauvaise réputation : on a voulu pénétrer mystérieusement quels coups nous pouvions rappeler ou tramer ensemble. Tout ce qu'il y a dans l'affaire, c'est, je crois, que ces hommes, honnêtes de par ailleurs, ont pris vivement le parti de certaines gens que tu as attaqués, déchirés et même cruellement agacés çà et là dans tes livres, comme ils s'en sont souvent plaints eux-mêmes à moi et à d'autres. Ils s'étaient figuré qu'ils allaient découvrir quelque chose d'important dans ces lettres ; ils menèrent donc grand bruit comme si entre Erasme et de Pins il ne devait être question dans les lettres d'autre chose que d'affaires d'Etat ou de conjuration contre la sûreté de l'Etat. Et à mon insu et même en mon absence — car je me trouvais alors en villégiature à la campagne — ils arrêtèrent quelques courriers qui avaient apporté ces lettres de Paris, sous prétexte qu'ils avaient montré quelque hésitation et qu'ils ne paraissaient s'être pressés assez de livrer leurs lettres. Néanmoins, ceux qui semblaient pris tout d'abord d'une sorte de fureur revinrent à de meilleurs sentiments et à plus de réserve ; ils consentirent à n'ouvrir mes lettres qu'en ma présence ou avec mon assentiment. Je m'y prêtais volontiers, et voilà mes gens qui restent muets de surprise et ouvrent des yeux de corneille hébétée quand ils voient qu'il n'est là question que d'un Josèphe. Pour moi, je riais bien en moi-

même, et je me promis de vous le faire savoir pour que voyiez — s'il vous était possible et s'il en valait la peine — de désarmer l'hostilité de ce monde-là; tu sais qui je veux dire et je ne t'en dis pas plus long.

« Je reviens donc à tes lettres. Puisque tu y plaides la cause de Froben (dans le manuscrit Forbonii), je suis obligé de reprendre de plus haut l'histoire de notre Josèphe pour que tu la connaisses dans son entier. Il y a quelques années, j'avais prêté mon Josèphe à Pierre Gryllius. Il était alors attaché à la maison et à la suite de l'évêque de Rodez[1], mon très grand ami. Enfin, ce Josèphe étant revenu fidèlement à son maître (*post liminio*), dès lors je me vis assailli de lettres et de prières pour que j'envoyasse ce livre à Lyon, afin de l'y faire imprimer. Ces demandes me gênaient beaucoup, car il m'en coûtait trop de me séparer de mon manuscrit. Je l'avais autrefois acheté un très bon prix à Venise; il avait appartenu à deux très grands savants de notre époque, Philelphe, puis Léonard Justiniani de Venise; il était très bien corrigé et j'en étais convaincu. Les instances pressantes et répétées de mes amis l'emportèrent cependant et m'engagèrent malgré moi à livrer mon butin. Déjà, ils me l'avaient enlevé quand voici que m'arrive une lettre de l'évêque de Rodez dans laquelle se trouvait enfermée une de toi; j'y étais supplié, aussi vivement qu'il était possible de l'être, de mettre mon manuscrit à ta disposition pour quelques mois. Pour moi, quand j'entendis parler d'Erasme, le plus vieux de mes amis, le prince incontesté des lettres, je fus sans doute d'abord transporté de joie; mais cette joie fit bientôt après place à un subit chagrin. Que faire, puisque je ne pouvais faire plaisir ni à toi ni à notre évêque de Rodez? Le manuscrit n'était pas en ma possession, et il semblait bien qu'il n'y avait plus d'espoir de le rattrapper. Dieu vint cependant à mon aide; les affaires tournèrent au mieux, car contre tout espoir le livre revint dans mes mains. Comment cela se fit-il? ne me le demande pas; si je commençais à te l'expliquer, je n'en finirais pas de parler ni toi d'écouter. J'envoyai donc aussitôt le livre à notre cher évêque de Rodez, car juste en ce moment il était arrivé dans notre ville se rendant en Armagnac, au pays de Guyenne, où il exerce la lieutenance générale pour le roi de Navarre. Il promit fidèlement de mettre tous ses soins à te faire parvenir ce manuscrit en bon état. A toi donc, si tu le juges à propos, de rafraîchir par une lettre la mémoire de notre évêque, quoique j'estime que rien ne soit moins nécessaire. Je sais bien, en effet, qu'avec sa générosité naturelle il tiendra parole.

« J'en viens aux dernières lignes de ta lettre où tu me demandes de te

1. Le célèbre cardinal Georges d'Armagnac.

donner les nouvelles que je pourrais avoir sur le compte de Bombasius, notre ami commun. Voilà plusieurs années que je n'ai rien appris sur son compte, si ce n'est que le bruit s'est répandu (plût à Dieu qu'il soit faux) qu'il avait trouvé la mort dans le malheureux sac de Rome. Là aussi, disait-on, avait été tué Pierre Alcyon le Vénitien, et depuis lors je n'ai rien appris de plus sûr. Aussi ce ne m'a pas été une médiocre consolation d'apprendre de toi que tu avais reçu une lettre de Bombasius qui t'annonçait son départ pour Bologne. Fixe-moi sur l'époque de ce renseignement afin que je sache si c'était avant ou après le pillage de Rome; si tu l'as reçu après, j'en concluerai que j'ai été dupe d'un faux bruit,que notre ami vit encore. C'est tout ce qui pourrait m'arriver de plus agréable.

« Adieu, très cher Erasme, aime-moi comme tu fais.

∴

Le livre demandé fut bien prêté, mais il n'est pas sûr qu'il soit jamais revenu à son maître. « Il y a quelques années, lisons-nous dans une autre lettre de notre de Pins à Érasme, j'ai à ta demande envoyé mon Josèphe à Froben; je voudrais bien que tu me le rendes, si tu peux le faire sans trop de danger. Si tu ne le peux, j'attendrai un peu en ta faveur et quoi que je doive en souffrir, pourvu qu'il en fasse son profit. Adieu, tout dévoué et attaché à ton nom et à ton honneur.

« De Pins, *év. de Rieux.* »

J'en aurais fini avec ces trop longs extraits si je pouvais me dispenser de rappeler ici que Jean de Pins ne fut pas seulement un humaniste amoureux des vieux textes, mais un véritable archéologue, chez qui l'amour du passé s'adressait à tous les vieux débris du passé : voici comment il parle d'Avignon dans une lettre :

B. Castellano.

« Ta chère Avignon me paraît avoir tout ce qu'il faut, non seulement pour charmer et séduire l'homme le plus délicat, mais même pour retenir et arrêter quiconque se rend ailleurs. Mais après le caractère aimable de ses habitants et leurs mœurs si douces, ce qui m'y charme le plus, ce sont les remparts de la ville. Ç'a été pour moi un très grand plaisir de voir la pureté, le soin et la magnificence apportés à la construction des toits et des édifices. Et je n'ai pas eu moins de plaisir ou plutôt de déplaisir de voir les vieux restes des anciens, des grands monuments qui branlent çà et là et qui même s'écroulent et s'en vont en ruine; on peut voir là quelle perte a faite cette vieille et noble ville. »

J'arrête ici mes citations. Je n'ai pu qu'effleurer un sujet qui deman-

derait de faire de plus vastes développements; peut-être les recevra-t-il quelque jour, peut-être aussi ces quelques pages vous auront-elles fait entrevoir un des aspects jusqu'ici les moins connus de Pins et un de ses mérites fort oubliés. Il n'a pas été seulement à Toulouse le constructeur d'un des plus beaux hôtels de la Renaissance, il paraît bien y avoir été un des agents les plus actifs, et en tout cas le plus célèbre alors de ce mouvement qu'on peut apprécier diversement ici, mais qui n'en fut pas moins, au point de vue littéraire, un retour de ce qu'il y avait de meilleur dans les traditions artistiques de l'antiquité et une des plus vives impulsions que l'esprit français eût encore reçues depuis le christianisme.

Séance du 19 février 1907.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général signale dans la correspondance les circulaires de l'Institut de Carthage et l'importance de l'œuvre à laquelle cette savante Compagnie se consacre sous l'impulsion généreuse de son Président, M. le Dr Carton. Carthage n'a pas été détruite, ou du moins elle sortit de ses ruines et fut, sous la domination romaine, une cité renaissante et fort riche. Elle disparut ensuite, mais les murs encore hauts de ses monuments, les mosaïques, les inscriptions existent et sont mis sans cesse à découvert. Ce sol sacré est devenu carrière de pierre à bâtir et on se propose d'en faire ensuite un quartier élégant de Tunis. C'est contre ce vandalisme que nos confrères s'agitent. Ils espèrent que la France ne permettra pas cette sauvage destruction. Jusqu'ici l'administration locale a été du côté des Vandales. La Métropole avertie imposera peut-être une conduite plus scientifique et plus artistique. De tout cœur, la Société archéologique du Midi félicite l'Institut de Carthage et souhaite le succès de ses efforts.

M. Couzi a offert une grande photographie d'une fresque de Saint-Lizier et l'accompagne de la note suivante.

Une Fresque de la cathédrale de Saint-Lizier (Ariège).

Cette peinture, qui se développe sur la surface d'un quart de sphère de 2 mètres 50 c. de diamètre, est délimitée par un trait brun-rouge de 8 millimètres de largeur.

Elle n'est visible qu'à la faveur d'une lumière artificielle, la chapelle ne prenant jour que par des fenêtres ayant plutôt la forme allongée d'étroites meurtrières pratiquées dans un mur très épais. Cette peinture, de caractère gothique, serait due à l'évêque Auger de Montfaucon, mort en 1304.

Il est intéressant de faire connaître l'impression agréable que produit sur les spectateurs l'apparition de cette belle composition décorative, lorsqu'on l'éclaire subitement avec un ruban de magnésium.



Fig. 1. — Fresque de la cathédrale de Saint-Lizier (Ariège). Absidiole nord du transept gauche.

(Photographie de M. Couzi.)

La Vierge nimbée, à la chevelure ondulée, couronnée d'un diadème, assise sur son trône, la tête et le corps infléchis, malgré une apparente raideur, entoure de sa main gauche la taille de l'Enfant-Jésus. Son voile a été jeté sur la droite du trône où il tombe en plis souples. Elle offre, avec la sollicitude d'une mère, le sein à l'enfant également nimbé; celui-ci cherche à le prendre avec avidité. Les plis de la robe sont tendus, sans raideur et plats. Deux anges, dont les visages rappellent les cartons des romans ou des byzantins, ont le corps svelte et élancé; ils tiennent des flambeaux et assistent la Vierge, des deux côtés du trône, avec un respect mêlé de crainte.

C'est un sentiment très expressif de l'art chrétien à cette époque qui s'exhale de cette naïve composition.

Et cependant, combien nombreuses sont les imperfections d'exécution! Les fautes de dessin sont apparentes, même grossières.

Ainsi le diadème n'est pas posé dans l'axe du front de la Vierge, les yeux, le nez, la bouche sont tracés de façon à vieillir son visage. Son bras droit n'est pas en place et le dessin des mains est rudimentaire. Les chandeliers, objets de formes géométriques, ne sont pas mieux indiqués, ainsi que les cierges qui les surmontent. Les moulures et les profils du trône manquent de perspective.

Et pourtant, malgré ces nombreux défauts, l'impression que donne l'ensemble, l'aspect général sont des plus attachants.

L'auteur inconnu, quoique inhabile, nous a transmis sa pensée d'artiste chrétien avec une sincérité qui nous touche profondément.

Comment cet artiste a-t-il procédé? Est-ce par le décalque d'un dessin préalablement exécuté, ne donnant qu'une masse générale, une silhouette dont il aurait achevé les détails au pinceau, ou bien s'est-il livré sur le mur à une improvisation hardie? Dans ce cas, nous ne pourrions que louer celui qui aurait d'inspiration créé une scène aussi importante, dans laquelle la Vierge seule mesure 1 mètre 30 c. de hauteur.

Séance du 5 mars.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le comte du Faur de Pibrac, élu membre correspondant, qui assiste pour la première fois à la séance.

La Société déclare la vacance d'une place de membre résidant.

M. de l'Uybusque, membre correspondant, lit le mémoire suivant :

Encore un « Livre de raison », 1690-1771.

L'étude que nous vous présentons — nous ne saurions nous le dissimuler — perd une bonne partie de son intérêt après les travaux de Ch. de Ribbe, de Tamisey de Larroque et tant d'autres. Vous voudrez bien la considérer comme une preuve de bonne volonté de notre part et un simple intermède aux érudites communications de nos collègues.

La famille de Coffinières, que l'on croit originaire de Bretagne, était

représentée à Avignonet, dans le courant du seizième siècle, par Jean de Coffinières, mari de Jeanne de Benazet.

Le fils de ceux ci, Jean-Antoine de Coffinières, — par abréviation, de Coffins ou de Coufin, — ayant acheté la terre du Valès, ajouta à son nom celui de ce domaine, et ses descendants, après lui, s'appelèrent Coufin du Valès, ou seulement *du Valès*, pour se distinguer du fils aîné de Jean-Antoine qui fit souche à Avignonet ou aux environs et qui ne porte, avec ses héritiers, que le nom de Couffins.

∴

Nous parlerons brièvement du château, parce que, malgré sa situation privilégiée qui en fait une position militaire de premier ordre, il ne parait avoir joué aucun rôle saillant dans l'histoire.

La seule particularité à signaler serait l'assassinat, en 1599, du seigneur du Valès par Pierre de Rigaud, de la maison de Vaudreuil. Les renseignements nous manquent sur les causes et les circonstances de cet événement tragique.

Le château et la terre du Valès furent achetés en 1583 par Jean-Antoine de Coffinières, bourgeois d'Avignonet, au Chapitre de l'église métropolitaine Saint-Etienne de Toulouse.

Il occupe, au sommet d'un mamelon, le milieu d'un quadrilatère limité par un fossé, repaire habituel de lézards bien plus que de grenouilles ; on y accède par un pont qu'on ne relève pas depuis longtemps.

C'est une construction élégante du seizième siècle, composée d'un corps principal, avec grosse tour ronde, donjon hexagonal, flanqué d'une tourelle élancée, comme l'indique le croquis fait d'après nature que nous vous présentons. Il y a une porte d'entrée gothique et de belles fenêtres à meneaux. Au-dessus de la porte figure un écusson écartelé de Foix-Béarn.

L'ensemble des bâtiments se trouvait fort délabré et quelqu'une des parties menaçait ruine à l'époque où la famille les vendit, avec la terre, à un sieur Corbière en 1808.

Corbière dépensa beaucoup d'argent pour réparer sa conquête et pour aménager l'intérieur dans le style approprié.

Nous n'oserions affirmer — tant s'en faut — que sa restauration ait été irréprochable au point de vue archéologique et artistique.

Après Corbière, le Valès devint la propriété d'une de ses belles-filles, remariée, en secondes noces, avec M. de Pène, journaliste connu par son talent et aussi par un duel qui fit quelque bruit dans les premières années du second Empire.

Mme de Pène vendit à son tour, en 1860, à M. Théodore Dumas, sous préfet de Villefranche. Le propriétaire actuel est M. Raymond Dumas, fils de ce dernier.

.·.

La famille du Valès n'ayant été mêlée à aucun événement politique important, nous nous abstiendrons également de vous donner sa généalogie qui ne saurait présenter d'intérêt général.



Fig. 1. — Château du Valès, d'après une photographie de Mlle A. de Gélis.

Il nous suffira de mentionner Grégoire de Couffin du Valès, arrière-petit-fils de l'acquéreur du château, et son fils Louis-Alexandre, auteurs du livre de raison qui fait l'objet de cette étude.

Une sœur d'Alexandre épousa Alexandre de Laurens-Castelet et une de ses filles devint la femme d'Antoine Rouger; elle fut mère de Gré-

goire-Barthélémy Rouger de Laplane, lieutenant-général, baron de l'Empire, notre grand-père maternel.

Après Alexandre vint son fils, Jean-Grégoire, qui épousa une Villeneuve du Crouzillac.

Puis Louis, parvenu au grade de colonel, marié à une Caussade.

Et enfin, Léopold, capitaine de spahis, décédé il y a une trentaine d'années, qui fut le dernier représentant du nom et de la famille.

Les du Valès possédaient à Saint-Félix-de-Caraman un immeuble qui était, à la fin de l'avant-dernier siècle et pendant une bonne partie du dernier, l'asile d'un cadet, Pierre-Paul du Valès, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, vivant avec une véritable légion de sœurs et de nièces.

A l'époque de la Révolution et sous le premier Empire, il abritait ainsi les épaves de deux générations, dont la première avait totalement disparu lorsque nous sommes venu dans ce monde.

Un souvenir de notre petite enfance nous représente deux vestiges de la seconde, et nous ne saurions oublier combien nous redoutions les visites que nos parents nous imposaient aux *vieilles tantes* du Valès, qui prenaient du tabac à outrance et qui nous embrassaient avec tendresse, non sans laisser sur nos visages des empreintes dont nous nous serions bien passés.

Paix à leurs cendres !

Mais arrivons au livre de raison :

Il se compose de notes écrites sans aucun ordre chronologique ou autre, par Grégoire du Valès, depuis son mariage, en 1690, avec Françoise de Martin de Vivies, jusqu'à vers 1722, quelques années avant sa mort, et par son fils Alexandre, époux de Suzanne de Montesquiou, entre 1722 et 1771.

Françoise de Vivies et Suzanne de Montesquiou écrivaient conjointement avec leur mari, la première, d'une grande écriture belle et bien formée, la seconde, d'une plume très défectueuse et presque illisible.

Quant à l'orthographe, surtout celle du second couple, elle ferait envie aux partisans de la réforme tendant à noter les mots ainsi qu'on les prononce; bien souvent même, MM. Gréard et consorts sont largement dépassés.

Nous relèverons, si vous le voulez bien, seulement quelques échantillons de ces mémoires ; leur ensemble ne pouvant intéresser que des spécialistes, ils ne sauraient figurer dans vos Recueils *in extenso*.

***

« 1691. — Vendu souesante-quatre brevix (brebis) a 50 sols piece; 4 moutons au boucher de St Paulet, cinq livres; 10 paus (peaux) de moutons ou agniaus, 7 livres.

« 1692. — La laine de la Garrigue a pesé 228 livres a 29 livres le quintal, 60 l. 6 s. Mes quil en faut distrere chacun, la diminution de l'argeant qui arriva le landemain avant san defaire.

« Baillé au fils de la chapelle de Montmaur 40 livres pour le foin de deus arpans de pré.

« 20 novembre. — Est venu isy une madonne (femme de basse-cour) pour fere de volaillie : je lui done 12 livres, une chemise et un tablié de gages. — Jé balié a la madonne 1 set. de miliet a 7 l. 5 s. plus un sou pour de sabos.

« A la mi octobre, nous avons loué un valet pour chaseur et lui donnouns 36 livres par an. — Est resté 3 mois 15 jours.

« 1692. — Jay baillé a Lacoste, tapissier de Toulouse, la some de 37 l. 10 s. pour baillé a Landorte, tapissier a Tunis, que ledit Lacoste avoit pris de luy par mon ordre 18 cannes moins un pam de tapisserie a la Turque a 3 l. 5 s. la canne qui revient en tout a la some de 58 l. 21 s., et le dit sieur Lacoste avoit reçeu avant les 37 l. 10 s. si dessus, 2 louys dor faisant 23 l. 4 s. qui fait le peiement entier du sieur Landorte et 2 l. 11 s. 6 d. de surplus qui seront comptes sur ce que le dit sieur Lacoste a fait pour la facon de 12 cheses a la reyne, de velours ou détoffe de soye rayee ou de la tapisserie a la Turque pour la facon ou autres fournitures avec 4 louys dor faisant 46 l. 8 s. — Par ce moyen somes fort prés que de quites quoy que par son compte il demande encore 3 livres quelque sols.

« 1693. — Est venue une fillie pour servante a 11 livres de gages.

« Et venue une fame de chambre a 18 livres de gages.

« A la fein du moies d'octobre nous avouns loué un lacqué (laquais) apele Entoigne, lui donnouns 6 livres de gages et abillié de cap en pié.

« 1695. — Ié ballié a metre Murat, des casses et a son neveu 200 fagots pour avoir arèté la chiene.

« Un charpantié de Balegue a traballié 5 jours a accomodé le couvert de la tuillierie a 8 sous par jour.

« Ié balié au iardinié 1 q. blé et 1 q. millet pour m'avoir razé.

« Gages de Durant Antoine, m. valet du Vales : 7 set. 13 cartres blé; 6 set. 43 cartieres millet; 5 s. 6 d. argent et 1 q. farine, precompté un pourcean que nous avons pris.

« A la mi moies de mars et venu une fame de chambre a 24 livres. Je lui ey balié nuf canes de burat qui monte neuf livres 18 sous.

« 1697. — 14 dout (d'août) ié balié mon fis a une nourisse de Vivies à 4 livres par moies.

« 1698. — Le 6 de guin ié loué une servante appelee Janne a 12 livres; ié balié au cordonier des Casses troies cartieres de blé a resoun de 8 l. 10 s. le setier. Il a fait de là une pere de soulies a la servante, 40 sols; deus pères pour mes fillies a 23 sous la p., et une autre père a 18 s.

« Le 15eme davril nous avonns convenu avec le sr Launié, des Cassés, qu'il nous doict razé pour 250 fagots par an.

« Le 22 novambre ié pris la fillie du tuillier pour servante a 12 livres.

« 1701. — Ballié 2 s. au m. valet de Loragel pour sa depanse a la foire de Villefranche.

« Le 31eme de may ié conté et cané la muralhe de la meterie qui a monté 31 canes 1/2. A 23 sous la cane a monté 36 l. 5 s. que je lui et peies e a reçeu de plus 51 l. 4 s. seur le travail qu'il doict fere.

« Le 29eme de desambre ié balié Charlou a une nourisse des Henz a 3 l. 15 s. par moies.

« 1702. — Le 24 geuin nous avouns pris pour quisinier et pour chaseur un garson nommé Gillet a 42 livres par an et a receu 6 cartieres de blé mesure de Castelnaudary.

« 1704. — Doné a Guitars, m. valet du Vales, une barrique de vin valant 3 livres. On lui a acheté 4 vedeles a 59 livres.

« Metre Jaques Calvet, de St Félix, ma fondu letain qui a pesé, scavoir : six douzenes dassietes et douze assietes cruses cent-trante-huict livres et le bassin avec cinq plats d'autre part ont pezé trante une livre et demi.

« Je dois a metre Calvet pour fin de peié 8 l. 11 s. de la façon a raison dun sol six deniers par livre et la depance.

« Il y a encore une eguiere, une escuele et un cart pour le vin qui nont pas ete pezes.

« Le dict metre a receu 4 cens tuiles canals a 2 livres le cent.

(Nous sommes à nous demander s'ils avaient des cuillers et surtout des fourchettes; ou bien, ces objets, si faciles à déformer et particulièrement fragiles, étaient-ils refondus à part, chaque année, à l'époque de la fête locale, par exemple, comme cela se pratique encore chez certains paysans de nos métairies ?)

« 1705. — Le 7 de janvier ié pris une fillie de Soupets apellee Francoisse ie luy donne douze livres par an. — Ballie huit livres quatorsse sols six deniers, plus quatre sols et demy dune cruche qu'elle coupa; ie nan conte qu'unne quoy quelle en est cassé plusieurs — plus une pere

de bas, six sols; plus vingt sols balliés à son frere; plus quatre sols et demy d'une cruche, plus ballie 4 livres deus deniers, plus quatre sols et six deniers, plus ballié sept livres deux sols; plus 40 sols pour des soulies.

« Le 23 de julhet nous avonns doné le petit Alexandre a une nourisce des Casses et lui donnonns 3 livres par mois; ié donné a la nourisce 9 livres dans deux foies, plus 3 l. saisse sols, plus un setier de blay a reson de 6 l. 9 s; plus donné un setier de milhet a 4 livres, plus le 2 de may un autre setier de milliet a 3 livres, plus un setier de blay de six livres moins sinc sols.

« 1716. — Ié peié par acte reçeu par Rieux, notaire de Toulouse, l'entree en religion de mes filles : Marquise, Marguerite et Francoise au couvent des Dames des Salenques dans Toulouse, ordre de saint Bernat.

. . . .

« 1737. — Qunte (compte) de Pale ? que ié pris de Me Galade, quré (curé) a reson de vent livres le mile :

« Ié doné an peieman tres buchés de pagéle qui veulet dire six charetes, valan set livres le buché, san quonté le por dont je nan veux rien a sa qunsideration.

« Redevanse en volallie de Gan (Jean) Roux, 36 poles et 36 chapon porte par sa fame Bertrande dite la Rousse.

« Le 4 nouvambre et venu un menusier de St Poulet travalé isi a neuf sous par gour; il det reparé le plaqar du chato. portes e fenetres e fere un bufet, à la mode, quome celui de sen Polet.

« 1740. — La marque de pain pese 10 livres. Doné a Loragel 29 mouton a 5 l. 5 s., plus 9 a 4 livres, plus 14 anelax a 4 livres. Revendus 6 livres et 5 l. 5 s.

« Doné a Ramonde sesante et qatre double uché bon ven fesan seses gustes (justes), grose mesure a six sous la guste; monte 4 l. 16 s.

« Saine, tulié de la Garrigue, a porté a Pinel de Monmor 150 canal a 50 s. le san e 10 grués à 4 s. piesce. Il en a raporte 8 pasteles a 3 s. la pastele.

« Pierre Saqase fis du muletié de Mourvile et pris pour valet a 27 l. quite de capitation. On lui done de peluche pour fere un abit qui qute avec la doublure 12 l. 4 s. plus qatre pan de peluche achete a Qastelno-(dary) pour achever son abit, 1 l. 14 s.; plus une pere de getre 18 s.; plus fournitures pour labit 18 s., san qunte la fason.

« A Paque il y a dans la basoqur du chato 34 poles et 16 chapon.

« Ié vandu a Plagal de Monmor, charpantié, un vieu abit de moun pere a vit livres, avec la veste;

« Il fet de gournée a 10 s.; qan soun fis traballe avec luy il gagnet 15 s.

« Le bolangé des Casses prén le blé par 4 setiers, marqué à la tale (taille).

« Reno (Raynaud), bouché, a fourni qatro qarnasiers de buf e une qarnasiere de mouton.

« Ié aves au paravan fet boqup de reparations au chato du Vales, et lané après ie fis pour senquante pistoles de nipes a ma pretandue fame.

« Ié achete pour autres senqante pistoles de quer (cuillers) dargan, saver : douse quer et dus grande qulière apotage et une épé dargan, avec une autre infinite de autres choses pour ma meson.

(Il n'est toujours pas question de fourchettes.)

« 1732. — Le dus de guliet, lan mile set sans trante et dus ié epousé Mariane, qatrieme file de fu Mr de Qastelno, frere de Mr le baron du Faget — lur nom et Montesqieu — nous epousames à Gaïx près de Qastre (Castres) dans la chapele du chato de ma bele sur de Gaïx (Gaïs) qui me fit lonur de me fere proposé sa ble (belle) alianse ... se qui fut treté et areté a ma premiere visite. Notre quntrat de mariage a ete retenu par Lavabre, notere de Qastre, a qui ié donné un louis de 24 livres.

« — Je eus le malur de perdre fu ma mer Franson de Martin, éné de la meson de Vivies, fame dun rare merite qen a boqup de vertu. Ele mour le 23 de setanbro de la petite verole que porta moun fre le chevalié qui lut fort huruseman et la povre bone mere qui avet toujours fui et qrent se mal, etant golie et bien fete eu le malur dan être ataqué et dan mouri dans nuf gour de maladie.

« 1734. — Geus (J'eus) le malur de perdre le povre mon frere de Loragel qui mourut à Goustala an Italie dun qup de soleil et de la fievre maline se qui a ete un tres gran malur pour me.

« Il navet que tres mes que il avet achete une qumpanie a Mr de la Qarterie, qapitene au regiman de Soure où il avet servi 14 ans de lutenan.

« Je lui aves achete la lutenanse a 2000 livres quntan. — Le senieur a voulu que je me ses oblige ausi pour le peieman de sa qumpanie que je peie a parseles avec la grase de Dieu.

« Ié lie fet dire un annel qui qute sant frans. Gamé (jamais) un si bon frere quetet le povre Loragel un dé bos omes de gere (guerre) de son tans, dous quome un anio, eun tres bo bloundin. Setet lui qui fit doné de lample (emploi) a notre frere le chevalie dans leme(me) regiman de Soure vint tieme regiman de Franse ; il ser depuis an 1734.

« 1738. — Le dix et set du mes de guliet ie fis la perte de mon povre pere qui et mor age de pres de san ans avec une antiere quonesanse ; il mor dun espece didropisie et mourut an predestiné.

« Ie viens de trove sur un livre de reson de mon gran pèro que lu mon père été né an 1644 et mor an 1738 age de qatre-vens-qatorse ans ;

il fut batise a la chapele tou quome mon ongle labé, son éné, etan nè an 1637 et mor an 1719, agé de qatre-vens-dus ans. Il etet ome dun gran geni et tres savan ; il seret sureman parvenu a la mitre sil ut voulu etre qurtisan se qui navet games voulu etre.

« 1734. — Il eut alor une sanglante gère an Italie où mes freres etet, le chevalié fut blesé dus fes, sans dangé, a Goustala ; il eut labit et la veste et la chemise anporte san que la bale lui touchat la po. Le re de Sardane lui fit doné 200 livres de gratificasion.

« 1739. — Et mor mon qusin de Qufen san pover pronose auqune parole aian eu dus ans avant sa mor un ataque d'apolexie qui lui ota lusage de la parole se qui lui a qosé un désordre et tonan a sa mor. Il na pu fer son testaman. — Il voulet me fere son éritié sil avait pu testé ; il a lesé une sur imbesile qui et gonisante et apres sa mort le bin viendra as ses plus proches qui son les nommes Serinols de Qastelnodari, de bandis qui on mangé tout le bien de lur pere. Set une perte enreparable pour la meson. Gé été dus fes a Tolouse qunsulté des abiles avoqas qui mon doné tout perdu et la substitution de Gan Antene (Jean-Antoine) de Qufen de 1585 etente depuis la mor de mon gran pere ; il ne fot plus ipansé, il men a quté pour dus qunsultes fetes an 1739 que je et dus fes à Tolouse voulan antré an proches (procès) pour aver le bien de mon qusen de Qufen si les avoqas ne mavet éte quntre.

« Le 24 avril Mr lentandan a ordoné que ma gune (jeune) vine fut arachè et que ie peiasse ma porsion damande de mile etqux avec les gans de Monnmor qui anavet plante an même tans que me. Ie fis tout dabor un ate aux qunsuls de ne peut arachè ma vine et présenté une requete a Mr lentandan quome le dit teren avet été de tout tan an vine et M. lentandan ordona que ie provasse le fet en question, ce que je fis tout dabor par tres temens (témoins) qui furet ouis par Mr Lodun, guge (juge) de Monmor, qui deqlareret que le dit teren avet ete de tout tans an avine se qui a ete prové. Mr lentandant m'envoix ma decharge en me metant or de qur (cour) et de prosès.

« Set un miragle que je pu la qunserver puisque toutes seles du dioses on ete araches sans que pas une de plante sans permision et suxisté.

« La perte de ses vines araches du diocèse a ete estimé sant mile etqux de perte pour les partiqulies san qunte lamande...

« Je charge mon eritie ou eritiere de fere par du ven de sete vine, quome de toutes les autres, aux manbres de Gesus-Qrist qui sont les vieux povres que jeme (j'aime) et que on fase bere tous les vieux povres qui vienet mandié et que même on an asiste les povres familes an requonnesanse de se que Dieu ma fourni de que garanti sete povre

vine du deluge universel. Set insi que ie an prie et charge mon eritie.

« 1740. — Ie fondé a perpetuite vint meses bases a la chapele de N. D. du Rosere pour tous mes predecesurs et desandans. — A 10 sous la mese au profit de Mr le quré de Monmor ou a ses desandans, aian sine à late (ayant signé à l'acte) retenu par Roques, notere de St Felix don ie peié tous les fres de quonte, note ou amortiseman qui ont qute 403 livres.

(Suit le détail et l'attribution des messes.)

« Le tout va à vin meses que mes erities seron tenu de fere dire a prpétuité apene de danasion eternele.

« 1741. — Ié conté toute le lesseules (draps de lit) de la Mésonné : 46 de tele fainnes et 15 de gros ou grossies. — Ié conté osie le napas, il ena 35 an tout. Osie le servintes, il ena 21 douzene et demi.

« 1743. — Ie fete cete anné 3 leseules, 3 douz de cervite, 3 napes.

« 1478. — Ie fa faite cet anné 8 leseules fines et ané coupé 3. — Ie conte toutes les leceul de la meson ; il liané 68.

« On a enlevé 4 cannes de pieralles ou de tere du puis recuré a fon ; il a 24 canes et 2 pans de profondeur, ce qui fet la distanse de toute la qur jusqa la murale du jardin, a comansé an tuile mouillé du four.

. . . .

« 1750. — Ié eu le malur de perdre ma chere epouse Mariane, Susane de Montes (quiou) morte des suites de quche, fame dun rare merite, ie laves epousé le 2 du mes dout 1732. »

***

En arrêtant ici les extraits de ce livre de raison, capable de nous révéler la mentalité des gentilshommes campagnards de cette époque et de nous initier aux menus détails de leur existence journalière, à la composition de leur mobilier et aux conditions de leur exploitation rurale, nous pouvons nous rendre compte de la valeur de l'argent par le prix des denrées et par le taux invraisemblable des salaires, et nous voyons combien le numéraire était rare puisque les divers créanciers étaient en grande partie payés en nature.

Nous remarquerons encore la mesure prohibitive relativement aux plantations de vignes. La vigilance des pouvoirs publics étant sollicitée et leur rigueur justifiée par l'obligation de ne point diminuer la production des céréales, dans un temps où les importations ne devaient pas, et pour cause, suppléer un déficit, éventuel, dans la production autochtone.

RÉUNION EN L'HONNEUR

DE

MM. Jules de LAHONDÈS et Ernest ROSCHACH.

(10 mars 1907.)

La Société archéologique du Midi, résidants et correspondants, tous ceux qui à Toulouse et dans le voisinage prennent intérêt aux études historiques ou archéologiques, étaient réunis le 10 mars 1907 dans les salons du Grand-Hôtel et Tivollier pour fêter le président M. Jules de Lahondès, et l'un des membres honoraires, M. Ernest Roschach.

Les portraits de l'un et de l'autre, à divers âges de leur vie, étaient étalés au milieu des verts rameaux et des fleurs. Au-dessous, la librairie Édouard Privat avait présenté les principales œuvres qui ont mérité à ces savants les couronnes de l'Institut et la haute estime de tous leurs confrères.

Le déjeuner était présidé par le directeur de la Société archéologique, M. Mérimée, doyen honoraire et professeur à la Faculté des lettres. Il prit la parole en ces termes :

Messieurs et chers Confrères.

S'il s'agissait ici d'apprécier ou de louer, comme ils le méritent, les titres scientifiques et artistiques des deux confrères en l'honneur desquels nous sommes réunis aujourd'hui, je m'empresserais de garder un silence qui, plus encore que de la modestie, serait de la prudence. Mais puisque nous avons voulu saisir cette occasion pour leur témoigner surtout nos sentiments de profonde affection, de respectueuse amitié et de gratitude pour leur dévouement à notre œuvre, permettez-moi de réclamer le privilège que me confère le titre dont vous avez voulu si indulgemment m'honorer. D'autres diront ailleurs, autour de la table au traditionnel tapis vert ou dans les colonnes de nos revues, ce que la Société Archéologique doit à la ferme et aimable direction de notre cher président, M. de Lahondès, dont l'activité, qui défie les années ou plutôt qui ne les connaît pas, est toujours présente, toujours alerte, toujours prête pour louer le zèle qui s'offre, le réveiller quand il s'assoupit, y suppléer si jamais il s'endort tout à fait. Que de ressources dans cette érudition qui se dissimule avec obstination, mais qui se trahit quand même, comme nos violettes toulousaines! Que de bonne grâce dans cette parole

dont le charme est fait de simplicité, de sagessse et d'expérience, comme celle de ces vieillards, experts des choses de ce monde, qui ont beaucoup vu, beaucoup appris et beaucoup retenu! Qui donc, avec un esprit plus libre et une intelligence plus avisée de la science actuelle, a mieux senti et mieux interprété l'âme de nos vieilles choses qui semble, invisible mais présente, présider à vos doctes entretiens et dont le parfum léger se dégage de tous ces humbles monuments que vos mains pieuses réunissent autour de nous? Et c'est encore cette pénétrante intuition des choses d'antan qui anime l'œuvre admirable de notre cher et vénérable doyen, M. Roschach, dont nous avons voulu associer le nom à celui de M. de Lahondès. Cette œuvre, Messieurs, je laisse à de plus dignes que moi, je le répète, le souci de l'apprécier et de la louer. Mais puisque quelque chose de l'honneur qui lui est dû rejaillit sur notre Société, il faut l'en remercier et nous réjouir de l'estime en laquelle la tiennent tous ceux qui savent. Nous devons surtout en faire notre profit, en tirer l'enseignement qu'elle contient. Que nous apprend-elle donc? Elle nous apprend que la rigueur de la méthode, l'absolue sincérité, le labeur persévérant, patient, la solitude, féconde en ces tours d'ivoire aux pieds desquelles expirent les bruits, les petitesses, les ingratitudes, tout ce qui est bas et vil, l'ingéniosité d'un savoir qui a pénétré dans tous les buissons et les taillis de l'érudition à la recherche de son gibier, mais qui domine tout et ne perd jamais sa voie, qu'enfin l'amour de la science qui, lui, n'a rien à craindre des ans, sont les conditions indispensables à tout travailleur de bonne volonté.

Toutes ces qualités, Monsieur et cher Doyen, je dirais ici que nul ne les posséda mieux que vous, si je ne craignais d'effaroucher votre modestie. Et j'ajouterais aussi (que n'ose-t-on pas à la fin d'un banquet, où nos vins méridionaux et une gaieté qui n'a plus rien d'archéologique ont délié les langues?), je dirais que du sein de cette science si bien informée, de cette documentation si touffue, qui plonge ses racines dans notre sol toulousain, a jailli, en un jour de joie printanière, cette fleur délicate et superbe de *la Conquête d'Albigeois*, qui a jeté son éclat sur cette poussière que l'on croyait morte, qui l'a fécondée et l'a faite revivre un moment avec ses couleurs et ses parfums d'autrefois, avec ses douleurs aussi et ses larmes, qui ne manquent pas plus aux choses de jadis que la rosée aux fleurs.

Puisse notre Société, Messieurs, s'honorer longtemps encore de deux noms qui lui sont justement chers! C'est le vœu que vous formez tous en vos cœurs et que je me permets d'exprimer tout haut en vous invitant à lever avec moi vos verres en l'honneur de notre président, M. de Lahondès, et de M. Roschach.

M. J. DE LAHONDÈS répondit ainsi :

Mes chers Collègues,

La langue humaine n'a vraiment pas de paroles pour vous exprimer combien je suis profondément touché par votre aimable bienveillance si inattendue, malgré toutes les marques que vous m'en avez déjà données ; celle du cœur peut seule lui répondre en vous disant que cette matinée demeurera le plus grand honneur que j'aie reçu et surtout le plus cher souvenir de ma vie.

Mais si mon émotion est profonde, plus grande est encore ma confusion. Par les circonstances, je dirais presque les accidents de l'âge et de la durée, vous m'avez fait votre président, tandis que lorsque je regarde autour de moi je vois de tous côtés des hommes d'une valeur si supérieure à la mienne et autrement dignes d'être à votre tête, les uns avec une compétence qui les place au premier rang dans leurs études spéciales, les autres avec l'autorité d'un savoir étendu et le charme de l'art de dire que l'Université a reconnu en les élevant sur ses sommets ; historiens, numismates, scrutateurs d'archives avec la sagacité sûre qui ne se repose que dans la certitude, découvreurs de vérités inédites, révélateurs du passé, et, parmi ceux-là, celui avec lequel vous me faites l'honneur de me joindre ce matin, qui a si bien tout dit sur notre ville et sur notre province qu'on ne peut, en vérité, parler de l'une ou de l'autre sans le suivre et, quoi qu'on en aie, sans le piller. Pour ma part, je me plais à lui exprimer ici mes remerciements et mes excuses.

Laissez-moi donc vous dire, mes chers collègues, que cette fête n'est pas la mienne, mais celle de vous tous, celle de notre famille archéologique dans laquelle nous sommes cordialement unis par des liens non pas seulement d'amitié mais vraiment de camaraderie, la fête de notre Société bientôt octogénaire mais toujours, grâce à vous, jeune et vaillante. Son triomphe sur le temps dans des jours où tout passe et passe si vite montre qu'elle répond à un sentiment qui se généralise et se développe de plus en plus, celui de pénétrer chaque jour davantage dans notre passé, dans nos origines fécondes, dans notre art national, dont l'amour et le culte fortifient, rassurent et font espérer.

Notre réunion nous donne une joie plus vive, celle d'être entrés en relations devenues si douces et si chères, tandis que les divers chemins de la vie auraient pu nous tenir toujours éloignés les uns des autres. Et quel charme plus vif si cette union s'établit et se fixe dans l'amour de l'art ; l'art n'est-il pas le sommet de la vie puisqu'il élève vers l'idéal, vers la beauté absolue ? Sans doute, il n'y atteint pas, mais sa gloire est d'y monter et de le faire entrevoir.

Toulouse a eu des jurisconsultes célèbres, des hommes d'Etat, des poètes, mais elle a eu, elle a toujours des artistes. C'est par eux qu'elle vit, qu'elle est caractérisée dans le chœur glorieux des villes de France. Leurs œuvres demeurent; elles se dressent vers le ciel pour séduire les âmes populaires comme celle des savants. Et les murs austères du Moyen-âge, ses fiers clochers, les ciselures et les vivantes figures de la Renaissance, les graves hôtels parlementaires, les balcons et les rampes ouvragées du dix-huitième siècle nous deviennent plus chers encore lorsque le temps les ennoblit et les transfigure par des atteintes qui sont encore des caresses. Continuons à les défendre ardemment; elles sont notre parure et notre honneur, et lorsqu'on nous les enlève pour de prétendus embellissements, notre chère ville non seulement perd son caractère mais en devient de plus en plus enlaidie.

Une longue ovation accueillit les paroles de M. de Lahondès et redoubla lorsque M. Roschach, s'étant levé, voulut aussi exprimer ses sentiments. Elle prit un tel caractère que notre confrère fut profondément ému. Avec quelques mots très fins et très simples il se plut à faire remonter tout son mérite et toutes ses joies d'érudit à ce bibliophile éminent Desbarreaux-Bernard, à ce professeur d'histoire si distingué Edouard Barry, et à quelques autres qui l'avaient pris en affection et lui avaient enseigné le meilleur d'eux-mêmes. Il est heureux d'avoir pu suivre leurs traces et d'avoir gardé leurs traditions. C'est à elles qu'il doit la sympathie des aimables convives qui l'entourent et qu'il remercie de tout son cœur.

Le secrétaire général, M. Emile Cartailhac, donna connaissance à l'assemblée des lettres et télégrammes envoyés de divers côtés :

Montauban a écrit et télégraphié. Au nom de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, la plus active, la plus vivante des Sociétés du sud ouest de la France et peut-être du Midi tout entier, le plus habile des Présidents, M. le chanoine Pottier, récemment promu archiprêtre de la Cathédrale, « regrette vivement une absence forcée et s'unit cordialement dans expression sympathique ».

Du Gers, c'est le brillant historien des châteaux gascons et de Marguerite de Valois, M. Philippe Lauzun, le président de la jeune Société archéologique d'Auch et le secrétaire perpétuel de l'ancienne Société scientifique et littéraire d'Agen, qui témoigne des mêmes sentiments.

Le bureau de la Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre, n'a pas oublié que M. Roschach, par son volume d'antan sur Foix et Comminges, fournissait un modèle aux écrivains du tourisme, et que M. de Lahondès, sans le tapage des explorateurs modernes, connut le charme des cimes et aima la montagne bien avant l'arrivée de la foule. Aussi son président, M. le professeur Marchant, télégraphie-t-il « que la Société est heureuse de s'associer à l'hommage rendu ».

De Perpignan, dont croulent les vénérables et pittoresques remparts, parure de la vieille ville, est venu un précieux souvenir. C'est l'évêque du Roussillon, le restaurateur de Saint-Martin-du-Canigou, Mgr de Carsalade, qui, « uni à ses collègues de la Société archéologique, adresse à MM. de Lahondès et Roschach l'hommage de son admiration reconnaissante et de confraternel dévouement, *ad multos annos* ».

C'est un autre prélat, dont la dépêche est accueillie par des applaudissements encore plus nourris. Mgr Douais fut le secrétaire général de la Société. A chaque séance, il arrivait avec des documents inédits et du plus haut intérêt. Les fonds des notaires toulousains dévoilaient pour la première fois leurs trésors accumulés, et M. l'abbé Douais avait aussi l'avantage de pouvoir puiser dans une foule d'archives monastiques ou seigneuriales. « Uni de cœur aux amis des lettres et de l'archéologie, [l'évêque de Beauvais] envoie ses vœux de longue vie aux deux écrivains distingués dont Toulouse s'honore. »

M. Cazalis de Fondouce est l'un des doyens de l'archéologie préhistorique, mais il n'a jamais négligé l'histoire et l'archéologie. C'est au nom de la Société archéologique de Montpellier qu'il prend part à cette manifestation et à l'hommage rendu à M. de Lahondès et à l'historien de Languedoc.

M. E. Rossignol, de Montans, le doyen des historiens du Tarn, et qui peut jouir encore en pleine santé physique et morale du succès persistant de ses *Institutions communales*, « ne pouvant fêter avec nous Roschach et de Lahondès, présente à eux et à tous, ses souvenirs et sa sympathie ».

Son voisin de Roquesérières, dont le labeur fécond ferait envie aux bénédictins d'autrefois, Edmond Cabié, nous écrit : « Il me sera impossible d'assister à votre fête ; mais mon esprit et mon cœur seront avec vous, et c'est avec joie que je m'associe d'avance aux félicitations que vous aurez le plaisir d'adresser à nos deux savants,

personne n'appréciant plus que moi les immenses services qu'ils ont rendus à l'archéologie et à l'histoire locales. »

M. Ch. PORTAL, l'archiviste du département, l'historien de Cordes: « Je m'associe, écrit-il, de tout cœur au témoignage de profonde estime et de sympathie que rend la Société archéologique à MM. de Lahondès et Roschach. Nous tous qu'intéresse l'histoire du Midi sommes les obligés de ces deux savants dont les travaux nous ont tant appris. Avec les confrères présents au banquet je me plais à leur dire merci. »

M. Auguste VIDAL, un autre Tarnais non moins modeste qui sut aussi conquérir l'estime, vétéran heureux de nos concours académiques, « s'associe de tout cœur à cette manifestation de respectueuse sympathie ».

Après le Tarn, l'Ariège. La Société ariégeoise des lettres, sciences et arts, reconnaissante en particulier du bel ouvrage de M. de Lahondès, l'*Histoire de Pamiers*, et de ses études sur les églises et les châteaux du département, avait prié M. PASQUIER de la représenter au milieu de nous.

De Pamiers, télégraphie le chanoine CAU-DURBAN qui a montré de quel brillant succès peut être récompensé un curé archéologue perdu longtemps dans la montagne.

Elle a tenu aussi à être mentionnée à l'heure des toasts la SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES, notre sœur affectionnée de la Haute-Garonne, qui moissonne si bien de son côté au profit de tous et prouve la fécondité d'une compagnie de lettrés dans un tout petit chef-lieu.

De Paris, les adhésions ne pouvaient manquer. Dans le flot des lettres et dépêches, on distingue la missive d'Emile MALE, l'historien de *l'art religieux au treizième siècle*, que la Société archéologique est fière d'avoir reçu et applaudi quand il débutait à Toulouse.

On a gardé pour terminer cette énumération le mot du confrère si affectionné, l'un des princes de l'archéologie française, M. le comte J. DE LASTEYRIE, qui loin de la Seine, retenu par sa santé sur les bords radieux de la Méditerranée, « est tout heureux de s'associer à l'hommage que la Société rend à deux des membres qui lui font le plus d'honneur ».

Le Secrétaire général, cette correspondance dépouillée, a tenu à parler en son propre nom.

S'adressant d'abord à M. de Lahondès, il lui a rappelé l'amitié qui unissait leurs pères, et que l'archéologie fit renaître et cimenta entre eux deux. Depuis plus d'un quart de siècle, ils sont liés en particulier par le désir et la volonté de faire prospérer la Société archéologique du Midi. M. Cartailhac, plus que personne, fut le témoin des efforts de M. de Lahondès. « La sollicitude éclairée de ce président doux et ferme, sa science de l'archéologie monumentale, la valeur artistique de son crayon ont contribué à donner à la Société le rang qu'elle a su atteindre et dont elle est fière. La science et Toulouse bénéficient des services rendus, et chacun de nous, au souvenir des bonnes heures passées dans ce milieu supérieur, sent vibrer sa reconnaissance et son affection.

« Quant à vous, Monsieur Roschach, je vous connais aussi depuis bien longtemps et vous avez de même influencé ma jeunesse et ma vie. Vous souvenez-vous du temps où, couvert de couronnes, vous sortiez du lycée pour devenir, grâce à la bonne inspiration de vos maîtres, déjà vos amis, et dont vous avez redit les noms, rappelé la valeur, l'archiviste du Donjon et l'inspecteur de nos antiquités ?

« J'ai gravi assez souvent les marches de ce vieil et noble escalier qui avait livré passage à l'artillerie du seizième siècle et que les bourgeois ignorants, mes collègues au Conseil municipal de 1884, ont fait détruire. Je suis un survivant de ceux qui ont vu le taudis où l'on avait entassé nos précieuses archives, où vous disputiez la place aux animaux de basse-cour des agents de Ville et pompiers, où vous opériez un merveilleux sauvetage, où vous rédigiez ces inventaires et ces travaux qui devaient vous mériter le second grand prix Gobert, l'une des deux plus belles couronnes que décerne l'Institut. Vous auriez eu le premier si vous n'aviez pas été ce provincial un peu farouche qu'on ne voyait jamais à Paris et qui n'a rien demandé à personne sinon la paix pour rester tranquillement à l'ouvrage.

« L'histoire du passé, Monsieur, vous avait appris à juger notre temps, vous aviez le droit de vous tenir à l'écart dans votre tour où vous faisiez besogne belle et bonne dont beaucoup, naturellement, ne se sont jamais douté.

« Permettez-moi, en terminant, un souvenir de mes débuts.

« En 1867, vous aviez à l'Académie des sciences de Toulouse à examiner et à juger mon premier travail, et vous disiez au jeune étudiant : « Quand on s'engage à votre âge sur l'Océan préhistori-

« que il faut prendre garde au chant des sirènes ». Eh bien, mon cher ami, c'est le seul jour où vous vous êtes trompé. Les sirènes préhistoriques étaient de bonnes fées; elles m'ont pris en affection et m'ont fait entrer, après vous, parmi les correspondants de l'Institut. Je ne pouvais désirer rien de mieux, ni vous non plus.

« Et maintenant citez à votre gré les noms de vos professeurs, ils seraient enchantés de tout ce qui est arrivé. — Heureux les savants qui ont un disciple tel que vous! Heureux les amis des lettres qui peuvent saluer et fêter un tel camarade ! »

La fête s'est terminée dans les salons de l'hôtel d'Assézat, palais des Académies, où les conversations amicales se sont prolongées longtemps.

Séance du 12 mars.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Dans la correspondance sont signalés quelques nouveaux ouvrages de M. Ph. Lauzun, lauréat et correspondant de la Société :

Florian et ses bandes de partisans en 1811 et 1815, br. in-8°. Agen, 1907.

La pierre à trous du Musée d'Agen (***Mensa ponderaria***). Agen, 1906.

Manoirs agenais, le château de Prades. Agen, 1906.

L'hôtel de la préfecture d'Agen. Agen, 1905, et autres.

M. le Président lit une lettre du Président de l'Académie Nationale de Reims, demandant à la Société archéologique du Midi de s'associer à un vœu tendant à la préservation des œuvres d'art de nos édifices religieux.

Notre Société a déja fait des démarches dans le même but sans avoir d'ailleurs beaucoup d'illusions. Elle donnera bien volontiers son adhésion au vœu de l'Académie de Reims.

M. le Président présente quelques photographies envoyées par M. Roger, architecte et notre correspondant à Pamiers, qui représentent des reliures argent et vermeil, très remarquables, ayant appartenu à Mgr de Verthamon, évêque de Pamiers de 1693 à 1735. Elles sont conservées dans la salle du chapitre de cette ville et méritent d'être classées. La demande en est faite.

M. Félix Régnault, membre résidant, offre une excellente photographie des membres de la Compagnie qu'il a pu faire dans la cour de notre hôtel d'Assézat à l'issue de la fête d'hier.

MM. de Bourdès, Saint-Raymond et Privat sont priés de faire un rapport sur une candidature au titre de membre résidant.

M. de Lahondès donne lecture d'une note

Sur une des portes de l'église Saint-Sernin.

Si l'on ne peut fixer avec certitude la date de la porte des Innocents, on sait que Raymond Gayrard poussa la construction de la nef et des collatéraux d'une seule venue, de 1096 à 1118, jusqu'à la façade et jusqu'au sommet des fenêtres basses. La porte appartient-elle à cette construction des premières années du douzième siècle ? Le développement rapide de l'art dans la province, prospère à ce moment, pourrait, à la rigueur, autoriser l'adoption de cette date. Toutefois, notre érudit collègue, M. Anthyme Saint-Paul, remarquant la supériorité de facture de cette porte sur les autres portes de la basilique, son tympan non seulement unique au milieu d'elles, mais assez rare dans les portes romanes de la province, était conduit à penser qu'elle avait remplacé, lorsque le monument avait atteint sa splendeur définitive, une porte plus simple jugée peu digne de lui, celle peut-être dont on voit les sculptures plaquées sur le mur circulaire entourant la crypte surélevée.

Cette surélévation ne datant que des dernières années du treizième siècle, les bas-reliefs n'ont pu être placés qu'à ce moment, et nous ne pouvons hasarder que des conjectures sur leur première origine. Il est certain toutefois que le Christ avec le chérubin et le séraphin surmontaient une porte, mais d'où venait-elle, de l'église, du cloître, ou même d'un sanctuaire autre que Saint-Sernin ?

Mais la richesse et la beauté d'exécution de la porte des Innocents, qu'on appelait aussi porte Miégeville ou porte du Taur, pourrait s'expliquer par sa situation en face de la rue par laquelle les habitants de la ville arrivaient à l'église vénérée. Jusqu'au milieu du siècle dernier, ils ne pouvaient arriver à la façade occidentale que par une étroite arcade voûtée, percée entre l'église et les dépendances du collège Saint-Raymond, obstruée même par une énorme pierre qui ne permettait de passer qu'un à un. La porte était donc l'entrée la plus fréquentée.

Le portail roman de Saint-Pierre-des-Cuisines ne peut être daté davantage avec certitude et nous ne pouvons ainsi nous aider par des comparaisons. Mais nous voyons encore les chapiteaux de la cathédrale

Saint-Etienne provenant de l'église commencée par l'évêque Izarn en 1060, et accouplés aujourd'hui sous les doubleaux de la grande nef de Raymond VI. Ils imitent le chapiteau corinthien avec une riche élégance, et leurs tailloirs présentent de fort belles ciselures qui attestent encore la précocité de l'art toulousain dès le dernier tiers du onzième siècle, puisque Viollet-le-Duc avait dit, d'après ses observations dans les églises romanes des provinces du Nord, que les tailloirs n'avaient été ornés de fleurons, d'entrelacs ou de palmettes qu'au douzième siècle.

Malgré ces analogies, l'ensemble du portail et surtout quelques sculptures qui la complètent ne permettent guère d'attribuer à la porte des Innocents une date antérieure à la seconde moitié du douzième siècle.

Le cintre est surhaussé et cette forme fut adoptée précisément pour qu'il pût envelopper un tympan. C'est l'Ascension qui y est représentée. Le Christ monte au ciel entouré de deux anges qui l'escortent et semblent l'aider à s'élever, comme au portail de Saint-Isidore à la cathédrale de Léon, datant du commencement du douzième siècle, et de quatre autres qui l'adorent. Sur le linteau, les douze Apôtres redressent vivement la tête vers lui. Il est impossible de mieux traduire le *quid statis adspicientes in cœlum* des Actes des Apôtres. A côté d'eux, aux deux extrémités, deux anges ou deux hommes, les *duo viri* du texte, leur adressent les paroles du verset apostolique et l'un d'eux tient un phylactère où sans doute il était écrit. Des ondulations entre les deux scènes figurent les nuages au-dessus desquels s'élève le Christ.

Comment ne pas reconnaître dans toutes les précisions du texte des Actes la scène de l'Ascension, malgré l'assertion récente qu'elle n'aurait été représentée qu'au treizième siècle, et que des scènes analogues sur des portes romanes ou même gothiques, comme sur celle d'Etampes, représentent plutôt le triomphe dans le ciel de l'Agneau de Dieu décrit dans l'Apocalypse[1] ?

Un chapiteau du cloître de la Daurade du douzième siècle, conservé au Musée, montre le Christ montant au ciel dans une envolée superbe, entouré de deux anges qui s'adressent, avec un mouvement plein d'allure, à la Vierge et à trois apôtres.

Le Christ, les anges et les apôtres sont vêtus de la robe et du manteau romains creusés de plis réguliers, peu profonds, sans souplesse, paraissant imités d'un travail au repoussé ; vêtement semblable à celui des bas-reliefs du rond-point de l'abside, accusant de même l'imitation des sta-

1. Voir, pour les sculptures de la porte des Innocents, la photographie publiée dans les *Monuments du Sud-Ouest*, 2e fascicule, avec l'étude sur Saint-Sernin, par M. Anthyme Saint-Paul, et *les Chapiteaux de Saint-Sernin* (*Mémoires de la Société archéologique*, t. XVI, p. 258).

tues romaines, sans aucune des broderies ou ornementations perlées qui apparaîtront bientôt sur les chapiteaux des cloîtres toulousains avec l'arrivée des influences orientales. Les anges et les apôtres encadrés à l'abside dans une arcature aux deux côtés du bas-relief du Christ, qui figuraient peut-être sur un pilier carré du cloître, comme celui de Saint-Just de Narbonne que l'on voit au Musée, font songer à des stèles gallo-romaines, bien que déjà les anges tenant une croix rappellent, selon l'observation de notre collègue M. Male, les plaques d'ivoire où sont représentés les silentiaires du palais de Byzance.

La porte doit son nom au premier chapiteau qui se présente à l'entrée montrant le Massacre des Innocents. Le meurtrier est plutôt vêtu comme un paysan des Gaules que comme un soldat romain. Deux mères portent leurs enfants sur leurs bras dans une attitude fort calme, mais il convient de signaler toutefois l'abandon saisi sur nature de l'enfant agenouillé dont le bourreau courbe la tête.

Ce chapiteau, ainsi que les deux autres historiés, ne proviennent pas de la même main que ceux des cloîtres de Saint-Etienne et de la Daurade recueillis par le Musée, traités, les premiers avec plus de finesse, les seconds avec plus de mouvement et de sentiment dramatiques, montrant d'ailleurs des vêtements richement ornés, ceux des contemporains embellis et légèrement transformés même par des imitations byzantines. Les scènes de Saint-Sernin ne sont pas encadrées par des arcatures que soutiennent des colonnes comme celles de la Daurade et de Saint-Pierre-des-Cuisines.

Le chapiteau suivant figure l'Annonciation et la Visitation. Il présente une particularité rare. L'ange annonçant à la Vierge sa maternité glorieuse indique d'une main la croix, qui surmonte le bâton de commandement qu'il tient de l'autre, et avec elle le grand mystère de la vie révélé par le christianisme, la leçon selon laquelle rien de grand et de fécond ne se réalise que par le sacrifice et la douleur. Mais ce symbole au sens si profond ne fut plus guère représenté par les artistes. Antérieurement même, on voit sur les côtés du trône épiscopal de Ravenne l'ange annonciateur tenant un bâton de commandement terminé par une boule, et dès le douzième siècle, très généralement, d'une main il montre le ciel et de l'autre il tient un lys, emblème de l'immanente pureté de la Vierge.

Toutefois la tradition ne se perd pas, elle reparaît avec les primitifs, et dans une *Annonciation* peinte par Giovanni Sanzio, le père de Raphaël, plane, peint en demi-teinte sur le haut du tableau, un petit ange portant une croix.

Le troisième chapiteau historié représente Adam et Ève chassés du

Paradis. Ils sont nus. Le Moyen-âge n'a représenté nus que les âmes des morts, surtout celles des grands coupables et particulièrement Adam et Ève. On les voit ainsi sur un des beaux vitraux de Saint-Nazaire de Carcassonne, se présentant debout devant l'arbre fatal, comme ces figures que l'on appelait dans les classes de dessin une académie. Sur le devant du chapiteau, l'ange vengeur est assis à la porte du Paradis tenant une épée dont la lame est une flamme.



Fig. 1. — Chapiteau de la porte des Innocents représentant l'Annonciation.

La figure d'Adam est placée contre le montant de la porte, preuve que déjà à l'époque romane les chapiteaux étaient souvent sculptés avant la pose, ainsi qu'on le voit aussi pour un des chapiteaux du portail de Saint-Pierre-des-Cuisines.

Sur le chapiteau en regard de celui du Massacre des Innocents apparaissent des lions entre des entrelacements de ramures, motif souvent traité avec un art ingénieux et robuste par les maîtres toulousains de la pierre et qu'ils avaient emprunté à l'Orient.

D'autres imitations orientales se montrent sur la porte, contemporaines évidemment des bas-reliefs inspirés par l'art romain, l'une du moins, puisqu'elle constitue le support du linteau. Elles sont dues à une autre main et proviennent d'un autre atelier; preuve des multiples influences qui se manifestaient à ce moment à Toulouse, centre d'un mouvement artistique si fécond, et des voies diverses que suivaient des artistes vivant à côté les uns des autres. Sur l'un des supports du lin-

teau, deux femmes se regardent, assises sur des lions dont elles dirigent de la main les têtes l'une vers l'autre. L'une d'elles est coiffée du bonnet phrygien, comme un Atys, et Cybèle était souvent représentée traînée par des lions. Le motif est tout oriental; oriental encore le faisceau de feuillages aigus comme ceux du lotus qui se contourne à l'angle du support. Mais on est surpris encore davantage que par cette influence nouvelle par le caractère de cette sculpture. C'est un art nouveau qui se révèle par l'imitation de la vie; le mouvement, la souplesse des membres potelés, la vivacité des attitudes, la réalité du rendu des articulations, le dessin juste des mains. Ce n'est plus la raideur, la tradition conventionnelle, la monotonie figée; c'est la vie qui apparaît avec le sens des allures mouvementées, agitées, violentes même parfois, qui caractérise la sculpture toulousaine dès les premiers temps. C'est le point de départ, dès 1150 peut-être, d'une interprétation nouvelle qui tracera une voie originale, féconde et glorieuse dans l'art français.

Ce même caractère se signale dans les corbeaux qui soutiennent la corniche, entre autres dans la figure de femme au regard pénétrant, au mouvement de tête si vif, aux cheveux épars, qui semble s'élancer du monument en appuyant sa main sur un croissant de lune.

Ainsi encore, sur la statue en bas-relief de saint Jacques, qui par son mouvement de tête, par le geste plus libre du bras gauche relevant le manteau, annonce les inspirations de la nature du treizième siècle, en conservant la noblesse et la sérénité des attitudes. Au-dessus se voient deux femmes à califourchon sur des lions traitées dans le même sentiment réaliste de la console du linteau.

Sur le côté opposé, la statue de saint Pierre avec la chute de Simon le Magicien au-dessous est de même allure, bien que moins accentuée.

Pourquoi Viollet-le Duc a-t-il alourdi ce morceau superbe et si caractéristique par l'acrotère aux formes rigides et aux oculus aveuglés? Est-ce pour cacher la toiture, quand il devait si bien dire que l'art logique du Moyen-âge avait soin d'accuser, loin de vouloir les dissimuler, tous les éléments de la construction ?

Ainsi, sur une même page de sculpture, apparaissent des caractères différents et des influences diverses : l'antiquité classique et l'Orient, la tradition se perpétuant dans des formules et une façon nouvelle de voir, un rajeunissement puisé, comme toujours, dans l'observation plus serrée de la nature et de la vie.

L'église de Saint-Sernin est un monde, une somme, comme on aurait dit au temps de saint Thomas d'Aquin, qui résume les efforts des générations antérieures, toutes romaines, si bien qu'on ressaisit dans les collatéraux l'impression ressentie dans les galeries du Colisée supportant

les gradins; les caroles ou déambulatoires qui, dès le cinquième siècle, permettaient de circuler dans les absides autour du tombeau du saint attirant les foules, arrivés à leur perfection suprême. Elle montre encore la manifestation des premières influences orientales et elle est aussi le foyer impulsif d'un art sculptural qui fut non seulement une gloire provinciale au douzième siècle, mais une des gloires, aux siècles suivants, de l'art français.

Séance du 19 mars.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le colonel Delort, membre résidant, fait passer sous les yeux de ses confrères quelques œuvres d'un sculpteur toulousain, Mouline, qui vécut dans la première moitié du dix-neuvième siècle.

M. Couzi, membre résidant, a envoyé la note suivante :

Une Pieta limousine à Toulouse.

Les Italiens désignent sous le nom de Pieta, dont la traduction est « pitié, compassion », les compositions représentant la Vierge éplorée, tantôt seule, tantôt accompagnée de saint Jean et des trois Marie, portant elle-même dans ses bras ou sur ses genoux le corps de son fils crucifié.

Autrefois, on a dit, en France, dans le même sens, une Piété; souvent aussi on intitule la scène : Déposition de croix ou Christ au tombeau.

Vers la fin du quinzième siècle, une dévotion des plus vives se manifesta envers Notre-Dame-de-Pitié. Les statuaires et les peintres devinrent les interprètes naturels de ce sentiment de sympathie et de compassion publiques pour la douleur de la Mère du Christ. La pieta simple à deux personnages, dont j'ai à vous entretenir, paraît avoir été exécutée à cette époque.

Je n'essaierai pas d'attribuer à l'œuvre que j'ai l'honneur de vous présenter, sous la forme d'une modeste épreuve photographique, une date déterminée, car je n'ai pas les éléments nécessaires pour la fixer.

Du reste, M. de Lahondès nous dit dans son étude des Vierges du musée des Augustins:

« Les statues de la Vierge traduisent clairement les transformations de la statuaire au Moyen-âge avec les expressions diverses du sentiment chrétien. On comprend aisément qu'il est plus facile de suivre ces nuances successives sur une même figure, et, d'ailleurs, les statues de

la Vierge sont si nombreuses que les éléments de comparaison se présentent pour ainsi dire d'une année à l'autre. »

C'est donc dans un ensemble de Vierges, variant d'une année à l'autre, qu'il serait intéressant de classer le groupe qui nous occupe en ce



Fig. 1. — Une pieta limousine, collection J. Roques, à Toulouse.

Photographie de M. Couzi.

moment. Mon simple désir est de vous faire connaître une œuvre charmante qui se trouve à Toulouse chez M. Jean Roques, rue Chevreul, 10.

C'est sa qualité de propriété privée qui l'a longtemps cachée aux yeux des amateurs. M. Jean Roques a bien voulu m'autoriser à vous la faire connaître. Il m'a permis, en outre, d'en prendre une photographie que je suis heureux de vous offrir.

M. Jean Roques, amateur de choses d'art, d'un goût très avisé, a dé-

couvert cette Piéta, il y a environ quatre ans et demi, chez un antiquaire de Limoges, qui a déclaré la tenir de l'église romane de Saint-Léonard, chef-lieu de canton de la Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, à 23 kilomètres à l'est de cette ville. (Saint-Léonard possède une intéressante église romane des douzième et treizième siècles, avec clocher et flèche.)

La base du groupe mesure 50 centimètres et sa hauteur est de 55 centimètres. Elle est en pierre polychrome et son poids est de 45 kilogrammes.

Le sentiment de la douleur est exprimé par la Vierge d'une façon touchante. La Mère tient sur ses genoux le corps inanimé de son Fils, dont elle considère le visage avec une expression de douleur profonde mais contenue. Son attitude affaissée, son regard baissé dans une contemplation muette, tout exprime sa tristesse infinie. La scène de la Mère et du Fils s'éloigne un peu du caractère divin et la Vierge n'apparaît plus comme la reine du ciel idéalisé des siècles précédents. Elle ne porte sur sa tête ni nimbe, ni couronne, et ses genoux, disposés en plan incliné, par le rejet des jambes vers la droite, dans cette pose familière qu'affectionnent les mères soutenant leur enfant, n'est plus le trône où repose l'Homme-Dieu. C'est une scène poignante de la famille humaine; c'est la mort dans sa terrible réalité. Le visage de la Vierge ne fait plus face aux fidèles, il est tourné et penché vers la droite. Le statuaire ne s'est pas contenté de reproduire un type consacré, l'observation fidèle de la nature l'a seule guidé. Il a cherché, sans doute, à imiter une des figures populaires qu'il avait sous les yeux, comme le fera plus tard Michel-Ange qui donnera à la Vierge de sa Pieta le visage d'une jeune madone florentine.

Cependant, quoique l'ayant empreint d'un réalisme assez accentué, le sculpteur n'a pas perdu de vue la divinité de son sujet. C'est ainsi que la Vierge a conservé, dans sa douleur, la dignité et la réserve qui conviennent à la Reine du Ciel, pour qui la mort d'ailleurs n'est que le commencement de la vie meilleure et éternelle. Elle soutient de la main droite ouverte, d'un geste respectueux et simple, la tête du Christ. De la gauche, elle lui presse la main, comme le ferait une mére attendrie, mais elle ne fait qu'effleurer les doigts de son divin Fils.

De plus, le visage de la Mère du Christ, fin et jeune, n'a pas été, volontairement, vieilli par l'âge. L'artiste a voulu qu'il exprimât la virginité de la Mère de Dieu en lui conservant l'attrait de la jeunesse.

En résumé, la figure de la Vierge paraît animée de respect autant que de tendresse pour son divin Fils.

Un manteau bleu, gracieusement disposé sur la tête, l'enveloppe tout entière, en recouvrant les pieds. La robe rouge, d'étoffe épaisse et souple,

produit un bel effet décoratif par ses plis cassés, à larges saillies et à creux profonds. Une guimpe bleue recouvre son cou. La statue est peinte avec soin ; on distingue sur son voile et sur sa robe une étroite bordure d'or et des motifs dorés.

Le corps du Christ, un peu court, lourd et raidi, a la tête un peu forte. Son front est ceint de la couronne symbolique du Christ vainqueur de la mort. Son bras droit, cylindrique, n'est pas aussi modelé que le gauche; il tombe sans grande élégance sur le sol. Nous sommes encore loin du Christ souple et beau que l'élégante Renaissance nous réserve dans la pieta de Michel-Ange.

Et pourtant, malgré ces imperfections visibles, la pieta de M. Roques nous apparaît, avec son Christ gothique et sa figure de Vierge portant les signes précurseurs de la gracieuse Renaissance, comme une très belle œuvre d'art.

Il semble que le sculpteur obscur qui l'a créée ait déposé dans son œuvre une étincelle de vie faite d'idéal chrétien et de douleur humaine qu'il nous transmet à travers les siècles, en nous communiquant une sincère et douce émotion. A cet artiste inconnu nous disons un merci reconnaissant.

Après la lecture de M. Couzi, M. J. de Lahondès montre le dessin de la **Pieta de Saint-Nazaire de Carcassonne.** La composition du groupe est la même : la Vierge soutient d'une main la tête de son fils et de l'autre l'extrémité de ses doigts ; mais sa tête, empreinte d'une émotion plus pathétique et plus vraiment maternelle, est celle aussi d'une mère dont le fils a trente-trois ans. Le corps du Christ montre plus de souplesse. Les deux figures se rapprochent davantage de la réalité et rappellent, par le caractère des têtes et la façon de traiter les vêtements, les statues contemporaines de Sainte-Cécile d'Albi, indiquant ainsi les dernières années du quinzième siècle.

M. le Président montre ensuite des vues et des plans de **petites constructions rurales en pierres sèches, carrées, avec coupoles en encorbellement** sur pendentifs de même, servant d'abris aux vignerons sur les premières pentes de la montagne Noire dans le Cabardès. Elles sont très solides, n'ont pas bougé bien qu'elles soient abandonnées depuis le temps déjà long que les vignes ont disparu de ces pentes stériles. La roche calcaire du sol a fourni les plaques schisteuses qui furent montées sans mortier ; une chape de terre couvre la coupole.

Ces modestes monuments doivent être rapprochés de plusieurs

analogues qu'on voit en Quercy, par exemple [1], qu'on retrouve dans d'autres contrées plus lointaines, en Irlande, dans la Pouille, en Syrie, partout où les matériaux de la région en favorisent la construction, et où le bois manquait.

Ils étaient indiqués, ceux de Syrie surtout, au Congrès des Sociétés savantes en 1905, comme les inspirateurs des coupoles monumentales de l'Orient. M. Brutails, qui fut le rapporteur du mémoire proposant cette opinion, voyait plutôt dans les voûtes d'arête l'origine des coupoles. Mais la coupole, appuyant directement sur un tambour ou sur des pendentifs entre des murs carrés tous les points de sa base, diffère de la voûte d'arête, qui porte surtout sur les quatre points de ses diagonales. Elle est d'ailleurs plus ancienne peut-être que la voute d'arête et le tombeau mycénien appelé longtemps le trésor d'Atrée montré déjà une coupole.

La coupole par encorbellement s'offre comme le mode de couverture le plus simple et le plus économique, surtout dans les pays dépourvus de bois. Elle a dû se présenter naturellement à l'esprit des peuples primitifs et elle est née spontanément en divers lieux comme une nécessité, grâce à son emploi facile, ainsi que semblent le démontrer, après bien d'autres, les modestes cabanes des vignerons de la montagne Noire qui certainement n'avaient jamais entendu parler des coupoles orientales.

Enfin, M. le Président présente le calque d'un dessin de M. Vitry réprésentant l'élégante **fontaine de la Trinité à Toulouse** et le puissant massif de maçonnerie qui la supporte, ouvert au milieu de la voûte pour le passage des conduites d'eau.

Dès que l'eau filtrée de la Garonne arriva dans la ville, on se préoccupa de l'utiliser pour l'embellissement des jardins et des places. La construction de la fontaine de la Trinité fut décidée en 1824; l'architecte Vitry en donna le plan fort élégamment conçu, et comme on se défia de la résistance du terrain alluvial, on établit au-dessous un massif puissant de maçonnerie. Les trois sirènes devaient d'abord être sculptées en marbre; on craignit leur altération par l'eau et les gelées, et elles furent coulées en bronze par Romagnesi. Les socles et la coupe en marbre blanc furent taillés par Layerle

1. Voir quelques figures *Congrès arch. de France*, en 1874. Agen-Toulouse, p. 533.

Capel. En 1903, la vasque inférieure en pierre fut remplacée par une vasque en marbre gris et une dorure couvrit les sirènes d'abord protégées par une couleur vert antique qui s'harmonisait mieux avec la blancheur des marbres.

Séance du 26 mars.

Présidence de M. Jules de Lahondès.

M. le Président offre un bel ouvrage pour la bibliothèque de la Société : *Palais de Versailles, histoire généalogique du Musée des croisades*, d'Amédée Boudin, 2 vol. in-4°, 1867.

Au nom de la Commission spéciale, M. de Bourdès fait le rapport sur la candidature de M. Dumas, professeur d'histoire moderne, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse, lauréat de l'Institut.

La Société procède au vote suivant les usages et M. Dumas est élu membre résidant.

M. l'abbé Galabert, curé à Aucamville et correspondant de la Société, a envoyé une note sur *le pillage et l'incendie des églises du diocèse de Toulouse, par les huguenots*, en 1570. Les renseignements sont empruntés à l'Inquisition faite par Jehan Marain, huyssier-commissaire député par le Parlement, sur les requêtes présentées par le syndic du clergé du diocèse. Près de cent cinquante églises pillées et brûlées sont énumérées.

M. Emile Cartailhac, membre résidant, fait une communication sur *les silex taillés des environs de Bergerac* (*Dordogne*). Il reviendra sur ce très intéressant sujet.

Séance du 9 avril.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Dans la correspondance sont signalées des cartes postales envoyées par M. le marquis de Champreux, membre correspondant, pour l'album de la Société.

M. Couzi, membre résidant, fait passer sous les yeux de ses confrères de très bonnes photographies, exécutées par M. Jordy, photo-

graphe à Carcassonne, des statues de Saint-Nazaire, naguère décrites et figurées par notre président (*Bull.* 1901, p. 258).

M. Delorme, membre résidant, dit que plusieurs de nos confrères ont reçu à Montpellier, à la clôture de la réunion des Sociétés savantes, des distinctions très justifiées. MM. Barrière-Flavy, G. Sicard et Vidal ont été faits officiers de l'Instruction publique. Un autre savant des plus estimés, avec lequel nous sommes souvent en rapport, qui nous adresse ses publications et qu'il est surprenant de ne pas trouver sur la liste des correspondants de la Société archéologique du Midi, M. Emile Bonnet, le numismate de Montpellier, a reçu aussi les palmes de l'Instruction publique.

M. le baron Desazars de Montgailhard, membre résidant, donne lecture du mémoire suivant :

Les miniaturistes d'origine toulousaine établis à Avignon, au temps de la papauté.

Dans ses *Annales de la Peinture* publiées en 1862[1], M. Etienne Parrocel avait mentionné comme fixés à Avignon en 1367 maître Bernard de Toulouse, enlumineur, et Marie, enlumineuse. Des renseignements plus complets nous sont fournis aujourd'hui sur ces mêmes artistes, et d'autres nous sont révélés par M. L.-H. Labande, archiviste de la principauté de Monaco, dans une étude qu'il vient de publier sur *les Miniaturistes avignonnais et leurs œuvres*, au temps de la papauté[2]. Ces renseignements sont puisés dans des livres de comptes, et ils sont d'autant plus précieux qu'au quatorzième siècle aucune œuvre n'était signée. Nous ne connaissons quelques artistes de ce temps qu'à cause de leur mérite exceptionnel, comme Giotto et comme Simone Memmi, dit Simon de Sienne, qui a peint l'intérieur du porche de Notre-Dame-des-Doms de 1327 à 1332. Les autres nous sont peu à peu révélés par les comptes retrouvés soit dans les chancelleries royales ou papales, soit dans les archives communales, ecclésiastiques ou seigneuriales. Tel est le cas des miniaturistes d'origine toulousaine qui nous occupent aujourd'hui.



On sait ce qu'est devenu Avignon lorsque le Saint-Siège y fut transféré au commencement du quatorzième siècle.

Le premier pape de ce temps, Bertrand de Got, originaire de Villan-

1. Paris et Marseille, p. 111.
2. *Gazette des Beaux-Arts*, livraisons de mars et d'avril 1907.

draut, près Bordeaux, fut élu à Pérouse le 5 juin 1305 et couronné à Lyon le 14 novembre suivant. Il prit le titre de Clément V et fut un pape essentiellement nomade.

Ce fut son successeur, Jacques Duèse, né à Cahors, devenu pape en 1316 sous le nom de Jean XXII (mais en réalité XXI), précédemment évêque d'Avignon, qui fit de son ancienne résidence épiscopale le siège définitif de la papauté et la capitale de la chrétienté. Cette translation devait durer soixante-dix ans, — comme la captivité de Babylone, ont dit les Italiens.

Dès lors, Avignon devint une grande ville cosmopolite où affluèrent les étrangers de tous les pays, et, en particulier, les artistes du nord de la France et du nord de l'Italie. Quelques-uns étaient originaires de la France méridionale, et, en particulièr, de Toulouse. Ceux-ci paraissent même y avoir joué un rôle prépondérant

Les miniaturistes qui se fixèrent à cette époque à Avignon y arrivèrent avec une éducation toute faite et ne modifièrent pas leurs procédés. Etrangers les uns aux autres, appartenant à des corporations distinctes, ils ne se mêlèrent que très difficilement, et, dans tous les cas, gardèrent jalousement leurs idées premières et leurs façons de faire habituelles. C'est pourquoi on constate souvent, dans le même manuscrit, et parfois sur la même page, la juxtaposition de styles différents, celui du nord de la France et celui du nord de l'Italie. Mais, à part le style spécial à chacune de ces deux nationalités, il est très difficile, sinon impossible, de discerner pour la même école l'œuvre de tel ou tel enlumineur et, par suite, de la distinguer de celle de leurs émules de la même époque. Leur art est essentiellement impersonnel. Ils se conforment exactement à l'enseignement qu'ils ont reçu et ils suivent ponctuellement la tradition qui leur a été imposée par l'interprétation de tel personnage ou l'exécution de telle scène à représenter. Il leur était même interdit d'innover pour l'application des couleurs et le mode de figurations. La seule chose qui peut les distinguer, c'est leur plus ou moins grande habileté dans l'exercice de l'art qui leur a été enseigné. Et l'on ne peut les connaître sûrement que par les livres de comptes relatant leur payement.

Dès son avènement au Saint-Siège, Jean XXII s'était empressé d'agrandir son palais pour y loger les services pontificaux. La bibliothèque, formée par ses prédécesseurs, étant restée en Italie, il entreprit d'en constituer une autre, d'abord en faisant acheter de grandes collections de livres, puis en établissant dans son voisinage des ateliers de copistes et d'enlumineurs, dont le dominicain Guillaume de Labroue, puis, à partir de 1319, le prieur de Gigognan, Philippe de Revest, furent les principaux directeurs.

Les comptes de la Chambre apostolique relatent toutes les dépenses faites pour la décoration des palais d'Avignon et de Sorgues, ainsi que des églises et des chapelles d'Avignon; mais ils ne citent aucun nom de peintres. Il en est de même pour les miniaturistes.

Ce n'est qu'à partir de Jacques Fournier, originaire de Saverdun, devenu pape en 1334 sous le titre de Benoît XII, que le trésorier pontifical révèle certains noms d'artistes employés aux travaux d'écriture et d'enluminure exécutés pour le compte des papes. Et parmi ces noms, on retrouve ceux de Bernard et de Jean de Toulouse.

I. — Bernard de Toulouse.

Bernard de Toulouse faisait partie des nombreux scribes soldés par le « clavaire » ou trésorier de l'évêque d'Avignon, Anglic de Grimoard, nommé à ce siège le 12 décembre 1362, peu après l'élévation à la papauté de son frère Guillaume de Grimoard, sous le nom d'Urbain V, élu le 28 octobre 1362 et sacré à Avignon le 6 novembre de cette même année.

Bernard de Toulouse n'était pas seulement un enlumineur. C'était aussi un artiste. On le voit, de concert avec une femme nommée Marie, peindre en 1367-1368 les initiales et les armoiries de cinq ou six volumes que faisait exécuter le clavaire Sicard de Fresne pour l'édification de ses successeurs et la conservation des droits de l'église d'Avignon[1].

Il illustra également le *Terrier* ou recueil des cens annuels de l'évêque d'Avignon[2]. L'évêque Anglic de Grimoard était devenu cardinal-prêtre au titre de Saint-Pierre ès liens depuis le 18 septembre 1366; mais il ne devait être promu évêque d'Albano que le 17 septembre 1367. On le voit représenté en chape bleue brochée d'or, offrant à la Vierge-Mère le *Terrier* de son évêché. Il est accompagné d'un clerc en surplis blanc, agenouillé comme lui, et dont les jambes sortent du cadre du tableau. Cette miniature a été reproduite par Mgr Fuzet, alors curé de Villeneuve-lès-Avignon, dans son article *Inventaire du Terrier de l'évêché d'Avignon*, paru dans l'*Art chrétien*[3]. Mais la chromolithographie est loin de rendre exactement le dessin et le ton de l'original. Elle déforme l'œuvre de Bernard de Toulouse, qui elle-même laisse à désirer. Si le cardinal est bien campé et bien dessiné, en revanche la Vierge et l'Enfant-Jésus ont des poses raides et peu naturelles. Bernard de Toulouse a donné à la Vierge un front démesuré, et il n'a pas su placer les prunelles au milieu

1. Archives départementales de Vaucluse, G 9, f°s 187 et 383 v°. — Cf. abbé Requin, *Documents sur les peintres-verriers et enlumineurs d'Avignon au quinzième siècle*, p. 5.
2. Archives départementales de Vaucluse, G 10, f° 12 v°.
3. T. III, 2e livraison, avril 1885.

des yeux de ses personnages vus de face. On lui a aussi reproché la défectuosité des mains et l'inhabileté dans l'arrangement des vêtements.

M. Labande, se basant sur certaines ressemblances de facture, serait disposé à attribuer également à Bernard de Toulouse le *Christ en croix* du manuscrit 133 de la Bibliothèque d'Avignon, dont il donne une reproduction dans son article de la *Gazette des Beaux-Arts*[1]. Il fait remarquer que le fond sur lequel il est peint est de couleur rouge-brun avec des rinceaux d'or semblables à ceux des livres illustrés pour le roi Charles V[2]. Le Christ en croix tient le milieu de la scène. Il est de taille plus grande que celle des personnages qui entourent la croix. Le corps est svelte et émacié. Le sang jaillit du flanc percé par la lance. A la droite du Christ, le cardinal est agenouillé, portant la *cappa* ou manteau bleu. Derrière le cardinal, les Saintes-Femmes soutiennent la Vierge défaillante. A la gauche du Christ se tient debout saint Jean ayant derrière lui deux soldats, l'un à barbe brune avec justaucorps et casque d'or, l'autre à barbe bleuâtre, avec cimeterre, turban et longue veste d'un blanc jaunâtre.

Les initiales non miniaturées des volumes que nous venons de citer sont alternativement bleu et rouge vif, souvent même des deux couleurs simultanées, séparées par un trait blanc, et sont ornées d'une infinité de filets ou vrilles s'enroulant de diverses façons et s'allongeant dans les marges. L'intérieur de quelques-unes est parfois aussi occupé par un quadrillé violet, sur lequel se détachent en blanc, et dessinés au trait, des animaux fantastiques, des mufles de lions, des rameaux chargés de feuilles triangulaires[3]. Cette façon de faire est assez habituelle à Bernard de Toulouse et à sa collaboratrice Marie, qui intercalent encore, dans les premières initiales, les armoiries d'Anglic de Grimoard[4].

La fantaisie du décorateur s'est donné libre carrière pour la disposition des filets et des vrilles, qu'il termine parfois par des profils humains ou des silhouettes d'animaux et qu'il accompagne même de véritables scènes : c'est ainsi qu'on peut voir une chasse au cerf dessinée au dos du premier feuillet du manuscrit 133 de la Bibliothèque d'Avignon. Bernard de Toulouse dessine au trait bleu des cigognes et autres oiseaux soutenant des blasons. Bien souvent, les réclames à la fin des cahiers

1. Livraison de mars 1907, p. 239.
2. Voir Léopold Delisle, fac-similé planches VI (scène du haut à droite) et XI (scène de bas à gauche).
3. Voir, en particulier, les manuscrits n°s 28 et 133 de la Bibliothèque d'Avignon.
4. Voir Archives départementales de Vaucluse, G 9, f° 1 ; G 10, f° 13, et G 133, f° 1.

sont encadrées, elles aussi, de petits ornements analogues. M. Labande en reproduit une qui se trouve intercalée dans le dessin de la barque ramenant à Rome Urbain V et deux de ses cardinaux[1].

II. — Jean de Toulouse.

Le fastueux Clément VII, Robert de Genève, élu pape le 21 septembre 1378, continua les traditions de ses prédécesseurs à Avignon et employa de nombreux enlumineurs. Il confia notamment à Jean de Toulouse des travaux importants. Pendant que sa femme était appelée à exécuter des reliures de livres[2], ce dernier enluminait pour le Pape un Missel écrit par Michel Bouteiller, et ce travail lui était payé 50 florins le 10 novembre 1390[3]. Un peu plus tard, en 1392, il exécutait d'autres livres pour la chapelle du Pape[4]. Enfin, il dirigeait un atelier de copistes, *notatores*, et de miniaturistes, auxquels le Souverain Pontife avait confié le soin de préparer des livres destinés au futur couvent des Célestins à Annecy. Jean de Toulouse perçut de ce chef plus de 300 florins[5]. Clément VII étant mort en 1394 avant d'avoir pu réaliser la fondation de ce couvent, ses exécuteurs testamentaires crurent servir ses intentions en remettant les ouvrages qu'il avait fait écrire et enluminer aux Célestins récemment installés en Avignon. C'est ainsi que sont parvenus jusqu'à nous le *Missel de Clément VII* (ms. 136 de la Bibliothèque d'Avignon, et une grande *Bible* en deux volumes (mss. 1 et 2 du même fonds). Malheureusement, cette Bible a subi de nombreuses mutilations. Elle a perdu toute son ornementation peinte et on ne peut y juger les œuvres de Jean de Toulouse[6].

Pour M. Labande, il n'y a aucun doute qu'il faille attribuer à Jean de Toulouse ou à son atelier le *Missel de Clément VII*, exécuté à Avignon en 1390. Cependant, Silvestre, dans la *Paléographie universelle*, l'a attribué à une école italienne. D'autres en ont fait une œuvre de Nicolas de Bologne. Et M. Dvorak, tout en reconnaissant qu'il a été peint à Avignon, le donne à un Italien (p. 45.) En effet, ce Missel se rattache non à l'école française, mais à l'école italienne, et spécialement à l'école bolonaise. Ses couleurs sont plus ternes, plus pâles, plus sombres que celles

1. *Gazette des Beaux-Arts*, livraison de mars 1907, p. 240.
2. Ehrle, *Historia Bibliothecæ Pontificum romanorum*, t. I, p. 171, note 129, à la date du 6 juillet 1393.
3. Ehrle, *lib. cit.*, t. I, pp. 170 et 171.
4. Archives du Vatican, *Introitus* et *Exitus*, reg. 370, fol. 60 v°, 7 décembre 1392.
5. Archives du Vatican.
6. *Gazette des Beaux-Arts*, livraison de mars 1907, p. 226.

des manuscrits peints par les miniaturistes français. Les tiges feuillues sont plus compliquées et moins élégantes. Leurs enroulements s'étalent avec plus de lourdeur. En revanche, les figures peintes sont exécutées avec plus d'art et de vérité.

Ces divers caractères prouvent que Jean de Toulouse avait fait son éducation professionnelle en Italie plutôt que dans le nord de la France, ou bien qu'à Avignon ou à Toulouse il avait reçu des leçons d'un artiste lombard ou bolonais, et qu'il y était resté fidèle.

Les figures peintes dans le *Missel de Clément VII* présentent le plus vif intérêt. Elles sont enfermées dans des lettres initiales dont les plus grandes ont une hauteur de 7 centimètres; mais la plupart ne dépassent pas 3 1/2 à 4 centimètres.

La couleur de ces lettres initiales est presque toujours d'un rose terne. Elles se détachent sur un fond d'or à l'extérieur et bleu d'outre-mer à l'intérieur. Si la lettre n'est pas fermée, comme un I ou un L, le fond d'or est à gauche et le bleu d'outre-mer à droite.

La première initiale du *Missel de Clément VII* est un O, dans lequel est inscrit le portrait du Pape. On peut en voir la reproduction dans l'article de M. Labande[1]. Clément VII est coiffé de la tiare pontificale. Il bénit de la main droite et tient un livre de la main gauche. Ses épaules sont couvertes de la *cappa* bleue, sous laquelle on aperçoit un vêtement clair. Il ne paraît pas douteux que l'artiste se soit appliqué à faire un véritable portrait et qu'il y ait réussi.

La première partie du manuscrit contient le « Propre du temps ». L'office des principales fêtes y est seul illustré, au début, par une miniature avec personnages. Toutes les autres initiales ne sont ornées que de feuilles, de rinceaux et de traits de couleurs.

La partie suivante — Propre et Commun des saints, ainsi que messes à intention diverses et particulièrement nombreuses — débute par des initiales toutes ornées de figures se rapportant soit aux saints dont on célèbre la fête, soit aux personnes pour lesquelles on prie. D'autres contiennent une petite scène ou un symbole rappelant l'objet de l'office. Il s'ensuit une prodigieuse variété de figures exécutées avec une grande précision dans la forme générale et une grande minutie dans le détail. Les personnages ont tous les yeux bridés ou taillés en amande; mais leur figure et leurs mouvements sont très expressifs. Par exemple, dans la scène de la Circoncision, on voit l'Enfant-Jésus tout nu passer son bras autour du cou de saint Joseph et s'y cramponner avec un mouvement plein de grâce. A la fête du Saint-Sacrement, un prélat est repré-

1. *Gazette des Beaux-Arts*, livraison d'avril 1907, p. 296.

senté recevant la communion; son attitude témoigne d'une adoration profonde devant l'hostie. Plus loin, un malade prie dans son lit, et son visage reflète l'ardeur d'une grande dévotion. Sainte Elisabeth, image de la terre stérile, est représentée avec un visage respirant la désolation. Un jeune marié embrasse avec empressement sa nouvelle épouse : celle-ci lui résiste faiblement, mais avec un mouvement de pudeur très caractérisé.

Evidemment, Jean de Toulouse est très supérieur comme artiste à Bernard de Toulouse. Il sait mieux dessiner et mieux composer. Ses figures sont moins archaïques et il cherche davantage à rendre la nature.

∴

A la mort de Clément VII, ses cardinaux proclamèrent pape Pierre Martinez de Luna, originaire de Caspe ou Huesca, en Aragon. Il fut élu le 28 septembre 1394, prit le nom de Benoît XIII et fut sacré et couronné à Avignon le 11 octobre suivant. A son pontificat se rattachent plusieurs manuscrits appartenant à l'école de Jean de Toulouse. Mais ils s'en distinguent par plusieurs points.

Ainsi, le *Pontifical* porté sous le nº 968 de la Bibliothèque nationale porte la trace de deux enlumineurs différents, l'un de faible mérite, dessinant ses personnages gauchement et resté inconnu, l'autre plus habile et se nommant frère Sanche Gontier. M. Labande considère ce dernier comme un élève de Jean de Toulouse. Ainsi que lui, en effet, il a peint presque toutes ses lettres en rose sur un fond d'or à l'extérieur et un fond bleu d'outre-mer à l'intérieur. De même que lui encore, il sait bien placer et bien modeler ses figures. Mais il est moins habile à varier ses physionomies et à leur donner de l'expression. En revanche, ses couleurs ont plus de fraîcheur et d'éclat.

∴

Nous devons arrêter là nos renseignements sur Bernard comme sur Jean de Toulouse, car les registres d'Avignon n'en disent pas davantage. Il serait téméraire d'essayer d'augmenter leur bagage artistique par de simples rapprochements. L'art de leur temps est si impersonnel qu'il est très difficile de discerner l'œuvre de tel ou tel enlumineur et de la distinguer de celle de ses contemporains. Il faut s'en tenir aux documents qui désignent leurs œuvres d'une façon explicite.

Nous n'essaierons pas davantage d'établir que Bernard et Jean de Toulouse avaient quelques liens de parenté. On peut le supposer par ce fait qu'ils sont tous deux désignés de la même manière. Mais cette désigna-

tion locale ne constitue pas un nom patronymique et ne saurait par suite établir une preuve certaine de filiation ou même de parenté. Il y a une autre présomption qui pourrait être alléguée, dans ce fait que Bernard et Jean de Toulouse ont vécu au même lieu et y ont exercé la même profession à des époques qui se suivent. En effet, Bernard travaillait sous le pontificat d'Urbain V (1362-1370) et Jean sous le pontificat de Clément VII (1378-1394). Jusqu'à nouvelles découvertes plus probantes, nous devons nous contenter de relever leurs noms pour les inscrire dans les annales de l'art toulousain, et d'indiquer les œuvres qu'on peut leur attribuer avec certitude pour se rendre compte tout à la fois de leur capacité professionnelle et de l'art de leur temps. Nous n'ajouterons qu'une observation : c'est que les œuvres de Bernard, et surtout de Jean de Toulouse, sont de nature à leur faire honneur, car elles se distinguent par un réel mérite, et même par une véritable supériorité sur celles de leurs émules du nord de la France et de l'Italie, pourtant venus en grand nombre à la Cour papale d'Avignon pour y exercer leur profession. Mais leurs œuvres n'ont rien d'original, car elles se rattachent aux écoles du nord de l'Italie. Cette tendance s'est continuée dans les siècles qui ont suivi et a été toujours celle des artistes toulousains, même à l'époque où l'école française était la plus glorieuse et la plus séduisante, comme au dix-huitième siècle.

Séance du 30 avril.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

M. le marquis de Champreux a envoyé une nouvelle série de cartes postales.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. DUMAS, récemment élu membre résidant, et qui assiste à la séance.

M. PASQUIER, archiviste départemental, membre résidant, rend compte des travaux de la **Commission départementale pour la conservation des œuvres d'art des établissements religieux**. — Elle a émis plusieurs vœux que M. le Préfet a transmis aussitôt à Paris, à l'administration des beaux-arts, avec avis favorable :

I. Vœu pour comprendre dans le classement, tant pour Toulouse que pour le département de la Haute-Garonne : 1° les objets signalés par la Société archéologique dans un bulletin de 1886-1887 (n° 2, pp. 70 à 79, et n°s suivants); 2° les objets signalés par d'autres publications.

II. Vœu pour le classement : 1° de la chapelle du grand séminaire, qui est d'autant plus facile à conserver qu'elle se trouve isolée de toute autre construction ; 2° de la porte du petit séminaire de l'Esquile, donnant sur la rue du Taur, œuvre de la Renaissance toulousaine, et due à Bachelier.

III. Vœu pour la conservation dans un dépôt scientifique de Toulouse des manuscrits de la bibliothèque du grand séminaire de Toulouse.

IV. Vœu pour que le tombeau roman déjà classé comme monument historique et qui se trouve à l'extérieur de l'ancienne église Saint-Pierre-des-Cuisines, aujourd'hui affectée au service de l'artillerie, soit accessible aux visiteurs.

V. Vœu pour qu'à l'occasion de la vente d'édifices religieux ou de congrégations il soit pris des mesures efficaces pour en conserver le caractère archéologique ou artistique, et que les objets d'art en provenant ne soient pas aliénés, mais réservés aux musées locaux.

La Société apprend, par les journaux, la mort de l'un de ses correspondants, M. **Marcel Rouillard**, dessinateur de la Commission des monuments historiques. M. le Président exprime en ces termes les regrets de la Société :

Nous ne pouvons oublier le séjour qu'il fit à Toulouse, dans l'été de 1888, pour y relever les fresques de la chapelle de Saint-Antonin. Il nous convia à les visiter avec lui et éclaira notre vieille admiration par les précisions techniques que la spécialité de ses études et de son talent lui permirent de reconnaître. Il en publia la description dans les dernières pages du quatorzième volume de nos *Mémoires*, accompagnée d'un dessin délicat et suave du Christ peint au centre de la voûte. Ses relevés et ses aquarelles sont déposés au Ministère des Beaux-Arts, et il est regrettable que ces reproductions, comme tant d'autres, jalousement enfermées dans les cartons du Ministère, ne soient pas présentées plus souvent dans les villes où elles ont été prises, à l'occasion, par exemple, d'une exposition.

La Société s'empressa d'accueillir M. Marcel Rouillard parmi ses membres correspondants, et elle exprime de bien profonds regrets sur la mort prématurée qui l'a saisi dans la pleine possession de son talent.

M. Cartailhac, membre résidant, ayant lu dans le *Bulletin de l'Enseignement secondaire* que les élèves du Collège de Bagnères-de-Bigorre avaient eu, un jour, pour but de promenade la visite du

Camp de César à Pouzac, a félicité de son initiative le maître, directeur du jeune groupe, et lui a demandé quelques renseignements sur cette enceinte, indiquée sur la carte d'état-major.

M. Jean Sentille, avec la collaboration de M. Lacoste, autre professeur du Collège, a bien voulu répondre et rédiger la note suivante, accompagnée d'une petite carte :

Camp de César de Pouzac, près Bagnères-de-Bigorre.

De tous ceux de la région, le camp de César de Pouzac est le plus rapproché de Bagnères.

Les grands élèves ont, dans les promenades antérieures, visité celui d'Orignac et de Bernac-Debat.

L'importance stratégique de ces deux derniers a été expliquée et définitivement établie par M. le Dr Dejeanne, dans son ouvrage sur les voies romaines d'Aquitaine. Le rôle du Camp de César de Pouzac ne peut pas être aussi nettement reconnu, et cependant deux faits prouvent que des soldats romains ont occupé cet emplacement.

1° Découverte d'une épée romaine qui se trouve, croyons-nous, dans la maison Jalou, qui possède en outre un *ex voto* romain.

2° Un *ex voto* « MARTI INVICTO » qui fut trouvé au pied du prétorium. Cet *ex voto* se trouvait dans la propriété de M. d'Uzer, juge honoraire à la Cour d'appel de Toulouse, qui en a fait don, l'an dernier, à la ville de Bagnères. Il est aujourd'hui au Musée de la ville.

Outre ces deux documents, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, et un certain nombre de pièces de monnaie qui se trouvent au Musée de Bagnères et dans la collection Jubinal-George-Duruy, la topographie actuelle, malgré les empiètements des propriétés voisines, garde les lignes générales d'un camp romain.

Quoique moins accusée qu'à Bernac-Debat et surtout qu'à Orignac, la forme rectangulaire est très nettement visible. Le prétorium est parfaitement conservé. Ce camp domine trois vallées : celle de la Gailleste n'a aucune importance; mais celle de l'Oussouet pouvait communiquer avec les Angles et le Castelloubou, qui, avant d'être des baronnies, avait pu avoir des relations fréquentes avec la vallée de l'Adour.

Le village de Pouzac semble être d'origine romaine. En tout cas, c'est de Pouzac que les Wisigoths ont fait dériver sur la rive droite de l'Adour le canal Alaric. Un autre canal dérivé à Bagnères, sur la rive gauche, et venant se jeter dans la Gailleste, prouve également une grande activité très ancienne dans toute la région que domine le Camp de César.

La chaîne à l'extrémité de laquelle se trouve placé le camp de César a

très sensiblement la direction ouest-est. Elle se détache d'un contrefort des plaines d'Esquiou. Le village de Labassère est situé à un de ces cols. De tous les côtés, sauf de celui du couchant, les pentes sont très raides. A l'ouest, un vallonnement très visible avait été creusé.

Séance du 7 mai.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Société sur l'ouvrage que vient d'envoyer notre correspondant, M. Ed. CABIE : ***Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice de 1515 à 1590***, XLIV-939 pages, in-4° à 2 col. Toulouse, 1906.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL en fait l'analyse en ces termes : M. Cabié est l'un de nos plus laborieux confrères et l'un des meilleurs érudits. Sa curiosité, très éclairée, se porta quelquefois sur l'histoire du sol de sa région, et les géographes lisent avec profit sa note sur ***les temps géologiques dans la région comprise entre Albi et Toulouse*** (1893). Les études préhistoriques l'ont intéressé. Il a enrichi de ses récoltes les Musées d'Albi et de Toulouse. En collaboration avec notre confrère M. R. Pontnau, il a fouillé soigneusement et publié le ***Cimetière gaulois de Saint-Sulpice***. Il dessine fort bien, et on lui doit une copie consciencieuse et habile des ***dessins de Lafage*** et une ***biographie*** détaillée de cet artiste. Il a publié dans nos Mémoires des ***recherches sur les plans de Toulouse au dix-septième siècle***. Mais il est surtout l'ami des vieilles archives et a consacré sa vie à les dépouiller. De nombreux ouvrages ont été le fruit de ces travaux concernant presque tous l'Albigeois, où il vit et qu'il aime.

En 1903, il nous donnait un volume : ***Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice (Lot), de 1562 à 1565***, et grâce à cette publication des documents de premier ordre étaient révélés. On remarqua surtout les lettres et les instructions que Jean de Saint-Sulpice reçut en sa qualité d'ambassadeur par le roi, par la reine mère, ou par leurs ministres, textes inédits au nombre de cent vingt. Cette série était suivie d'une autre, les missives privées de l'ambassadeur apportant une ample moisson de cu-

rieux renseignements, soit sur les grands événements historiques, soit sur les actes de divers personnages, soit enfin sur les usages et les mœurs de la société pendant le seizième siècle.

Aujourd'hui, M. Cabié nous apporte, sous une forme plus volumineuse, la suite des documents découverts dans ces précieuses archives, dont une famille non désignée a eu l'heureuse pensée de lui confier l'étude.

Jean Ebrard ou Jean de Saint-Sulpice, étudiant de Cahors et de Toulouse, compléta son instruction en Italie, suivant la mode du temps, et se fit recevoir docteur en droit civil et en droit canonique dans l'Université de Ferrare. Rentré en France, il suivit d'abord la carrière militaire; mais, dès 1561, remarqué par Catherine de Médicis, il devient l'un de ses négociateurs politiques, et bientôt il était l'un des meilleurs hommes d'Etat de la France, habile défenseur de la couronne, soit pendant la guerre, soit pendant la paix. Nommé, en 1569, gouverneur et surintendant de la personne et des biens de son quatrième fils le duc d'Alençon, il était à l'apogée de sa fortune et de son crédit. Il est dès lors associé aux gros événements du royaume, montrant toujours son naturel généreux et tolérant, son esprit clairvoyant, son jugement sûr, sa prudence et sa dextérité dans les négociations, recommandable hautement dans sa vie publique et privée. Il eut la sympathie des religionnaires aussi bien que des catholiques.

Laissant de côté les papiers relatifs à l'ambassade en Espagne qui font l'objet d'un volume spécial, M. Cabié a pris dans la correspondance de Jean de Saint-Sulpice une foule d'informations de la plus haute importance. Par malheur, les archives où il puise sont loin d'être intactes, une multitude de dossiers sont perdus. Néanmoins, cinq cent vingt lettres échangées entre le personnage ou ses fils et les rois ou les hauts dignitaires de l'Etat, et parmi elles cent soixante-dix de Catherine, de Charles IX, de Henri III et du roi de Navarre, constituent un trésor de premier ordre. En fait, M. Cabié, dans son ouvrage, offre l'analyse ou la reproduction de mille six cents documents inédits sur une des plus agitées et des plus intéressantes périodes de notre pays. L'histoire de France est éclairée, précisée sur bien des points, et, en ce qui concerne le Quercy, ses affaires ecclésiastiques, son administration politique, ses familles seigneuriales, ses institutions féodales et communales, les mœurs et les coutumes de ses habi-

tants, c'est une admirable moisson de faits. Ces mille six cents colonnes de petit texte, M. Cabié les a accompagnées de deux tables longues et précieuses, l'une chronologique des événements, l'autre alphabétique pour les lieux et les personnes.

Sur le rapport de M. le baron Desazars de Montgailhard, M. l'abbé Corraze, curé à Caignac, près Nailloux (Haute-Garonne), est élu au scrutin membre correspondant.

M. Félix Regnault, membre résidant, offre à la Société un exemplaire de la note qu'il a publiée dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris :* Empreintes de mains humaines dans la grotte de Gargas (Hautes-Pyrénées), 2 pages in-8°, 1 figure.

M. Emile Cartailhac entretient la Société de ses nouvelles découvertes en collaboration avec M. l'abbé Breuil, correspondant de la Société et professeur d'anthropologie à l'Université de Fribourg.

Les mains rouges et noires et les dessins paléolithiques de la grotte de Gargas, commune d'Aventignan (Hautes-Pyrénées)[1].

La grotte dite de Gargas, commune d'Aventignan (Hautes-Pyrénées), confine à la Haute-Garonne; très voisine de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Montréjeau, elle est bien connue, étant accessible à tous les touristes qui la visitent volontiers, bien qu'elle ne puisse rivaliser avec d'autres cavernes des Pyrénées ou des causses du Lot et de l'Aveyron. Elle est surtout renommée par suite des travaux scientifiques qu'elle a provoqués. Il y a près de quarante ans, MM. F. Garrigou et A. de Chasteigner y pratiquaient des fouilles et communiquaient les résultats à l'Académie des sciences (C. R. 1870 : *L'âge de l'Ours et l'âge du Renne dans la grotte de Gargas*). Le Dr Garrigou, dans sa *Monographie de Bagnères-de-Luchon*, Paris, 1872, p. 205, décrivit la grotte et sa région glaciaire. Il en donnait dans la planche IV la coupe et y signalait, p. 228, un foyer de l'âge du renne, avec silex taillés, reposant sur la stalagmite et sur la couche d'argile contenant la faune quaternaire contemporaine du grand ours.

En 1883, M. Félix Régnault publiait une notice spéciale dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse*, pp. 237-258, avec

1. On trouvera de plus amples renseignements dans la notice publiée dans les Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, 1907, p. 213, par Cartailhac et Breuil : *Une seconde campagne aux cavernes ornées de Niaux (Ariège) et de Gargas (Hautes-Pyrénées)*, avec figures.

deux planches, dont l'une reproduisait un plan, un peu sommaire, levé par le commandant Blanchot.

Les fouilles de M. Régnault, effectuées surtout dans un puits très profond d'un accès difficile, avaient livré quantité d'ossements admirablement conservés qui allèrent enrichir en grande partie la galerie paléontologique du Muséum de Paris. M. A. Gaudry et M. Boule ont décrit dans le quatrième fascicule des *Matériaux pour l'Histoire des temps quaternaires*, Paris, 1892, les squelettes d'*Ursus spelæus*, var. *minor*, *Hyæna crocuta*, race *spelæa*, *Canis lupus*, etc., exhumés des « *oubliettes de Gargas* ». M. Boule avait, au préalable, fait une étude géologique détaillée du souterrain et de ses environs : *Note sur le remplissage des cavernes*, dans l'*Anthropologie*, t. III, p. 19, avec plans et coupes.

M. F. Régnault avait, dès 1873, repris les fouilles dans le foyer. Il les a poursuivies en 1895 (Afas, Bordeaux), en 1900 (Afas, Paris), etc., et M. l'abbé Breuil et moi avions fort apprécié ses nouvelles trouvailles. La station humaine est l'une des plus anciennes de notre âge du renne ; ses silex et ses quartzites ouvrés, ses amulettes, ses os aiguisés en pointe ou en spatule, indiquent, aussi bien que la faune, une phase post-moustiérienne que nous avons baptisée, du nom de la célèbre station d'Aurignac (Haute-Garonne), période aurignacienne [1].

M. F. Régnault, revenant le 11 juin 1906 dans la grotte, s'aperçut que des taches rouges, que l'on avait d'ailleurs vaguement remarquées déjà, circonscrivaient des mains, et comme M. Breuil et moi nous avions signalé des mains parmi les fresques de la caverne d'Altamira, il fut frappé de l'analogie et, heureusement inspiré, il fit part de ce fait à la Société d'anthropologie de Paris en précisant le point où, sur des draperies stalagmitiques et dans un réduit formant une petite chambre, on pouvait voir de telles empreintes de mains sur fond rouge.

Sur cette indication, M. Breuil et moi nous avons étudié avec soin ladite grotte de Gargas et nous avons pu y faire une série de très curieuses découvertes.

D'abord, les empreintes de mains se retrouvent sur toutes les parois de la vaste galerie, à droite et à gauche de l'entrée actuelle [2]. Mais elles

1. C'est dans la galerie préhistorique du Musée d'histoire naturelle de Toulouse que cette phase s'est révélée d'abord, puis à Monaco, dans le musée anthropologique dont les collections archéologiques ont été classées par M. Cartailhac. M. l'abbé Breuil a publié un remarquable et décisif mémoire sur *La question aurignacienne*, dans la *Revue préhistorique*, Paris, 1907. Cette période soupçonnée d'abord par L. Lartet, Hamy, de Mortillet et autres, puis méconnue par ce dernier et omise dans les classifications, est finalement l'une des plus importantes de l'ancien Age de la pierre, du Paléothique.

2. L'entrée primitive était aux environs, mais plus bas ; elle a dû être fermée

ne sont pas uniquement circonscrites de rouge. Il y en a au moins autant sur fond noir. Çà et là, un peu partout, il y a rapprochement de mains rouges et noires, Aucun ordre ne préside soit à la distribution de ces mains soit aux divers groupements. Tantôt isolées, tantôt accumulées, on les trouve sur les emplacements les plus disparates, sur des parois planes bien évidentes, ou dans des recoins, ou dans les replis capricieux des stalactites, et toujours à la portée de l'homme. Les auteurs de ces empreintes marchaient sur le même sol que nous.



Fig. 1. — Choix de mains de la caverne de Gargas (cernées de *rouge* hachures vers la droite, de *noir* vers la gauche).

La figure obtenue se détache en clair sur fond de couleur. Des gens ont posé la main à plat sur le rocher humide et on a dû la couvrir d'une projection de poudre qui a marqué ses contours et laissé autour d'elle comme un nuage de rouge ou de noir.

C'est le procédé dit « au patron ». La main enlevée, son image reste visible en épargne sur la couleur.

En général, l'image comprend le poignet. Les doigts sont très écartés. Mais quelquefois le pouce et l'index ou bien l'auriculaire et le pouce sont seuls étendus. Les autres doigts ont-ils été simplement repliés? Cela n'est pas toujours aisé à comprendre. On dirait que la main était mutilée, que des phalanges manquaient.

Si on se laisse influencer par l'étendue de la couleur, on est tenté de dire que ce sont de grandes mains. Si on vérifie, elles sont petites ou

par des éboulis. On en retrouverait les vestiges si on pouvait enlever le talus sur lequel on marche aujourd'hui. Ce travail s'imposera, car on ne peut délaisser le précieux foyer qui s'étend sous l'escalier et qu'il faudra bien explorer.

moyennes. L'application de la couleur a-t-elle réduit les dimensions? c'est possible. Nous étudierons expérimentalement le fait.

Nous avons noté la très forte prédominance des mains gauches; disons mieux, une seule main droite sur plus de cent gauches. Une explication vient à l'esprit : la main gauche étant appliquée sur les parois, c'est la droite qui projetait la poudre, les artistes auraient été franchement droitiers, comme nous.

Presque partout, la couleur est fixée à la roche par la concrétion calcaire qui a joué le rôle d'un vernis. De plus, sur quelques points, de légers coulages de stalagmites la traversent et la recouvrent.

Tout le monde sait que les stalagmites peuvent se former très rapidement. M. Régnault a trouvé à Gargas même le sol remué par lui stalagmité à nouveau. Mais quand on examine méthodiquement les stalagmites des parois de Gargas on n'a pas de peine à comprendre que celles qui traversent quelques mains ont dû se former assez lentement. En tous cas, pour aller plus loin et préciser l'ancienneté, nous n'avons qu'à considérer que ces empreintes de mains de Gargas ne sont pas isolées.

Elles sont identiques à d'autres que présente la grotte de Castillo, découverte en 1903 à Puenta-Viesgo, aux environs de Santander, et de la caverne d'Altamira, par M. Alcalde del Rio. M. l'abbé Breuil, qui a pu étudier l'an dernier cette grotte et compléter les observations de notre confrère espagnol, certifie avec lui que les nombreuses mains humaines y sont plus anciennes que la plus grande partie des autres figures, car on peut noter la superposition des figures dans un certain nombre de cas et l'évolution de l'art paléolithique est à présent révélé sur ces bases. Là et ailleurs, la superposition, la destruction mutuelle des figures, l'une recoupant ou recouvrant l'autre, sont des preuves décisives et irréfutables. Les mains « inscrites » de Castillo sont paléolithiques, comme les foyers sous-jacents, et elles fixent l'âge de celles de Gargas. Il est tout naturel, dès lors, d'attribuer celles-ci aux troglodytes dont MM. le Dr Garrigou et F. Régnault ont exploré partiellement le foyer.

Nous connaissons, dans l'ethnographie, quantité de dessins figurant la main; dans des civilisations diverses et de tous les âges, à l'ouest de l'Asie, au nord de l'Afrique, chez les Phéniciens, chez les Musulmans, il y a de nombreux exemples en rapport avec les croyances religieuses ou superstitieuses des races. Mais nos mains préhistoriques sont différentes et si nous voulons trouver des spécimens analogues nous devrons aller jusqu'en Australie. Là, à tous égards, soit au point de vue technique, soit dans la disposition, il y a identité. Les planches publiées par les voyageurs pourraient servir pour figurer les mains de la grotte de

Gargas. De semblables groupes de semblables mains ont été relevés dans l'ouest de l'Amérique. Nous recueillons tous les faits du même genre, et les arriérés, les retardataires de ces lointains pays nous éclaireront sur la mentalité des habitants de nos cavernes.

Dès à présent nous pouvons admettre que les dessins de ce genre sont les plus primitifs de l'humanité.

Il y a encore dans cette grotte de Gargas des points rouges, irrégulièrement distribués. En face de l'entrée, sous une sorte d'auvent, sont des groupes de petites ponctuations noires alignées et qui rappellent absolument des signes relevés à Altamira, à Marsoulas, etc.; ailleurs, un diverticule peu profond, irrégulier, où l'on peut se hisser et se remuer malaisément, est badigeonné de rouge.



Fig. 2. — Extrait d'une planche du mém. du Dr Matthews sur les roches peintes des Australiens : en haut, mains en épargne sur couleur blanche; signes radiés, deux armes de jet parmi les mains; — en bas, 3) une peau d'animal, 4) des mains rouges, une main en épargne sur fond rouge, un boomerang sur fond rouge mis par un trait et un cercle en rapport avec sept mains.

En deux points de la muraille de droite, il existe des graffites incisés

sur la roche tendre, le plus souvent véritables gribouillis difficiles à interpréter; cependant, on saisit ici une tête de cheval, une crinière, là une paire de cornes; ce sont des essais encore inexpérimentés de gravures au trait. Notre technique paléolithique reparaît là.

Une vaste surface du plafond de la salle des crevasses présente un enduit argileux produit sur place, en général, de calcaire décomposé; cet enduit a été, sur plus de 300 mètres carrés, complètement sillonné en tous sens par des mains humaines, ou plus exactement par l'extrémité des doigts. Les lignes (ou faisceaux de lignes) tracées avec ce procédé décrivent des arabesques, des entrelacs irréguliers qui ne se prêtent pas à une description, mais qui continuent souvent sur une surface trop étendue pour qu'un homme ait pu, sans changer de place, les tracer; parmi elles, on voit quelques figures d'animaux (bisons). Les graffites de touristes faits sur la même surface se différencient, au premier coup d'œil, de ces très étranges décorations. La caverne espagnole de Hornos de la Peña en présente de toutes semblables, mais plus localisées comme superficie. On saisira la grande importance de ces rapprochements.

Enfin, nous avons retrouvé, sur les parois de la grotte de Gargas, les traces habituelles des ongles de l'Ours des cavernes, déjà signalées par nous à Altamira, et par M. Breuil à Font-de-Gaume, Castillo, etc.[1].

Séance du 14 mai.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. L. Joulin, membre libre, présent à la séance, offre à la Société le Mémoire sur les ***Etablissements antiques du bassin supérieur de la Garonne***, qu'il a lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, dans les séances des 16 octobre et 30 novembre 1906.

Ce Mémoire résume les travaux archéologiques que l'auteur poursuit dans la région formée par le bassin supérieur de la Garonne. Trois grandes fouilles, à Toulouse, à Vieille-Toulouse et dans la plaine de

1. Postérieurement à la lecture de cette note, c'est-à-dire en juillet, MM. Breuil et Cartailhac ont reçu à Gargas la visite de M. Martel, l'éminent spéléologue, qui avait d'abord douté de ces coups de griffes. Ils ont eu la satisfaction de faire disparaître son scepticisme.

Dans leur exploration estivale, ils ont multiplié leurs découvertes à Gargas. Ainsi, la caverne supérieure offre des dessins noirs, grandes silhouettes de bisons, analogues aux plus anciens dessins de Marsoulas.

Martres-Tolosanes, ont permis de classer chronologiquement les vestiges antiques signalés jusqu'ici, notamment depuis cinquante ans, dans les différentes parties de la contrée. On a pu ainsi restituer les établissements qui se sont succédé pendant un millier d'années, des temps précelliques à la fin de la domination romaine.

Les nouvelles recherches éclairent la protohistoire de la région et des contrées voisines, comme celle de l'Europe Occidentale. En ce qui concerne Toulouse, la question du premier emplacement, discutée depuis le seizième siècle, se trouve définitivement résolue. Il y avait, dès l'époque préceltique, sur les coteaux de Vieille-Toulouse, une agglomération qui a subsisté jusqu'à l'avènement de l'Empire. La ville des bords du fleuve a été fondée, comme le port de Narbonne, par les Celtes des premières invasions; elle est devenue, au troisième siècle avant notre ère, la capitale des Volkes Tectosages. Les vestiges manifestent la prospérité de Toulouse aux troisième et deuxième siècles, mentionnée par Posidonius, ses relations avec le monde grec. et la prépondérance commerciale que les Tectosages exerçaient sur tout le bassin de la Garonne. Ils montrent également que le fleuve a été, depuis le quatrième siècle, l'une des voies de diffusion de la civilisation hellénique en Gaule. C'est enfin dans la ville de la vallée qu'il faut placer le principal théâtre des événements des années 107 et 106.

Les ruines et les vestiges de l'époque romaine fournissent d'importantes contributions à l'étude des éléments de la vie gallo-romaine, aux diverses périodes de l'Empire, à savoir : les agglomérations urbaines et rurales, l'agriculture, l'industrie, la religion, l'art et les sépultures. Ils rapportent à l'ère Antonine les fastueuses résidences du midi de la Gaule, dont la grande villa de Chiragan, à Martres-Tolosanes, reste incontestablement le type. Les nombreux et très intéressants débris de la décoration sculpturale recueillis dans cette villa, sont de nouveaux témoins des dévastations produites par les invasions des premières années du cinquième siècle.

M. L. Joulin donne ensuite lecture de la note suivante :

Les quatre fouilles de Martres-Tolosanes (1826-28, 1840, 1890-91, et 1897-1900).

Sous le titre de *Martres-Tolosanes, l'œuvre de la Société archéologique (1831-1901)*, MM. le Secrétaire général et le Trésorier ont publié,

dans le *Bulletin n° 31*[1], des Notes qui donnent des renseignements intéressants sur diverses fouilles faites depuis quatre-vingts ans dans cette localité. Toutefois, ce document présente, sur les recherches que nous avons conduites de 1897 à 1900, des inexactitudes qu'il est de notre devoir de faire disparaitre. Nous apprendrons peu de choses aux personnes qui ont lu avec soin le Mémoire sur *les Etablissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes*, et qui ont sous les yeux les collections exposées au Musée des Augustins; mais il importe que tous les lecteurs du *Bulletin* soient parfaitement édifiés sur la part de chacun dans des découvertes qui ont fait quelque bruit.

1. *Demandes de subventions pour les fouilles de 1897-1900.* — Les hypothèses émises sur la nature des établissements au milieu desquels on avait trouvé depuis le dix-septième siècle, des sculptures antiques de tout genre, soulevaient de nombreuses objections. Cela nous a engagé à présenter, dès la fin de 1875, à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, un projet de nouvelles fouilles à entreprendre, pour savoir quelle était l'agglomération où les découvertes avaient eu lieu[2]. C'est sur ce document que l'Etat, le Département et la Ville de Toulouse ont décidé en principe d'accorder des subventions pour l'exécution du programme que nous avions tracé.

Les fouilles ont commencé en avril 1897, avant qu'aucune allocation ait été donnée. Nous avions eu l'honneur, en 1896, d'être nommé membre résidant de la Société archéolgique du Midi de la France, et, comme il nous répugnait à avoir en dépôt des sommes qui pouvaient atteindre un chiffre assez élévé, nous avons demandé au vénérable Président de signer nos demandes de subvention; le Trésorier devait encaisser les fonds et nous les remettre au fur et à mesure des besoins. Il en a été fait ainsi tout d'abord; à un certain moment, nous avons signé les demandes, sur l'avis de M. de Lahondès. Il n'est donc pas exact de dire que les subventions sont dues à « la bienveillante intervention de la Société »; c'est une simple transmission des fonds alloués que cette dernière a faite à l'auteur des fouilles, et nous ne lui en sommes pas moins reconnaissant.

2. *Découverte de la nature des établissements.* — La note est assez laconique sur cette question qui était le but principal de nos recherches. Elle dit vaguement que Lebègue avait pensé à « des fouilles à faire

1. *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, n° 31, p. 401-410 (1903).

2. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, année 1896.

au Nord et à l'Ouest, pour retrouver des édifices ». Dans un mémoire publié six mois après notre projet, M. Lécrivain, qui avait compulsé le dossier des anciens travaux, concluait à « l'existence de deux villas gallo-romaines. Au reste, le document ne mentionne pas cette ville de *Calagurris*, où Dumège plaçait les importants vestiges de la décoration d'édifices et de villas; dont une Commission de la Société avait relevé, en 1840, les grands Thermes, et dans laquelle Lebègue croyait avoir retrouvé l'atelier de l'artiste qui avait éxécuté le monuments figurés recueillis depuis deux cent cinquante ans.

Nous avons dit dans notre Mémoire (page 20) que quelques sondages avaient suffi pour reconnaître que les ruines disséminées sur seize hectares, autour du trou de débris de Dumège et de Lebègue, au lieu dit Chiragan, représentaient toutes les parties d'une vaste villa, dont le *prætorium* couvrait deux hectares, et les bâtiments d'exploitation, un hectare. Les recherches ne devaient pas s'arrêter à Chiragan. On avait signalé depuis longtemps de nombreux vestiges sur une superficie de 40 kilomètres carrés autour de la petite ville de Martres-Tolosanes; nous y avous fouillé ou exploré six villas et neuf vici.

Notre Mémoire, et notamment le plan de la page 10, montrent que les fouilles antérieures et les hypothèses qu'elles ont suggérées, n'ont aidé en rien nos recherches; elles les eussent égarées si nous avions tenu pour bonnes les indications des plans relevés en 1826-28, 1840 et 1890-91, et publiés par la Société en 1897[1].

3. *Décorations sculpturales recueillies à Chiragan*. — La découverte de sculptures avait été l'objet presque unique des fouilles de 1826-28 et de 1890-91; nos travaux, entrepris surtout pour déterminer la nature des Établissements, ont également donné un nombre considérable de monuments figurés. L'ensemble de ces décorations soulevait pour les Rédacteurs des Notes trois ordres de questions : 1° la répartition suivant les diverses fouilles, si l'on tenait à donner une idée du succès de chacune; 2° l'appréciation des études d'ensemble ou de détail des collections par les auteurs des diverses fouilles; 3° l'exposition définitive des objets au Musée. Les trouvailles antérieures aux nôtres sont rapportées avec quelque soin; celles de 1897-1900 étant passées sous silence, nous devons compléter tout d'abord les indications des Notes sur ce point.

Sculptures trouvées dans les différentes fouilles. — Après avoir rapproché les parties des mêmes sujets, nous avons reconnu que Chiragan avait donné, outre de nombreux débris non déterminables, trois

1. *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, II, 1897.

cent cinquante-cinq monuments figurés, qui se répartissent de la manière suivante :

	Décorations architectoniques.	Ensembles décoratifs décomposés par figures.	Statues, statuettes, bustes, reliefs.	Bustes-portraits.	Total.
xviie et xviiie siècles.	»	6	1	1	8
1826-28............	20	50	34	43	147
1840................	1	»	3	»	4
1890-91............	8	5	18	12	43
1897-1900..........	22	17	85	9	153
Totaux........	51	78	141	65	355

Les trouvailles de 1826-28 sont incontestablement les plus fructueuses, comme importance et dimensions des pièces. On reconnaîtra toutefois que, sous le rapport du nombre des figures, les dernières fouilles ne le cèdent pas à leurs devancières; ce sont elles qui ont permis de former le grand groupe des statues, statuettes, bustes, reliefs, etc., et ses divisions.

Etude des collections. — Dumège a fait, de 1828 à 1835, une description fort intéressante des sculptures qu'il a recueillies. Quant à l'étude d'ensemble, elle se ressentait de ce que les fouilles n'avaient pas donné de renseignements précis sur les substructions de Chiragan. Dumège pensait avoir retrouvé la ville de *Calagurris*, 3e station de l'Itinéraire d'Antonin sur la voie de Toulouse à Dax, et les débris de la décoration de son Capitole, d'un temple d'Hercule Andossus et de ses villas. Il admettait que toutes les sculptures étaient l'œuvre d'artistes de la ville, qui employaient surtout les marbres des Pyrénées. M. Roschach, dans son excellent catalogue de 1865, a complété les descriptions de Dumège. Lebègue, adoptant les hypothèses de Dumège, a accentué l'une d'elles, car il croyait être dans l'atelier où s'étaient faites toutes les sculptures.

La découverte de la grande villa de Chiragan pouvait seule permettre l'étude de cet imposant ensemble. En mettant au jour les grandes galeries, les thermes, la palestre, le sacellum, nous connaissions les édifices que décoraient les pilastres et les grandes compositions, et où se rangeaient les bustes-portraits; en même temps que les nombreuses divisions du prætorium montraient les intérieurs, qu'ornaient les cent

cinquante statues, statuettes, bustes, reliefs à sujets mythologiques, religieux, politiques, de genre et d'animaux, dont de nombreux débris permettaient de doubler le chiffre. Enfin, les sujets et le style rapportaient à l'ère Antonine la plupart de ces œuvres, que la nature des marbres faisait venir des grands centres artistiques de l'Empire, comme presque toutes celles recueillies dans les autres provinces.

Cette étude nous a permis de rectifier certaines déterminations de nos prédécesseurs et de les compléter. La Note annonce des « révélations », dues à un travail en préparation sur les bustes-portraits. Il est possible que l'on ait identifié quelques inconnus, comme cela nous est arrivé du reste depuis la publication de notre Mémoire; mais l'expression peut paraître outrée pour qui connaît l'étude d'ensemble et les déterminations de nombre de figures, que nous avons présentées dès 1901, et qui ont contribué à dissiper les erreurs accumulées depuis deux cent cinquante ans.

Exposition des objets. — Les collections de Martres avaient été l'objet de deux installations successives, en 1830 et en 1894. Dans la première, Dumège avait déjà groupé sur le mur du cloître des Augustins, les médaillons des dieux et rangé chronologiquement les bustes-portraits. Dans la deuxième, M. Roschach a pu, en partie grâce à des fragments trouvés par Lebègue, former une série de sept des travaux d'Hercule. Dans les deux installations, les autres sculptures étaient disposées d'une manière plus ou moins pittoresque, autour des beaux bustes de la Vénus et de l'Ariadne. Il était impossible, en effet, de classer méthodiquement des œuvres si diverses, que l'on avait fini par considérer comme réunies par le hasard des commandes dans l'atelier d'un sculpteur de *Calagurris*.

La découverte des bâtiments que décoraient toutes les sculptures changeait les conditions à remplir dans l'exposition des différents groupes. Il fallait que les marbres fussent présentés de manière à faire ressortir leurs destinations différentes sur les façades, dans les grandes salles et dans les intérieurs. C'est cet enseignement documentaire, unique jusqu'ici dans les provinces de l'Empire, que nous avons voulu réaliser dans l'installation qui nous a été confiée de 1900 à 1902.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit ailleurs des travaux que la nouvelle installation a nécessités [1]. Au sujet de l'effet produit, la Note s'exprime ainsi : « La vaste galerie qui, dans notre Musée, groupe les antiquités de Martres-Tolosanes, reçoit la visite des savants et des

1. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 2ᵉ série, t. VI, 1907.

artistes de toute l'Europe, émerveillés des trésors que Toulouse possède. » On peut s'étonner que les Rédacteurs, qui mentionnent avec complaisance l'installation de 1894, aient omis le nom du confrère auquel Toulouse doit l'exposition actuelle.

4. *Dépenses des différentes fouilles.* — Si nous avions tenu à faire ressortir dans notre Mémoire la part des découvertes de chacune des fouilles, nous nous étions bien gardé de donner les sommes dépensées. Mieux que personne, nous avions pu apprécier les efforts de nos prédécesseurs, et nous voulions éviter une comparaison qui ne leur était pas favorable. Aujourd'hui, grâce aux Notes, le public scientifique peut faire le rapprochement.

Il nous reste à expliquer l'intervention de la Société pour l'achat des sculptures provenant de nos fouilles. Malgré de nombreuses sollicitations, nous avons retardé la publication des monuments figurés jusqu'à la fin des travaux, de manière à éviter toute concurrence d'amateurs étrangers, lorsque la question d'achat de la part des propriétaires se poserait. Cette discrétion devait faciliter la tâche de M. Deloume, le jour où nous avons jugé que la transaction pouvait être engagée. Il eût été plus sage de ne pas mentionner, dans un document qui devait passer sous les yeux des vendeurs, une affaire que l'on dit avoir été avantageuse pour la ville de Toulouse. Cela n'eût pas empêché de reconnaitre la nouvelle preuve d'habileté que M. le Trésorier a donnée.

M. le Président se félicite du retour de M. Joulin et le remercie pour l'intérêt de ce nouveau mémoire qui, à côté de son œuvre personnelle, groupe avec méthode les découvertes de nos confrères Julien Sacaze, Cau-Durban, Cabié, Pontnau, Cartailhac et autres.

A la suite de cette communication, le Secrétaire général exprime le regret que M. Joulin, dans ses ouvrages, omette de mentionner qu'il fit les fouilles comme mandataire de la Société et avec des subventions reçues par elle. C'est notre trésorier qui, sur le vu des factures réunies par M. Joulin, a soldé toutes les dépenses.

Il est également à regretter que dans ces fouilles M. Joulin se soit entouré d'un tel mystère qu'aucun membre résidant ne fut admis à voir les tranchées ou les objets recueillis. Une seule fois, les travaux à Vieille-Toulouse étant en cours d'exécution, la Société fut invitée à visiter le terrain.

La Société, qui a reçu les subventions du Ministère, du Département et de la Ville, est dans l'ignorance absolue du sort des objets recueillis. M. Joulin est, semble-t-il, moralement obligé à les remet-

tre à la Société qui seule a qualité pour les déposer dans les musées de la Ville.

M. JOULIN dit que les objets recueillis à Vieille-Toulouse furent déposés à l'Ecole des beaux-arts avant qu'il ait pu les présenter à la Société, selon son désir. Il assure que la Société aura toute satisfaction dans le mémoire d'ensemble qu'il prépare. Il demande à toucher les derniers 600 francs reçus par M. le Trésorier pour les fouilles aux environs de Toulouse.

M. le PRÉSIDENT ayant constaté que personne ne fait d'opposition à cet égard, M. le Trésorier est autorisé à remettre ladite somme.

M. PASQUIER, membre résidant, offre de la part de M. le duc LÉVIS-MIREPOIX deux forts volumes tirés à petit nombre, intitulés : *Archives du château de Léran, inventaire historique et généalogique des documents de la branche Lévis-Léran devenue Lévis-Mirepoix, précédée d'une notice sur les cinq premiers Lévis*. Tome I, 484 p. in-4°; tome II, 556 p. avec carte.

M. le PRÉSIDENT fait observer que M. Pasquier avait la direction du travail et que l'on doit être fort reconnaissant, dans le monde des érudits, du service rendu par M. le duc de Lévis-Mirepoix. La Société lui exprimera ses remerciements d'une manière particulière. A ce sujet, une proposition est faite par M. LAPIERRE qui est renvoyée, avec avis favorable, à l'examen du bureau.

Séance du 28 mai.

M. DE BOURDÈS, membre résidant, lit le mémoire suivant :

Vicomtes de Montclar de Quercy. Documents (1457-1554).

On sait, d'après dom Vaissete (t. II, p. 230), qu'il y eut une première famille de vicomtes de Montclar remontant à Adhémar III, qui s'intitulait en 1098 vicomte de Toulouse, de Bruniquel et de Montclar, et que Raymond V, comte de Toulouse, confisqua en 1176 les vicomtés de Bruniquel et de Montclar sur Pons, l'un de ses descendants. Dom Vaissete dit ensuite que Raymond VII, en décembre 1224 (t. III, p. 344), pour se conformer au testament que son père Raymond VI avait fait en 1209 (t. IV, p. 266), donna à Bertrand, son frère naturel, les seigneuries de

Bruniquel, de Montclar et de Salvagnac en le mariant avec Comtoresse de Rabastens. C'est de ce Bertrand que descend la deuxième famille des vicomtes de Montclar, seigneurs de Salvagnac en Albigeois, à laquelle se rapportent les documents que nous avons découverts en compulsant divers registres des anciens notaires de Salvagnac; nous pensons que ces documents méritent de vous être communiqués.

L'un des plus importants est le testament de Béatrix de Casilhac, vicomtesse de Montclar; il est du 28 avril 1459 (Pierre de Croso, notaire à Salvagnac, f° 76). Elle veut être enterrée devant l'autel de N.-D. de Salvagnac, avec cinquante prêtres à la cérémonie; elle fait des legs à Sainte-Cécile d'Albi, aux frères augustins de Lisle et à toutes les églises de la seigneurie. Elle en fait ensuite à Blasie et à Gabrielle de Montclar, religieuses; à Jean de Monclar, prieur de Monclar, et à divers filleuls et filleules, dont X..., de Peytavin, de Raust, près Rabastens, fille de noble Isarn Pictamin; elle demande que Monseigneur d'Albi, Bernard de Casilhac, son frère, la tienne quitte de certaines sommes dues aux paroisses de Villeta et de Saint-Angel, voisines de Salvagnac; enfin, elle fait héritier universel son fils Jean de Montclar. L'acte est passé dans le château de Salvanhac, demeure de la testatrice, en présence d'Anthoine Delherm, prieur de Salvagnac, de Me Olivier Gayrard, notaire, de noble Jean de Clayrac, etc. Il ressort de ce testament qu'à la mort de Béatrix de Casilhac il ne lui restait qu'un fils; car nous allons voir que le prieur Jean, ainsi que Blasie et Gabrielle qui reçoivent des legs, étaient des enfants de Jean, qui est héritier; c'est-à-dire des petits-enfants de la testatrice.

Du reste, Blasie et Gabrielle, religieuses, donnent reçu de leur dot à leur père Jean, vicomte de Montclar le 16 septembre 1458 (même notaire, f° 28).

Vient ensuite le document relatif aux pactes de mariage de Marguerite, autre fille de Jean, avec noble Aymeric Raffin, damoiseau, fils de feu Armand Raffin, seigneur de la Raffinie, de Beaurastel, de Capadelle, etc., du diocèse de Rodez. Ces pactes sont du 12 janvier 1467, même notaire. Jean, père de l'épouse, est dit vicomte de Montclar et seigneur de Salvanhac; il donne mille écus de dot, et les vêtements nuptiaux, dont deux vestes fourrées de menu vair, l'une d'elles de couleur écarlate. L'acte est passé à Salvanhac, dans la maison du vicomte Jean, par Pierre de Croso, notaire, assisté de Me Jean Blaquière, aussi notaire à Salvanhac, en présence de Yzarn Peytavin, du lieu de Raust; de Hugues de Clayrac, de Villemur; de Pierre Olivier, prêtre; de Me Aymerie, licencié et lois, etc.; une clause de ces pactes fait révoquer par Aymeric Raffin certaines clauses de son premier mariage avec Hélips

Fils naturel de Raymond VI, comte de Toulouse; vicomte de Br
de Mainfroid (D

Vicomte des mêmes lieux; prête serment en 1224, pour Bruniq
(D. Vaissete, IV, 4); est encore cité le

Vicomte des mêmes lieux; marié à Braïde de Goth; prête serm
cité encore vicomte en 1304 (D. Vaissete, IV 124); décédé ve
et celle de Bruniquel passe ensuite dans la maison de Commi

Seigneur de Montclar; cité en 1309 et 1317 (D. Vaissete, IV.

Cité vicomte de Montclar, chevali

Cité vicomte de Montclar, en 1363 (D. Vaissete, IV, 323); vend en
le ch

BERTRAND
Doit être le prieur de Villade, au diocèse de Saint-Flour, cité en 1374. (D. Vaissete, X, 1500.)

Cité vicomte de Mo
son p

Vicomte de Montclar, en 1396 (E. Rossignol, IV, 11): fait une d

PIERRE
Prieur de Montclar, en 1436 (D. Vaissette, IV, 486).

Vicomte de Montclar; héritier de sa
déjà mort en 1465 (Notice)

BLASIE — GABRIELLE
Religieuses; testament de leur grand'mère en 1459; quittancent leur dot à leur père en 1458 (Notice.)

JEAN-ODET
Cité au testament de son frère Anthoine, en 1477; dut épouser Béatrix de Lyas (Lachesnay-D., IX).

AN
Vicomte de
des actes
à Séguin
teste en

ROSE — ANDINE — MARGUERITE
Citées toutes les trois, encore pupilles, ainsi que leurs quatre frères ci-contre, au testament de leur père Anthoine, en 1477 (Notice).

HU
Cité vicomt
en 1479;
1504 Gab
(Notice),
beyran II
et de Jean

Cité encore pupille en 1514, et fils de G
Georges, seigneur de Terride, et de
baptême de leur petit-fils Jean-Antoi

Marié le 22 janvier 1559 à Anne de Sa
de Françoise de Comminges (P. An

Baptisé le 23 septembre 1554 (Notice)
IV, 11), ne laissant qu'une fille, Ann

24; était déjà mort en 1249; marié à Comtoresse de Rabastents, fille
Bertrand qui suit.

---

est cité vicomte de Bruniquel au *saisimentum* du 20 décembre 1271
Guillaume dit Barasc (D. Vaissete, IV, 47).

AC

3); donne des coutumes à Montclar en 1267 (E. Rossignol, IV, 87);
). Après lui, les vicomtés de Bruniquel et de Montclar sont séparées,

---

cité encore en 1335 avec Arnaud, qui suit (E. Rossignol, IV, 14).

, 14), et en 1347 (D. Vaissete, IV, 263).

---

de son fils aîné, Olivier, et celui de ses autres fils, Bertrand et Joseph,
, II, 201).

IV, 396). Cité déjà avec -dessus).

JOSEPH

Cité avec Bertrand, son père, et ses frères Bertrand et Olivier, en 1374 (*V. ci-dessus*).

Moulenq, I, 98); et Béatrix de Casilhac, qui teste en 1459 (Notice).

n 1459; marie ses filles en 1457 et 1458:
isins (Lachesnaye-Desbois, IX).

ALRIC	MARGUERITE	GABRIELLE	JEAN
ment de 1477: de Saint-Jean- e et protono- 8 (Notice).	Mariée le 12 janvier 1457 à Aymeric Raffin, seigneur de la Raffinie, du diocèse de Rodez (Not.).	Mariée le 8 juin 1458, à Jean Astorg, seigneur de Montbartier (Notice).	Prieur de Montclar; legs de sa grand'mère, 1459; testament de son frère, 1477 (Notice).

IERRE	BERTRAND	JEAN	JEANNE
ous les trois au testament de leur père Anthoine, 1477 (Notice).			Mariée par le vicomte Anthoine à Guill^e Vaquié, de Villemur; non citée au testament de 1477 (Notice).

---

t marié à Marguerite de Lomagne, fille de
nselme). Vivaient encore tous les deux au

---

seigneur de Saint-Lary et de Montblanc, et
70: Anne, sa veuve, teste en 1590 (Notice).

---

de Castelpers; mort en 1577 (E. Rossignol,
sins, fils de Louis, baron d'Ambres (Notice).

Robert, fille de noble Pierre Robert. M. de Barrau, dans ses documents historiques sur le Rouergue, tome II, page 611, dit que cet Aymeric Raffin, seigneur de la Raffinie, époux de Marguerite de Montclar, était présumé fils d'Arnaud; il ne saurait plus y avoir aucun doute à ce sujet.

L'année suivante, le même vicomte Jean marie sa fille Gabrielle avec Jean Astorg, seigneur de Montbartier; les pactes sont du 8 juin 1458, et analogues pour la dot et autres dispositions à ceux du mariage précédent. Les époux sont assistés, pour le vicomte de Montclar, de noble Jean de Casilhac, seigneur de Casilhac; noble Amalric de Voisins (*de Vesis*); noble X... Hisalguier, seigneur de Castelnau de Montmirail; de noble X..., seigneur de Goyrans; de noble Aymeric Raffin; et, pour Jean Astorg, de Galambias de Panassac, seigneur de Panassac, et sénéchal de Toulouse; Jean de Rabastens; Jean de Foix, etc. L'acte est passé à Rabastens, dans la maison du seigneur de Brassac, par Me Pierre de Croso, notaire de Salvanhac, assisté de Pierre Albine, notaire de Rabastens; sont présents : noble Ramond de la Palu, Yzarn Peytavin, Pons d'Agos et Hugues Vernhes, prêtre, tous de Rabastens. M. Louis de la Roque, dans son armorial de la généralité de Toulouse. dit que ce Jean Astorg était fils de Pierre, seigneur de Montbartier, et de Fernande de Rabastens, qu'il fut capitoul en 1454 et 1461, et qu'il eut l'honneur de présenter les clés de la ville au roi Louis XI, lors de son entrée à Toulouse le 10 décembre 1462; mais il le dit marié à Anne de Montclar, alors que c'est à Gabrielle, comme on vient de le voir. On sait que la famille Astorg a occupé à Toulouse pendant longtemps une situation distinguée, et que l'une de nos rues porte encore son nom. Les deux documents qui précèdent sont écrits en roman, ou patois de l'époque; ils sont dans un fascicule à part, sans indication de folio, en tête du registre de Pierre de Croso, 1458 à 1461 ; mais les feuillets sont en partie rongés et l'écriture est d'ailleurs peu soignée.

Le vicomte Jean, qui marie ses filles en 1457 et 1458, était marié à Pétrone de Voysins, d'après La Chesnaye-Desbois, tome IX) ; il était déjà mort en 1465, car le 4 mars (même notaire, fo 43), on trouve une dette par Guillaume Buscaylet, prêtre, à son fils Anthoine, vicomte de Montclar.

Vient ensuite le testament de cet Anthoine; il est du 14 septembre 1477, et nous semble offrir beaucoup d'intérêt; d'abord, il est entièrement, sauf le préambule, dans la langue romane, qui se parlait alors à Salvanhac, terre d'Albigeois; ensuite, il donne en détail la famille du vicomte Anthoine, y compris ses frères, à cette date de 1477; d'ailleurs, il est remarquablement bien écrit pour l'époque, mais il est un peu long; aussi nous allons nous borner à en citer les passages les plus importants, en les reproduisant littéralement :

« *Testamentum nobilis et potentis Viri Anthoni de Monte-Claro miles vicecomites Monte-Clari.*

« In domini nostri Jeshu Chri. Amen. Noverint universi et singuli partes pariter et futuri que Anno ab incarnacione eusdem domini millesimo quadragentesimo septuagesimo septimo regnante illustrissimo principe Domino nostro Ludovico dei gracia francor rege, et die decima quarta mensis septembris, etc..... lo noble et poderos Anthony de Monclar, vescompte del vescomptat de Monclar, et Senhor del loc de Salvanhac, stan en son bon cens et entendemen feset et ordonet son darnie testamen et sa darriera volontat,.... prumieyramen dona layssa lodiq noble Anthony de Monclar testador la sia arma, lo sen cors, et lo sue esprit a Dieoù lo payre, etc..... Item; vole lodiq senhor testayre, quant la sia arma despartira de son cors esse sebelhu en la gleysa del couven dels frayres menors de la cieutat de Montalba, et en la tomba de sos parens et predecessors. *Item*,... etc ». Le testateur veut cent prêtres à la cérémonie; ordonne que son héritier entretiendra un prêtre pour dire une messe chaque jour jusqu'au bout de l'an; lègue un calice pesant un marc d'argent à Notre-Dame de Salvanhac; *idem*, à Notre-Dame de Montclar; cinq écus à chacune des églises de seigneurie; dix livres aux frères mineurs de Montauban; six livres à ceux de Rabastens; six livres aux frères augustins de Lisle-d'Albigeois; etc....

« *Item:* Vole et ordonec lo dig testador que la noble Seguina de Caramanh sa molher sia done et senhorena de totz los bes del dig testador et de sos enfans et gouvernation delles tant que vieura tenen vida viduela et honesta; etc.... *Item:* donnec et layssec lo dig testador à sa filha Rosa de Monclar dos mila lieuras de moneda corrente per con mariatge pagadores à connenseyssa de sos amis et parens am las raubas nubciales et en cas que la dita Rosa sa filha volguet esse de religieu et no veulha esse del monde ni veni a mariatge li donnec et li layssec detz lieuras de moneda corren, dos raubas apreciados a dos scutz de corren la cana pagadores cast man ay cant quand la dita Rosa vieura tant solament per son heretier sousdigt. »

Suivent des legs identiques à chacune des deux autres filles: Andine et Marguerite. Puis:

« Item lodig testador donec et layssec a Peyre de Monclar son filh cinq cens lieuras de moneda corren per son mariatge pagadoyras a la conneyssensa de sos amix et parens et si es cas que lo dig Peyre de Monclar son filh vuelha esse de Gleysa vole et ordonec lo dig testador que son heretie sous dig sia tengut de lo tene a las scolas et als studis et li asseur libres et habilhamen et li tene autres alimens a ly aptenens am hung vaylet tant que demorara en la dit stude et aysso meteys li

donec et li layssec la vida en son hostal am son vaylet et am dos rossis et los abilhamens et alimens a ly necessars et aptenens per tant que lodit Peyre son filh aio et Diou li done beneffice et sera beneffeciat de que se puest entretene am son estat. »

Suivent des legs identiques à ses deux autres fils : Bertrand et Jean. Vient ensuite la désignation de l'héritier universel :

« Et coma institucieu de heretie stia cap et fondamen de tot testamen en totz sos autres bes mobles et imobles presens et adveniens hon que stien et quals que sien in p. qualque persona sian detenguts fesec instituec et ordonec et de sa propa boca nommec son heretie universel so es lo seu ben amat lo noble hug de Monclar son prumie filh loquel vole que stia son heretie universel come dess dit de totz sos bes mobles et imobles presens et adveniens tant senhorias quant rendas et autras causas a ly aptenens loqual volc que stia tengut de paga los legatz dessg digts. — *Item*, lo diq testador fesec instituec et ordonec sos tutors testamentaris p. regi et governa la psona et los bes dels digts sos enfans a sabe la dita nobla Seguina de Caramanh sa molher et mayre dels dits enfans lo noble et religieu home mossen Iohan de Monclar monge et prior del priorat de Monclar lo noble mestre Amalric de Monclar bachlier in decretz frayres del digt testador lo noble Jauffre de Anpol cavalier et senhor de Aussilho et lo noble Johan Storc, senhor de Montbartie as quels donec plein pode de regi et governa los ditz sos enfans et sos bes entre p. tant q. los ditz enfans stian en estat de governa los ditz bes am tal pacte et condicieu que los digts tutors ne puent vendre ni aliena de quia causa dels ditz bes sen que totz les tutors sobre nommats ne stieu cossentintz et hy consentz totz et lo diqt heretie. — Se es cas que la dita Seguina de Caramanh sa molher stia grossa donnec et laissec lo dit testador so que porta se es filh lo dotet en la soma et maniera que a dotat dessq son filh Peyre de Monclar en seinban soma de argen et de las autras causas que a layssadas al dit Peyre et se es filha donec li et li layssec sa dot et la dotet en semban soma de argen et de autras causas a dotada dessg sa filha Rosa de Monclar. et am aquela soma los fesec son heretie ho sa heretiera particular et que ne puesta re pus demanda en los bes del dit testador ni de son heretie son digt. — et se lo cas se endevenia que lo diq huc de Monclar son heretié dessq nommat veulia esse home de Gleysa ho moria sen enfans ho enfans mascles de son legitime matremonia procreatz volc et ordonec lo dit testador en aquel cas que lo dig Peyre de Monclar son filh stia son heretie universel etc... et se es cas que lo digt Peyre stia home de Gleysa ho morisca, etc... vole que lo dig Bertran de Monclar son filh sia son heretier universel, etc... »

A défaut de Bertrand, le testateur désigne son dernier fils Jean, et, à

défaut de celui-ci, son frère Jean-Odet de Monclar. L'acte est passé à Salvanhac, dans le château du testateur, en présence de Bernard Barrau, Jean Barrau, Bertrand Escudier, Ramond Buscaylet et Guilhem de Rosset, tous prêtres; de Jean Delherm, marchand, et de Aymeric Bodini, tant de Salvanhac que de Rabastens, par Jean Blaquière, notaire à Salvanhac (f°s 278 et suivants).

On voit que le patois de Salvanhac en 1477 se rapproche beaucoup de celui qui se parle encore aujourd'hui dans le Bas-Albigeois; il faut remarquer aussi les précautions minutieuses prises par le testateur pour assurer la transmission de sa vicomté de Montclar. Hélas! la destinée l'emporte fatalement un jour ou l'autre sur la volonté des hommes; nous verrons, en effet, dans une centaine d'années, cette vicomté passer dans une troisième famille, faute de descendance mâle. Mais, avant d'aller plus loin, il importe de signaler les erreurs graves qui se trouvent dans le *Dictionnaire* de La Chesnaye-Desbois, tome IX, au sujet de cette famille de Montclar. La Chesnaye-Desbois dit que Jean, époux de Pétronne de Voisins, laissa deux fils : Aimeric et Jean, et qu'Aimeric épousa Séguine de Carmaing; on voit, par les documents qui précèdent, que Jean laissa : Marguerite et Gabrielle, qu'il marie en 1457 et 1458; Blasie et autre Gabrielle, auxquelles leur grand-mère Béatrix de Casilhac fait des legs en 1459; Anthoine, époux de Séguine de Carmaing; Jean, prieur de Montclar; Jean-Odet et Amalric; ces trois derniers cités par Antoine, qui les appelle ses frères dans son testament de 1477. D'ailleurs, nous avons trouvé dans Guillaume Sendralh, notaire à Salvagnac, dans un acte du 27 avril 1508, f° 200, noble Amalric de Montclar qualifié protonotaire du Saint-Siége apostolique, et recteur des paroisses de Saint-Jean-de-Senespe et de la Sauzière, situées entre Montclar et Salvagnac; ce n'est donc pas Aimeric (ou Amalric) de Montclar qui fut le mari de Séguine de Carmaing, mais bien son frère aîné Antoine, vicomte de Montclar. Qu'il nous soit permis, à ce sujet, de dire combien il est prudent de n'accepter que sous réserve les dires de certains auteurs d'armoriaux ou de généalogies, toutes les fois qu'ils ne citent pas à l'appui les documents authentiques qui sont de nature à justifier leurs assertions.

Nous mentionnerons encore une damoiselle Jeanne de Montclar, qu'Antoine marie le 3 juin 1466 à Guillaume Vaquier, de Villemur, en lui constituant une dot de 120 moutons d'or (Pierre de Croso, notaire, f° 58); les pactes de ce mariage n'indiquent ni le père, ni la mère de cette Jeanne. Sont présents à ces pactes : noble Jean Peytavin, de Raust, près Rabastens; nobles Jean et Charles de Clayrac; maître Pierre Olivier, prêtre, de Salvanhac, etc...

Le vicomte Antoine n'a pas dû vivre longtemps après son testament,

car, le 26 août 1479, Séguine de Carmaing, comme tutrice de son fils Hugues, qui est dit vicomte de Montclar, donne quittance à Ramond Buscaylet, prêtre, de Salvanhac, son procurateur (Jean Blaquière, notaire, f° 3).

Nous trouvons ensuite dans le notaire Anthoine Gayrard, de Salvanhac, f° 10, à la date du 15 mai 1504, les pactes de mariage de noble Hugues de Montclar, vicomte, avec noble Gabrielle de Foix, damoiselle, fille de noble Corbeyran de Foix (*de Fuxo*). Ce ne fut peut-être pas le premier mariage de ce vicomte Hugues, car il devait avoir en 1504, et après le testament de 1477, non loin de quarante ans, et il ne dut pas vivre de longues années après ce mariage. On voit, en effet, dans le notaire Jean Périer, f° 322, le 6 mars 1514, noble et puissante dame Gabrielle de Foix, agissant comme tutrice de son fils Jean, vicomte de Montclar, louer des terres à « las Garrossados », près de Salvanhac; mais, détail singulier, elle est dite, dans cet acte, veuve de noble Anthoine de Montclar, au lieu du vicomte Hugues. Le notaire a dû se tromper, ou bien Hugues avait aussi le prénom d'Antoine, et le notaire n'a employé que ce dernier.

D'après les meilleurs auteurs, Gabrielle de Foix était l'un des douze enfants de Corbeyran III de Foix-Rabat et de Jeanne de La Roque, qui testa en 1495. L'aîné de ses frères, Jean III, épousa, en 1509, Catherine de Villemur, dont la vicomté touche à celle de Montclar; et dans un dénombrement qui est aux archives de la Haute-Garonne, série E. 547, il parle de la dame de Montclar, sa sœur. Jean, fils de Gabrielle de Foix et du vicomte Hugues, fut marié à Marguerite de Lomagne, fille de Georges, seigneur de Terride, et de Claude de Cardaillac; ceux-ci mariés par pactes du 5 mai 1499 (P. Anselme, II, 674).

Ce Jean est cité plusieurs fois, comme vicomte de Montclar, dans D. Vaissete, V, 486, et autres); on va voir que, ainsi que sa femme, il vivait encore le 23 septembre 1554.

Nous arrivons à un document curieux. Le vicomte Jean, dont nous venons de parler, demande au Pape, en 1553, pour lui, pour son fils Pierre, pour leurs femmes, leurs enfants, et quelques proches parents, la grâce spéciale de pouvoir élire un aumônier confesseur, séculier ou régulier, de quelque ordre que ce soit, qui, de par Sa Sainteté, ait pouvoir de les absoudre de tous péchés et de toutes sentences, de donner toutes dispenses, etc. La copie de la bulle accordant cette permission est signée de I. Henriot (*de Mandato*) « Fiat ut petitur ». Elle donne toute satisfaction, en spécifiant que ledit aumônier pourra donner toutes dispenses et absoudre de tous péchés, sauf, dans les cas graves, à imposer le voyage à Rome ou à Saint-Jacques-de-Compostelle. Cette copie est suivie de la mention suivante, par un notaire de Lisle-d'Alby : « or est-il

que cejourd'hui 9e jour de février 1553, à Lisle d'Albigeois, par devant Me Jean Clédier, lieutenant principal de Mger le Juge d'Albigeois, siège de Lisle, et moi notaire soubsigné personnellement établi, ledit sire vicomte de Montclar, lequel de son bon gré, franche et libérale volonté, et suivant la susdite permission, a élu et nommé Mre Gabriel de Lomagne, baron de Terride, son beau-frère, Marie d'Hebrard, et Françoise d'Humieres, damoiselles, belle-mère et femme dudit seigneur de Lomagne, etc. »; suit la délégation de ladite permission.

Enfin, nous trouvons dans Ramond Périer, notaire à Lisle, à la date du 23 septembre 1554, fo 286, le procès-verbal du baptême à Salvagnac de Jean-Antoine de Montclar, fils de Pierre, celui-ci fils de Jean, qui précède. Ce document mérite d'être rapporté textuellement : « L'an mil cinq cens cinquante quatre et le dimanche xxiiie jour de septembre regnant Henri de Valoys, p. la grâce de dieu Roy de France en lesglise proissele de Salvagnac p. mestre Michel Aldibert ptre et vicaire en ladite esglise fust done le sainct baptesme a noble Jehan-Anthoine de Mõtclar, fils à messre Pierre de Mõtclar chev et baron de Salvagnac Lieuten au pays de piepmont de messre Antoine de lomagne Sgr baron de Terride son honcle capitaine de cinqte homes darmes et de noble Anne Dylary de mõt blanc et duquel furent parrins messre Jehan de letes de la mayson de mõtpezat evesque de mõtalba habbe de moyssac et ledit seigneur de Terride/auxqueles baptisales estait p͠nt messre Jehan de mõtclar vescote de motclar pere du dit messre pierre et ayeul paternel dudt noble Jehan-anthoine/et noble marguerite de lomagne femme dudit messre jehan vescote estant pour lors led seigneur baron pierre père dud enfant au pays de piedmõt avec la q̃paignie pour ce/quaud/an y avait grand guerre en plusrs endroits tant aud pays picardye q'autres lieulx qtre lempereur Charles de lautriche/et y avait une bele assemblée de gens auxd baptisalhes/fault noter q le bled aud temps se vendait iiii l. x s. le cestier mesure de lysle et vi l. la pipe de vin e plus. En foy de quoy me suis soubsigné. »

Pierre de Montclar, père du nouveau-né, avait été marié le 22 janvier 1549 à Anne de Saint-Lary, ou de Saint-Hilary, fille de Françoise, seigneur de Saint-Lary et de Montblanc, et de Françoise de Comminges, mariés en septembre 1524 ; Anne de Saint-Lary testa le 19 avril 1590, (P. Anselme, IV, 305). Ce Pierre, devenu vicomte, prit une grande part aux guerres de religion aux environs de Castres, du côté des protestants ; en février 1750, après la prise de Saïx, il voulut tirer, en se rendant à Labruguière, sur un vol de corneilles, et eut la main fracassée par l'éclatement de son fusil ; il mourut peu après de cette blessure (D. Vaissete, V, 301) Son fils Jean-Antoine, revenu à la religion catholique après avoir été

sauvé de la Saint-Barthélemy (D. Vaissete, V, 314), épousa Anne de Castelpers, et mourut en 1577, ne laissant qu'une fille, Anne de Montclar, qui épousa Jacques de Voisins, fils puiné de Louis de Voisins, baron d'Ambres, et de Anne d'Amboise, dame de Puybegon. Jacques de Voisins n'eut qu'un fils, Louis, qui fut tué peu avant son oncle Louis, au siège de Tonneins en 1622. Sa veuve, Anne de Montclar, se remaria le 24 août 1609, avec Jean-Jacques de Lomagne, fils de Antoine de Lomagne, seigneur du Claux; après la mort de son fils, Louis de Voisins, elle institua son second mari son héritier, avec substitution en faveur du vicomte d'Arpajon (P. Anselme, II, 674).

C'est ainsi que la vicomté de Montclar avec la baronnie de Salvagnac passèrent à la maison d'Arpajon, dont un descendant les vendit en 1713 à Gaspard-François Legendre, maître des requêtes. Elles passèrent ensuite : les terres de Montclar, en 1752, aux frères de Boyer de Lacoste Malhac, et celles de Salvagnac, en 1788, à la famille de Chastenet de Puységur, d'où elles ont passé à la famille de Scorbiac, qui possède encore le château (E. Rossignol, IV, 11 et 12).

Nons n'avons trouvé dans les meilleurs auteurs que des citations éparses sur cette deuxième famille des vicomtes de Montclar de Quercy, et généralement sans que la filiation soit indiquée. Aussi nous croyons utile, pour l'intelligence de ce qui précède, de faire suivre cette notice d'un tableau synoptique donnant la généalogie sommaire qui semble résulter de ces citations, ainsi que des documents que nous avons rapportés; nous espérons pouvoir un jour en combler les lacunes.

M. Barrière-Flavy, membre résidant, offre à la Société son Mémoire sur *Le capitaine Jean Le Comte, gouverneur du château et de la ville de Foix*, de 1584 à 1600[1]. Il fait observer à ce sujet que presque tous les éléments de ce travail lui ont été fournis par les archives de M. le comte de Brettes-Thurin, au château de Jottes (commune du Lherm, canton de Muret), qui ont encore permis d'établir d'une manière assez complète la généalogie de cette famille, depuis le premier quart du treizième siècle[2].

De grands coffres contiennent les papiers de plusieurs anciennes

1. *Bulletin de la Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, 1906.

2. Les armes des de Brettes-Thurin, sont : écartelé, aux 1er et 4me d'azur au lion rampant d'or couronné et lampassé de gueules, à trois étoiles d'or, qui est de Brettes; au 2me et 3me d'or, à trois aiglettes aux ailes éployées de sable, posées 2 et 1, qui est de Thurin.

familles qui s'allièrent à diverses époques à celle des de Brettes et se fondirent avec elle.



Armes des de Brettes-Thurin.

L'une de ces caisses renferme les titres de la famille de Nogaret, éteinte en 1750, et dont les biens passèrent alors dans celle de Babut, seigneur de Roqueserières, qui prit les nom et armes des Nogaret[1].



Armes des de Babut-Nogaret.

François Hector-Charles-Auguste de Babut-Nogaret épousa, le 7 août 1790, Marthe-Louise de Cassand, fille d'Antoinette de Rabaudy et de Jean-Joseph-Henri de Cassand-Glatens, seigneur du Lherm et de Jottes, conseiller au Parlement.

A la Révolution, J. de Cassand fut incarcéré avec d'autres magistrats le 22 août 1793. Sa femme ne tarda pas à être arrêtée aussi, puis

1. Les armes des Babut-Nogaret sont : partie, au 1er, de gueules au chevron d'or, accompagné d'un pélican de même en pointe ; au chef d'or plein, qui est de Babut ; au 2me d'or à l'arbre de sinople raciné de même, au chef de gueules, à la croix alaisée d'argent, qui est de Nogaret.

condamnée sous l'inculpation d'avoir écrit à l'un de ses fils, alors émigré. Elle fut guillotinée le 2 mars 1794 sur la place de la Liberté, aujourd'hui du Capitole, à Toulouse. Trois mois plus tard, le conseiller, envoyé à Paris, y périssait sur l'échafaud, le 14 juin 1794.

Mlle de Cassand, mariée à Auguste de Babut-Nogaret, fut quelque temps détenue à l'abbaye de Saint-Sernin et ne recouvra sa liberté qu'en brumaire an III. Elle avait une fillette, Adeline, alors en bas âge, qui fut confiée durant la tourmente révolutionnaire à une personne amie.

Mme de Cassand écrivit de sa prison plusieurs lettres de recommandation et d'adieux à sa petite-fille et à la personne chargée de sa garde.

Adeline de Babut-Nogaret épousa, en 1820, Charles de Brettes-Thurin et fut la mère de M. Auguste de Brettes, actuellement au château de Jottes, qui conserve religieusement les lettres de son aïeule, datées de la veille et du matin même de son exécution.

Après l'emprisonnement du conseiller de Cassand, le château de Roqueserières fut pillé et incendié. Le recteur du lieu parvint, paraît-il, à sauver divers objets, notamment des tapisseries des Gobelins qui plus tard furent remises aux descendants des Cassand, à M. de Brettes. Ces tentures ornent actuellement la grande salle à manger du château de Jottes.

Dans ces mêmes archives se trouvent encore des pièces nombreuses intéressant diverses familles de la Gascogne, telles que celle des Saman



Armes des Le Comte de Saman.

dont la généalogie a pu être dressée d'une manière assez complète depuis le commencement du quatorzième siècle.

Un membre de cette famille, Philippe de Saman, connu sous le nom de capitaine de Maure, guerroya dans le comté de Foix durant les

guerres religieuses du seizième siècle et fut tué devant Pamiers en 1582. Son fils Hector fut aussi mêlé aux luttes de cette époque sous le nom de sieur de Maure.

Les Saman se fondirent dans la famille Le Comte, seigneur du Vernet au commencement du dix-septième siècle[1]. Enfin, les Le Comte de Saman s'éteignirent dans la maison de Brettes en 1775.

On relève encore des titres concernant les de Serres, seigneurs de Maure (au diocèse de Tarbes) puis coseigneurs de Caujac; les Durfort-Deyme, coseigneurs de Caujac, et dont le dernier mourut chef d'escadre en 1790; les de Givés, seigneurs d'Eoux, en Gascogne; les d'Espaigne, les Montaut, seigneurs d'Auterive, de Puydaniel, de Lagardelle, etc., les d'Ornezan, les Narbonne, vicomtes de Saint-Girons; les Mauléon de Foix, vicomtes de Couzeran[2]... etc...

Il convient encore de signaler des documents se rapportant aux localités dont ces diverses familles furent seigneurs, tels que inventaires de châteaux, procès, paréages, fragments de livres de raison, reconnaissances féodales, etc..., quelques chartes originales de la fin du douzième et du commencement du treizième siècle, ayant trait au château et à la seigneurie d'Assignan, qui appartinrent, aux seizième et dix-septième siècles, à la branche cadette de Brettes.

Au treizième siècle, ce fief fut donné à l'abbaye de Fontfroide en partie par le vicomte de Narbonne, en partie par Alamanda, son frère Ramond de Senegra et leur mère Gisselme, fille de Guilhem Seguier de Puysergue. [Chartes de 1188-1198-1215-1243-1251, etc.]

On trouve encore dans ces archives un certain nombre de lettres autographes de personnages des seizième et dix-septième siècles, adressées à des membres des familles de Brettes, de Saman ou Le Comte, tels que Henri IV, Duplessis-Mornay, l'amiral marquis de Villars, le président au Parlement Bertrand, Montmorency-Damville, le duc d'Epernon, le maréchal de Schomberg, etc...

Pour terminer cette nomenclature rapide des documents que renferment les archives de M. de Brettes, il convient de transcrire *in extenso* une lettre du duc d'Epernon au sieur de Maure (Hector de

1. Les armes de Le Comte de Saman étaient : écartelé aux 1er et 4me de gueules au lion rampant d'or, qui est Le Comte; aux 2me et 3me de gueules, à une main droite paumetée, l'index levé et surmonté d'une fleur de lys de même.

2. Entre autres titres concernant la maison de Foix, il faut citer les pièces d'un procès entre Françoise de Foix, vicomtesse de Couseran, et Gabrielle de Foix, comtesse d'Apcher, au sujet de la succession de Germaine de Foix, sœur de Gaston et seconde femme de Ferdinand le Catholique, et relatif à la seigneurie de Mardoigne.

Saman) en 1594, et relative à un combat livré près de Lambesc en Provence.

On sait que Louis de Nogaret de Lavalette, duc d'Epernon [né en 1554, mort à Loches en 1642], d'abord ennemi d'Henri IV, s'étant ensuite rallié, avait obtenu le gouvernement de la Provence où il commit toutes sortes d'excès. Il songeait, paraît-il, à se créer une sorte de principauté et avait, à cet effet, passé un traité avec Philippe II. Lasse de son administration tyrannique, la Provence se souleva. Deux des partis ligueurs dirigés l'un par la comtesse de Sault, l'autre par le comte de Carces (Jean de Ponteves)[1], s'unirent contre lui. Il dut s'enfuir en 1596. Il se fit ensuite acheter par Henri IV moyennant 50,000 écus et le gouvernement du Limousin. On connaît aussi ses démêlés avec l'archevêque de Bordeaux, de Sourdis, alors qu'il était gouverneur de Guyenne, querelle qui entraîna sa retraite définitive à Loches.

« *Monsieur de Maure, commandant pour le service du Roy en l'absence du Sr de G... à Anthibe*[2].

« Monsieur de Maure, en fin comme noz ennemis ont veu qu'il n'y avoit nul moyen de passer ny à Pertuis[3], ny à Saint Pol sans hazarder un grand combat auquel nous avons tousjours este fort resolus comme nous sommes encores, ilz se sont disposez de fere leur passage à Orgon[4] et se servir de la faveur du lieu pour ne recepvoir aucun empeschemant, mais soudain que la nouvelle nous fut donnée, je macheminay avec le gros de mon armée droict à leur teste, ayant logé une partye de mon advant garde au lieu de Senas, qui nest qu'une petite lieu dudit Orgon, et mon gros en ce lieu de Lambesc[5] et autres des environs, en estant hier party sur les dix heures avec une fort petite trouppe en deliberation de les aller voir, et mestant acheminé jusques audit lieu de Senas, j'y trouvay un advis que toute leur cavalerie estoit passee et la plus grande partie de leur infanterie, qui augmenta dautant le désir que j'avois de les aller recongnoistre comme je fis fort proche dudit lieu d'Orgon, où nous aurions veu paroistre le gros de leur armée et une trouppe de soixante maistres deslite choisis qui sadvanca pour venir à noz *cournes* qui nestoient qu'en nombre de vingt-cinq ou trante, lesquels firent la

1. Mme de Brettes, née de Ponteves-Maubousquet, est une descendante des Ponteves, comtes de Carces, qui jouèrent un rôle considérable en Provence aux seizième et dix-septième siècles.
2. Antibes, canton de l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes).
3. Pertuis, canton de l'arrondisement d'Apt (Vaucluse).
4. Orgon, canton de l'arrondissement d'Arles (Bouches-du-Rhône).
5. Lambesc, canton de l'arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

moytié du chemin et ainsi estans venus à la charge, la meslée fut telle quilz se trouvarent rompus et en desordre si favorable pour nous, que du premier heurt le Sr de Besaudun, le lieutenant du Sr de Morges et plusieurs autres furent portez par terre et trouvez mortz à la place, le lieutenant du Sr de Sainct-Vincens et quelques autres prisonniers, lesquelz mont confesse que le bruict est dans leur armée que je m'en estois allé à Sisteron et que je ne les oserois jamais combattre; artiffice qui a encouragé la pluspart de passer, mais ilz ont veu le contraire, et s'ils se resolvent d'aller plus advant, ilz me trouveront le premier au champ de la bataille, ou jestime que ce différant se vuidera puis qu'ilz ont mesprisé les commandemants qui leur ont este faicts par Monsieur le Connestable, je demeureray deschargé devant Dieu et les hommes de ce qui en pourra arriver, vous ayant bien voulu randre participant de ce bon commancemant, avec esperance que la fin nous succedera, s'il plait à Dieu, autant que la justice de notre cause le nous faict promettre.

« Priant sur ce le Créateur, Monsieur de Maure, vous avoir en sà saincte garde.

« A Lambesc, le XXVIIe apvril 1594.

« Vostre plus affectionné et meileur amy,

« J.-Louis DE LAVALETTE. »

M. Emile CARTAILHAC, membre résidant, appelle l'attention de la Société sur un mouvement qui se produit dans les Sociétés savantes de la province. Elles subissent peu à peu une influence heureuse, elles se groupent, disons le mot, elles se syndiquent et ont des congrès régionaux. Il y a très longtemps que la Normandie, la Bretagne ont donné l'exemple des fédérations fécondes. C'est un demi-siècle plus tard que cet exemple est suivi çà et là. Nous avons eu récemment le Congrès des Sociétés historiques et archéologiques provençales à Marseille, à Aix-les-Bains celui des Sociétés de la Savoie, à Vesoul la réunion de l'Association franc-comtoise qui comptait huit compagnies et cent cinquante adhésions; voici maintenant que l'évolution intéresse une région voisine. Bordeaux annonce le Congrès d'histoire et d'archéologie du Sud-ouest du 17 au 20 octobre, avec un programme très séduisant.

En Belgique la fédération des Sociétés savantes a donné de remarquables résultats.

C'est le principe de la fédération qui chez nous est mis en pratique par les Universités elles-mêmes pour leurs revues périodiques.

Quels résultats excellents n'obtiendrait-on pas en réalisant partout ce système dans notre monde académique : *l'Union fait la force.*

Sur la proposition du Président, la Société délègue M. Cartailhac au Congrès d'histoire et d'archéologie du Sud-Ouest.

M. Barrière-Flavy donne les renseignements qui suivent :

Les sarcophages de Lagrâce-Dieu et de Miremont.

Il a été parlé, à diverses reprises, des deux sarcophages de Sicard de Miremont et de sa femme Honor de Durfort, seuls monuments du treizième siècle conservés dans le canton d'Auterive. La tradition veut que ces deux tombeaux aient été placés, avant la Révolution, dans le cloître ou plutôt dans l'église du monastère des religieuses de Lagrâce-Dieu. Mais il est impossible de dire dans quelles circonstances et pour quelle cause l'un d'eux s'est rencontré plus tard à Miremont dans une ferme ayant appartenu aux PP. Doctrinaires, tandis que l'autre demeura dans l'église de Lagrâce[1].

L'abbé Carrière, de la Société archéologique du Midi, vit ces sarcophages en 1865 ou 1866, et publia une note à ce sujet dans la *Revue archéologique du Midi*, de B. Dusan (tome I, p. 32). L'article est accompagné d'un dessin assez exact de ces deux monuments. Cependant, les inscriptions relevées sur le couvercle de ces tombeaux ont donné lieu à des interprétations diverses ; celle surtout de la tombe d'Honor a attiré notre attention à l'occasion du transfert de ce monument funéraire de la métairie dite des Pères, où les deux parties servaient d'abreuvoir aux bestiaux, sur la place Dombes, à Miremont, où la municipalité actuelle de M. Sévérat lui a assigné désormais une place éminente auprès de la croix et sur un terrain clos d'une grille de fer.

Les deux inscriptions, fort lisibles, gravées en caractères gothiques sont les suivantes :

A Lagrâce-Dieu, sur trois tranches du couvercle :

ANNO : DÑI : M̊ : C̊C : LX̊XX : V̊II : NONAS : SEPTEB
OBIIT : NOBILIS : VIR : DÑS : CICARDVS : DE :
MIRAMONTE : MILES : CVIVS : AĪA : REQESCAT
IN : PACE — AMEN : PATER : NOSTER

1. Des renseignements nouveaux nous apprennent que le sarcophage d'Honor placé hors l'église se trouvait dans l'enclos du monastère de Lagrâce, qui fut vendu en 1792 comme bien national. Le sarcophage fut alors transporté à Miremont chez l'acquéreur. Le tombeau de Sicard demeura dans l'église conventuelle devenue paroissiale.

Le chevalier est étendu sur la pierre, en bas-relief, les mains appliquées en croix sur la poitrine, les pieds reposant sur une sorte de lion.



Fig. 1. — Tombeau de Sicard de Miramont[1].

L'ornementation se compose de rinceaux et d'écussons posés et alternant sur les faces de l'auge. L'un est de... à la croix perronée de... qui est Miremont; l'autre est de... au lion rampant de... qui est Durfort. L'écu central est de... à cinq pals de...

Il n'y a ici aucune difficulté : Sicard de Miremont mourut le 5 septembre 1287.

A Miremont, on lit l'inscription suivante disposée sur trois lignes et sur un seul côté du couvercle :

ANNO : Xͥ : M̊ : C̊C : LX̊XX : V̊I : X̊III : KL̃S : AP̂L
OBIIT : DÑA : HONORIS : DE : DVROFORTI : MONACA
VXORIS : DÑI : CICARDI : DE : MIRAMONTE
MILITIS : CVE : AĨA : REQ̍ESCAT : IN : PACE : AMEN.

Honor de Durfort est représentée en costume de religieuse, et l'image est simplement gravée au trait. Les pieds sont posés sur un chien accroupi.

La décoration du sarcophage est faite d'un rinceau de pampres et de deux écus; l'un à la croix perronée, l'autre au lion rampant.

La femme du chevalier mourut le XIII des Kalendes d'avril 1286, c'est-à-dire le 20 mars 1287[2].

1. Il convient de signaler ici une erreur qui s'est glissée dans la reproduction de l'écusson central. L'original porte réellement 5 pals, au lieu de 4 figurés sur le dessin.

2. En 1286, Pâques était le 14 avril; et en 1287, le 6 avril. L'année commen-

Mais l'abbé Carrière lut mal cette dernière inscription, et donna pour date du décès :

ANNO : X̊ : M̊ : C̊C : LXX̊X : VI̊I : XII̊I : KL̃S : AP̃L

Il en résultait qu'Honor était décédée le XIII des Kalendes d'avril, ou le

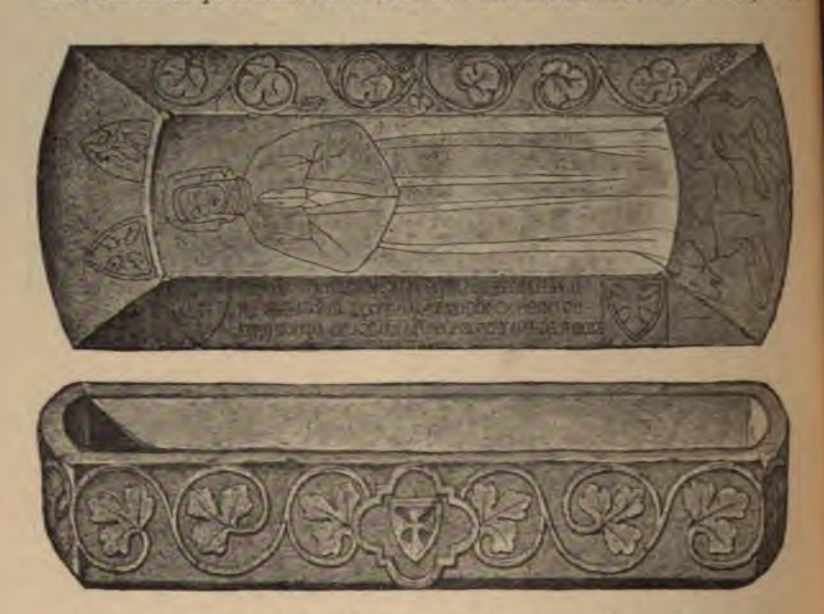


Fig. 2. — Tombeau d'Honor de Durfort, à Miremont (Haute-Garonne).

20 mars 1288, soit six mois et demi environ après son mari. Il n'y avait dès lors rien de surprenant à lire dans l'inscription la qualification de religieuse qui lui était donnée, quoique elle eût pu être suivie du mot *vidua* de préférence à *uxor* (uxoris). La chose prenait désormais un aspect tout poétique : la légende nous montrait la veuve inconsolable du chevalier, entrant dans un monastère, peut-être celui de Lagrâce, et ne survivant que de quelques mois à son époux. Mais voici que ce beau roman s'écroule devant la réalité des faits. C'est elle, au contraire, qui précède son mari dans la tombe ; bien plus, elle avait déjà pris le voile des nonnes. Appartenait-elle à un tiers-ordre, ou bien fut-elle inhumée avec le costume des religieuses, en reconnaissance des bienfaits dont elle avait doté le couvent ?

çant alors à Pâques, il s'ensuit que le 20 mars se trouvait à la fin de l'année précédente ; mais, en style nouveau, au commencement de l'année suivante. En réalité, Honor mourut le 20 mars et Sicard le 5 septembre de la même année 1287.

Quoi qu'il en soit, on remarquera que l'ornementation du tombeau de Sicard de Miremont est empreinte de l'idée féodale et par conséquent guerrière. Le chevalier est armé de pied en cap ; et comme signe religieux, on ne relève qu'un Christ en croix sur un des petits côtés du couvercle, au-dessous de la tête. La décoration du sarcophage d'Honor est plutôt allégorique ; la vigne y étale, en effet, ses rinceaux symboliques et rappelle l'ornementation des tombeaux chrétiens des premiers siècles de notre ère. Le couvercle tend manifestement à devenir la dalle gravée simplement au trait où se trouve reproduite l'image du défunt.

Dusan considérait, à juste titre, ces deux tombeaux comme des œuvres rares où apparaissait l'originalité particulière de l'art méridional au treizième siècle.

Séance du 13 juin.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Président fait au nom du Bureau la proposition d'élire M. le Duc de Lévis-Mirepoix à une des places vacantes de membre honoraire. Il expose sommairement les raisons qui motivent ce choix.

Conformément aux statuts, la Société procède au vote secret et M. le duc de Lévis-Mirepoix est nommé membre honoraire.

Divers membres chargés des rapports sur les ouvrages envoyés au concours de l'année s'acquittent de leur mission.

M. Barrière-Flavy lit un compte rendu de l'ouvrage de M. Pagé, intitulé ***Histoire de la Coutellerie depuis l'origine jusqu'à nos jours***, dont voici l'analyse, l'abondance des communications ne permettant pas de l'insérer ***in extenso***.

Un industriel érudit de la Vienne, M. Camille Pagé, maire de Naintré, près Châtellerault, vient de terminer la publication d'un très important ouvrage sur la coutellerie, depuis l'origine jusqu'à nos jours, qui comprend six volumes in-4°, ornés de 375 planches.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans les nombreuses dissertations auxquelles il se livre relativement à l'histoire de la coutellerie, à ses procédés de fabrication dans toutes les parties du monde, et au commerce de ces produits. Cette tâche dépasserait considérablement le cadre de cette analyse. Nous devons nous borner à signaler dans ce long travail les parties les plus importantes au point de vue de l'histoire, de l'industrie et du commerce de la coutellerie.

Les éléments de la partie de cette étude qui concerne les armes aux

âges préhistoriques en France, en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique, sont empruntés aux publications des archéologues connus, MM. Chauvet, Cartailhac, Chantre, marquis de Nadaillac, etc.

M. Pagé parle de l'armement en Grèce, à Rome, chez les Gaulois, chez les peuples barbares des invasions.

Nous arrivons au Moyen-Age, où les couteliers furent jusqu'au quinzième siècle, ainsi que le pense l'auteur, plutôt des taillandiers, car l'usage des couteaux était peu répandu.

A Toulouse, par exemple, les couteliers et les taillandiers faisaient, au quinzième siècle, partie de la même corporation.

Il y avait à Paris, en 1261, selon le *Livre des métiers*, d'Etienne Boileau, les *fèvres coustеliers* qui fabriquaient les *allemelles* ou lames de couteaux *et les coustеliers faiseurs de manches.*

Les plus anciens statuts de couteliers de Province sont ceux de Toulouse, remontant à 1292.

Les armes des couteliers de Toulouse étaient d'argent à trois bandes de sinople.

L'auteur s'occupe ensuite de la fabrication des couteaux dans les diverses villes de France : Thiers, Langres, Nogent, Nevers, Châtellerault surtout où cette industrie, constatée authentiquement seulement au milieu du seizième siècle, a subi des phases diverses auxquelles M. Pagé nous fait assister.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles nous voyons progresser la coutellerie, et nous assistons à la création de types intéressants de couteaux et d'instruments à usages divers; puis, au dix-neuvième siècle, le développement de la coutellerie est porté à un niveau élevé. Les couteaux de table, les ciseaux, les rasoirs, surtout les instruments de chirurgie atteignent à un haut degré de perfectionnement.

Plusieurs chapitres sont consacrés aux procédés techniques de la fabrication.

Il est impossible de donner un aperçu rapide et exact de cette partie de l'ouvrage qui est traitée avec précison et compétence. Rien ne semble avoir été omis dans cette étude, depuis le travail de la forge, la trempe, l'émoulage, jusqu'à la désignation des matières de toute sorte employées à la fabrication et à l'ornementation.

La coutellerie d'art a aussi sa monographie.

L'auteur n'a garde de passer sous silence la modeste industrie voisine et issue de la grande, c'est-à-dire celle des repasseurs, des gagne-petit.

Par des rapprochements successifs de leurs prix, M. Pagé nous intéresse en nous fournissant la valeur des couteaux, des ciseaux, des rasoirs depuis le quatorzième jusqu'au dix-neuvième siècle.

Les tomes V et VI de l'ouvrage sont consacrés à l'étude de la coutellerie en Europe, puis en Afrique, en Amérique, en Asie et en Océanie. En Allemagne, la coutellerie est à peu près concentrée aujourd'hui et depuis longtemps à Solingen dont les épées étaient célèbres au Moyen-âge.

La ville de Steyer a toujours été considérée comme le centre de la coutellerie autrichienne, et cette réputation s'est maintenue de nos jours.

On ne relève pas de traces de cette industrie en Suisse avant le dix-septième siècle. Elle y est du reste aujourd'hui peu développée.

La coutellerie est fort ancienne et a joui d'une grande renommée en Angleterre dès le Moyen-Age. Sheffiel a été et est demeuré le plus grand centre de coutellerie du monde.

On sait que cette industrie fut célèbre en Italie, surtout au seizième siècle.

L'Espagne, dit M. Pagé, a été un des premiers pays où se pratiquèrent avec succès la métallurgie du fer et la fabrication des armes. Il donne les statuts de couteliers de certaines villes et s'étend sur les produits célèbres de Albacete, Jaen, Guadix, Séville et surtout Tolède.

Pour le Portugal, on ne peut citer que Guimaraès où cette industrie soit quelque peu pratiquée.

La coutellerie est en quelque sorte localisée en Russie dans les gouvernements de Nijni Novgorod et de Wladimir, où les ouvriers sont répartis dans une centaine de villages.

Uskub, Janina, Andrinople peuvent être regardés comme les principaux centres de fabrication actuelle en Turquie.

En Suède, on trouve un établissement de premier ordre à Eskiltuna, datant de 1654.

La Norwège et la Hollande produisent peu de coutellerie et sont tributaires de l'Allemagne et de l'Angleterre.

La production belge, assez importante, est exercée à Namur, Gembloux, Lierre, Aerschot.

Si nous suivons ensuite M. Pagé en Amérique, nous voyons que les Etats-Unis seuls sont affranchis de toute dépendance commerciale à ce point de vue, et que ses produits de coutellerie ne sont presque exclusivement vendus qu'en Amérique.

L'industrie coutelière est peu intéressante en Afrique, si ce n'est chez les Arabes.

Pour l'Asie : le Japon, la Perse, l'Inde fournissent à l'auteur d'intéressants renseignements sur la fabrication des armes.

Des statistiques présentées par M. Pagé, pour l'importation et l'expor-

tation de la coutellerie soit en Europe, soit dans les autres parties du monde, il ressort que l'Angleterre tient la tête de l'exportation avec un chiffre de 17,752,567 francs, l'Allemagne vient ensuite avec 11,500,000 fr, en chiffre rond ; enfin, la France avec 3,976,909 francs (1896).

M. Pagé traite en divers endroits la question de la situation économique de l'ouvrier coutelier, qu'il prend sous l'ancien régime et suit jusqu'à nos jours. Il résulte de ces rapprochements, que l'ouvrier le plus heureux est celui qui est employé dans l'usine de M. Pagé, à Domine.

Ce grand ouvrage est bourré de documents, de notes, de renseignements fort suggestifs, d'une infinité de détails, dont il est matériellement impossible de parler dans cette brève analyse; mais il peut être consulté avec fruit et intérêt aussi bien par l'historien que par l'industriel et l'économiste.

Séance du 25 juin.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

M. COUZI, membre résidant, dépose sur le bureau des photographies de l'église de Cintegabelle et annonce une note sur cet édifice.

Lecture est donnée de la suite des rapports sur les travaux envoyés au concours.

M. DELORME, membre résidant, présente quelques monnaies découvertes en creusant une cave au nº 19 de la rue Saint-Etienne.

Ce sont :

Une *Obole* de Raymond VII, comte de Toulouse;

Un *Bourgeois fort* de Philippe IV, roi de France (1285-1314);

Une monnaie de cuivre du treizième siècle trop fruste pour être déterminée ;

Un *Petit Blanc* de Charles VI (1380 à 1422) ;

Un jeton à compter à l'effigie de Henri IV, gravé à Nuremberg, par *Hans Laufer* ;

Deux liards de France à l'effigie de Louis XIV, l'un frappé à Pau en 1694, l'autre à Toulouse en 1695,

Et enfin un disque de cuivre, sans aucune inscription, percé au centre d'un trou. De nombreux disques semblables, en plusieurs modules, furent découverts en 1869 dans l'ancien cimetière des pestiférés, au Ramier du Bazacle, autrefois Pré des Sept-Deniers; M. Delorme n'a pu, jusqu'à présent, déterminer l'usage auxquels ils étaient destinés.

Séance du 9 juillet.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

La Société, ayant entendu les derniers rapports présentés par la Commission du concours de l'année, et entendu les conclusions, les adopte après discussion ainsi qu'il suit :

Prix Ourgaud.

M. l'abbé GALABERT, curé d'Aucamville (Tarn-et-Garonne), et M. BARASCUD, de Caussade : ***La ville de Caussade (Tarn-et-Garonne), ses vicomtes, ses barons*** (Rapporteur particulier, M. Saint-Raymond).

Médailles de vermeil.

M HULOT, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, pour un manuscrit enluminé : ***Recueil d'armoiries ecclésiastiques toulousaines*** (Rapporteur, M. de Lahondès).

Médailles d'argent.

M. l'abbé R. CORRAZE, curé de Caignac (Haute-Garonne) : ***L'église et la croix de Saint-Amans en Comminges.*** Notice historique et archéologique, manuscrit (Rapporteur, M. le baron Desazars de Montgailhard).

M. l'abbé Marius MILHAU, curé de Pin-Balma : ***La paroisse de Pin-Balma (Haute-Garonne)***, manuscrit (Rapporteur, M. Lapierre).

M. Ch. FOUQUE, de Toulouse : ***Catalogue des noms des quartiers et des rues dont l'origine indique une corporation ou un métier*** (Rapporteur, M. E. Cartailhac).

Médaille de bronze.

M. l'abbé Auguste MAURETTE : ***Series S. S. Pontificum cardinalium et episcoporum ex ordine cisterciensi assumptorum*** (Rapporteur, Mgr Batiffol).

M. BARRIÈRE-FLAVY est nommé rapporteur général du concours.

Le Secrétaire signale, dans les imprimés déposés sur le bureau, le splendide ouvrage publié par notre savant correspondant, M. Espérandieu. C'est le tome premier du ***Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine***, comprenant les monuments de Alpes-Maritimes, des Alpes cottiennes, de la Corse et de la Narbonnaise. C'est dans la grande série des documents inédits sur l'histoire de France que paraît ce volume de 490 pages in-4°, à 2 colonnes, ne renfermant pas moins de 835 figures placées dans le texte.

C'est un véritable monument qu'élève M. Espérandieu. Par malheur, à cause des figures en simili, on a dû tirer sur du papier couché condamné à disparaître après un siècle de durée environ. L'ouvrage aurait mérité un beau papier durable. Les gravures seraient venues presque aussi bien.

M. Robert Roger, correspondant à Pamiers, assiste à la séance et fait la communication suivante :

Haches de bronze trouvées dans l'Ariège.

Au mois de juin dernier, des ouvriers occupés à retirer de la pierre pour bâtir, parmi les éboulis de la base du Soudour, au-dessus du chemin d'Arignac à Tarascon, mirent à découvert deux haches de bronze à talon de l'époque morgienne et exactement semblables (Fig. 1).

Ces haches sont surtout caractérisées par les anneaux placés sur les faces latérales, de chaque côté du talon. De plus, les lèvres des bords de la lame se réunissent, sous le talon, pour former deux sillons profonds et une lèvre médiane qui bifurque en un V à branches gracieusement incurvées et se mourant dans le plat de la lame.

Un des anneaux a été brisé et la cassure ancienne paraît intentionnelle car elle se retrouve au côté opposé dans le second exemplaire. On remarquera, sur celui que nous avons dessiné, trois petites encoches à la partie supérieure.

Dimensions : longueur, 196 millimètres ; largeur de la lame, 53 millimètres.

Une hache de même forme mais sans ornementation, trouvée à Beira Alta (Portugal) et conservée au Musée d'archéologie Do Carmo, à Lisbonne, a été représentée par Mortillet (*Musée préhistorique*, 2e éd., pl. LXXII, n° 819).

Deux autres haches de l'époque larnaudienne, aussi semblables entre elles (fig. 2), ont été trouvées il y a quelques années, par un entrepreneur

occupé à la construction d'un chemin, au lieu dit La Unarde, à 2253 mètres d'altitude, sur la montagne qui sépare les communes de Siguer et d'Aston, près de la frontière d'Andorre.

Dans ces haches, les ailerons, placés tout à fait à la partie supérieure,



Fig. 1 et 2. — Haches de bronze ariégeoises.

ont leur lèvres amincies au marteau et repliées jusqu'à se recouvrir. La longueur inusitée de la lame donne une certaine élégance à l'objet.

Dimensions : longueur, 160 millimètres; largeur du tranchant, 48 millimètres; largeur transversale aux ailerons, 70 millimètres.

La présence, dans les deux cas, de deux haches provenant d'un même moule, semble indiquer qu'il s'agissait de cachettes de fondeurs. M. Cartailhac a signalé jadis la rareté de ces dépôts dans le midi pyrénéen. (*L'Anthropologie*, t. IX, 1898, nº 6, pp. 666 et s.)

D'autres objets auraient été trouvés à La Unarde mais, nous n'avons

pu recueillir que des renseignements trop vagues pour essayer de les identifier.

M. Barrière-Flavy fait observer que durant l'été de 1893 il pratiqua quelques fouilles en ce lieu de La Unarde, signalé par Adolphe Garrigou comme ayant été le théâtre d'un combat entre les Franks et les Sarrasins en déroute, et ne recueillit que deux lames de fer oxydé de dimension différente, qu'il a publiées dans sa monographie de la Baronnie de Miglos en 1894.

M. Cartailhac dit que la hache à talon à deux anneaux est remarquable. C'est un type répandu en Portugal et au nord-ouest de l'Espagne, rare dans notre Sud-Ouest, où on le signale à Tarbes (Hautes-Pyrénées), à Langoiran et à Saint-Emilion (Gironde). Six ou sept spécimens sont connus dans le sud de l'Angleterre. Cette distribution permet de considérer ces divers pays comme ayant été soumis aux mêmes influences, aux mêmes relations commerciales à une période assez avancée de l'âge du bronze. L'autre hache est d'un type également tardif et plus répandu.

Le Secrétaire général,

Emile Cartailhac.

C W
DC
30
S66
ser. 2
no. 38

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum.

NOUVELLE SÉRIE N° 38

Séances du 2 novembre 1907 au 15 juillet 1908.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat

---

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT LIBRAIRE-ÉDITEUR
Librairie de l'Université
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

1908

Note pour la reliure : trois années forment un volume (1907, 1908, 1909).

UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES DU BULLETIN



JULES DE LAHONDÈS

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI.

[illegible] PRINCIPAUX ARTICLES DU BULLETIN

[illegible]



Jules de LAHONDÈS

PRÉSIDENT ACTUEL DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1907-1908

Séance du 26 novembre 1907.

Présidence de M. Jules DE LAHONDÈS.

LE PRÉSIDENT, après avoir annoncé la reprise des travaux, déplore en ces termes la perte cruelle que la Société vient d'éprouver :

Décès de* M. L. DELOUME, *trésorier de la Société.

« M. Louis Deloume est mort au début des vacances, emporté par une rapide maladie. Membre titulaire depuis 1887, trésorier depuis 1895, il méritait à bien des titres notre reconnaissance.

« M. Ozenne avait acquis et donné l'hôtel d'Assézat pour y loger les Académies principales de Toulouse. Il avait inscrit la Société archéologique dans ce groupe vraiment privilégié, et c'était à l'instigation de son ami M. Antonin Deloume. Celui-ci, légataire universel et exécuteur testamentaire, écouta volontiers son frère Louis qui sollicitait pour nous une place excellente dans l'antique et beau palais et avait dressé le plan de notre installation. Le légataire univeasel solda tous les frais, donnant ainsi un rare exemple de générosité.

« Louis Deloume, notre trésorier, connaissait mieux que personne le facheux état de notre caisse. Il eut l'idée de nous engager à céder à la Ville les précieuses collections recueillies et conservées par la Société depuis que, sous l'Empire, on l'avait éloignée du Musée qu'elle avait contribué si largement à organiser et à enrichir.

« La Municipalité accepta avec empressement notre cession en échange d'une rente de 2,000 francs à payer jusqu'en 1931. Elle obtenait d'autre part notre concours dévoué pour l'installation du nouveau Musée au Collège Saint-Raymond.

« Le rôle de notre ami dans cette fondation fut considérable. C'est lui qui découvrit le local convenable et le fit adopter par le maire, M. Camille Ournac. M. Roschach, pour lequel chacun avait la plus justifiée déférence, et M. Louis Deloume furent les conseillers écoutés d'une municipalité intelligente qui bientôt put être fière de l'œuvre accomplie sans bruit, sans ostentation, presque sans frais. Une charte libérale favorisa les débuts et la marche du Musée que l'on admire aujourd'hui. La Société archéologique s'honore d'avoir contribué au succès.

« Pourquoi ne pas rappeler que notre regretté confrère était fort habile de ses mains? Il « tournait » à la perfection. Il exécutait des travaux de marqueterie avec le talent des maîtres d'autrefois dont il avait beaucoup étudié les ouvrages. Il aimait à fréquenter les ateliers d'ébénisterie où l'on appréciait fort ses conseils. Il favorisa leur développement, et l'extension, aujourd'hui considérable, de cette industrie toulousaine renaissante lui est due en partie.

« Son accueil cordial augmentait l'autorité de ses avis. C'était un ami sûr, un brave cœur ouvert à tous les sentiments généreux. c'était aussi un esprit aimable et verveux; sa causerie s'animait de franchise, de sens de décision, de traits vifs qui portaient, d'idées qui s'imposaient.

« Toulouse, d'ailleurs, a des raisons supérieures de regretter M. L. Deloume. En 1875, année de la grande inondation, il était adjoint au maire. Il eut l'occasion de rendre de tels services que le maréchal de Mac-Mahon, visitant Toulouse, lui remit la croix de la Légion d'honneur aux applaudissements de la population. »

M. le Président ajoute que M. Bruno Deloume, conformément au vœu de son père, a ajouté à l'avoir de la Société un don important et offre son portrait peint cette année même par Mlle Cartailhac. Cette image a pris dans la salle des séances la meilleure place et rappellera d'âge en âge les traits de notre bienfaiteur.

M. le Président entretient ensuite la Société du legs de Mme de Clausade, à propos duquel elle a délibéré le 5 novembre dans une séance extraordinaire. Lecture est donnée par le Secrétaire général du procès-verbal qui est adopté.

Ce texte, voté à l'unanimité par les membres de la Société, étant

d'ordre purement administratif, ne figurera pas au *Bulletin*. M. LE PRÉSIDENT tient cependant à publier la générosité de Mme de Clausade Saint-Amarant, née de Fleury, veuve de notre dernier Président, décédée à Rabastens le 29 juin 1907.

Déjà Mme de Clausade nous avait donné un capital destiné à notre caisse des prix. Conformément au vœu de son époux, elle nous lègue par testament olographe en date de mai 1896, *le médaillier* que celui-ci avait formé avec compétence et à grands frais et *les œuvres d'art* qui seront à choisir dans le mobilier et dignes d'être exposées aussi dans notre Musée.

La Société archéologique du Midi de la France, informée de ces généreuses intentions, espère que les héritiers voudront bien les accomplir. En tout cas son devoir est nettement indiqué : elle accepte le legs et en poursuivra la réalisation avec confiance, par respect pour ses bienfaiteurs défunts, et dans l'intérêt même de Toulouse et des études archéologiques et artistiques.

Communication est donnée de la correspondance arrivée pendant les vacances et qui comprend près de deux cents volumes ou livraisons, envois des Sociétés avec lesquelles nous échangeons nos publications.

Le Secrétaire signale les nouveautés :

1° *Praveck, l'âge préhistorique*, revue d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques des pays tchèques, Bohême, Moravie, Silésie. Le directeur, M. I.-L. Cervinka, conservateur et président de la Société d'archéologie de Moravie, doit être félicité et remercié. Il contribue avec de zélés et savants collaborateurs au progrès de la science, et même les personnes qui ne peuvent pas lire le tchèque pourront, grâce aux titres traduits en français et aux nombreuses et excellentes illustrations, profiter de leurs découvertes.

L'échange est accepté avec empressement et nous tâcherons d'avoir les deux premiers tomes 1905 et 1906.

M. CARTAILHAC rappelle que nous avons déjà la bonne fortune d'être en relation avec un autre tchèque éminent, M. le professeur Dr J.-L. Pic, du musée de Prague, qui a visité notre ville il y a quelques années et nous gratifie de ses belles publications (traduites quelquefois par M. Déchelette).

Deux périodiques portugais nous ont demandé l'échange, et nous sommes très honorés de ce désir :

2° *Portugalia, materiaes para o estudo do Povo portugues* (matériaux pour l'étude du Peuple portugais), est une revue publiée à Porto par MM. Ricardo Severo, directeur; Rocha Peixoto, rédacteur en chef; Fonseca Cardoso et Jose Fortes, secrétaires. C'est une des plus magnifiques de l'Europe. Les articles y sont illustrés avec art et à grands frais. Ils sont très sérieux et constituent des documents importants pour l'archéologie des divers âges et le folklore du Portugal.

3° Avec moins de luxe et une apparence plus modeste, M. J. Leite de Vasconcellos, Directeur du Musée ethnologique, édite à Lisbonne *O archeologo portugues*, qui, depuis douze années, a conquis l'attention et l'estime des érudits. M. Leite de Vasconcellos a visité notre ville il y a huit ans. Il était au nombre des disciples qui se groupèrent avec tant de joie et de fierté autour de Gaston Paris et de Chabaneau, que Toulouse eut l'honneur de posséder quelques jours, pendant la réunion des Sociétés savantes.

4° Grâce à l'intervention bienveillante de Mgr Batiffol, la ***Revue Mabillon***, archives de la France monastique, nous sera désormais adressée. Nous remercions le R. P. dom J.-M. Besse, directeur.

5° D'Italie, du musée civique de Vérone. nous arrivent les premiers fascicules de ***Madonna Verona***. C'est un périodique ouvert à l'art ancien, à l'archéologie et aux sciences naturelles; illustré d'ailleurs avec goût, et digne d'attention.

Parmi les ouvrages envoyés par nos correspondants, il faut remarquer :

Sulpice Sévère à Primuliac, par M. Félix Mouret, 236 pages in-8° avec quinze planches photogravées, dessins et cartes. Paris, Picard, 1907.

Le Secrétaire général rappelle qu'il a plusieurs fois entretenu la Société des travaux de M. F. Mouret, qui donne un bien rare exemple. Malgré les occupations souvent pénibles, toujours très absorbantes, qui s'imposent au propriétaire de grands vignobles, notre confrère trouve le moyen de poursuivre des recherches difficiles, longues et onéreuses, aux environs de son domaine de Nègre, commune de Vendres, près l'étang de ce nom. N'ayant pas trouvé dans les ruines du temple de Vénus les anti-

quités qu'il espérait et le succès qu'il méritait, il s'est attaqué à un autre terrain archéologique, à un grand problème historique. Il a fait d'importantes découvertes; a-t-il résolu la question? Disons d'abord qu'il s'est formé lui-même, qu'il a lu énormément et que le livre annoncé et qui n'avait aucun patronage parisien a mérité, aussitôt paru, l'estime des critiques sévères. Salomon Reinach, dans la *Revue archéologique* (p. 311), Ch. Lecrivain, dans les *Annales du Midi* (p. 586), se trouvent d'accord pour trouver les preuves insuffisantes, mais pour reconnaître que c'est un « livre sérieux, très intéressant ».

Voici la thèse : Vers 390, Sulpice-Sévère se convertit et se retira dans son domaine de Primuliac, où il fit construire un oratoire, le premier monastère de la Narbonnaise, le second de la Gaule, saint Martin l'ayant devancé de peu à Marmoutiers, près de Tours. Sulpice-Sévère vécut là jusqu'à l'arrivée des Vandales (406), qui détruisirent tout; c'est là qu'il écrivit ses ouvrages qui firent sa réputation.

Où était Primuliac? Entre Bordeaux et Toulouse, disent les uns, sans raisons claires et nettes. Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* admettent qu'il faut chercher Primuliac dans les environs de Narbonne, s'il est possible de se baser sur quelques passages des écrits du personnage. Plusieurs auteurs précisent nettement et disent « au voisinage de Béziers ».

M. Mouret ajoute : Vendres était alors l'annexe et l'avant-port de la capitale de la Narbonnaise. Or, il y a près de Vendres, au sud de Béziers, un territoire riche en débris antiques, Saint-Bauzille-d'Esclatian, au sommet du parc de La Savoye, propriété de M. Henri Mouret, son frère. Primuliac était là.

M. F. Mouret étudie ce terrain depuis plusieurs années et il a recueilli autant d'informations historiques que de monuments archéologiques.

Les archives et le sol ont répondu inégalement. Les textes anciens, sans la moindre allusion à Primuliac et à Septime-Sévère, mettent en évidence l'importance de cette localité de Sclatiano ou d'Esclatiano. Un tumulus la domine, c'est proprement Saint-Bauzille, le *Puech*, le *cementeri de Saint-Bauléri*, au sommet duquel s'élevait une grande croix. Là venaient les processions de Vendres, le jour de Pâques. C'était un lieu béni.

En fait, le monticule était couvert de tombes, de silos, de murs, de décombres. M. F. Mouret y a recueilli un denier d'argent du onzième siècle, des briques à rebord, des débris variés de céramique barbare, mérovingienne, des meules à bras gallo-romaines. Les tombes, au nombre de plus de cent cinquante, la plupart orientées E.-O., creusées dans la roche, avec emplacement pour la tête. Elles étaient vides d'objets. Une

seule a livré une plaque de ceinturon mérovingienne. Quelques-unes étaient creusées dans des blocs détachés de la roche.

Une terre très voisine a livré quantité de débris romains, vases sigillés de l'atelier de la Graufesenque, fragments de céramiques à pâte orange, estampée avec des motifs symboliques chrétiens, les premiers, d'après M. Déchelette, signalés dans le Midi; d'autres à pâte grise, ornementés avec des palmes et divers dessins qui sont, d'après ce savant spécialiste, du cinquième siècle, ce qui donnerait la date de la vigne du Roc, emplacement de la villa de Primuliac; le monastère aurait été sur le tumulus.

Dans une série de chapitres, M. Mourèt passe en revue les preuves tirées des textes, il groupe tous les renseignements qu'ils donnent sur le monastère. Il rappelle avec complaisance la vie de Sulpice-Sévère. Il cherche à comprendre et à établir la survivance de son œuvre, l'histoire de la chapelle de Saint-Bauzille détruit en 1551. Une foule de documents qui constituent le fonds des preuves de ses conclusions.

M. Mouret eut l'amabilité de me faire visiter sa commune et ses antiquités. Je l'ai vu à l'œuvre, patient, érudit et fort avisé. Je garde de cette excursion un de mes meilleurs souvenirs et j'admire tout le parti que notre confrère a su tirer de la terre, des monuments et des bibliothèques.

M. PONTNAU, membre correspondant, expose qu'une des *vieilles maisons de Cordes* est en vente et pourrait être acquise par la Société. Il est autorisé à suivre de près cette affaire.

M. E. CARTAILHAC rend compte du premier Congrès d'histoire et d'archéologie du Sud-Ouest tenu à Bordeaux du 17 au 20 octobre dernier. Son succès a dépassé les espérances et il convient d'adresser de cordiales félicitations à la Société des Archives de la Gironde et à la Société archéologique de Bordeaux qui en avaient pris l'initiative. Il y eut 117 adhésions et plus de 40 communications.

Séance du 10 décembre.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président*.

La correspondance imprimée comprend des brochures : 1° de M. J. Poux, *La Cité de Carcassone à la fin du seizième siècle*,

48 pages in-8°, Paris, 1907. C'est une étude archéologique d'après des comptes royaux inédits, treize exercices de 1563-1609. L'auteur n'a pas séparé l'histoire de la forteresse du récit de la vie même des ouvriers qui furent les artisans de sa fortune.

2° De M. E. Harot, *Armorial des évêques et archevêques de Toulouse*, 10 pages in-8°, V planches. Cette jolie plaquette est un extrait du *Recueil d'Armoiries ecclésiastiques toulousaines*, honoré d'une médaille de vermeil par la Société au dernier concours.

3° La suite et fin du *Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone*, in-4°, 1905, qu'édite la Société Archéologique de Montpellier grâce à la collaboration de : MM. Paul Alans, archiviste du département; abbé Cassan, archiviste du diocèse ; E. Meynial, professeur à la Faculté de Droit.

M. Pontnau, correspondant, rend compte des opérations qui se poursuivent au sujet de la vente d'une vieille maison à Cordes.

Le Secrétaire général annonce deux candidatures au titre de membre correspondant; renvoyées à l'examen de MM. Saint-Raymond, Delorme, abbé Auriol.

M. de Lahondès lit la note suivante :

Ronsard couronné à Toulouse par l'Académie des Jeux-Floraux.

L'Académie des Jeux-Floraux avait mis au concours, en 1908, une étude sur les progrès introduits par Ronsard dans la langue et la poésie françaises et les honneurs qu'il a reçus à Toulouse.

Ronsard n'est jamais venu à Toulouse, mais la Compagnie qui s'appelait encore le Collège de rhétorique lui accorda, en 1555, une Minerve d'argent.

Comme la remise de cette orfèvrerie mythologique paraissait douteuse d'après les délibérations de l'hôtel de ville, seul dispensateur des dépenses de la poétique Compagnie, il a paru utile de revoir les textes, de tâcher d'en découvrir de nouveaux, ceux-ci établissant heureusement que la Minerve n'est pas demeurée à l'état de rêve garonnais et qu'elle a été réellement envoyée au grand poète dont la renommée a reconquis de nos jours l'éclat qu'elle eut au temps de la Pléiade.

La délibération du Collège de rhétorique du 3 mai 1554 porte, après l'adjudication des fleurs « de la violette et de la soulcie » :

« Et quant à la fleur de l'églantine, fut aussy par commun advis et délibération arresté qu'elle serait adjugée à Monsr Pierre de Ronsard, poëte ordinaire du roi nostre sire, pour excellense et vertu de sa personne et que la dicte fleur soit augmentée de prix selon ce qui serait advisé, laquelle luy serait envoyée de portée en la court et en son lieu serait reçue et acceptée par M. Pierre Pascal, docteur et maistre en la dicte science. »

La fleur ne fut pas envoyée et la délibération du 5 mai de l'année suivante dit :

« Et après fust aussy délibéré entre les dits sieurs mainteneurs et capitols et maistres en la dicte science sur la facture de la fleur de l'églantine adjugée l'année passée à Monsieur Ronsard, poëte ordinaire du roy, et fust arrestée par commun advis qu'elle serait augmentée de tel prix qu'il serait advisé par les dicts sieurs cappitols et fust commise la charge de ce faire et envoyer la dicte fleur au dict Ronsard au dict noble Pierre Delpech, bourgeois et cappitol. qui accepta et offrit faire son devoir. »

Puis le registre rouge contenant les délibérations de la compagnie de 1513 à 1584 ne parle plus de l'églantine ni de la Minerve envoyée au poëte.

Il mentionne au contraire, de même que les délibérations contemporaines du conseil de ville, « les grandes nécessités et surcharges que les habitants de la ville ont souffert journellement et la désolation en laquelle le pays est maintenant par suite des guerres, des pillards et de la contagion ».

En effet, le 1er mai 1555, jour où on lit pour la première fois : « ont été assemblés pour traicter des *Jeux-Floraux...* », la délibération porte après la distribution des fleurs :

« Après avoir longuement traicté et débattu, soubs protestation expresse de point n'enfreindre, faire préjudice et conséquence à la louable institution de dame Clémence observance et coutume immortelle et immémoriale, a esté conclu et arresté, qu'attendu la grande nécessité du temps qu'il se présente affluence et nombre incrédible de pauvres tant de la ville et faubourgs que forains et pour donner exemple au peuple habitans de la ville et circomvoysins et pour restreindre les despences pour subvenir aux pauvres de Dieu, la somme de cent livres tournois accoustumée estée employée au banquet, célébration ou souvenance de la dicte dame le dict jour de la distribution des fleurs sera, pour ceste fois tant seullement, donnée, distribuée et desportée en pain le poids qui sera advisé à la subvention et nourriture des pauvres de Dieu et pour réunion a l'aumosne que la ville et habitans font pour cause de la dicte nécessité tel jour qu'il sera advisé.

« Et pour ce faire, le jour de la distribution s'assembleront le corps et collège des Jeux-Floraux en la maison commune où les tous ensemble, les officiers et ministres de messieurs les cappitols partant de la dicte maison commune se rendront à l'église du Taur et d'illecq iront en procession, passant par l'église de la Daurade en laquelle les grâces des prix floraux ont accoustumé estre rendues et se rendront à l'église Saint-Sernin où sera dicte et célébrée solempnellement une messe à diacre et sous-diacre et faît prières et oraisons à Dieu le créateur qu'il luy plaise retirer sa main de justice et, de sa miséricorde et clémence, avoir pitie de son peuple crestien.

« Et ce faict, seront députtés tels membres de la dicte assemblée qu'il sera advisé pour aller faire et distribuer la dicte aulmone aux lieux où les pauvres seront assemblés, le tout soubs les protestations susdites et sans estre tiré à conséquence. »

Les délibérations du conseil de ville des temps correspondants ne contiennent aucune mention de la fleur donnée à Ronsard ni surtout d'une augmentation de prix ni de la Minerve. Les registres continuent simplement à porter l'allocation annuelle et invariable des trente-six livres dix sols pour les trois fleurs d'argent, d'autres trente-six livres au prêtre qui célèbre la messe chaque jour à la chapelle de la maison de ville, de cinq livres de gages pour le greffier des Jeux Floraux et de cent livres pour le dîner du 3 mai, que les mainteneurs de l'année 1555 convertirent en une aumône pour les pauvres.

Mais les comptes disent souvent plus que les délibérations elles-mêmes.

Laganne, dans sa vigoureuse attaque aux Jeux Floraux, où il n'a pas de peine à démontrer que toutes les sommes d'argent dont ils ont joui leur ont été données par le conseil de ville depuis leur origine, avait déjà publié le mandat de décembre 1555 :

« Payé à Blaise Colom, orphèvre, la somme de 80 livres 10 sous 2 deniers pour la fourniture et façon de la Minerve d'argent pour faire un présent à M. Pierre Ronsard, et à Pierre Noblat, gainier, pour en avoir fait l'étui, 15 sols. »

Ce mandat ne se retrouve pas dans les comptes ni dans les pièces à l'appui des comptes de l'année. Sa rédaction indique d'ailleurs peut-être que Laganne a résumé deux mandats distincts.

Mais le registre des comptes de 1555 porte :

« Plus ay païé à Blaise Colom, maître orphèvre, la somme de quarante livres tournoises pour commencement de paie de la Minerve d'argent qu'il a prins à faire pour faire présent à Monsieur Ronsard, poëte du roy nostre sire par mandement du III juillet. »

(Registre CC. 749. Comptes 1555-56, f° 45 recto et verso.)

Et le registre suivant :

« Plus ay païé à Blaise Colom, maître orphèvre de Thl., la somme de quarante livres seitze sols huict deniers tournois pour fin de paie de huictante livres seitze souls et huit deniers, tant pour la fourniture qu'il a faicte de la Minerve que pour la fasson d'icelle. Icelle a esté faicte pour faire un présent à M. Ronsard. »

(Registre CC. 750. Comptes 1555-56, f° 49 recto.)

Dans ce même registre se lit un autre compte indiquant que Blaise Colomb était l'orfèvre attitré de la ville :

« Plus ay païé à M. B. Colomb, orphèvre de Thl., la somme de vingt-cinq livres à luy ordonnée pour commencement de paie en déduction de ce qui luy sera du des trompettes d'argent qu'il fait pour la ville, le xxe febvrier. »

Le 3 mai 1586, les mainteneurs rappelèrent que Ronsard s'était montré très honoré de la Minerve d'argent qui lui avait été envoyée par les Jeux Floraux, ainsi qu'il l'avait fait connaître par les actions de grâces qu'il en rendit et par beaucoup d'autres témoignages qui se trouvent parmi ses écrits et parmi ceux d'autres poètes de ce temps. Ils décidèrent de donner de même un Apollon d'argent à Antoine de Baïf, « tenant aujourd'huy M. Anthoine de Bayf, au jugement des plus savants de la France, par les dires du dict Ronsard, le premier rang entre les poètes tant pour estre le plus ancien de tous que pour estre celuy qui, par la cognaissance des lettres grecques, avait beaucoup aydé le dict Ronsard à l'enrichissement de la langue et poësie françaises. »

Il est donc certain que Ronsard a reçu des Mainteneurs et des Capitouls la Minerve d'argent.

Séance du 17 décembre.

M. Edouard Privat est élu trésorier de la Société en remplacement de M. Louis Deloume, décédé.

Dans la correspondance imprimée, on signale une brochure d'un membre correspondant, M. Roger Rodière, et un ouvrage important d'un autre, M. l'abbé Jean Lestrade, *Histoire de l'art à Toulouse, nouvelle série de baux à besogne*, 1461-1677, 56 pages in-8°. Une partie de cet opuscule a paru dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi* (voir ci-dessus, p. 19).

Sur le rapport de la Commission spéciale fait par M. Ed. Saint-Raymond, la Société procède au vote. Sont élus membres correspondants : MM. Eugène Harot, élève architecte à l'Ecole nationale des beaux-arts, et l'abbé Corraze, curé de Balma.

M. Pasquier, membre résidant, archiviste du département, rend compte des opérations de l'Administration des Beaux-Arts pour le classement et la conservation des objets précieux des édifices religieux.

Après discussion, la Société décide de signaler au Ministère une nouvelle série d'objets omis dans ses premières listes.

La Société décide de déclarer vacante une place de membre résidant.

La Société a reçu en don un fragment de colonne visigothe de l'église de la Daurade.

M. le comte Begouen, membre résidant, donne lecture de l'étude suivante :

Une espionne inconnue du cardinal de Richelieu. — Madame d'Amalby, née Sybille des Aigues.

« Ce ministre, dit le P. Griffet, dans son histoire de Louis XIII, en parlant de Richelieu, employait toutes sortes de moyens pour découvrir les secrets des cours étrangères et les intrigues de celle de France par le moyen des lettres interceptées. « Je vous dirai bien que M. le Cardinal « est un étrange esprit, disait un jour Louis XIII au père Caussin, car « il découvre toutes choses. Il a des espions proche des princes étran- « gers...[1] »

Le mélancolique roi de France aurait pu ajouter « proche même de son souverain », car le cardinal de Richelieu, au milieu de cette cour où les intrigues se jouaient plus nombreuses qu'on ne le vit jamais autour d'aucun monarque, avait trouvé le moyen d'établir tout un système d'espionnage si merveilleusement organisé que jamais ses délateurs ne se firent prendre sur le fait, que même, lorsqu'ils étaient soupçonnés, ils avaient assez d'audace et d'astuce pour se disculper et qu'il fallut la mort même du cardinal pour faire éclater au grand jour l'existence de

1. *Histoire du règne de Louis XIII*, par le P. Griffet, S. J., Paris, 1758, t. III, p. 39.

tout ce système d'espionnage. Bien plus, certains espions de Richelieu sont restés jusqu'à ce jour absolument ignorés, et, en venant ajouter aujourd'hui à la liste des espions féminins du puissant ministre le nom de la femme d'un conseiller au Parlement de Bordeaux, Mme d'Amalby, née Sybille des Aigues, je viens confirmer un soupçon vite rejeté jadis comme manquant de base par les intéressés eux-mêmes, mais que les documents historiques confirment de la façon la plus absolue, à mon avis.

Je crois intéressant d'exposer en détail la procédure que j'ai employée pour convaincre, après plus de deux siècles, cette femme de parlementaire de duplicité.

***

A la mort du cardinal de Richelieu, en faisant l'inventaire de ses papiers, on trouva dans sa cassette particulière, entre autres documents, une liasse de dix-huit lettres originales portant sur le revers la mention « bon » ou « bonne », tracée d'une écriture banale. Une d'elles seule portait, de la main même du cardinal, l'annotation suivante : « Lettre de Mlle de Chémerault à garder du ... may 1640. »

On déclara aussitôt que toute cette liasse avait été écrite par une ancienne demoiselle d'honneur de la reine, Françoise de Barbezières, demoiselle de Chémerault, qui se disait fort dévouée à la reine Anne d'Autriche. Elle était la confidente de Mlle d'Hautefort, qui lui donna des preuves de son attachement. Nous aurons lieu d'examiner les relations de ces deux filles d'honneur de la reine. Suivons, pour le moment, les originaux mêmes des lettres dans leurs pérégrinations.

A la mort du cardinal, des copies en furent prises tout aussitôt. C'est ainsi que l'on en trouve deux à la bibliothèque de l'Arsenal, dans les manuscrits de Conrart, dont l'une est de la main même du silencieux académicien. Elles furent en outre publiées, en 1649, dans le « Journal de Monsieur le Cardinal, duc de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la cour es années 1630 et 1631 — MDCXLIX », sans nom d'imprimeur. — Elles reparurent, avec quelques variantes, dans les diverses éditions qui se sont succédé de ce volume. Plus récemment, Leclerc les donna en appendice dans son histoire du cardinal de Richelieu et V. Cousin les publia de nouveau avec des commentaires intéressants, quoique parfois inexacts, à la suite de son livre sur Mme de Hautefort[1].

Quant aux originaux, ils furent remis à la reine, « laquelle, dit La Porte en ses mémoires, envoya ces lettres à Mme d'Hautefort, au Mans,

1. V. Cousin, *Mme d'Hautefort;* un vol. in-8°, Paris, Didier et Cie, 1856, pp. 423 et suivantes.

et qui depuis ont été vues de toute la France et imprimées pendant les désordres de Paris [1] ».

Si, au lieu de nous contenter du texte imprimé des mémoires de La Porte, nous nons reportons au manuscrit original, nous voyons (page 177) qu'il a laissé là en blanc une demi-page, comme s'il eût voulu ajouter à la suite un passage que des raisons inconnues ne lui ont pas permis d'y écrire. Il nous sera permis sans doute de combler cette lacune, car, en feuilletant ce manuscrit original, nous y trouvons annexé l'original même de ces lettres. Sans doute, le fidèle domestique d'Anne d'Autriche, l'ami dévoué de Mlle d'Hautefort, pour qui, selon l'expression de Mazarin, il aurait donné tout son sang [2], avait laissé là l'espace nécessaire pour nous raconter en quelles circonstances sa grande amie lui avait remis ces documents. C'était sans doute afin de reconnaître vis-à-vis de lui combien il avait été perspicace lorsqu'il disait à Mme d'Hautefort de se méfier de Mlle de Chémerault et que celle-là, d'une nature trop droite pour croire à la trahison, repoussait comme injurieuse toute allusion à la duplicité de celle qu'elle considérait comme sa meilleure amie [3]. D'ailleurs, Mlle de Chémerault n'avait-elle pas été exilée de la cour par le cardinal en même temps qu'elle ? Comment aurait-on pu supposer que cette disgrâce n'était que feinte et que, même en exil, la *belle gueuse*, comme on se plaisait à l'appeler, jouissait des libéralités du cardinal ?

Quoi qu'il en soit, La Porte devint détenteur de l'original de ces let-

1. La Porte, *Mémoires;* Genève, 1745, p. 215.

2. *Si tagliarebbe le vene per Otfort*, IVe Carnet de Mazarin, p. 67, cité par V. Cousin.

3. « J'appris à Poitiers que Mlle de (Chemerault) avait intelligence à la cour et que même elle en recevait des bienfaits, qui paraissaient par la dépense qu'elle faisait, à quoi elle n'eût pu fournir par son revenu particulier. Je l'observai dans leurs entretiens (avec Mme d'Hautefort) et, comme je me défiais d'elle, il ne me fut pas difficile de connaître que les soupçons que j'avais eus n'étaient pas mal fondés. J'avertis Mme d'Hautefort de tout ce que j'avais vu et entendu. Mais comme elle est bonne et a la conscience tendre, elle ne put croire qu'elle fût capable de faire une si lâche action, et comme de temps en temps je m'affermissais dans la croyance que j'avais qu'elle trompait son amie, je ne pouvais m'empêcher d'exhorter Mme d'Hautefort de prendre garde à elle, et sa générosité naturelle l'empêchait toujours d'ajouter foi à tout ce que je lui disais, ne pouvant s'imaginer qu'une personne qu'elle aimait pût commettre un crime dont elle n'eût pu souffrir seulement la pensée. Aussi pour avoir jugé d'autrui par elle-même, elle se trouva déçue et ne put jamais être détrompée qu'après la mort de S. E., dans le cabinet duquel se trouvèrent dix-sept lettres où, par le moyen de Mme de la Malvi, elle rendait compte fort exact à S. E. de tout ce que Mme d'Hautefort lui avait confié tant en ce qui la concernait en particulier que de ce qui regardait la Reine. » (*Mémoires de La Porte*, manuscrit, pp. 175-176.)

tres, et elles ont été reliées à la suite du manuscrit original de ses mémoires qui est en ma possession.

Que ce volume in-4°, avec la reliure du temps, soit bien l'original recopié avec soin de la main même de l'auteur, cela ne fait pour moi aucun doute. Nous avons des pièces autographes signées de Pierre de La Porte; elles ne semblent différer de l'écriture même du manuscrit que d'une manière insignifiante, résultant du plus ou moins d'application apportée à la calligraphie.

Le P. Lelong, si bien renseigné sur toutes les sources de l'histoire de France à son époque, a eu connaissance de ce manuscrit. Il le décrit de la façon suivante, dans sa *Bibliothèque historique*, tome II, sous le n° 23907:

« Le manuscrit original de la main de l'auteur, in-4°, est entre les mains d'une dame qui avait épousé en premières noces un descendant par femmes de M. de La Porte. Il est entièrement conforme à l'imprimé, mais on trouve à la suite plusieurs morceaux intitulés : *Pièces détachées*. Le premier, entre autres, contient quelques anecdotes curieuses, au nombre de trente-quatre, écrites aussi de la main de l'auteur. Il y a ensuite vingt-six lettres originales, dont quelques-unes du sieur de La Porte lui-même et celle de la reine Anne d'Autriche écrite de sa main au sieur de La Porte le 25 août 1637; c'est celle dont il est question à la page 158 des *Mémoires* imprimés. Ces lettres sont fort intéressantes et relatives aux faits rapportés de ces mémoires. Le testament du sieur de La Porte, du 20 novembre 1653, aussi en original, lequel ne contient rien autre chose qu'une protestation de son innocence. Enfin, la clé des noms dont il est parlé dans les lettres. Rien de tout cela n'a été imprimé. A l'égard des *Mémoires*, la dame qui en possède l'original assure ne l'avoir jamais confié à personne et qu'il faut qu'on lui en ait subtilement volé une copie, sur laquelle ils ont été imprimés. »

Il est à noter qu'à part la clé du chiffre, il n'est pas question, dans cette description, des lettres qui nous occupent aujourd'hui. L'attention du bibliographe ne fut sans doute pas attirée sur ce point; aussi n'a-t-il pas reconnu, parmi les vingt-cinq lettres dont il parle, celles ayant trait à l'affaire Chémerault et qui avaient déjà été imprimées plusieurs fois.

Le P. Lelong était fort bien renseigné. Au moment où il publiait son ouvrage (1769), ce manuscrit était entre les mains de la marquise de Balleroy, née de Lépinay, veuve en premières noces du marquis de Pleurre, arrière-petit-fils de Pierre de La Porte. Cette Mme de Balleroy étant ma quatrisaïeule, le *curiculum vitæ* de ce manuscrit s'établit donc sans lacunes[1].

1. Pierre de La Porte, mort le 13 septembre 1680, avait eu de sa femme, Fran-

***

Etudions maintenant ces lettres en elles-mêmes, examinons ces feuillets jaunis par le temps, ayant conservé — heureusement pour notre curiosité — leurs lacets de soie rose tendre et leurs cachets de cire. On retrouve leurs plis et des traces de crasse, qui témoignent éloquemment de leur passage dans des poches peu propres de pourpoint.

Tout aussitôt, une chose vous frappe : il y en a de trois écritures très différentes; l'une d'elles, qui semble un brouillon, est d'une grande écriture dégingandée, d'un caractère tout particulier, mais nous l'écarterons de prime abord, parce que son premier mot (Citron l'aîné) appartient à un autre chiffre que celui qui nous est donné pour lire ces lettres, qui, pour défier toute indiscrétion, sont écrites dans un jargon spécial, dont fort heureusement nous avons la clé. Elle appartient à une autre série de *fiches*, et on sait que celles-ci ne manquaient pas dans le cabinet de Richelieu.

Cette lettre mise à part, il nous reste deux catégories de documents qui diffèrent par l'écriture, le format du papier et même, autant qu'on en peut juger par les fragments de cire qui y sont restés attachés, par l'empreinte des cachets. A la lecture, la différence vous frappe encore davantage. Ces lettres, en effet, n'ont de commun que le mépris remarquable que leurs auteurs professaient pour l'orthographe, mais on sait qu'à cette époque on y faisait peu d'attention, pour les femmes surtout, et ce sont deux femmes qui écrivaient ces lettres.

A vrai dire, sur les dix-sept qui nous restent à examiner, il y en a quinze d'une écriture et deux seulement d'une autre.

çoise Cottignon de Chauvri, deux enfants, Gabriel et Madeleine, qui avait épousé Louis, marquis de Cleres, seigneur de Goupillières, etc.

Gabriel de La Porte, mort doyen du Parlement de Paris, le 11 février 1730, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, ne laissant qu'une fille, qui suit :

Marguerite-Françoise de La Porte avait épousé Jean-Nicolas de Pleurre, seigneur de Romilly, conseiller honoraire en la grand'chambre du Parlement de Paris; morte, en 1713, à l'âge de trente-deux ans. Son fils, N... de Pleurre, intendant à La Rochelle, avait épousé Adelaïde de Lépinau, fille de .....

Devenue veuve, cette dernière épousa, le 22 janvier 1752, Charles-Auguste de La Cour, marquis de Balleroy.

Dont une fille, Augustine-Marie-Louise de Balleroy, épousa le marquis d'Hervilly, d'où :

Julienne d'Hervilly, qui épousa le général comte Auguste Caffarelli, né au Falga (Haute-Garonne), le 6 octobre 1766, mort en 1849, général de division, aide de camp de Napoléon Ier, ministre de la guerre du royaume d'Italie, pair de France.

Leur fille, Napoline Caffarelli (1804, + 1871), avait épousé le comte Paul Bégouen (1799-1868), mon grand-père.

Ces deux lettres sont d'un ton tout à fait différent des autres, en ce que la personne qui écrit y parle à la première personne pour raconter les petits potins de la cour qui formaient toutes les intrigues d'influence autour de Louis XIII. On sent que ce sont là nouvelles de première main et il n'y est jamais question du *Bon ange*, comme dans les autres, où, à chaque instant, la correspondante du cardinal se met à l'abri derrière une autre personne : « Le *bon ange* m'a dit... », « J'ai reçu des nouvelles du *bon ange*... », « J'ai vu le *bon ange*. . », etc. Or, si nous nous en rapportons à la clé du jargon de ces lettres, le bon ange n'était autre que Mlle de Chémerault elle-même.

Et tout aussitôt cette conclusion s'impose, logique. De toutes ces lettres, que, depuis la mort du cardinal de Richelieu, tous les auteurs qui s'en sont occupés considèrent comme l'œuvre de Mlle de Chémerault, deux seulement sont de sa main; les autres sont d'une autre personne, qui ne faisait que transmettre au cardinal les renseignements que lui donnait l'infidèle demoiselle d'honneur.

Il ne faut donc pas prendre à la lettre l'annotation mise par Richelieu lui-même au dos d'une ces fiches. Mais ne chicanons pas trop. Si Mlle de Chémerault n'était pas la correspondante matérielle du cardinal, c'était elle, en tout cas, qui était la source où il puisait ses renseignements sur tout ce qui se passait dans le petit cénacle de la reine et de ses demoiselles d'honneur. C'est à elle que doit rester la responsabilité de la trahison qui était commise vis-à-vis de la reine, sa maîtresse, et de ses amies. L'autre n'était que l'intermédiaire, que la voie ordinaire suivie pour faire parvenir en toute sécurité les rapports de l'espionne au cardinal.

Rendons justice à Victor Cousin : il a entrevu cette dualité. Il a même su voir avec discernement certaines particularités intéressantes dans divers autres documents, mais quoiqu'il ait eu entre les mains le manuscrit que lui prêta ma grand'mère, ainsi qu'il résulte d'une annotation de sa main sur la première page du volume, il ne sut pas déchiffrer jusqu'au bout l'énigme. Après avoir indiqué approximativement plusieurs noms comme pouvant être celui de la femme qui servait d'intermédiaire entre Mlle de Chémerault et le cardinal, se fiant trop à une mauvaise lecture d'un mot écrit par Richelieu lui-même en marge du journal du P. Caussin, il se décide à lui donner le nom de Mme de Maline. Mais il ne peut donner — et pour cause — aucun renseignement précis sur cette dame, qui devient tour à tour, chez divers historiens[1], Mme Malin, de Maluie, La Malaye, Maluy ou même Amaluy.

1. Entre autres, d'Avenel, dans sa publication des papiers et documents du cardinal de Richelieu.

Une étude un peu réfléchie de notre manuscrit lui eût donné la clé de ce petit mystère historique, comme elle me l'a fournie à moi-même.

Si, en effet, l'éditeur des mémoires de La Porte avait imprimé le nom de Mme de la Malaye, l'auteur lui-même a nettement écrit Mme de la Malvi, ce qui est presque le nom que nous devons trouver. Or, étant donnée la façon défectueuse dont les *v* se faisaient à cette époque, on s'explique facilement toutes les mauvaises lectures faites de ce nom.

Une autre cause d'erreur provient aussi, sans doute, de la mauvaise prononciation que l'on rencontre encore en plusieurs parties de la France et qui était fort répandue à cette époque, et consistant à confondre les *v* et les *b*, car l'espionne de Richelieu s'appelait Mme d'Amalby.

Elle nous donne elle-même son nom, mal orthographié encore cependant, car elle écrit *da Malby* dans une des lettres que nous possédons. C'est un billet plutôt qu'une lettre, écrit à la troisième personne. Il ne paraît guère se rapporter aux intrigues de cour et n'est qu'un mot de recommandation; aussi tout jargon en est-il banni et c'est ouvertement, sans langage secret, que « Mme da Malby supplie très humblement Son Eminence de lui faire cette grâce..., etc. ».

Nous avons donc là un témoignage émanant directement de son auteur, qui établit que son nom était réellement Mme d'Amalby. Mais nous allons en demander la confirmation à l'art héraldique.

J'ai dit que la plupart de ces lettres avaient gardé des traces plus ou moins bien conservées de leurs cachets. Les deux de Mlle de Chémerault n'ont que de petits fragments de cire où l'on devine avec peine un cœur avec peut-être une couronne de feuillage. Mais les cachets ayant scellé les lettres de Mme d'Amalby conservent encore des empreintes bien visibles. La petitesse des armoiries n'a pas permis de marquer les émaux, mais on distingue très nettement trois croissants posés en pal sous un chef assez confus. Ces armoiries semblent se rapporter fort exactement à celles que Cherin, dans le tome III de sa Généalogie, attribue à la famille des Aigues de Bordeaux : « d'azur à trois croissants d'argent et au chef aussi d'argent chargé de trois trèfles de sable ».

Or, à l'époque qui nous occupe, une fille de cette famille, Sybille des Aygues, était la femme d'André d'Amalby, conseiller laïque au Parlement de Bordeaux, titre qui lui est donné dans deux quittances de 1619, conservées au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Les d'Amalby et les des Aigues étaient, d'ailleurs, deux familles de parlementaires, dont les membres prirent une part assez active aux démêlés bruyants du Parlement de Bordeaux avec le cardinal de Sourdis[1].

1. Voir Boucheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*. Bordeaux, 1878, *passim*.

*

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de faire une histoire des intrigues de la cour de Louis XIII à cette époque. Elle serait, sans doute, fort intéressante, mais les traits principaux en ont été déjà donnés par V. Cousin. Mlle de Chémerault y joue un des premiers rôles, et c'est, sans nul doute, une figure curieuse à étudier, que celle de cette belle fille, jolie[1] et spirituelle, venue à la cour dans le seul but de faire sa fortune, ne s'embarrassant d'aucun scrupule et pourtant ne parvenant pas à atteindre son but. A un moment, elle vise haut, car elle ne cherche rien moins que de se faire remarquer par le roi. Puisque Louis XIII a besoin d'avoir des flirts parmi les demoiselles d'honneur de la reine, après Lafayette et Hautefort, pourquoi Chémerault ne serait-elle pas favorite? Elle ose entrer en lutte avec Mme d'Hautefort[2] au moment même où cette charmante femme était en pleine faveur; mais elle ne parvient pas à remporter la palme, et ellè connut la disgrâce sans avoir connu la faveur.

Ou plutôt, elle n'eut jamais ni disgrâce complète, ni faveur; au moment où elle semblait le mieux en cour, elle travaillait à se ruiner elle-même par son espionnage, et lorsqu'elle fut éloignée de Paris et que tout le monde la croyait en disgrâce, elle recevait des subsides du Cardinal en échange de ses trahisons. C'est qu'elle était une de ces natures basses incapables de connaître les sentiments élevés de dévouement et de sacrifice. Elle avait l'esprit envieux et fourbe, elle savait admirablement tromper les gens, et lorsque, à plusieurs reprises, des soupçons s'éveillèrent dans l'esprit de ceux qu'elle trahissait, elle avait l'art de se

1. Nous avons sur ce point le témoignage de Nicolas Goulas (*Mémoires*, t. I, p. 264) :

« Je commençai là ma connaissance avec M. de Coislin, car étant fort amoureux de Mlle de Chemerault et le voyant à ruelle du lit dans le balustre avec une de ses compagnes, il ne suivit pas demeurant là en *traze de galan* comme ils disent en Espagne; et parce qu'il aperçut que je souriais de ce qu'il découvrait trop sa passion, il en usa en fort honnête homme; car il me dit : « Vous m'avoue-« rez qu'elle est trop belle pour ne la pas beaucoup aimer. » — Voir également Larochefoucault, Mémoires, collection Petitot, t. LI, p. 358.

2. Henri Arnault, correspondant du président de Barillon, écrivait le 20 mars 1639 : « Mme d'Autefort est eucore brouillée avec le Roy. Elle a une furieuse jalousie de Chemerault et appréhension qu'elle ne prenne sa place. » (Manuscrit Mortemar, nº 70, cité par Mommerqué, *Historiettes* de Tallemand des Reaux, t. II, p. 209.) — Voir également les lettres de La Chesnay à M. de Bullion. (Archives des Affaires étrangères, citées par V. Cousin, *Mme de Hautefort*, pp. 439 et suiv. de l'édition de 1856, in-8º.)

disculper. C'est ainsi que, malgré des doutes très sérieux qui s'élevèrent parfois dans le cercle de la reine sur la fidélité de la belle Chémerault, il fallut la découverte de ses lettres dans la cassette du Cardinal pour que l'opinion fût définitivement fixée sur son compte.

Depuis combien de temps trahissait-elle la confiance de sa souveraine et de ses amies? Lorsqu'on sut la façon dont elle avait agi, on fut naturellement porté à dire qu'elle avait dû de tout temps être espionne et que, dès son entrée à la cour, elle servait d'agent au Cardinal. Cette opinion est non seulement exagérée, mais même inexacte.

En 1637, lors de l'affaire du Val-de-Grâce et l'arrestation de La Porte, Mlle de Chémerault fut mêlée, d'une façon très intime, à ces événements; elle fut au courant d'un certain nombre d'incidents que le Cardinal ignora toujours et dont la divulgation aurait eu les conséquences les plus graves pour Anne d'Autriche, Mme d'Hautefort, Mme de Chevreuse, La Porte et beaucoup d'autres. Bien plus, nous voyons, par les Mémoires de La Porte (p. 134 du manuscrit), qu'elle prit une part personnelle et active aux manœuvres qui eurent lieu pendant que La Porte était enfermé à la Bastille, pour lui faire parvenir secrètement les instructions de la reine Anne d'Autriche. Il est donc certain qu'elle ne faisait pas partie, à ce moment, du service d'espionnage du Cardinal, quoi qu'en aient dit la plupart des historiens et en particulier le père Griffet. Mais le moment n'était pas très éloigné, sans doute, où elle allait se laisser entraîner, car ses lettres ayant trait à la seconde phase du flirt de Louis XIII avec Mme d'Hautefort doivent s'espacer de 1638 à 1640. D'ailleurs, en mars 1639, La Chesnaye, qui, selon le langage de l'époque, appartenait au Cardinal, écrivant à M. de Bullion, parle d'elle en termes peu flatteurs. « Il n'aime pas, dit-il, à agir avec des fourbes comme elle[1]. »

Sous d'autres rapports aussi, la réputation de Mlle de Chémerault n'était pas irréprochable[2]. Après la mort de Louis XIII, elle obtint de la régente la permission de revenir à Paris, mais sans se représenter à la cour. Elle voulait, disait-elle, trouver un épouseur. Elle le trouva en la personne du fils cadet de Massé (Bertrand), sieur de la Bazinière, de basse extraction, mais ayant fait fortune comme trésorier de l'Epargne. Il eût été surprenant que cette femme, qui avait trahi tant de monde, fût fidèle à son mari; les chansonniers du temps ne manquèrent pas avec elle de sujets de quatrains.

1. Archives des Affaires étrangères, t. LXXXXI, fol. 68, cité par V. Cousin, *Mme de Hautefort*, p. 445. Paris, in-8°, Didier, 1856.

2. Voir les Mémoires de La Porte, de Mme de Motteville, de La Rochefoucault, et les *Historiettes* de Tallemand des Reaux.

Il est possible que Mlle de Chémerault ait été entraînée dans la voie de l'espionnage par Mme d'Amalby qui était, elle, une véritable professionnelle, et qui faisait certainement partie de ces moyens dont parla le Cardinal au P. Caussin : de faire passer jusqu'à lui tous les secrets qu'il pourrait découvrir; car si nous venons d'indiquer le rôle qu'elle joua vis-à-vis de Mlle de Hautefort, il nous reste à raconter celui qu'elle tint précédemment dans une aventure analogue, alors que Richelieu voulait écarter Mlle de Lafayette de la cour.

On conserve en effet, dans les papiers du cardinal de Richelieu, au Ministère des affaires étrangères, le journal du P. Caussin, confesseur du roi, c'est-à-dire les notes sur le P. Caussin prises par ordre du Cardinal. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, on trouve par deux fois dans ce manuscrit mention de Mme de Mal, et une fois de la main même du Cardinal il y a écrit un nom que les précédents auteurs ont lu Malin, mais que nous lisons pour notre part Malvy, corruption du nom d'Amalvy[1].

Richelieu avait également conservé toutes les lettres que le P. Carré, dominicain, qui s'était lié à lui par un vœu solennel d'obéissance, lui écrivait pour lui rendre compte de tout ce qu'il savait, en particulier touchant la vocation de Mlle de Lafayette. A partir de 1636, nous voyons très fréquemment dans ces lettres qu'il est question d'une « Bordelaise » qui fournissait de précieux renseignements au P. Carré.

Voici quelques extraits qui montrent quelle intimité unissait Mlle de Lafayette et cette « Bordelaise », qui s'empressait de venir répéter les confidences qu'elle venait de recevoir de sa trop confiante amie :

« La nièce (Mlle de Lafayette) avait écrit à sa confidente Bordelaise que le gentilhomme (le roi) était extrêmement mélancolique et qu'elle avait beaucoup de choses à lui communiquer... La Bordelaise a dit encore... » (lettre du 8 décembre 1636). — « La nièce a redit à ladite Bordelaise tout ce que... » (lettre du 5 janvier 1637), etc., etc.

Dans toutes ces lettres du P. Carré, en même temps que de cette *Bordelaise* il est question d'un *valet de chambre* qui fournissait des renseignements soit à la Bordelaise, soit directement au père dominicain, et qui paraît être tout à fait dans l'intimité de la cour. Il résulte du contexte même de ces lettres où le féminin est continuellement employé par l'auteur en parlant de ce mystérieux personnage que ces mots « le valet de chambre » dissimulaient incontestablement une femme. Tout aussitôt le soupçon vient à l'esprit que ce pourrait bien être Mlle de Chémerault. Nous ne le croyons pas. Outre l'argument que nous avons déjà donné

1. V. Cousin, *Mme d'Hautefort*, pp. 359 et 362.

plus haut sur la fidélité gardée par la demoiselle d'honneur lors des événements du Val-de-Grâce qui sont postérieurs à ces lettres, leur lecture attentive prouve qu'il s'agit d'une personne pouvant circuler librement en tout temps, même très tard dans la soirée (lettre du 7 juillet 1637), et venir au noviciat des dominicains sans être remarquée, ce qui n'eut pas été le cas d'une demoiselle d'honneur de la reine. De plus, il est à plusieurs reprises question du fils de ce valet de chambre, et en particulier dans la lettre du 15 août 1637, d'une façon qui laisse supposer qu'il n'y avait pas là un artifice de langage et que ce fils existait réellement. Il ne peut donc être question de Mlle de Chémerault.

V. Cousin émet l'hypothèse qu'il doit s'agir d'une des femmes de la reine, « Mlle Thomassin ou quelque autre ».

Peut-être s'agit-il de Michelette, femme de service de la reine qui avait la garde de ses petits chiens. Nous voyons en effet d'après une lettre de Mlle de Chémerault à Mme d'Amalby qu'elle servait d'intermédiaire entre elles et portait la correspondance.

Mlle d'Hautefort parle d'elle également dans la lettre si pleine de cœur qu'elle écrivait à la reine au moment où elle fut renvoyée de la cour. Sachant que la reine n'avait fait donner que 4,000 écus à Mlle de Chémerault sans aucune autre marque d'estime ou de regret, elle insista auprès de sa maîtresse pour qu'elle fît preuve de plus de générosité. Dans cette lettre, fort belle par l'élévation des pensées et de style, nous relevons la phrase suivante : « On parle de la renvoyer (Mlle de Chémerault) de la même sorte qu'on renverrait Michelette, si l'on s'était avisé des grandes cabales qu'elle fait dans la cour aussi bien que nous. »

Certainement, il y a de l'ironie dans ce dernier membre de phrase, mais on peut y voir la preuve que cette fille de service était plus ou moins mêlée aux cabales de la cour; en tous cas son rôle fut toujours subalterne. Les poètes cependant parlèrent d'elle après sa mort (26 juin 1651). Loret écrit dans sa *Muse historique*, livre II, lettre XXVI :

> Michelette, cette semaine,
> Humble servante chez la reine,
> Est morte, à ce que dit la cour,
> De dépit, de honte et d'amour.

Puis il raconte longuement la passion malheureuse de a pauvre femme pour un beau soldat.

Jules de la Mesnardière, de l'Académie française, écrivit son épitaphe. (*Les Sorties de Jules de la Mesnardière*, 1856, in-folio, pp. 71-86.)

Mais en voilà assez sur cette intermédiaire subalterne; revenons à *la Bordelaise* qui renseignait si bien le P. Carré sur les sentiments de

Mlle de Lafayette. Étant donné que Mme d'Amalby était de Bordeaux, n'y a-t-il pas lieu de croire que c'est elle qui est désignée par cette épithète?

Nous avons d'ailleurs une preuve certaine que Mme d'Amalby était liée avec la famille de Mlle de Lafayette, et qu'elle fut même accusée par elle de duplicité : c'est une lettre écrite par le chevalier de Lafayette, oncle de la nouvelle religieuse, à son frère, l'évêque de Limoges, le 31 décembre 1638 : « J'ai vu aussi Mlle d'Almavy un moment, et après avoir bien examiné avec Monsieur de la Brosse et notre nièce, on tombe d'accord qu'elle ne peut être légitimement soupçonnée d'infidélité ; mais j'en saurai davantage avant que partir[1]... », etc. On voit que, comme Mlle de Chémerault, Mme d'Amalby était très forte pour cacher son jeu et tromper ses amis.

On ne sait rien de plus sur Mme d'Amalby ; elle fut espionne, ce n'est pas un grand titre de gloire. Mais les annalistes ont eu, après elle, à parler de sa fille. Elle s'appelait Sybille comme elle, et elle était fort jolie. Elle fut une précieuse célèbre, et épousa le comte de Comminges, ambassadeur à Lisbonne et à Londres, dans une ambassade fameuse[2]. Mme de Comminges eut beaucoup de succès ; dans sa *Muse historique*, Loret ne cesse de célébrer ses charmes ; elle défraya aussi la chronique scandaleuse du temps, et cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux ne l'a pas épargnée.

Séance du 7 janvier 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président fait le rapport d'usage sur une candidature au titre de membre résidant ; M. de Puybusque, déjà correspondant, est élu.

M. Mérimée, directeur, professeur à la Faculté des lettres, dépose sur le bureau les derniers fascicules (août-décembre) du ***Boletin de***

1. En publiant cette lettre dont l'original est conservé aux *Archives du Ministère des affaires étrangères*, t. XIX, p. 550, V. Cousin, qui a lu Amalin, se demande si cette dame ne serait pas Mme de Maline. On voit qu'il toucha presque le mot de l'énigme.

2. Voir *A french ambassador at the court of Charles the second :* Le comte de Comminges, *by* J.-J. Jusserand ; London, Fischer Unwin, 1892. Ce livre a été écrit directement en anglais par M. Jusserand, actuellement ambassadeur de France aux États-Unis.

la Sociedad española de Excursiones de Madrid. Il appelle l'attention sur la valeur et l'intérêt de cette publication très bien illustrée, dans laquelle l'archéologie et l'histoire de l'art jouent un rôle prépondérant. La Société reçoit ce bulletin depuis quelques années, mais notre collection a des lacunes qu'il faudra essayer de combler.

M. l'abbé Raymond CORRAZE, membre correspondant, a envoyé les pages suivantes extraites d'une étude en préparation sur *la baronnie et le château de Balma*.

Les meubles du château de Balma, près Toulouse, au seizième siècle.

Nota. — Les documents que nous citons appartiennent à la série G des archives départementales de la Haute-Garonne, fonds de l'archevêché.

Les comptes du cardinal de Chatillon nous ont procuré quelques rares renseignements sur le mobilier du château de Balma dans la première moitié du seizième siècle. Les voici dans leur simplicité.

En 1535, le roi de Navarre, Henri d'Albret et sa femme, la reine Marguerite, sœur de François Ier, vinrent à Toulouse et furent royalement hébergés, pendant trois jours, au château de Balma. A cette occasion, le cardinal, pour faire fête à ses hôtes royaux, décore splendidement son château.

« A Monsieur Simon Lancefoc, bourgeois de Tholose et seigneur de Venerque, la somme de 900 livres tournois pour huict pièces de tapisserie de Flandre, tirant 360 aulnes du dit Flandres, par mon dit seigneur le vicaire général à lui achaptées pour le service de Mgr le Révérendissime en son dit archevesché de Tholose par mandement et quictance du 18 juin 1535[1]. »

Et ces précieuses tapisseries étaient destinées à la décoration intérieure du château de Balma : « A maistre Pierre, merchant tapissier de Tholose, la somme de 24 livres 12 sols 6 deniers tournois pour avoir ressuivi et garni de treilhecordes (galon tressé) les dictes huict pièces tapisserie dessus declairées, et pour ses despens, paynes et travaulx d'avoir esté devers Monsieur Duclaux chercher une chartée tapisserye pour tendre ladite maison archiépiscopale et château de Balma, plus les aultres tapisseryes, à la venue du susdit Roy et Royne de Navarre; et après icelle

1. G. 707, folio 51.

tapisserye, avoir détendue, nétoyée, ployée et rendue par mandement et quictance du 1er août 1535[1]. »

Ces tapisseries ne demeurèrent pas longtemps à Toulouse ; elles prirent, avec le cardinal et par ses ordres, le chemin d'Orléans et probablement de Châtillon.

« A Jehan le Crozelac, la somme de de 16 livres tournois pour la voicture et port de huict pièces tapisseries que mondit seigneur archevesque ordonna, l'année passée, achapter, et par ledit seigneur lui estre envoyées à Orléans.

« Pour la toille, corde et autres choses nécessaires qu'il a convenu achapter pour mectre en quatre balles ladite tapisserie, a esté payé 3 livres 18 sols 6 deniers[2]. »

En 1537, « Guillaume Billières, maitre fustier de Tholose », reçoit du comptable de l'archevêché « 42 livres 15 sols tournois pour les ouvraiges par lui faicts de son mestié à Balma et en particulier pour avoir garni le cabinet de sièges[3]. »

Le capitaine de Balma, Clinet Tasta, débourse 7 livres 10 sols tournois « pour une table carrée de noyer et demy douzaine d'escabelles de menuiserie par lui achaptées pour le service du château de Balma, le 22 juin 1538[4] ».

Jacques Perelli, menuisier de Toulouse, reçoit la somme de 12 livres tournois « pour quatre chassis de menuiserie, dix traicteaulx et une grande table, le tout de boys noir, qui ont été achaptés de luy et portés à Balma pour le service de la dite maison par mandement du dernier juillet 1544[5] ».

François Godoffre, « paintre et verrier de Tholose », toucha la somme de 4 livres tournois pour avoir réparé les vitres des grandes fenêtres de Balma et « y avoir fourni et boutté trois pièces aux escussons des armoiries de mondit seigneur Révérendissime et avoir boutté une autre magesté d'evesque à une autre vitre. 18 octobre 1544[6]. »

Enfin, les comptes de 1552 portent une légère somme dépensée pour la réparation « des archelicts, chaires et escabelles[7] ».

Nous possédons, sur le mobilier de Balma, à l'époque du cardinal de Joyeuse, à la fin du seizième siècle, une pièce autrement importante au

1. G. 707, f° 52.
2. G. 707, f° 87.
3. G. 708, f° 27.
4. G. 708, f° 27.
5. G. 712, f° 36.
6. G. 712, f° 36. Cf. G. 709, f° 44; G. 710, f° 60, Arondelle, serrurier.
7. G. 716, f° 47.

point de vue archéologique; elle a pour titre : « *Vérification des meubles de Balma du 8 octobre 1593*[1]. » Nous la donnons *in extenso*.

« Premièrement, les valets de chambres du dit sieur de Joyeuse s'en allant avec ledict seigneur à Alby, ont prins, retenu et emporté audit Alby l'escuelle et le crachoir d'argent qui avoient été bailhés par M. Paudreau (Henri Paudreau, recteur de Castelmaurou, au service du cardinal) pour le service du dict seigneur.

« Plus ont retenu et emporté un lict d'escarlate rouge avec le parement d'argent, la couverte de satin, ensemble son boys et ung tappis *verlot* (?), avec une couverture de layne, et au lieu du dict lict, ont laissé le boys du lict du dict sieur de Joyeuse, avec son garniment de taffetas rayé d'incarnat et blanc avec quatre pommettes et quatre bouquets de panache.

« Et parce que par le rolle dudict Paudreau, ils estoient chargés de onze linceulz comprenant les deux quy avoyent esté envoyés par Monsieur Mercier, et ils n'en ont randu que neuf, ils sont et demeurent chargés de deux linceulz, desquels Simon et Petit-Jean, valets de chambre du dict sieur, ont dit qu'il falloit que le cappitaine Bertrand en donne...

« *Meubles restant à Balma.* — Et partant, pour demeurer au château de Balma, sçavoyr : vingt licts à banq desquels il y en a onze au grand grenier, deux à la crédence de Monseigneur, deux dans le garderobe de la chambre du milieu, deux en la dicte chambre, et les officiers de madame en ont troys. (Il s'agit de la douairière de Joyeuse, née de Batarnay.)

« Plus il y a onze palhaces vielhes ou neuves, sçavoyr : au grand grenier, troys; à la crédence, deux; dans la garde-robe de la chambre du milieu, une; dans la dite chambre, troys, et le cappitaine en a deux qui luy ont été bailhées à garder par le sieur de Gorm...

« Plus il y a huict mathelas dont l'ung est de fustaine, et sept traversiers l'ung desquels est aussy de fustaine.

« Plus il y a sept couvertes de layne.

« Plus deux couvertes de mulet, l'une de jaulne et l'autre de violet.

« Plus troys couvertes de *toyle* (?) pour les soldats.

« Plus neuf linceulz, les six qu'on avoit envoyés pour le comte de Taurigny ayant été rapportés en Tholose avec les ardes de Monseigneur.

« Plus y est le pavilhon de damas rouge avec sa couverte, ensemble le boys du lict pour le dit pavilhon avec ung tappis *verlot* (?) et trois pommettes dorées pour mectre sur les branches du dict lict.

« Davantaige y a une table à plyer avec son pied tenant à une chaine de fer avec son tappis de vellours vert.

1. G. 937.

qui faisaient songer
ante solitude dans



… sur le passage de
… (…)

… des Tor-
… tarde-

« En oultre y a une petite table de..... à plier.

« Davantaige y a une grande chaire de vellours vert et deux chaires de drap violet.

« Parelhement y est la *chère des greniers* de velours noyr avec ses sangles pour la porter et ung payr..... le tout estant à présent dans la chambre du milieu.

« Outre tous lesquels meubles est à noter que dans le grand grenier sont demeurés et y sont encore les licts de messieurs de *Juivy* (?), de Gras et de Gorm..... accompaignés de mathelas, traverciers et couverte de layne.

« Plus il y a ung mathelas, ung linceul et une couverte de toyle servant pour les laquais.

« Et dans la crédence y est aussi le lict de *ganachon* (?) composé de mathelas, travercié, et couverte de toyle ; ensemble il y a cinq mathelas servant pour les marmitons, dans laquelle crédence il y a aussi deux postes neuves et une bieilhe servant à faire table avec cinq traicteaux.

« Pour la chaire percée de velours jaulne, elle a esté rapportée en Tholose, comme aussi le biberon d'argent a esté rendu.

« Sera pour memoyre que le cappitaine Bertrand a bailhé ung mathelas de layne au cappitaine de Balma pour le luy garder.

« Finalement, la chambre du milieu est tappicée de huict pièces tappicerie contenant l'Istoire de Salomon, oultre huict pièces d'aultre tappicerie quy ont été portées à Alby pour le service de Monsieur de Joyeuse.

« *Nota.* — Plus y a une table longue de fay avec ung traicteau à plyer tout en dessus, sans conter les meubles de Madame. »

Cette longue énumération est accompagnée de deux pièces justificatives où l'officier chargé de la vérification a marqué, d'un léger trait de plume, les objets dont il fait l'inventaire.

Le 9 décembre 1593, la plupart de ces meubles, même les plus intimes, comme la chaise des greniers de velours noir avec son pot à pisser (*sic*) couvert de drap vert, furent rapportés à Toulouse. On ne garda que les lits et les fournitures de literie nécessaires aux officiers et aux serviteurs qui faisaient leur service au château de Balma.

M. J. de Lahondès, président, fait la communication suivante :

Trois beaux portails de Toulouse détruits.

La nouvelle rue Ozenne bouleverse un quartier archaïque qui avait conservé un caractère saisissant.

Dès son ouverture, elle brise la ligne des hautes murailles hérissées

de mâchicoulis et de gargouilles de l'hôtel Roquettes qui faisaient songer à Sienne et à Florence. Elle enlève son impressionnante solitude dans



Fig. 1. — Hôtel de Paulo, rue de Nazareth, Toulouse, sur le passage de la rue Ozenne et détruit (Photographie de M. Couzi).

la cour ombragée d'arbres silencieux à la belle tour aux lions des Tornoër. Jetée brutalement sur une rue où des façades vulgaires ne tarderont pas à l'entourer, elle perdra son caractère et son charme.



Fig. 2. — Hôtel de Guillermy, en dernier lieu hôtel de Flottes, rue de Nazareth, sur le passage de la rue Ozenne et détruit (Photographie de M. Decomble).

Après avoir coupé la rue qui a conservé le nom du procureur au sénéchal, Jean Lapleau, elle détruit l'ancien hôtel de Paulo, qui était occupé, depuis 1845, par les Dames de l'Espérance. La porte de la rue de Nazareth, qui va disparaître, présente l'ornementation touffue du temps de Louis XIII. Deux lions en perruque soutiennent un blason à demi effacé où l'on voit encore en chef la croix de Jérusalem. Antoine de Paulo, vicomte de Calmont, avait été grand-maître de Malte de 1623 à 1636, année où il mourut, le 10 juin, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

L'hôtel avait une façade sur les deux rues. Il fut vendu par les Paulo, le 29 mai 1742, au trésorier de France, Jean Vassal, qui le revendit, le 27 juillet 1780, au maire de Toulouse, Bernard James.

Une autre belle porte, à côté, est enlevée encore. C'était celle de l'hôtel du conseiller au Parlement, de Guillermy, qui de même avait une issue sur les rues de la Pleau et Nazareth. Les deux rampants coupés se profilent en perspective, de même que les consoles feuillagées supportant la maigre corniche. Cette disposition singulière, d'un effet fâcheux, surtout pour les consoles, est motivée par la direction oblique sur la rue du couloir d'entrée. On voit d'autres portes toulousaines avec des frontons analogues et d'autres aussi se présentant de biais. La longueur des carrosses obligeait à les disposer ainsi sur les rues étroites et ils ne pouvaient entrer que d'un côté.

Vis-à-vis sera abattu l'hôtel de Pont, construit vers 1670 par François de Ricaud, sieur de Villeneuvette. La porte en pierres à bossages, couronnée par un fronton à rampants recourbés s'enroulant dans un fleuron, au lieu de se rejoindre, montre, en effet, le caractère Louis XIV. Deux élégantes consoles, terminées par un mascaron, soutiennent la corniche, et sur le cintre de la porte des enroulements entourent un blason à la croix de Lorraine, surmonté d'un casque de face.

C'est dans cette maison que s'éteignit, le 5 novembre 1788, à l'âge de soixante-douze ans, Anne du Faur de Pibrac, dernière descendante de la branche aînée des du Faur. Suivant les indications de son unique frère, conseiller à la Grand'Chambre du Parlement, mort sans enfants quatre ans avant elle, elle avait institué héritier Germain du Faur, représentant des du Faur de Cormont, rameau de la branche cadette des du Faur, avec la condition de porter le nom des du Faur de Pibrac.

Germain du Faur est l'aïeul des du Faur de Pibrac actuels, et M. Raoul du Faur de Pibrac, notre collègue, est, avec ses deux fils, le seul représentant actuel de la grande famille des du Faur aux branches jadis si nombreuses.

Avant de couper la rue Montgaillard, la nouvelle rue éventre une cour où sera conservé toutefois un portique à quatre arcades avec assises de

pierres et de briques, et la galerie analogue au-dessus, à colonnes doriques et ioniques entourant les arcades et des frises fleuries paraissant dater du



Fig. 3. — Hôtel de Ricaud, en dernier lieu hôtel de Pont, rue de Nazareth, sur le passage de la rue Ozenne et détruit (Photographie de M. Couzi).

temps d'Henri IV. On voit maintenant sur les arcades bouchées du portique diverses sculptures sauvées de la partie détruite de l'hôtel. Il appartenait au dix-septième siècle à Jean de Grasalenc, trésorier de France

à Montauban, et fut acheté le 1er mai 1708 par Jean Daspe, baron de Maillan, seigneur de Lasserre, Néboulin et autres places, président à mortier au Parlement; puis, en octobre 1789, par messire Benjamin de Gennes de la Chancelière.

La voie nouvelle arrive au Jardin-des-Plantes après avoir élargi la rue Montgaillard, et le cœur se serre à la pensée qu'un tramway brutal et bruyant enlèvera bientôt peut-être au parc agreste son caractère intime et familial.

Mais le monde évolue et les villes se transforment. Elles ouvrent de larges voies au mouvement accru du commerce et aussi des plaisirs, sans nul souci de perdre, avec les souvenirs antiques, leur physionomie originale et personnelle. Elles n'aspirent plus qu'à aligner les mêmes rues monotones et sans accent que l'on voit de Paris et de Saint-Pétersbourg à Melbourne et à Chicago.

C'est peut-être une première faute qui a entraîné la seconde, celle d'avoir brisé l'ensemble des plus belles promenades de France par la lourde masse des Facultés des sciences et de médecine, ainsi jetées loin du quartier latin de Toulouse. Mais les étudiants y accédaient aisément de tous côtés par la ceinture des boulevards, et si on a tenu absolument à leur ouvrir une avenue plus courte, mieux eût valu la percer dans le prolongement de l'amorce entre le Jardin-Royal et le Palais du Maréchal. Elle aurait ainsi transformé en une large voie l'étroite et vilaine rue Neuve, sentier d'immondices, propice aux louches aventures et aux mauvais coups; percé, sans détruire la moindre maison de valeur, le petit moulon entre les rues Mage et Perchepinte, élargi sans dommage la rue du Canard et atteint de même la place des Carmes. Ce tracé eût été plus économique, il aurait complété le beau plan de la promenade du Grand-Rond en terminant le sixième rayon encore inachevé de l'étoile tracée par les plans de Mondran et de Garipuy. Depuis son départ de l'angle de la place des Carmes, on aurait eu en perspective les ombrages et le jet d'eau de l'ovale cher aux Toulousains, tandis que l'entrée du Jardin-des-Plantes est assombrie par les épaisses contructions qui l'enserrent.

Les belles photographies, que nous devons au talent d'artiste, au goût sûr d'archéologue et à l'inlassable amabilité de notre confrère, M. Adolphe Couzi, parlent plus et mieux que toutes les lignes qui précèdent.

Séance du 14 janvier.

Présidence de M. Jules DE LAHONDÈS, *président.*

M. le Secrétaire général donne un aperçu de la correspondance déposée sur le bureau.

1° On y remarque le tome IV de l'*Inventaire général des richesses de la France, Province, monuments religieux*, Paris, 1907. Ce volume de 492 p. est consacré aux monuments d'Angers, du Mans et autres de la Sarthe.

2° La *Revue internationale des études basques*, livraisons envoyées à titre de spécimen. La Société souhaite que cette louable publication nous soit envoyée régulièrement en échange de notre *Bulletin*.

3° Le *Catalogue des Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, 1er fasc. du supplément, 1907, 72 p., XLIX planches.

La Société procède à l'élection réglementaire du Directeur, du Secrétaire adjoint, du Trésorier.

Sont élus : Directeur, M. MÉRIMÉE ; Secrétaire adjoint, M. Ad. COUZI ; Trésorier, M. Ed. PRIVAT.

M. le Trésorier rend compte de l'état des finances et propose un budget de prévision pour l'année qui commence. — Renvoyé au Comité économique.

M. E. CARTAILHAC dit qu'il est certainement l'interprète de notre Compagnie tout entière en proposant qu'il soit écrit par M. le Président à Mgr Batiffol, qui a quitté Toulouse et vivra désormais loin de nous.

M. le Président s'associe aux paroles que vient de prononcer M. le Secrétaire général et il ajoute que le vide fait par le départ de notre distingué confrère sera vivement ressenti au sein de la Société archéologique du Midi que Mgr Batiffol honorait. Une lettre témoignera de nos sentiments de haute estime, d'affection et de sincère regret.

Il est décidé que la séance publique annuelle que Mgr Batiffol devait présider aura lieu sous la présidence de M. de Lahondès. M, Barrière-Flavy lira le rapport sur le concours de 1907 et M. le Dr P. Tachard voudra bien faire une petite conférence avec projections photographiques.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle le don que nous a fait il y a quelques mois un Toulousain, M. Latapie, gendarme à Tebessa, département de Constantine. Il s'agit d'une cinquantaine d'objets de céramique romaine : plats, coupes, bois, écuelles, lampes, qui viennent s'ajouter au lot si bien choisi que nous devions, par la gracieuse intervention de M. le Dr Tachard, à M. Gauckler, inspecteur général des antiquités.

Notre confrère, M. Rachou, directeur du Musée Saint-Raymond, est assez embarrassé faute de place pour loger convenablement les dons de ce genre et autres dont bénéficie le Musée. En attendant, il fait établir une grande vitrine où seront centralisées toutes les entrées qui, plus tard, seront disséminées méthodiquement dans leurs sections spéciales. Cette vitrine d'exposition sera présentée au public dans quelques jours.

Il est bon de faire observer que la Société ne cesse pas de contribuer à l'enrichissement du Musée municipal du Collège Saint-Raymond tout en reconstituant son musée personnel à l'hôtel d'Assézat.

M. E. Cartailhac ajoute qu'une lettre récente de M. Latapie parle des dolmens et autres monuments mégalithiques que rencontre notre concitoyen et sur lesquels, bien que n'ayant aucune compétence archéologique, il fait de très bonnes observations. « Il a été frappé à Duvivier de leur voisinage d'importantes ruines romaines. Ayant été transféré à Tebessa, il y retrouve des dolmens, mais non plus aux environs des ruines romaines. Il sont au sommet des montagnes abruptes où les chèvres ont de la peine à monter. Sur ces plateaux dénudés de toute végétation, ils sont alignés par centaines et ils sont édifiés avec des dalles énormes, tandis que les premiers étaient fort petits Les voisins de Tebessa sont à 1 kilomètre et les entrepreneurs de bâtisses, les carriers, les détruisent peu à peu. »

Ce n'est pas la première fois, fait remarquer M. Cartailhac, que l'on signale l'abandon et la ruine des monuments mégalithiques de

l'Afrique française. Les défaillances à leur égard de la métropole et des pouvoirs publics sont déplorables. Il n'y a rien à espérer d'un gouvernement général peu instruit de l'importance de ces dégâts et très désarmé d'ailleurs.

M. le colonel DELORT, membre résidant, fait la lecture suivante :

Notice sur l'« Alchymista Christianus[1] », ouvrage imprimé à Toulouse en 1632 et sur son auteur, Pierre-Jean Fabre, de Castelnaudary.

Au moment où la question de la fabrication artificielle du diamant et celle de la transmutation possible des métaux imparfaits en métaux précieux sont de nouveau controversées, permettez-moi de placer sous vos yeux un livre intitulé : *Alchymista Christianus*. Dans ce livre, écrit, il y aura bientôt trois cents ans, par un adepte des théories hermétiques, le médecin Pierre Fabre, il est fait de ces théories et des procédés usités par les alchimistes, en vue de faire passer les corps à l'état parfait, une application tout à fait inattendue.

Ce qui, en matière d'alchimie, pouvait, il y a deux siècles, servir de base aux discussions entre savants, ne saurait, de nos jours, à raison des progrès réalisés dans l'étude des sciences physiques et naturelles, remplir le même office. On sait que le diamant est une modalité du carbone, et si le problème de la transmutation des métaux se pose encore, c'est comme cas particulier de celui de la transformation de la matière. Tout porte à croire, en effet, que celle-ci est constituée par des atomes de même essence, quelle que soit la variété apparente des corps obtenus par la réunion de ces atomes. Le jour où cette hypothèse aura été nettement vérifiée et où les lois de l'affinité seront mieux connues, le problème de la transmutation des métaux sera bien près d'être résolu d'une manière tout au moins théorique.

Si donc l'*Alchymista Christianus* ne contenait qu'un exposé de faits relatifs à la recherche de la pierre philosophale et au traitement des métaux, sa lecture n'offrirait actuellement qu'un intérêt assez restreint. Mais cet ouvrage me paraît, pour d'autres causes, mériter de fixer votre attention. D'abord, au point de vue bibliographique, il convient de signaler que l'*Alchymista* a été imprimé à Toulouse en 1632, chez Pierre

1. *Alchymista Christianus*, petit in-8° de 240 pages. Tolosæ Tectosagum, apud Petrum Bosc, 1632.

Bosc; il n'est cependant pas mentionné dans le Catalogue qu'un ancien président de la Société archéologique du Midi, M. de Castellane, a rédigé, de tous les livres publiés à Toulouse au cours du dix-septième siècle.

On ne peut dire cependant que l'*Alchymista* soit complètement inconnu ou très rare. Il est, en effet, cité dans les notices que la *Biographie médicale* et le *Dictionnaire* de Larousse consacrent à son auteur, Pierre-Jean Fabre.

Pierre-Jean Fabre a vécu dans la première moitié du dix-septième siècle; la date de sa naissance et celle de sa mort sont ignorées. On ne sait de sa vie que ce qu'il en a dit lui-même dans ses ouvrages. Né à Castelnaudary, il étudia la médecine à Montpellier, et la théologie à Toulouse. Il épousa dans cette dernière ville une personne jeune, belle, noble et riche qui, atteinte d'une maladie grave, avait été guérie par ses soins et lui avait témoigné sa reconnaissance en lui offrant sa main.

Fabre jouissait comme médecin d'une grande réputation. Il a écrit de nombreux ouvrages dans lesquels il s'est fait l'apôtre de la Spagirie (nom qu'on donnait alors à la chimie et qui vient de σπάω j'extrais, αγείρω je rassemble). Il prétendait expliquer tous les phénomènes de la vie à l'aide des théories chimiques.

Sa prétention, étant donné surtout l'état de la science à cette époque, était exagérée. On doit reconnaître cependant que Fabre et ceux qui opinaient comme lui pressentaient, en quelque sorte, le rôle important des actions chimiques dans les organismes vivants et que leur méthode n'était pas absolument irrationnelle.

En jugeant aujourd'hui, les théories des spagiristes du haut des connaissances acquises en médecine depuis deux cent cinquante ans, on est facilement amené à trouver que certaines de ces théories étaient mal fondées, insuffisantes ou même ridicules. Mais. sommes-nous bien sûrs que les hypothèses scientifiques admises aujourd'hui ne cesseront pas d'être vérifiées et acceptées? ne donneront pas lieu plus tard à de justes critiques? Sommes-nous bien bien sûrs que ceux qui les soutiennent avec une ardeur peut-être excessive ne s'exposent pas aux railleries faciles des savants de l'avenir? Témoigner une pareille assurance serait méconnaître la manière dont progressent habituellement les sciences expérimentales. Il ne faut donc pas reprocher à Fabre et aux spagiristes d'avoir voulu se servir des connaissances chimiques qu'ils possédaient pour résoudre les questions relatives aux phénomènes vitaux et à la guérison des maladies. On peut regretter pour eux, toutefois, qu'ils aient crû devoir présenter leurs assertions sous des formes parfois emphatiques et souvent peu claires.

Mais si Fabre peut, dans une certaine mesure, être défendu quand il prétend faire de la médecine par le moyen de la chimie, on ne saurait, semble-t-il, l'approuver, quand il veut expliquer, à l'aide du même moyen, les vérités de la religion chrétienne. Or, c'est le but qu'il se propose dans son *Alchymista Christianus*, ainsi que l'indique le sous-titre un peu long de cet ouvrage :

« ..... *in quo Deus rerum author omnium et quamplurima Fidei*
« *christianæ mysteria per analogias chymicas et figuras explicantur,*
« *christianorumque orthodoxa doctrina vita et probitas non oscitan-*
« *ter ex chymica arte demonstrantur.* »

J'avoue que malgré les promesses du sous-titre, les explications et les démonstrations de Fabre n'ont pas éclairé mon entendement d'une lumière bien vive. Je suis, il est vrai, assez faible en chimie, bien plus faible encore en théologie, et vous voudrez bien, je l'espère, me pardonner, si je n'ai pas très bien compris que la *chaleur innée* et le *radical humide* qui existent en toute chose sont de même nature, procèdent l'un de l'autre et sont la représentation exacte de Dieu le père et de Dieu le fils. Quant au Saint-Esprit, il ne saurait, pour l'auteur du livre, y avoir doute à son égard. Il est figuré par le *radical sec* qui entre également dans la composition de la matière.

A l'appui de ses assertions, Fabre fait une longue analyse des propriétés des trois éléments naturels précités. Il examine aussi celles du mercure des alchimistes, du sel du monde, de l'esprit du monde, des soufres métalliques rouge et blanc, de la pierre physique ou philosophale..... et par des rapprochements qui font honneur à son imagination, il découvre des relations entre ces substances et les choses religieuses.

Grâce à ses interprétations, la Sainte-Trinité, l'Incarnation, la Résurrection, les anges, les démons, le paradis, le purgatoire, l'Eglise catholibue se retrouvent symboliquement dans les actions mutuelles des corps chimiqueset les opérations par lequelles ces actions sont mises en jeu et qui sont au nombre de sept : *la calcination, la distillation, la dissolution, la putréfaction, la sublimation, la coagulation* et *la fixation*, correspondent d'après lui, soit séparément, soit combinées entre elles, aux sept sacrements de l'Eglise.

Incidemment et pour donner plus de forceà son argumentation, Fabre cite des faits qui lui sont personnels. C'est ainsi qu'il dit avoir, à la date du 22 juillet 1627, jour de la fête de Sainte-Madeleine, à Castelnaudary, en présence des personnages dignes de foi et dont il donne les noms et énumère les qualités, expérimenté lui-même les vertus de la pierre philosophale. Il a en moins d'un quart d'heure, à l'aide d'un demi-grain de cette pierre, dont il néglige d'ailleurs de donner clairement la composi-

tion, transformé en argent pur plus brillant que l'argent naturel une once de vif argent, c'est-à-dire de mercure, résultat merveilleux auquel peuvent être comparées la transformation et la purification des âmes par les sacrements.

Quelle que soit la valeur de cette comparaison, si nous ne retenons que le fait sur lequel elle est établie, nous pouvons, à défaut d'explications de détail sur la manière dont l'opération a été conduite, penser que parmi les ingrédients mis en œuvre et dont Fabre ignorait sans doute la constitution intime, se trouvait un sel d'argent, qui a été décomposé et dont le métal a été finalement recueilli.

Plusieurs fois dans son ouvrage, Fabre revient sur cette question de la Pierre philosophale, qui, transmutant les métaux et changeant le verre en diamant, est un symbole du Christ Rédempteur qui purifie les âmes et les conduit à la perfection et au bonheur éternel.

Dans le dernier chapitre sont données les raisons qui ont poussé Fabre à écrire l'*Alchymista Christianus*. L'auteur, qui se dit profondément chrétien, ne croit pas avoir manqué de respect envers la religion en publiant les analogies étonnantes qui existent d'après lui entre les saints mystères et les phénomènes chimiques. Jésus-Christ ne s'est-il pas lui-même comparé à la vigne, au lion, à l'agneau ? et n'a-t-on point de tout temps exposé dans les églises, aux regards des fidèles, des images ou des sculptures symboliques ?..... et là-dessus Fabre fait une description très intéressante du bas-relief qu'il a vu *in Augustissimo illo apud Tolosates divi Saturnini templo*, c'est-à-dire à Saint-Sernin de Toulouse, et qui représente un Centaure, *arcitenens sagittamque vibrans adversus monstrum fœmineo vultu, aquilino corpore pedibus et cauda draconis.* — C'est le bas-relief du Sagittaire, signalé plus tard par Daydé dans son *Histoire de Saint-Sernin*, et dont il est aussi parlé dans la monographie de cette église, publiée, en 1854, sous les auspices de la Société archéologique.

D'après l'opinion la plus répandue, ce bas-relief placé sur la façade principale de l'église, non loin de la statue de saint Saturnin, représenterait simplement le signe du zodiaque correspondant au mois de novembre, dans le courant duquel était célébrée la fête de ce saint. — Il est à noter que d'autres signes du zodiaque ont été figurés sur les murs de l'église et que d'ailleurs on retrouve les mêmes motifs de décoration dans plusieurs édifices religieux du Moyen-âge... Mais Fabre n'envisage pas cette explication; il en donne deux autres : la première fondée sur le symbolisme chrétien, la seconde tirée de considérations hermétiques. — Dans l'un et dans l'autre, il est question non seulement du Sagittaire, mais encore du monstre au visage de femme, au corps d'un aigle, aux

extrémités de dragon, monstre sculpté dans un marbre voisin et contre lequel paraissait dirigée la flèche du Sagittaire.

Dans la première de ces interprétations, le Sagittaire, à la fois homme et cheval, représente l'Eglise, qui possède à la fois deux natures, l'une d'essence divine, l'autre d'essence matérielle. L'arc tendu, c'est la volonté des âmes chrétiennes portées vers l'amour de Dieu et la haine du péché; la flèche, c'est la grâce divine, arme merveilleusement efficace pour combattre le péché, lequel nous apparaît tout d'abord agréable et séduisant comme le visage d'une femme, et est en définitive horrible et dangereux comme le monstre dont le bas-relief nous donne l'image.

Quant à la seconde interprétation, l'interprétation chimique, il conviendrait, pour la bien comprendre, de s'assimiler, en premier lieu, les connaissances exposées dans la *Somme* de Geber, le *Livre d'Artéphius* et autres ouvrages d'alchimie. — Mais, comme Fabre assure que cette interprétation résume en quelque sorte tout ce qu'il a dit dans son livre, nous ne pouvons nous dispenser de la faire connaître, tout au moins dans ses lignes essentielles.

Le Sagittaire, c'est l'eau mercurielle, partie volatile de la pierre philosophale. Cette eau renferme un élément igné dont la force et le mérite sont représentés par ce qu'il y a d'humain dans le Centaure, tandis que le second élément : le mercure des philosophes, dont l'action est toujours si rapide, est figuré par ce qui dans le Centaure tient du cheval, le plus rapide des êtres animés.

L'arc et la flèche donnent une image de l'action destructive de l'eau mercurielle, qui désagrège le chaos chimique, c'est-à-dire la matière dont les trois éléments, le soufre, le mercure et le sel, sont respectivement représentés par la tête humaine, le corps de l'aigle et la queue du dragon, constituant le monstre du bas-relief... et Fabre ne se contente pas d'affirmer ces choses, il accompagne chacune des indications qu'il donne d'arguments justificatifs prouvant tout au moins qu'il était plein de son sujet.

Dans la monographie de Saint-Sernin, publiée sous les auspices de la Société archéologique, le monstre en question est décrit comme étant un épervier à face humaine retenant sous ses serres puissantes un animal aux formes hideuses, près duquel est gravé le mot *cocodrillus*. C'est une allégorie de l'âme chrétienne foulant aux pieds le mal ou le péché. Il n'est nul besoin pour cette explication de faire jouer un rôle au Sagittaire, lequel conserve simplement sa signification zodiacale.

Il y a lieu cependant de s'étonner que Fabre n'ait vu qu'un seul animal, fantastique, il est vrai, là où il s'en trouvait deux, et qu'il ait pris le crocodile pour la queue de cet animal fantastique. Etant donnée l'im-

portance de sa dissertation sur le sens énigmatique de ce bas-relief, il paraît étrange qu'il ait pu commettre une pareille erreur matérielle. Ce bas-relief existe encore, il est au musée de Toulouse, mais il est tellement mutilé qu'il est très difficile aujourd'hui de faire la vérification désirable.

Il y aurait aussi une autre vérification à faire portant sur la lecture des mots gravés auprès du Sagittaire. D'après la monographie de Saint-Sernin et l'ouvrage de Daydé, ces mots formeraient le distique suivant :

Juncta simul faciunt unum dua Corpora Corpus
Pars prior est hominis, altera constat equo.

Mais Daydé prétend que les lettres du second vers sont tronquées. Dans l'ouvrage de Fabre, qui est antérieur de trente ans à celui de Daydé, l'hexamètre est bien celui qu'à rapporté Daydé, mais le pentamètre complétant le distique est ainsi conçu :

Sic est in toto fortius orbe nihil.

qui ne ressemble en aucune façon au vers cité plus haut.

Malheureusement, nous n'avons plus le bas-relief du Sagittaire. Il n'existe ni à Saint-Sernin, ni au musée, et nous ne savons comment expliquer la discordance qui existe entre les deux citations.

Fabre, qui avait cru devoir faire au pape Urbain VIII la dédicace de son livre, proteste en terminant de la pureté de sa foi et se soumet d'avance à toutes les corrections que les docteurs de l'Eglise jugeront à propos de faire subir à son ouvrage. On ne sait ce qu'il advint du livre et de son auteur.

La découverte d'un exemplaire de l'*Alchymista Christianus*, l'étrangeté du sujet traité par Fabre, et surtout cette double circonstance que le livre sort des presses toulousaines et qu'il renferme sur les sculptures de Saint-Sernin des renseignements pouvant être utilisés, m'ont amené à vous signaler l'existence de cet ouvrage, qui, sans valeur au point de vue scientifique, n'est point cependant sans présenter à d'autres égards quelque intérêt.

Séance du 21 janvier.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Colonel de Bourdès, membre résidant, délégué pour représenter la Société à l'inventaire des objets d'art et du médaillier de la succession de Clausade, rend compte des opérations qui ont duré

vingt-cinq jours. Il dépose son rapport et copie des testaments de Mme de Clausade (1888-1896).

M. LE PRÉSIDENT remercie M. de Bourdès au nom de tous ses confrères et ajoute quelques informations sur la marche de cette affaire.

Le Secrétaire signale dans la correspondance imprimée le *Bulletin des musées royaux* des arts décoratifs et industriels à Bruxelles. C'est le nº 1 de la deuxième série. Cette publication mensuelle paraît depuis 1901, in-4º à deux colonnes, avec de belles illustrations (6 fr. 50 c.). Elle sert d'organe à la Société des amis des musées royaux de l'Etat, à Bruxelles, qui vient de naître et à laquelle nous adressons de bon cœur nos compliments et nos vœux.

M Félix MAZAURIC, conservateur des musées archéologiques et des monuments romains, à Nîmes, nous a envoyé une brochure de 88 pages, *Recherches et acquisitions*, années 1906 et 1907. C'est une vieille tradition qui est ainsi reprise de tenir régulièrement au courant du mouvement de ces musées renommés l'Académie de Nîmes et le grand public. C'est une excellente mesure que toutes les municipalités, que l'Etat devraient exiger de tous les conservateurs. Quand on feuillette ce rapport de M. F. Mazauric, on y remarque l'absence absolue de ce bavardage, trop souvent à la mode dans nos Académies provinciales; pas de phrases inutiles; mais la sobre description de toutes les pièces qui ont enrichi les collections. Chaque mois apporte son large contingent, et cela aussi prouve l'activité des amis de l'antiquité dans cette région privilégiée et dont la population est très intelligente.

M. E. HAROT, membre correspondant, communique la note suivante :

Un écusson sculpté à Brax (Haute-Garonne).

Sous le porche de l'église moderne de Brax, on a placé deux écussons très mutilés, paraissant dater de la fin du quinzième ou du commencement du seizième siècle, et provenant de l'ancienne église démolie. Ils sont encastrés au dessus l'un de l'autre dans la construction nouvelle.

L'écusson inférieur se blasonne : De.... à un monde cerclé sommé d'une croix haute pommetée de...., accostée de deux tours, sans porte, crénelées et maçonnées de.... L'écusson supérieur, encadré d'une grosse

moulure, tronquée à la base, est identique à l'autre écu; cependant la croix paraît double.

Ce sont les armes des *de Montfort*, anciens seigneurs de Brax et de Lamothe; famille qui a fourni deux capitouls à Toulouse.

Ce même écu, tenu par un ange, se retrouve au musée des Augustins, sous le portique du cloître; il est un peu moins mutilé que ceux de Brax,



Fig. 2. — Écusson conservé au Musée des Augustins.

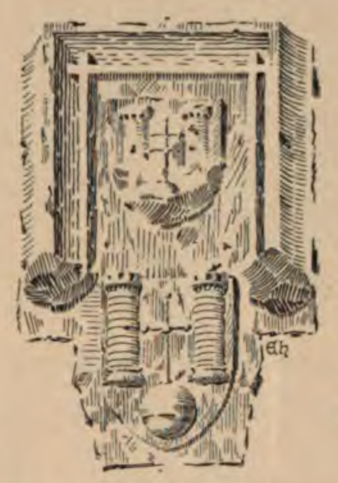


Fig. 1. — Deux écussons encastrés sous le porche de l'église de Brax. Armes des de Montfort.

Fig. 3. — Les armes des de Montfort.

cependant la croix double surmontant le globe a été grattée. Les tours n'ont pas de portes, elles sont percées de trois archères; le monde ou globe est divisé horizontalement par un cercle : la partie supérieure restant lisse représente la terre, la partie inférieure est striée de lignes ondées figurant l'eau.

Jean de Montfort, capitoul de Toulouse en 1468, 1483 et 1484, a ses armoiries reproduites sur la planche 39 de l'*Archéologie pyrénéenne* de Dumège, atlas des prolégomènes.

Ces armes sont parlantes, ou plutôt l'ont été, car le monde sommé d'une croix n'est autre chose que la mauvaise interprétation d'un mont surmonté d'un arbre ou d'une plante à trois branches ou à trois feuilles. Les deux tours représentent un château ou fort.

Ce mont sommé d'un arbre[1] est indiqué d'une façon tout a fait con-

1. On peut en voir un bel exemple dans le *Bulletin* de la Société, n°36, p. 459.

ventionnelle sur un grand nombre de sceaux languedociens ; mais cette figure n'est pas souvent restée dans le blason sous sa forme primitive, elle s'est altérée et la plupart du temps le mont s'est transformé en monde et l'arbre en une croix simple ou double suivant le nombre des branches, quelquefois en roc d'échiquier et même en fleur de lis. Les familles nobles ou les villes qui ont le mot *mont* dans la composition de leur nom ont assez souvent un monde dans leurs armes, la raison n'en vient pas d'autre cause. Il y a eu des altérations plus extraordinaires encore : sans parler du blason municipal de Montauban, où l'arbre est devenu un tronc desséché et où la montagne a pris la proportion d'une terrasse, citons Montréal (Aude), où la figure qui nous occupe est devenue un oignon, ce qui est tout à fait ridicule ; Montesquieu-Volvestre, où l'arbre s'est transformé en une pique chargée de trois serpents. Il n'y a qu'à regarder les anciens sceaux pour s'en rendre compte.

M. Barrière-Flavy, membre résidant, fait la communication suivante :

Cuve baptismale de Grépiac (Haute-Garonne).

Le village de Grépiac, pittoresquement campé sur la rive droite de l'Ariège entre Venerque et Auterive, fut, sous l'ancien régime, le centre d'une seigneurie et d'une paroisse dont les terres étaient comprises, au seizième siècle, dans le *taillable* d'Auterive.

La seigneurie qui faisait vraisemblablement partie des possessions des Montaut, aux treizième et quatorzième siècles, appartenait, au commencement du seizième, à Jean Vidal, bourgeois et marchand de Toulouse, qui la laissa à sa fille unique Jeanne, avec les seigneuries de Miremont, Vénerque, Auragne, Lagardelle, Villeraze, etc... Celle-ci, d'abord veuve de Jean de Ruppe, épousa en secondes noces Jean de Mansencal, président au Parlement, mort vers 1561. Le second fils des sept enfants qu'elle en eut, Jean de Mansencal, conseiller au Parlement, surprit en 1574, à la tête d'un parti huguenot, la ville d'Auterive où il commit, ainsi qu'aux alentours, de nombreux excès. Le Parlement, prenant en considération les plaintes qui lui furent adressées à ce sujet, ordonna, par arrêt du 20 avril 1574, son arrestation et la saisie de ses papiers[1]. Mais il sut se soustraire à toute poursuite et les perquisitions faites dans son hôtel, à Toulouse, demeurèrent sans résultat. Ses biens furent toutefois mis sous séquestre.

La seigneurie de Grépiac fut plus tard divisée entre les deux filles de

1. Archives du Parlement de Toulouse, B. 69, f° 374.

son fils Guy, qui la transmirent aux familles de Sabartier de Roquerlan et de Lailhère. Au milieu du dix-septième siècle, enfin, les Polastron de Lailhère possédèrent cette terre jusqu'à la Révolution.



Fig. 1.



Fig. 2. — Cuve baptismale de Grépiac (Haute-Garonne).

En 1790, le marquis Jean-Jacques-Joseph de Polastron émigra; ses biens mis sous séquestre furent acquis en majeure partie par le citoyen Duffaut. Sa veuve, de la famille de Lévis-Mirepoix, ne put revendiquer de sa dot, après un long procès, qu'une rente de 600 livres, constituée sur le moulin d'Auterive.

Au dix-huitième siècle, le château de Grépiac, aujourd'hui totalement disparu, était fortifié et flanqué de six tours.

L'église de Saint-Martin de Grépiac fut unie, au commencement du

quatorzième siècle, en 1318, par le pape Jean XXII, à l'archidiaconé d'Olmes (Laroque d'Olmes, Ariège).

Plus tard, le Chapitre Saint-Etienne de Toulouse, comme prieur de Grépiac, touchait sur cette cure, au dix-huitième siècle, la somme de 1860 livres et son recteur prélevait 900 livres de revenu net[1].

L'église fut complètement détruite durant les guerres religieuses de la fin du seizième siècle, et reconstruite en 1606, pour le prix de 760 livres[2]. En 1780, les réparations qui y furent faites s'élevèrent à 600 livres[3]. Abandonnée depuis longtemps, elle a été transformée en grange et remplacée par une belle église moderne, au centre même du village.

C'est vraisemblablement de l'église primitive que provient un bénitier de pierre que l'on voit dans l'atelier de M. Morellis, maréchal-ferrant à Grépiac et qui sert aux travaux de sa profession.

Cette auge rectangulaire mesure 0m54 de hauteur, 1m08 sur le plus grand côté et 0m66 sur le petit. Elle est usée en maint endroit et les sujets que le sculpteur représenta jadis sur les faces sont en partie défigurés.

Cette cuve est venue échouer, on ne sait comment, à une époque reculée, dans la boutique de la famille Morellis ou Morelli, qui se prétend d'origine italienne et figure d'ailleurs sur le compoix de 1545.

Ce petit monument est du reste jalousement conservé, et on lui témoigne tout le respect dont il est digne en lui permettant de s'effriter insensiblement de plus en plus chaque jour.

C'est un bénitier d'angle dont deux faces ont été ornées de bas-reliefs représentant des scènes de la vie de la Vierge.

Sur le petit côté se voit l'Annonciation. La silhouette de l'Ange se détache à peine du fond ; on devine le personnage à sa robe flottante, surtout à ses deux grandes ailes qui tombent parallèlement au corps. La Vierge est à droite, debout, légèrement tournée et inclinée vers l'Ange; sa tête est nimbée. Entre eux se dresse un vase d'où émerge une tige à trois branches ; à l'extrémité de chacune d'elles apparaît une fleur.

C'est bien là, comme le dit M. E. Mâle, la tradition du treizième siècle dans la représentation de la scène de l'Annonciation.

« L'art du treizième siècle, dans la scène de l'Annonciation, — écrit-il à la page 286 de son remarquable ouvrage, — revient à la grave simplicité de l'Evangile. La Vierge et l'Ange, debout l'un en face de l'autre,

1. Archives de la Haute-Garonne, G. Fonds de Saint-Etienne, reg. 92.

2. Regist. de Cantal, notaire d'Auterive, 1606, f° CII (Minutes de Me de Cazis, not. à Auterive).

3. Registre de J. F. Cappé, notaire d'Auterive, n° 22, f° 10 343.

sont seuls... Cependant, dans le courant du treizième siècle, commence à apparaître un détail symbolique dont il ne me semble pas qu'on ait compris le sens. Une fleur à haute tige s'élève dans un vase entre la Vierge et l'Ange. Cette fleur n'est pas encore un lis; elle ne symbolise pas, comme on pourrait le croire, la pureté de Marie. Elle rappelle un autre mystère. Les docteurs du Moyen-âge, en tête desquels il faut citer saint Bernard, admettaient que l'Annonciation avait eu lieu au printemps, « *au temps des fleurs* ». Ils croyaient en trouver une preuve dans le nom même de Nazareth qui signifie *fleur*. De sorte que saint Bernard avait pu dire : La fleur a voulu naître d'une fleur, dans une fleur, au temps des fleurs... »

« Telle est l'origine des merveilleuses fleurs que les primitifs italiens détachent sur l'or des fonds entre la Vierge et l'Ange de l'Annonciation[1]. »

La fleur ne prend bien réellement un caractère déterminé qu'au quatorzième siècle, où elle devient véritablement le lis.

Sur le grand côté de la cuve, l'artiste a représenté l'Adoration des Mages, à l'aide de quatre personnages, lesquels, ainsi que ceux de la première scène, se détachent encore, bien que frustes, dans chacune de leurs arcatures respectives.

Dans la première, la Vierge, assise dans une large chaise au soubassement décoré d'un rinceau, tient l'Enfant Jésus sur son bras gauche.

Viennent ensuite : le vieux Melchior, à genoux, les bras tendus vers la Vierge, offrant sa couronne. Au-dessus de sa tête, à gauche, se voyait jadis, paraît-il, une étoile que le temps a fait disparaître complètement.

Balthazar — le noir, *fuscus* — montre de la main, au troisième personnage qui le suit, l'étoile brillant au firmament. Ce dernier est Caspard — plus tard Gaspard — qui porte l'encens, tandis que son compagnon Balthazar, offre la myrrhe.

Ces personnages sont en tout point conformes à la tradition.

Les monuments religieux du Moyen-âge ne sont pas communs dans cette région de la basse Ariège, et l'on ne peut guère citer que les portails de Caujac et de Gaillac-Toulza, du treizième siècle, dont la décoration présente quelques scènes de la vie de la Vierge[2]. C'est pourquoi il est regrettable que cette cuve baptismale de Grépiac, précieuse par sa rareté, demeure reléguée dans un sombre coin de boutique où elle se

1. E. Mâle, *L'art religieux du treizième siècle en France*.
2. C. Barrière-Flavy, *Les portails des églises de Caujac et de Gaillac-Toulza*. Extrait du *Bulletin archéologique du Ministère de l'Instruction Publique*, 1904.

détériore peu à peu jusqu'au jour où elle disparaîtra complètement brisée

Séance du 28 janvier.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président.*

Dans la correspondance, le Secrétaire général signale particulièrement un envoi de M. Antonin DELOUME, notre confrère, tirage à part des ***Mémoires de l'Académie de Législation*** intitulé : « La Passion de l'argent dans les instincts, les lois et les mœurs des Romains, ploutocratie croissante jusqu'à l'empire », 48 pages in-8°. C'est une suite à l'ouvrage ***Les Manieurs d'argent à Rome***, couronné doublement par l'Institut, c'est-à-dire par l'Académie Française et par l'Académie des Sciences morales et politiques. La Société est heureuse d'apprendre que cet ouvrage va être traduit en allemand avec des éléments nouveaux et déjà très remarqués. M. G. Ferrero en écrira la préface.

Lecture est donnée d'une lettre très affectueuse de Mgr Batiffol, remerciant la Société et son Président de leurs sentiments à son égard. Notre confrère, désormais, prendra place au rang des membres libres.

M. PONTNAU annonce que la maison de Cordes dite du Grand-Fauconnier et dont il fut déjà plusieurs fois question est sauvée. Elle vient d'être acquise par M. Boyer, avocat à Toulouse, qui se propose d'affecter une des salles à un Musée local. M. Cartailhac exprime le vœu que, s'il y a restauration, elle soit extrêmement prudente sous peine d'être déplorable.

M. l'abbé AURIOL ajoute que cette antique demeure, habitée un moment par un arrière-neveu du chancelier Seguier, indivise plus tard entre trois ou quatre héritiers, reste finalement entre les mains de celui qui avait la plus grosse part et qui avait transporté à Toulouse et soigneusement conservé le mobilier, coffres, tapisseries, tables, étains... Il lui sera aisé de rouvrir les croisées, les meneaux n'ayant pas été détruits. Naguère, des architectes avaient dessiné avec soin la façade et calculé le prix de son enlèvement et de son transfert en Amérique !

M. le marquis DE CHAMPREUX D'ALTENBOURG, membre correspondant, lit la notice suivante :

Le tombeau de Montmorency à Moulins, sa description, son historique.

(Avec une planche hors texte.)

Les archives départementales et la Bibliothèque de la ville de Moulins contiennent d'intéressants documents concernant la construction du tombeau élevé par la piété de la princesse des Ursins, duchesse de Montmorency, à la mémoire de son mari.

Nous avons pensé qu'une description de ce magnifique monument devait être pour notre ville, qui fut le théâtre de ce drame sanglant, l'objet d'une étude intéressante et instructive.

Dans ce but, il est nécessaire de revoir rapidement les sombres événements qui se succédèrent à Toulouse du 27 au 30 octobre 1632, ainsi que ceux qui survinrent plus tard.

Le vingt-septième jour d'octobre, le maréchal de Montmorency, selon les chroniques du temps, arriva sur le midi à Toulouse, conduit par le maréchal de Brézé, qui le livra dans la maison de ville à M. de Launay, lieutenant des gardes du corps.

Le vingt-huitième jour, tous les seigneurs qui étaient à la cour demandèrent sa grâce au Roi, et particulièrement le cardinal de la Valette, ami de la famille du duc, le nonce du Pape, le duc de Chevreuse, le duc d'Epernon et autres.

Mais la politique du cardinal de Richelieu triomphait; cette tête devait tomber.

Le vingt-neuvième jour, le noble duc fut conduit devant le Parlement de Toulouse. Le garde des sceaux Châteauneuf avait obtenu de cette assemblée un arrêt de mort contre Montmorency. Tous les membres de cette cour souveraine, le front caché dans leurs mains, prononcèrent la fatale sentence.

Le trentième jour, au matin, le comte de Charlus eut commandement de lui demander l'ordre du Saint-Esprit et le bâton de maréchal de France ; il rendit l'un et l'autre. Sur le midi de ce même jour, les deux commissaires et le greffier criminel se rendirent dans la chapelle de l'hôtel-de-ville où ils mandèrent le duc pour lui lire l'arrêt qui le frappait.

Il demanda : « A quelle heure faut-il mourir ? » On lui répondit que l'ordre portait que ce serait sur les cinq heures. Il ajouta : « Ne pourrai-je pas mourir plus tôt, et environ l'heure que Jésus-Christ mourut sur la croix ? » Et cela étant laissé à son choix, il dit : « Mourons donc ! »

Sur ce mot il traversa l'allée qui le conduisait dans la cour de l'hôtel de ville, où il rencontra les gardes qui le saluèrent.

Quelques instants après sa tête roulait sur l'échafaud, et les portes de la cour furent toutes grandes ouvertes au peuple.

Dès que l'exécution fut accomplie, le cardinal de la Valette fit réclamer et transporter le corps dans une chapelle de l'abbaye de Saint-Sernin, où la tête fut recousue, le corps embaumé, puis renfermé dans un cercueil de plomb.

Il fût déposé dans une chapelle dédiée à saint Exupère, et plus tard à sainte Thérèse.

Il demeura en ce lieu qui était tendu en grand deuil jusqu'à dix heures du soir, instant où il fut enterré dans cette vénérable église de Saint-Sernin, où, depuis que Charlemagne y apporta les corps des saints Apôtres, on n'avait jamais enseveli que ceux des martyrs ou des canonisés, en telle sorte que les comtes mêmes de Toulouse n'ont jamais pu avoir ce privilège, leurs sépultures étant dans un cimetière tenant à l'église.

Ainsi finit à Toulouse, le 30 octobre 1632, Henri II, duc de Montmorency, filleul d'Henri IV, qui était né à Chantilly en 1595.

Avec lui se termine la branche cadette de la maison, et la première branche ducale des Montmorency.

Deux années après les événements que nous venons de retracer sommairement, la duchesse de Montmorency fit restaurer cette chapelle. La voûte fut recouverte par des cassetons en plâtre ornés de peintures et de dorures. Sur les faces latérales, furent pratiquées deux niches où l'on voyait des statues représentant la douleur conjugale, tenant le flambeau de l'hymen renversé. Le rétable était orné de deux colonnes supportant un fronton sur lequel étaient sculptées les armes des Montmorency : d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur, ayant deux anges pour supports.

Cette ornementation se retrouvait encore en 1858. Elle disparaît vers cette époque, comme tant d'autres choses encore en cette antique église, pour faire place à des décorations n'ayant aucun lien avec l'ensemble de l'édifice. Cette chapelle étant complètement transformée aujourd'hui, l'on peut dire qu'il ne subsiste plus qu'un vague souvenir du passé qui nous occupe ici.

Marie-Félicie Orsini, princesse des Ursins, duchesse de Montmorency, née à Rome en 1600, soupçonnée d'avoir pris part à la révolte de son mari, fut, huit jours après l'exécution de ce dernier, conduite comme prisonnière d'État au château de Moulins.

Ayant reçu au bout de quatre années la liberté d'en sortir, elle fit choix, auprès du couvent de la Visitation, d'une maison où elle se tenait conti-



LE TOMBEAU DE MONTMORENCY A MOULINS

Photographie de M. LEMOINE.

Photocollographie C. LASSALLE, Toulouse

nuellement renfermée dans une salle drapée de noir éclairée seulement par des flambeaux.

Elle y fut visitée tour à tour par Henriette de France, reine d'Angleterre, par l'héroïne la grande-duchesse de Longueville, par la duchesse de Châteauroux, par Anne d'Autriche et la reine Christine de Suède. Le roi Louis XIII lui-même, de passage à Moulins, fit prendre de ses nouvelles par un seigneur de sa cour, et le cardinal de Richelieu s'étant présenté elle refusa de le recevoir.

Elle employait les moments que lui laissaient les prières et les larmes à copier « un abrégé des méditations du révérend père Julien Hayneufve, de la Compagnie de Jésus, pour les quatre saisons de l'année ».

Ce manuscrit, si intéressant par son origine et par les tristes souvenirs qu'il évoque, est conservé à la bibliothèque de Moulins; il contient près de 500 pages et porte, sur la première feuille après le titre, ces mots :

« Ecrites de la main de »
« Nôtre Mère du Montmorency. »

Nous avons pu voir, encore entre les mains d'un grand collectionneur de Paris, une sorte de petit cahier recouvert d'une peau jaune usée par le temps et fermé par des cordons de toile. Il indique presque jour par jour les noms des divers personnages qui venaient visiter la duchesse dans sa retraite volontaire.

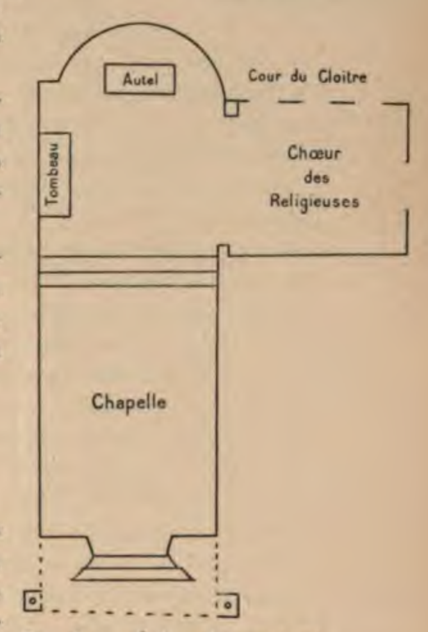


FIG. 1. — Église du couvent de la Visitation à Moulins.

Ayant obtenu, en 1645, la permission de faire conduire le corps de son mari à Moulins, la duchesse de Montmorency lui éleva, en 1652, dans l'église qu'elle avait fait construire pour le couvent de la Visitation, un magnifique mausolée qui est encore le plus beau monument de la ville, et l'un des tombeaux les plus remarquables de France.

Ce couvent de la Visitation dont il ne reste aujourd'hui que la chapelle et une partie du cloître servant de cour au lycée, avait été fondé par Mme de Chantal, en 1616.

Cette même Mme de Chantal, qui fut l'aïeule de Mme de Sévigné, fut canonisée en 1767 par le pape Clément XI, et l'Église l'honore le 21 août sous le nom de sainte Jeanne de Chantal.

Ce couvent de la Visitation de Moulins était la troisième des cent trente fondations faites à l'instigation de saint François de Sales, le premier couvent ayant été fondé à Annecy en 1610.

Ce mausolée admirable dans sa forme fut élevé à la gauche de l'autel, en face la grille derrière laquelle les religieuses assistaient aux offices. De cette façon, l'épouse meurtrie avait toujours sous les yeux l'image de son mari.

DESCRIPTION DU MONUMENT.

Ce mausolée, œuvre commune des plus grands artistes du temps, est en marbre de différentes nuances et de diverses provenances.

En avant, le tombeau proprement dit. Ce tombeau renferme les restes du duc et de la duchesse. Au-dessus, leurs statues en marbre blanc de Çarrare.

Le duc, à moitié couché, appuyé sur son coude, semble jeter un regard de dédain sur les vanités de la terre. Sa femme, les mains jointes, semble implorer la clémence divine.

Le monument est adossé contre une sorte de portique avec son fronton soutenu par deux colonnes et deux pilastres.

Entre les colonnes se voient deux statues; à droite, la Libéralité qui personnifie le désintéressement de la duchesse.

Cette statue est l'œuvre des frères Anguier, nés à Eu, qui ont travaillé à Paris au palais des Tuileries.

A gauche, la Force, dédiée au duc, sous la forme d'un Hercule au repos, est l'œuvre admirable du sculpteur Gérardon.

Au-dessus, la Religion et la Vertu guerrière, dédiées l'une au duc, l'autre à la duchesse, œuvre du sculpteur moulinais Thomas Regnaudin.

Au milieu, deux petits Génies, d'un mouvement gracieux, ferment l'urne funéraire avec une guirlande de fleurs. C'est l'œuvre des frères Anguier.

Dans le haut dû portique, les armes du connétable accolées de deux anges ailés.

Une ancre et des cordages rappellent que le duc fut aussi grand-amiral de France.

Ce mausolée peut avoir 7 ou 8 mètres d'élévation sur 5 de large.

Le corps du tombeau est en marbre noir; les statues, ainsi que les ornements, sont du plus pur marbre blanc de Carrare.

Ce monument, l'un des plus parfaits qui existent en ce genre et qui réunit les œuvres des grands noms que nous venons de citer, produit sur le visiteur, dans le cadre admirable où il est placé, la plus vive et la plus noble impression.

Sur le socle carré et massif qui supporte le tombeau fièrement appuyé sur des griffes de lion, se lit l'inscription suivante écrite en latin :

« A Henri II, le dernier et le plus grand des ducs de Montmorency, pair de France, grand-amiral, connétable, terreur des ennemis, amour des siens; Marie-Félicie, de la famille romaine des Ursins, son épouse unique, à qui des richesses immenses de son mari ne resteront que son amour durant sa vie, et après sa mort ses cendres. — Après dix-huit années passées dans le mariage le plus heureux, à ce mari incomparable dont elle n'eut jamais à regretter que la perte, à ce mari plein de mérite, elle a élevé ce tombeau, l'année de notre salut 1652, et de son deuil la vingtième. »

Au-dessus du maître-autel qui occupe à la gauche du tombeau le centre du chœur, se remarque un grand et magnifique tableau qui fut envoyé de Rome à la princesse par le cardinal des Ursins. Il a pour auteur Pietro de Cortone, et pour sujet la Présentation au temple. Le pape Sixte-Quint y est représenté sous les traits du grand-prêtre.

Au-dessous, sur le tabernacle même, un remarquable reliquaire en vermeil et cristal de roche, donné par saint François de Sales à Madame de Chantal. De chaque côté de ce tabernacle, trois flambeaux en argent massif d'un beau travail de composition et de ciselure.

CHŒUR DES RELIGIEUSES.

En face du tombeau du duc et de la duchesse, s'ouvre l'ancien chœur des religieuses de la Visitation, dont l'ancienne grille de séparation a été depuis longtemps enlevée.

C'est par cette partie de l'édifice que les visiteurs du monument pénètrent dans la chapelle.

Il est d'assez vastes proportions et largement éclairé d'un seul côté par de grandes baies vitrées et grillées, donnant sur l'ancienne cour du cloître.

Le plafond, peint par Lesueur, est magnifiquement décoré. Il se compose d'une série de médaillons et de tableaux, représentant la Vie de la Vierge.

Au centre, en un grand motif : l'Assomption.

Puis autour, les diverses phases de la Vie de la Vierge : la Nativité; Marie terrassant le démon ; la fuite en Egypte ; l'Annonciation ; la Présentation de la Vierge ; la Présentation de Jésus ; Jésus portant sa croix.

Dans le fond : la Religion entourée des trois Vertus théologales.

Le parquet de ce chœur est composé de grands panneaux de bois de chêne et de bois de cèdre.

L'ensemble formé par ce tombeau, cet autel et cet ancien chœur, ainsi

décoré, produit un effet véritablement saisissant; il a quelque chose de majestueux et de royal que l'on ne se lasse d'admirer, que l'on ne peut ensuite oublier.

Selon M. de Salaberry dans sa *Biographie universelle*, et le baron Taylor dans son *Voyage en France*, le tombeau du duc allait être détruit en 1793 par les révolutionnaires qui avaient déjà envahi l'église, lorsqu'une voix sortie des rangs de cette foule en fureur s'écria : « Quoi! vous allez briser le tombeau d'un bon républicain, puisqu'il est mort victime du despotisme! »

Les marteaux déjà levés s'arrêtèrent et les restes du dernier et du plus noble des représentants de la féodalité sur les champs de batailles furent respectés au moyen de cet étrange certificat de civisme.

Après l'édification du tombeau que nous venons de décrire, ce témoignage mondain ne suffisant pas à sa douleur, la duchesse de Montmorency, princesse des Ursins, en donna un autre plus religieux et plus conforme aux idées du temps, en renonçant aux richesses et aux grandeurs de ce monde.

Ayant pris le voile en 1657, comme nous venons de le dire, dans ce couvent de la Visitation qu'elle avait comblé de ses libéralités et de ses bienfaits, et qui n'était fondé par Mme de Chantal que depuis 1616, elle y mourut pieusement le 5 juin 1666, après en avoir été la supérieure, et fut placée auprès de ce mari à qui elle avait donné des preuves si éclatantes d'amour conjugal.

Les pièces justificatives qui ont été consultées pour cette notice se trouvent :

1° A la bibliothèque de Toulouse, dans une brochure de quelques pages imprimée en 1634, deux ans après l'exécution du duc de Montmorency (254 K.);

2° Aux archives départementales de Moulins, fonds du couvent de la Visitation;

3° A la bibliothèque de la même ville.

M. de Puybusque, membre résidant, communique un manuscrit du dix-septième siècle, ***Notes et mémoires relatifs à la province de Languedoc et principalement à l'ancien diocèse et à la Cité d'Albi***. La lecture en sera continuée.

Séance du 28 janvier 1908.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président.*

La correspondance comprend :

Les médailles des Etats généraux de Languedoc, par E. Bonnet, 16 p. in-8°, 1 pl. ext. du *Bullet. archéolog.*, 1907, Paris.

M. le Dr TACHARD, membre résidant, fait la lecture suivante.

Oratoire de Saint-Martin-de-Fenouillar.

On trouve au-dessous d'un bois de chênes-lièges, sur les bords du Rom, petit affluent du Tech, côtoyant la route de Paris en Espagne, entre le Boulou et le Perthus, un clocher-arcade surmontant la façade occidentale d'une vieille petite église, paraissant n'être que la dépendance d'une rustique ferme.

La vétusté de cet édifice attira mon attention, et ayant pénétré dans l'intérieur, j'eus la surprise d'y rencontrer un jeune peintre, envoyé de Barcelone pour décalquer les fresques de cet oratoire.

Il faut faire un examen très attentif de cette décoration délabrée, pour se reconnaître dans ces débris de peinture murale remontant au douzième siècle.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître cette œuvre assez ignorée, dont A. Michel a pu dire dans son *Histoire de l'Art* (t. I, p. 780) : « On a découvert, il y a peu de temps, à Saint-Martin-de-Fenouillar (Pyrénées-Orientales), un Christ en majesté entouré des vingt-quatre vieillards. Mais ces œuvres, ainsi que plusieurs autres, n'ont été ni reproduites, ni étudiées. »

Ce texte renferme trop d'inexactitudes pour ne pas être rectifié. D'abord Saint-Martin n'a pas été récemment découvert, car on trouve dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (1886, p. 443), une étude de ces fresques due à M. Brutails. Il ne resterait guère à ajouter à cette monographie que quelques photographies en couleur.

L'ensemble de cette église offre à l'archéologue un double intérêt se rattachant à son architecture et à sa décoration.

Brutails dit qu'il est fait mention dans une charte de 844 d'un sanctuaire sous le vocable de Saint-Martin, dans le lieu même ou nous le retrouvons.

Cette église a conservé sa nef et son chevet plat ; mais la porte latérale de la nef a été murée pour mettre à sa place une chapelle peu profonde ; quant au chevet, dont toutes les parois étaient couvertes de fresques, il fut éventré pour percer une porte au levant.

Au nord-ouest, dans la dernière travée de la nef, tout contre l'autel actuel, existe une grande cuve baptismale sans ornementation.

D'après Brutails, le chevet, d'origine carolingienne peut-être, était antérieur à la nef et formait un simple oratoire.

La nef n'est éclairée que par des oculi récents ; la voûte en berceau est renforcée d'arcs doubleaux, reposant sur des piliers massifs sans chapiteaux, délimitant trois travées ; le chevet était moins large et moins élevé que la nef.

C'est en réalité sur le chevet seul que se concentre l'attention, malheureusement le mur plat du fond a été massacré par l'ouverture grossière de la porte. Les parois latérales du chevet sont divisées en deux parties, par un ressaut de maçonnerie, dessinant deux étages de panneaux décoratifs, peints sur enduit très dur, à fond rougeâtre.

On trouve en allant de bas en haut, sur la paroi sud : des dessins géométriques surmontés de trois personnages à pied, en arrière desquels on devine plutôt qu'on ne voit la croupe d'un cheval ; au-dessus de la tête du dernier on lit EL...IOR, ce qui permet d'affirmer qu'il s'agit là des rois Mages. Le costume des rois est assez fantaisiste ; Melchior, le mieux conservé des trois, est à pied et tient des présents dans ses mains ; ses cheveux sont rouges, un trait noir autour de la bouche fait penser à des moustaches ; ils sont vêtus tous trois d'un justaucorps vert pomme, très court, festonné sur trois rangs et laissant les chausses à découvert ; le fond du tableau est peint à l'ocre rouge.

Dans l'angle de la muraille, en avant de Balthasar, se trouve une étoile à quatre branches, entourée d'inscriptions complétées par Brutails de la manière suivante : V*idimus st*EL LA*m ejus in* ORIEN*te* ET VE*nimus* CUM *muneri*BU*s* A*dora*RE DOM*inum*.

Sur la paroi nord : un personnage couché sur le côté gauche sous un baldaquin ; du côté de la tête, un homme assis appuyant sa tête dans la main droite ; aux pieds, un second personnage debout, regardant du côté droit un ange. Brutails voit dans le personnage couché la Vierge ; ce serait la scène de la Nativité, faisant suite à l'Annonciation. Il ne saurait y avoir de doute.

Au-dessus, dans le deuxième registre, se développe la longue théorie des vieillards de l'Apocalypse, sujet de prédilection de l'école espagnole ; les vieillards tiennent dans la main droite une lyre et dans la gauche une coupe d'or. Les vieillards sont vêtus d'un costume oriental et

coiffés d'un turban entouré de la corde de chameau; les bords de leurs burnous sont rehaussés d'un liseré de peinture blanche sur les bords. L'auteur de cette fresque, qui avait certainement vu et dessiné des Arabes, a traduit là le texte de l'Apocalypse (ch. v, vers. 8) : « les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums qui sont les prières des saints. »

Au centre de la voûte : un Christ en majesté entouré de quatre personnages symboliques, les quatre évangélistes, sans doute, à moins qu'il ne s'agisse des quatre vieillards symboliques qui retenaient les quatre vents (ch. vii, vers. 1): « afin qu'aucun vent ne soufflât ni sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre. » La pose de ces quatre personnages bistournés a dû être difficile à garder; leur attitude est inexplicable, on reconnaît mal leurs attributs : d'un côté une tête de loup, de l'autre une tête cornue de bœuf.

Dans cet ensemble mal conservé, la facture du Christ est intéressante et donne bien l'idée de l'art à cette période reculée du douzième siècle. Malgré les nombreuses et profondes blessures du temps, on distingue le Christ, bien drapé dans ses vêtements sacerdotaux ; la pose de la main droite est juste, la gauche porte naturellement sur le grand livre ouvert ; les pieds sont d'un assez bon dessin; le corps est grêle et long, mais l'expression du visage est empreinte de solennité.

Le dessin de l'amande comporte de dedans en dehors une ligne de perles blanches bordée successivement de bandes étroites peintes à l'ocre jaune clair ou rouge, séparées par des bandes blanches encadrant une zone ondulée.

Dans le cadre entourant le Christ et les quatre personnages ailés règne une longue inscription qu'il sera bon de relever: sur les bandes blanches horizontales, servant de support aux pieds des vieillards, on trouve en caractères superposés, du côté du livre, les mots DEXTRA · CATET ; — du côté droit du Christ, PECTUS · STA · VINOS.

Il est difficile de décrire la disposition du coloris; le fond général est d'ocre rouge foncé; la peinture est faite par couches plates, successives, sans dégradation de teinte; les visages sont de couleur chocolat; les yeux grands ouverts et les parties saillantes du nez sont rehaussés de grands traits noirs pour accuser les contours.

Quelques touches de vert et un peu de bleu dans l'auréole du Christ donnent seules une note claire, qui se retrouve peu ou point dans les peintures murales de la même époque en France.

Nous aurions à entrer dans de bien plus longs détails, mais sans un dessin, de plus longs développements seraient fastidieux.

Terminons en recommandant à qui de droit ce joli échantillon d'art hispano-arabe, que les Catalans ont le soin de faire décalquer par un artiste peintre pour leur institut de Barcelone; souhaitons que cet exemple soit imité, ou, à défaut de mieux, qu'on se hâte de reproduire ces fresques par la photographie en couleur.

Ces fresques oubliées, mais non découvertes récemment, doivent être conservées, telles qu'elles sont, pour servir à l'histoire de l'art.

Séance du 4 février 1908.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président.*

M. H. JAUDON, membre résidant, s'excuse de ne pas apporter un travail archéologique. Il présente les bonnes feuilles d'un livre consacré à son compatriote et ami Denys Puech, le grand sculpteur français, membre de l'Institut. Il lit l'introduction : *l'art et la sculpture en France*. L'auteur se demande d'abord si la France est en décadence, question que les Français semblent prendre un malin plaisir à poser et à résoudre contre eux. M. Jaudon examine l'opinion des nationaux et celle des étrangers. Il cite les pages les plus suggestives qu'il sait, mais touchant à peine d'ailleurs au terrain économique et social il tient à se maintenir dans le domaine des arts. Il fait un superbe éloge du « goût français », et cela lui suffit pour affirmer la primauté artistique de notre patrie. Pour lui la musique est devenue un art vraiment national, « dans ce pays autrefois réduit au vaudeville ou à la chanson..... elle sait s'élever au plus haut sommet de l'éloquence et atteindre l'épopée. » Pour la peinture, le résultat de ce pacifique et élégant tournoi semble plus discuté, mais les peintres étrangers en train de conquérir nos salons, dit-on, furent auparavant disciples de notre Ecole nationale et conquis par la France. En tous cas, tout le monde est d'accord pour reconnaître que la sculpture française domine la sculpture étrangère. Et voilà M. Jaudon en plein dans son sujet. Il résume avec belle allure l'histoire du plus heureux de nos arts, qui n'a jamais cessé d'être pratiqué chez nous depuis la conquête par la civilisation romaine C'est la France qui a recueilli et gardé la meilleure part de l'héritage, et

de nos jours elle offre au monde une floraison magnifique. « Pour en retrouver une semblable, il faudrait remonter aux cent petits temples qui gardaient autour de Delphes tout un peuple de pierre, de marbre, d'or et d'argent. » M. Jaudon signale la longue liste de nos sculpteurs et détache une figure du groupe, celle de Denys Puech, dont il veut « fixer les traits principaux, la rappeler à ceux qui ne la connaissent pas encore et montrer à tous comment la vocation artistique, quand elle a germé dans une âme, en devient la maîtresse absolue et la conduit toujours, en dépit de tous les obstacles, jusqu'aux sommets de la gloire ».

M. Jaudon, cédant aux instances du Président et de l'assemblée, lit encore une partie du premier chapitre : *l'enfance pastorale*; la naissance de Denys Puech, en 1854, à Gavernac, près Bozouls, dans l'Aveyron ; sa famille, son pays où il fut pâtre, ses premiers essais ont fourni matière à quantité de pages charmantes, écrites avec beaucoup d'art, de science et de philosophie. On a remarqué notamment la description du Causse, labouré de vives cassures, tout tailladé d'un relief puissant, d'une netteté très accusée dont le spectacle constitua la première éducation de l'âme neuve et primitive de Denys Puech. A quinze ans, mis en condition, ce berger vécut une année longue et douloureuse; du bois et son couteau l'aident à se distraire, et pour orner le chemin d'une noce annoncée bâtit tant bien que mal, naïve et grossière, une sorte de statue; et le voilà absorbé par ses rêveries, tellement que son maître s'en débarrasse et le rend aux siens. Le jour où il regagna son logis paternel, il vit une vraie statue, François d'Estaing, évêque de Rodez, et il reste là comme figé dans une muette contemplation; ce fut une vision ineffaçable, et Mahoux, le sculpteur ruthénois, l'auteur de la statue, sera son premier maître.

M. le Secrétaire général dit qu'il n'y a pas de règle sans exception, et que si la Société archéologique se fait une loi de ne pas sacrifier une page aux belles-lettres et de ne jamais publier les louanges mutuelles qu'on s'adresse courtoisement au cours des séances, il ne faut pas moins remercier M. Jaudon, comme l'a fait le Président avec autorité. Il convient d'ajouter que ce volume in-4° sort des presses de la maison Carrère, dont les éditions sont une surprise pour les bibliophiles et un honneur pour le Rouergue. Son ouvrage

sur Sainte-Foy de Conques est l'un des beaux livres d'archéologie parus en France au cours de ces dernières années, un des mieux illustrés.

Lecture est donnée de la note ci-dessous envoyée par M. l'abbé Auriol, membre résidant.

Un mortier roman servant de bénitier dans l'église de Villardonnel.

A l'entrée de l'église de Villardonnel (Aude) se trouve, supporté par un massif en maçonnerie et à demi engagé dans le mur, un mortier de



Fig. 1. — Mortier roman de Villardonnel (Aude).
(Croquis de M. l'abbé Auriol.)

l'époque romane, affecté aujourd'hui à contenir l'eau bénite. En voici le dessin.

C'est un vase de pierre, de forme cylindrique, qui va se rétrécissant de la partie supérieure à la base, et présente quelque peu l'apparence d'un chapiteau. Il est pourvu d'un goulot, de deux anses qui servaient à le soulever ; une troisième anse, aujourd'hui brisée, faisait saillie sur la face opposée au goulot : elle permettait d'incliner le mortier et d'en verser le contenu par l'ouverture du goulot.

Ce mortier mesure 0m48 de diamètre, sur une hauteur de 0m28 et une profondeur de 0m24. Un tore figurant un câble encadre le bord supérieur, reliant entre elles les trois anses et s'infléchissant sous le goulot.

Des rinceaux d'un faible relief, formés de feuillages sommairement traités, couvrent la surface; le même dessin est symétriquement deux fois reproduit sur la face visible du mortier.

Le goulot représente une tête de monstre fort rébarbatif; l'œil est posé dans le sens vertical : s'il était mobile, il s'ouvrirait de bas en haut, et



Fig. 2. — Mortier roman toulousain (disparu).

non de gauche à droite; l'oreille de cette tête se rattache au câble de la bordure. Les deux anses émanent de la gueule d'un autre monstre encore plus rudimentaire : une grosse tête ronde dépourvue d'yeux et de naseaux, munie d'oreilles pointues et terminée par une rangée de formidables dents. Evidemment, la troisième anse était pareille à celles-ci.

On reconnaîtra l'analogie des rinceaux qui décorent ce mortier avec le feuillage de tant de chapiteaux [illegible] à coup sûr au douzième siècle ; tels chapiteaux du [illegible] par exemple; telle base de colonne dans le chœur de [illegible] à Albi. Les figures grimaçantes

qui témoignent d'une influence septentrionale sont bien de cette époque aussi. L'examen du bénitier de Villardonnel suggère un intéressant rapprochement.

Il y a quelques années, un mortier de pierre, absolument analogue à celui-ci, fut présenté à la Société archéologique par M. l'abbé Galey, aujourd'hui chanoine de la cathédrale de Toulouse : nos archives en possèdent une excellente reproduction au lavis. Rapprochant de cette reproduction le dessin que j'avais exécuté dans l'église de Villardonnel, je trouvais, de prime abord, la ressemblance telle que je me demandais un instant s'il ne s'agissait point d'un seul et même objet, et si le mortier jadis présenté à la Société n'aurait pas pris le chemin de Villardonnel; au second coup d'œil, je constatais une différence entre les rinceaux, encore qu'ils soient de même style. Sans m'enquérir davantage j'avais la certitude qu'il s'agissait bien de deux pièces distinctes.

Le mortier de M Galey fut trouvé dans les environs de Saint-Sernin. Le mortier de Villardonnel, presque de tous points semblable, est-il venu de Toulouse? Et n'aurait-il pas été trouvé et acquis par feu M. Mahul, dont le château, tout voisin, garde la riche collection ? C'est ce qu'on n'a su me dire ni à l'église ni au château de Villardonnel.

Quoi qu'il en soit, il m'a paru bon de faire connaître cette pièce profane du mobilier roman affectée de nos jours à une destination liturgique, alors que, dans la période romane, nombre de bénitiers furent eux-mêmes confectionnés avec des fragments antiques, un chapiteau évidé servant de vasque, et un tronçon de fût, de support.

Séance du 11 février 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

Le Secrétaire général signale dans la correspondance un article du journal *le Télégramme*, signé Henri Avantes, pseudonyme de l'un de nos confrères; cette chronique est intitulée « les Sirènes » et elle paraît à propos d'un mot du Président du Conseil, Clémenceau, que M. de Freycinet avait appelé Sirène gouvernementale et qui répliqua disant : « Même quand on est sénateur, surtout peut-être quand on est sénateur, on aime à s'entendre donner des noms d'oiseaux. » Et à propos de ce dernier mot on a beaucoup ri, la plupart des gens étant persuadés que les Sirènes étaient des êtres marins, mi-partie

femme et poisson. Notre confrère a vérifié que les meilleurs dictionnaires partagent et propagent cette erreur. Il a trouvé intéressant de faire à ce sujet quelques recherches monographiques, et naturellement il a rencontré aussi des textes précis. Homère, dans l'*Odyssée*, parle d'elles sans s'expliquer sur le point litigieux, mais Ovide est fort clair : « Vous filles d'Acheloüs, pourquoi ces ailes et ces pieds



Fig. 1. — Sirène en bronze, trouvée dans l'île de Minorque.

d'oiseaux avec vos traits de vierges ? O Sirènes..., vous avez désiré pouvoir traverser les flots, soutenues par des ailes comme par des rames. Les Dieux exaucèrent vos prières. Vous avez vu soudain votre corps se couvrir de plumes, et pour que vos chants mélodieux qui séduisent l'oreille et les trésors de votre voix ne fussent point perdus, vous avez conservé les traits et le langage des humains. » Donc M. Clémenceau a fait preuve d'érudition.

M. le Comte Bégouen (H. Avantes) cite encore un passage fort net de Pausanias et recherche le point de départ de l'erreur qui cir-

cule. Elle daterait du Moyen-âge et la faute en serait à Mélusine, moitié femme moitié poisson, qui séduisait aussi les hommes avec sa voix d'or.

M. E. Cartailhac fait observer que notre confrère aurait pu se documenter bien davantage s'il avait ouvert le livre aujourd'hui classique de M. S. Reinach, *Réperloire de la Statuaire grecque et romaine* (Paris, 1898).

Dans ce merveilleux manuel où le seul tome II, format de poche si l'on peut ainsi dire, réunit pour la première fois 7.000 statues antiques, on trouve dix représentations de sirènes, toutes avec des ailes et des pieds d'oiseau bien entendu, formant une famille bien distincte (pp. 701, 703). On peut aussi consulter le classique Winckelmann, *Mon. inéd.*, p. 46. Je m'étais intéressé aux sirènes à mon retour des Baléares, car je rapportais la photographie d'un spécimen fort bien conservé. L'occasion que me fournit notre confrère, M. le comte Begouen, de publier ce petit bronze est excellente et je la saisis d'autant plus volontiers que c'est une des plus élégantes sirènes arrivées jusqu'à nous. On remarque deux types de sirènes. Les unes ont la poitrine féminine, les autres n'ont qu'une tête de femme sur un corps d'oiseau. Celle que je signale est de ces dernières. J'ignore malheureusement son sort, elle était entre les mains d'un amateur dont je ne retrouve pas le nom dans mon souvenir ni même dans mes notes. Avis à nos distingués confrères de la société Lulliana.

Séance du 11 février 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

La correspondance comprend entr'autres le complément du volume de 1867 de la *Revue d'archéologie et d'anthropologie préhistorique des pays Tchèques* (*Pravek*), dont nous avions reçu déjà une livraison.

Lecture est donnée du rapport sur le concours de l'année par M. Barrière-Flavy. Il est approuvé.

M. l'abbé Degert, membre résidant, rappelle que dans la séance où fut lu le Mémoire de M. Santi : *Un procès en 1302*, il fit remarquer que le lieu de naissance de Clément V était connu depuis longtemps.

Dans une lettre publiée dans Rymer, *Fœdera*, t. I[3], partie IV, p. 67, et mentionnée dans la *Revue de Gascogne*, 1905, p. 371, Clément V appelle lui-même Villandraut le lieu de sa naissance (*locum nativitatis nostræ*). La question est vidée depuis longtemps. Les travaux du P. Ehrle, sur la succession de Clément II, ont de même élucidé plusieurs des questions agitées ici par M. de Santi autour de la parenté de Clément V.

Cette observation ayant été communiquée à M. DE SANTI qui n'assistait pas à la séance, notre confrère a fait la réponse suivante, que le secrétaire juge utile de publier et d'intercaler ici :

« J'ai écrit, dans une précédente communication, à propos d'*Un Procès en 1302*, qu'il ne semblait pas que la question du lieu de naissance du pape Clément V fût complètement élucidée. C'est là une erreur qui doit être rectifiée.

« Rymer, en effet, a publié (*Fœdera, Conventiones*, etc., édit. de La Haye, 1745, t. I, part. IV, p. 67) une lettre de Clément V, datée de Villandraut, 22 décembre 1306, où ce pontife désigne nettement Villandraut comme son berceau : *Ad primitivum nos transtulimus aerem et locum nativitatis nostræ* VIGNANDRALDUM, *ubi jam meliorationis sentimus juvamenta*.

« D'autre part, j'ai placé les événements qui font l'objet de ma notice à Sainte-Livrade et à Saint-Quentin en Agenais, ignorant qu'il existât deux localités du même nom auprès de Moissac. C'est dans la juridiction de Moissac qu'il faut les reporter. »

D'autre part, la Société a reçu une lettre de son correspondant à Cazillac (Tarn et-Garonne), M. l'abbé TAILLEFER, qui retrouve à Lauzerte, Saint-Jean-de-Salles, etc., à une date également reculée, des gens de même nom que les personnes citées par le document étudié par M. de Santi. « Les noms et qualités des témoins amèneraient facilement à conclure que vraiment Bernard Milo était marchand, et marchand à Lauzerte. »

M. E. DELORME, membre résidant, lit une courte note :

Cachette de monnaies à Larroque (Tarn).

Au mois de décembre 1907, un habitant de Larroque, près Bruniquel, dans le Tarn, en exécutant des réparations dans sa maison, découvrit

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Séance publique du 15 mars

Présidence de M. Jules de Lahondès, président.

La séance a lieu, selon l'usage, dans le grand salon de l'Hôtel d'Assézat, qui a peine à contenir l'auditoire.

M. le Président ouvre la séance en ces termes :

Allocution de M. J. de Lahondès

« Mesdames, Messieurs,

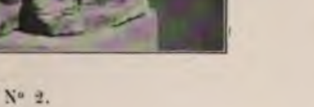
« La séance de ce soir devait être présidée par Mgr Batiffol. Il nous aurait parlé des précieux reliquaires du *Sancta Sanctorum* de



N° 1.

STATUES DE LA BASILIQUE DE SAINT-SERNIN

Clichés des publications sur le Musée de Toulouse : *Sculpture*, fascicule I, 1905,
Par M. Henri RACHOU, Photographies de M. A. COUZI.
Éd. PRIVAT, éditeur.

N° 2.



N° 3.

STATUES DE LA BASILIQUE DE SAINT-SERNIN

Clichés des publications sur le Musée de Toulouse : *Sculpture*, fascicule I, 1905,
Par M. Henri RACHOU, Photographies de M. A. COUZI.
Éd. PRIVAT, éditeur.



N° 4.

STATUES DE LA BASILIQUE DE SAINT-SERNIN

Clichés des publications sur le Musée de Toulouse : *Sculpture*, fascicule 1, 1905,
Par M. Henri Rachou, Photographies de M. A. Couzi.
Éd. Privat, éditeur.



N° 5.



N° 6.

STATUES DE LA BASILIQUE DE SAINT-SERNIN

Clichés des publications sur le Musée de Toulouse : *Sculpture*, fascicule I, 1905,
Par M. Henri Rachou, Photographies de M. A. Couzi.
Éd, Privat, éditeur.



N° 7.



N° 8.

STATUES DE LA BASILIQUE DE SAINT-SERNIN

Clichés des publications sur le Musée de Toulouse : *Sculpture*, fascicule I, 1905
Par M. Henri Rachou, Photographies de M. A. Couzi.
Éd. Privat, éditeur.

Rome, qui n'avaient pas été vus depuis Léon X et dont quelques-uns remontent jusqu'au sixième siècle. Mgr Batiffol est redevenu parisien et nous ne pouvons que joindre nos regrets aux vôtres. Je ne saurais en effet remplacer son érudition profonde ni l'élégante finesse de sa diction.

« Permettez-moi seulement, pour ne pas rompre la coutume, de vous entretenir, pendant quelques instants, des statues étranges, encore mystérieuses, qui, plus d'une fois sans doute, ont arrêté au Musée vos regards inquiets. Elles troublaient même davantage lorsqu'elles se dressaient autour du déambulatoire de Saint-Sernin, recouvertes d'un blanc badigeon comme d'un suaire.

« Mais je devrais laisser la parole à mon cher collègue M. Rachou, le directeur si autorisé de notre Musée, qui a étudié ces statues avec le sentiment de l'artiste et la spécialité du technicien, a décrit les procédés de leur composition heurtée après les avoir délivrées de l'enduit plâtreux qui les emprisonnait, et leur a ainsi rendu la vie en les dressant dans les galeries du cloître. Il s'est aidé, pour les faire apprécier mieux, des admirables photographies de notre collègue M. Couzi, mais, plus prudent que moi, il ne s'est pas hasardé à les personnifier.

« On les appelait les bienfaiteurs depuis le bon Daydé, qui, dans les dernières années du dix-septième siècle, les avait ainsi interprétées parce qu'il fallait bien leur donner un nom ; mais cette vague désignation ne peut satisfaire. Même à la fin du quinzième siècle on avait trop le respect des convenances liturgiques pour placer des statues autres que celles de personnages sacrés autour de l'autel, dans la partie la plus vénérable de la basilique, le tour des Corps saints, comme disaient nos pères.

« Une première pensée se présentait. Ces statues ne proviendraient-elles pas d'une de ces nombreuses mises au tombeau que plusieurs églises érigèrent à cette époque, dans leur chapelle du Saint-Sépulcre ? On y pouvait retrouver, en effet, Joseph d'Arimathie et Nicodème, Madeleine et Marie Solomé, mais la Vierge manquait et il fallait supposer que justement cette figure principale avait disparu. D'ailleurs, comment le groupe aurait-il été rompu et dissocié sitôt puisque les statues étaient en place à Saint-Sernin à une époque du moins très voisine de leur origine ?

« En outre, toutes les lèvres parlent, quelques-unes sourient. Les figures ne présentent nullement l'expression unique, si elle est diversement rendue, d'une douleur intense et silencieuse, profondément recueillie. On peut voir à côté d'elles un de ces groupes venu de Saint-Etienne et saisir la différence.

« Les statues sont au contraire animées, non seulement par la vérité saisissante des traits individuels, mais par leur attitude mouvementée et par leur geste. Toutes lancent une parole, au point qu'on voit leurs dents et leur langue même qui paraît s'agiter. Que disent-elles? Malheureusement leurs mains ont disparu; elles auraient sans doute traduit et complété nettemeut le geste et tenu même peut-être l'attribut qui pouvait les personnifier.

« Ces figures ne sont pas celles de saints comme leurs voisines de Rieux. Les plus familiers avec l'iconographie et les caractéristiques des saints ne sauraient avec précision en reconnaître aucun.

« Permettez-moi donc une supposition.

« Plusieurs cathédrales se plurent, dans les dernières années du quinzième siècle, à représenter, sur leurs verrières ou autour de leur clôture de chœur, les prophètes et aussi les sybilles qui avaient annoncé avec eux les temps nouveaux de l'Evangile. Dès le treizième siècle, d'ailleurs, la sybille s'était montrée à Laon, à Auxerre et sans doute dans d'autres églises d'où elle a disparu, comme la voix du vieux monde annonçant la venue du Christ sauveur; mais à ce moment l'art religieux ne représente guère que la sibylle Erythrée, la plus divinement inspirée selon saint Augustin, celle qui, avec le roi David, avait prédit le jugement dernier, ainsi que le redisait la prose impressionnante par la sombre énergie de ses rimes ternaires qui retentit paraît-il, pour la première fois, dans un couvent de franciscains :

Teste David cum sibylla.

« La sibylle Tiburtine, qui, selon la légende, avait montré à Auguste la Vierge et l'Enfant divin sur le mont où s'éleva plus tard l'église de l'Ara Cœli, apparut ensuite, mais ce n'est que dans la seconde moitié du quinzième siècle que les sibylles se montrent au nombre de douze.

« A ce moment surtout, le sentiment chrétien évoque les souvenirs antiques comme les précurseurs du nouveau testament. Il croit

reconnaître une prophétie dans la quatrième églogue de Virgile et dans le sixième chant de l'*Eneide* par la voix de la sibylle de Cumes. Chacun des dieux de la mythologie est regardé comme une figure du Christ et de l'Eglise, et les sibylles apparaissent dans les cathédrales avec les prophètes. Chacune d'elles porte un attribut présageant un des événements de la vie du Sauveur attendu : la Samienne une crèche d'or, la Lybique une torche allumée annonçant la lumière nouvelle, la Cimmérienne une corne d'abondance avec une indication analogue, la Tiburtine une main coupée prédisant les soufflets de la passion, la Delphique une couronne d'épines, l'Agrippa la colonne de la flagellation, la Phrygienne la croix.

« C'est ainsi qu'on les voit sur les verrières du croisillon nord de la cathédrale de Beauvais, au nombre de dix, en face des dix prophètes de l'ancienne loi. En même temps, dès les premières années du seizième siècle, elles apparaissent de même, radieuses avec leur jeune visage et leur brillant costume, sur les vitraux d'Auch dont le dernier est signé par Arnaud de Moles avec la date de 1513. Trente ans après, le cardinal de Tournon les fait tailler en demi-relief sur les dossiers des stalles. On les retrouve à Amiens, à Autun, à Auxerre, à Rouen, plus près de nous sur les boiseries de la clôture du chœur de Saint-Bertrand de Comminges. Sur celle de Sainte-Cécile d'Albi on n'aperçoit avec les prophètes qu'Esther et Judith, les libératrices du peuple de Dieu ; mais sur les peintures de la voûte, entre la troisième et la quatrième travée, Louis d'Amboise II ordonne aux artistes qu'il a appelés d'Italie de peindre la Phrygienne, la Libyque et la Persique avec Anne la prophétesse qui, la première, salua Jésus dans le temple.

« Parmi les annonciatrices antiques, les unes prédisaient la naissance et l'enfance du Christ, les autres ses souffrances et sa passion. Des six statues conservées de Saint-Sernin, quatre représentent des hommes, deux seulement des femmes. Selon la solution proposée, les premières figureraient les prophètes, sans qu'il soit d'ailleurs possible de leur donner un nom, les autres, les sibylles. L'une est souriante, jeune encore ; sur ses cheveux s'enroule une orfèvrerie en forme de corne ; elle est vêtue de riches habits constellés de perles et de galons. C'est à peu près ainsi la que Cimmérienne est représentée sur la verrière de Beauvais, et aussi sur les boiseries de la porte

nord, où elle porte à la main la corne d'abondance ou peut-être un rhyton pour rappeler qu'elle avait prophétisé l'allaitement du Sauveur. Les costumes et les attributs varient singulièrement sur les représentations diverses des sibylles, selon la fantaisie des artistes, et il n'est nullement surprenant que la corne d'abondance se soit transformée en un ornement de la coiffure.

« L'autre figure féminine, vieillie, rigide, abritant ses traits ridés dans l'ombre d'un chaperon qui en augmente l'expression tragique, serait celle de la Tiburtine, la prophétesse des soufflets de la flagellation. Ainsi les deux sibylles de Toulouse, résumant toutes les prédictions de leurs compagnes habituelles, annonceraient l'enfance et la passion du Christ, les mystères joyeux et les mystères douloureux.

« Les costumes de ces statues, aux plis larges et puissants, ne sont pas exactement ceux que portaient les contemporains. L'imagination des artistes les transformaient en s'inspirant, selon l'observation de notre collègue M. Emile Male, devenu à la Sorbonne le maître interprétateur de l'iconographie du Moyen-âge, des vêtements que l'on voyait dans la représentation des mystères.

« Mais ces habits n'en augmentent qu'avec plus d'intensité prenante le caractère de réalité, de la vie même prise à sa source de ces figures vigoureuses, d'un naturalisme fougueux uni à un sentiment si profondément expressif, vraiment fantastique et macabre, saisissant jusqu'à l'effroi.

« Les statues voisines de la chapelle de Rieux, qui datent du milieu du quatorzième siècle, annonçaient déjà la direction nouvelle vers la reproduction de la vie réelle. Elle s'accentue par le sentiment du portrait qui succède aux nobles idéalisations du grand treizième et féconde de nouveau l'éternelle jeunesse de l'art français. Elle arrive à son développement absolu avec les maîtres de Bourgogne, qu'inspirent ceux venus des Flandres mais qui toutefois n'ont produit qu'en France leurs chefs-d'œuvres. Leur impulsion se manifeste près de nous sur la clôture du chœur de Sainte-Cécile d'Albi, où quelques figures des apôtres semblent reproduire directement celles du Puits de Moïse de Claux Sluter. D'autres s'éclairent d'un sentiment de bonhomie prêt à entr'ouvrir leurs lèvres, au point qu'on s'attend à les voir parler. Les saints sont devenus les amis et les

compagnons des hommes. La coloration ajoute à l'illusion et jamais l'humanité vivante ne s'est mieux incarnée dans la pierre. La réalité presque excessive qui illumine leurs regards, fait saillir leurs traits et plisse leurs lèvres n'exclut pas la manifestation de l'intelligence et de la foi profonde. Voyez, à côté de Sophonie, qui fait songer à un paisible boutiquier comptant sur ses doigts le profit de sa journée, Jérémie sondant d'un regard profond le drame douloureux du Calvaire, dans une attitude et avec une expression qui sont encore du style.

« Les statues de Saint-Sernin manifestent la limite extrême, l'exagération même de cet art naturaliste. Les traits arrivent à une réalité telle qu'ils sont, paraît-il, copiés sur des moulages pris sur le vif, ou peut-être même sur le mort, comme l'usage s'en était introduit pour les figures des tombeaux. Aussi effrayaient-ils dans l'ombre du déambulatoire, et les mères, disait-on, menaçaient d'eux les enfants indociles. Le costume et l'allure les rapprochaient encore des fidèles et ils paraissaient prêts à descendre auprès d'eux.

« L'Italie, dont il serait coupable de nier l'influence, si résolu que l'on soit à constater l'originalité de l'art français, vint ramener l'imitation de la nature, devenue outrée, violente jusqu'à la vulgarité et presque jusqu'au grotesque, vers la pureté des lignes, l'élégance et le calme, en un mot vers la beauté.

« La Renaissance n'abandonna pas les sibylles ; Michel-Ange peignit cinq d'entr'elles qui, avec les cinq prophètes, couronnent, dans leurs attitudes dramatiques et les plis opulents de leurs draperies, l'écrasante majesté des fresques de la Sixtine. Raphaël disposa aussi quatre sibylles au-dessus de l'arcature qui surmonte la chapelle des Chigi à l'église Santa-Maria della Pace et, à côté de la noble élégance des trois autres, la Tiburtine, vieille et ridée comme celle de Saint-Sernin, couverte d'un voile, le bras convulsivement appuyé sur un siège, regarde droit devant elle comme pour interroger les terribles mystères de l'avenir.

« Les six statues de Saint-Sernin se rattachent-elles vraiment à cette famille mystique que l'art chrétien des grandes époques a immortalisée ? Les maîtres de l'iconographie apprécieront-ils ou contrediront-ils au contraire la simple supposition que j'ai tenté de vous présenter ? Je ne sais, mais les archéologues se plaisent à sonder les

questions indécises, à deviner les rébus, et s'il n'y avait plus de rébus à deviner, il n'y aurait plus d'archéologues et ce serait fort regrettable, car, en dépit de la croyance générale qui se les représentent comme des vieillards moroses, je vous le dis en vérité, les archéologues sont des gens heureux. »

M. BARRIÈRE-FLAVY, membre résidant, lit le

Rapport général sur le concours de 1907.

« *Tout est dit et l'on vient trop tard;* et, pour le rapporteur général de votre concours, il ne reste plus aujourd'hui, Messieurs, qu'à glaner et à grappiller après les meilleurs d'entre vous.

« La tâche qui lui incombe consiste moins à s'assimiler les documents fournis par les rapporteurs particuliers, qu'à les synthétiser d'une manière aussi précise, aussi complète que possible, afin de donner à ces comptes rendus un intérêt plus général.

« Le rôle du rapporteur ne réside pas uniquement dans l'obligation de louer sans réserve les œuvres distinguées par la Société archéologique; mais encore et surtout dans le devoir de les fouiller, de les critiquer, pour appeler l'attention des auteurs sur les défauts dont ils doivent se corriger.

« C'est la critique qui domine, et cela va de soi, dans les rapports dont j'ai charge aujourd'hui d'exposer les grandes lignes et de résumer les conclusions; mais cela doit s'entendre d'une saine et impartiale critique, de celle qui n'a d'autre but que d'encourager les auteurs novices, marchant d'un pas encore chancelant dans la voie ardue de l'érudition, et non de la critique *dont le plaisir*, disait La Bruyère, *nous ôte celui d'être vivement touché de très belles choses*.

« Dans les tournois littéraires ou artistiques, dans les concours de toute nature comme dans les luttes de la vie, il y a des victorieux, il y a aussi des vaincus. De ces derniers, il convient de n'en point parler. Mais, loin de les repousser avec ces mots de haine et d'implacable férocité que Rome jetait à la face de ceux qu'elle pliait sous son joug : *Vœ victis !* la Société archéologique leur adresse de bienveillantes paroles d'encouragement, tout en leur faisant observer que les Mémoires manuscrits présentés au concours doivent

être absolument inédits en tout ou en partie, rédigés avec soin, relus avec attention, en un mot, remis vingt fois sur le métier.

« Le travail que M. l'abbé MAURETTE présente à la Société archéologique : ***Series SS. Pontificum, Cardinalium et Episcoporum ex ordine Cisterciensi assumptorum***, est un répertoire des religieux de l'ordre de Citeaux, parvenus aux dignités de papes, cardinaux et évêques ; répertoire aussi aride que peut l'être une nomenclature de noms et de dates, dressée d'après les nombreuses fiches recueillies par l'auteur dans des ouvrages imprimés et dans des manuscrits.

« Des historiens ont mentionné un certain nombre de papes issus de Cîteaux ; mais à vrai dire, selon l'auteur, on n'en peut réellement citer que deux : Eugène III qui n'appartient pas à notre région, et le pape ariégeois Benoît XII.

« Ce répertoire nous apprend que quarante-six religieux cisterciens furent élevés au cardinalat et quatre cent quatre-vingt-deux à l'épiscopat. Au nombre de ceux-ci figure Foulque de Marseille, le gracieux, élégant et passionné troubadour provençal, devenu, au commencement du treizième siècle, le fanatique et cruel évêque de Toulouse.

Comme tous les répertoires, celui-ci ne peut manquer de présenter quelque utilité pour les travailleurs, mais une utilité limitée à des recherches toutes spéciales

« La Société archéologique attribue à ce travail une médaille de bronze[1].

« La petite église de Saint-Amans, que M. l'abbé CORRAZE a découverte au sommet d'un coteau abrupt, à une lieue environ de Muret, est bien modeste dans sa robe grise de pierres centenaires, bien délaissée au milieu de son cimetière aux murs croulants, aux croix effritées, où l'on n'entend, selon la poétique description de Châteaubriand « que le chant du rouge-gorge et le bruit des brebis qui « broutent l'herbe de la tombe de leur ancien pasteur ».

« A la fin du douzième siècle, elle dépendait de la basilique de la Daurade, mais son histoire, à travers les siècles, est à peu près inconnue.

1. Rapporteur particulier : Mgr Batiffol.

« Les délégués de l'autorité épiscopale de Toulouse, qui la visitèrent en 1596 et en 1730, faisaient observer qu'elle était située «au sommet d'une haute montagne», et que la plupart de ses paroissiens, habitant de l'autre côté de la Garonne, n'avaient ni pont, ni bateau pour la traverser et se rendre aux offices.

« Une croix processionnelle, faite de fines lames de cuivre repoussé et doré, est conservée dans ce sanctuaire. Elle date de la fin du douzième ou du commencement du treizième siècle.

« L'auteur de ce Mémoire intéressant est un lauréat connu et apprécié de la Société archéologique, qui lui décerne, malgré les proportions modestes de cette monographie, une médaille d'argent[1].

« La paroisse de Pin-Balma a trouvé son historien en M. l'abbé MILHAU, qui s'est inspiré des conseils et des renseignements de notre regretté collègue, Louis Gèze.

« L'église de Balma, sous le vocable de Saint-Pierre, fut construite, ou plutôt rebâtie en briques, dans la seconde moitié du seizième siècle, sous l'épiscopat du cardinal George d'Armagnac. Une pierre gravée aux armes de ce prélat et provenant du clocher détruit par la foudre, en 1714, fut récemment trouvée dans les murs du presbytère.

« La description de cet édifice religieux est accompagnée de photographies, parmi lesquelles il faut signaler la reproduction d'une Vierge en bois doré du quinzième siècle.

« Le château de Balma, construit par l'évêque Bertrand de Lisle, qui y mourut en 1286, fut la résidence favorite des prélats toulousains.

« Ce travail, qui pourrait être considéré comme un chapitre de la Monographie de la commune de Balma, présente des qualités sérieuses et offre un intérêt incontestable par le nombre des faits locaux qui y sont relatés.

« C'est pourquoi il est octroyé à l'auteur une médaille d'argent[2].

« M. Ch. FOUQUE, que la Société archéologique connaît déjà pour ses intéressantes recherches sur la céramique toulousaine, apporte aujourd'hui une contribution d'un tout autre genre à l'histoire de

1. Rapporteur particulier : M. le baron Desazars.
2. Rapporteur particulier : M. E. Lapierre.

Toulouse : ***Le catalogue des noms des quartiers et des rues de Toulouse dont l'origine indique une corporation ou un métier.***

« L'auteur a repris une étude préparée consciencieusement par un érudit, le très regretté Saint-Charles, dans les notes duquel il a puisé de nombreux renseignements. Mais il a en outre travaillé lui-même dans nos Archives et dans nos Bibliothèques. L'auteur n'est pas paléographe, aussi n'a-t-il exploré que les séries de documents de lecture facile; c'est pourquoi son catalogue demeure incomplet. Il n'a point, il est vrai, la prétention de présenter un travail définitif, mais bien un ensemble précieux de renseignements qui servira de base à de futures études.

« Ses notes, relevées principalement sur des cadastres du quatorzième au dix-septième siècle, et sur les règlements de voirie imprimés en 1686 et 1770, et autres, sont judicieusement groupées, présentées avec méthode, de telle sorte que les compléments viendront en quelque sorte d'eux-mêmes prendre leur place respective.

« C'est ainsi que, selon l'auteur, la rue Pharaon devrait son nom à un marchand de blé du Moyen-âge, Raymond del Faro ou le Far. La rue des Paradoux était celle des apprêteurs de drap. Les marchands parcheminiers se groupaient dans la rue Pargaminières. La rue Temponières — le croirait-on de nos jours? — fut jadis la rue des restaurants à la mode où se faisaient les ***tamponnes***, c'est-à-dire les débauches; et cela par opposition à sa voisine, la rue Malcousinat, dont les cabarets, à la mauvaise cuisine, n'étaient fréquentés que par les truands et les ribauds.

« Il a enregistré sans phrases, sans dissertations banales, un grand nombre de faits curieux.

« C'est là un service incontestable rendu aux historiens par M. Fouque, auquel la Société archéologique décerne une médaille d'argent[1].

« Le ***Recueil d'armoiries ecclésiastiques toulousaines*** présenté au concours par M. Harot, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, est un beau travail dans lequel l'érudition s'unit à l'œuvre artistique d'une remarquable exécution.

« L'auteur ne s'est pas contenté, en effet, de dessiner et de peindre d'une manière précise, élégante, les armoiries les plus compli

1. Rapporteur particulier : M. E. Cartailhac.

quées; il les décrit, les discute, les compare, présente des variantes dans une étude où sont indiquées les sources nombreuses et authentiques où il a puisé ses renseignements.

« Nous suivons ainsi les blasons des ordres religieux de Toulouse, de l'Université et des Collèges, des chanoines de Saint-Sernin et de Saint-Etienne, des Chevaliers de Malte, des évêques et archevêques de Toulouse. L'auteur a eu raison d'indiquer seulement, sans les reproduire, les armes des premiers évêques, fort douteux ; et de ne commencer la série qu'avec Géraud de Labarthe (1164-1170) et Raymond de Rabastens (1202-1205).

« Néanmoins, et bien que cette étude ait été faite avec une grande précision, quelques lacunes sont à indiquer.

« C'est ainsi que l'ordre appelé par d'Hozier des filles de Mme de Bretagne, dont l'auteur ignore la date de fondation et le siège à Toulouse, n'est autre que celui des Feuillantines, dont le premier couvent fut établi à Montesquieu, au diocèse de Rieux. A Toulouse, ces religieuses s'installèrent dans le monastère construit en 1589, par Antoinette d'Orléans de Longueville, veuve du marquis de Belle-Isle, au faubourg Saint-Cyprien, près des Feuillants.

« D'autre part, l'auteur aurait pu signaler le blason des PP. de la Doctrine Chrétienne, au-dessus de la porte de leur maison, petite rue Saint-Rome; celui de François-Paul de Béon, grand-prieur (1673-1688), sur une clef de voûte de la galerie du fond de la cour de l'hôtel Saint-Jean; et autres...

« Les monogrammes du Christ sculptés sur diverses maisons de la ville ne le furent pas tous à l'instigation des Jésuites. Quelques-uns sont antérieurs à l'institution de cet ordre, par exemple celui de la maison de J. Delfau; d'autres furent placés quelques années après les prédications du cordelier Thomas Illyricus.

« Ces critiques posées, il n'en reste pas moins une œuvre artistique de valeur réelle, précieuse au point de vue archéologique aussi bien qu'historique.

« Les armoiries sont, en effet, une signature et une date, et par suite un document.

« Le travail de M. Harot a remporté une médaille de vermeil[1].

« Parmi les ouvrages admis à concourir pour le prix Ourgaud, le

1. Rapporteur particulier : M. J. de Lahondès.

Mémoire important concernant la ville de Caussade a été retenu par la Société archéologique.

« Bien que des découvertes des âges préhistoriques, des époques gauloise et romaine aient été faites sur le territoire de la commune de Caussade, on ne peut établir d'une façon positive que cette localité existât antérieurement au haut Moyen-âge.

« C'est au dixième siècle seulement qu'on rencontre la première mention de Caussade et de ses vicomtes, dont le rôle est assez effacé, et auxquels succédèrent les barons, sans que l'époque de cette substitution soit indiquée.

« Durant la guerre des Albigeois, les seigneurs de Caussade combattirent sous la bannière du comte Raymond contre Simon de Montfort, pour l'indépendance méridionale. Aussi furent-ils dépossédés de leurs terres et contraints, pour expier le forfait d'avoir défendu le sol de leurs pères contre la rapacité et la férocité des hommes du Nord, à prendre part à la septième croisade de Saint-Louis. Ce fut la fin des barons de Caussade qui, malgré leurs justes revendications, ne purent conserver de leur héritage que la baronnie de Puycornet. Ces biens furent, en 1236, attribués par le tribunal de l'Inquisition à Géraud de Barosc, évêque de Cahors.

« La baronnie de Caussade passa ensuite à Alphonse de Poitiers, devenu comte de Toulouse; puis à Philippe de Lomagne, en vertu du testament de la comtesse Jeanne; ensuite à Hélie de Taleyrand, comte de Périgord. Elle fut transmise par voie d'alliance aux comtes d'Armagnac.

« Au début de la guerre de Cent ans, les bourgeois de Caussade opposèrent une résistance acharnée à l'invasion anglaise, mais elle fut vaine; car en 1360, en vertu du traité de Brétigny, Charles VI livrait à l'Anglais une partie de la France, dont le Quercy. Caussade ne secoua enfin le joug de l'étranger qu'en 1369.

« L'expulsion définitive de l'Anglais est marquée, comme partout d'ailleurs, par une reprise de prospérité générale. Elle se manifeste à Caussade par la multiplicité des baux à cens qui furent très favorables à la classe rurale.

« Après la fin tragique de Jean V d'Armagnac, à Lombez en 1472, ses biens furent saisis et le roi en disposa en faveur de Gilbert de Chabannes.

« Toutefois, Charles, frère de Jean d'Armagnac, obtint du roi la baronnie de Caussade, mais seulement à titre d'engagiste du domaine. En 1509, le duc d'Alençon, neveu de Jean d'Armagnac, reçut cette seigneurie en don royal, à l'occasion de son mariage avec Marguerite, sœur de François Ier, laquelle, devenue veuve, se remaria avec Henri II, roi de Navarre, et fit ainsi passer cette terre dans la maison d'Albret.

« Caussade joua un rôle important durant les guerres de religion. La ville, successivement prise et reprise par les deux partis, demeura définitivement au pouvoir des huguenots en 1570. Il est à observer, et ce fait est signalé dans la plupart des localités où les luttes religieuses furent le plus acharnées, que la majeure partie des habitants de la ville, les nobles et les bourgeois, embrassèrent le parti de la Réforme. Les paysans demeuraient catholiques.

« Les troubles qui éclatèrent plus tard sous Louis XIII, lors de la prise d'armes du duc de Rohan, eurent leur répercussion à Caussade. A peine relevés des désastres que les guerres précédentes leur avaient fait subir, les habitants virent fondre sur eux de nouvelles calamités ; et, pour s'y soustraire, furent contraints, à plusieurs reprises, à quitter en masse la ville.

« Caussade n'était pas une ville de consulat complet, mais ville de simple bourgeoisie. Ses magistrats n'avaient que des pouvoirs administratifs, non politiques.

« L'état des classes de la société d'alors se trouve, dans ce Mémoire, fortement étudié d'après de nombreux documents. La petite noblesse, jouissant de peu de prérogatives, s'efforçait d'accroître sa situation financière par la mise en valeur des terres et ses alliances avec la bourgeoisie, laquelle s'élevait rapidement de l'aisance à la fortune par le commerce, l'industrie, les offices judiciaires. La classe rurale enfin, libre, laborieuse, vivant dans une abondance matérielle assez fortement caractérisée.

« Le dix-huitième siècle ne présente aucune particularité digne d'être retenue pour la vie municipale de Caussade. Elle se résume, comme dans toutes les petites villes de province, dans la lutte incessante de la bourgeoisie contre les empiètements du pouvoir central sur les privilèges des cités.

« Au point de vue de l'instruction publique, indépendamment

d'écoliers assez nombreux de Caussade autrefois admis au Collège de Pélegry, fondé à Cahors en 1368, l'enseignement secondaire y fut donné par les Récollets en 1682, et l'enseignement primaire, enfin, était exercé par des régents dont on relève des mentions dès 1486. L'instruction publique fut longue à se rétablir à Caussade après la Révolution, et le Collège ne rouvrit ses portes, en 1830, que pour les fermer quelques années plus tard.

« La période révolutionnaire à Caussade est étudiée d'une manière assez approfondie, aussi bien au point de vue anecdotique qu'au point de vue de ses résultats économiques dans la région.

« Nous dirons encore que l'histoire religieuse de Caussade n'est pas suffisamment traitée. Il eût été intéressant d'entrer dans de plus grands développements au sujet de la paroisse et de l'église, qui dépendait au douzième siècle de l'abbaye de Moissac.

« L'histoire de Caussade gagnerait beaucoup à être revue et expurgée d'une infinité de détails et de commentaires inutiles. Le sujet est traité avec une trop grande abondance dont le résultat est de noyer les faits les plus caractéristiques. Des pièces qui pourraient être intéressantes par leur caractère inédit ne font l'objet que de fort brèves citations, alors qu'elles eussent mérité d'être transcrites *in extenso*. Trop de longueurs en un mot, de la diffusion, des digressions qui formeraient la matière d'un chapitre spécial et deviendraient d'autant plus intéressantes qu'elles seraient mieux à leur place.

« Toutefois, et sous le bénéfice de ces observations, l'*Histoire de Caussade* est un travail sérieux et consciencieusement traité, édifié d'après de fort nombreux documents qui en font le mérite incontestable. En revoyant et complétant cette étude, les auteurs pourront donner de cette petite ville du Quercy une excellente monographie. C'est pourquoi la Société archéologique a pensé qu'une œuvre de cette importance méritait une plus haute récompense qu'une simple médaille, même une médaille d'or, et a décerné à ses auteurs, MM. Louis Boscus et l'abbé Galabert, le prix Ourgaud[1].

« Comme il est aisé de s'en rendre compte, et de même que les rapporteurs précédents le faisaient déjà observer, les Mémoires pu-

1. Rapporteur particulier : M. Saint-Raymond.

rement archéologiques deviennent de plus en plus rares, jusqu'à faire à peu près complètement défaut dans nos concours annuels. Faut-il voir là une simple coïncidence, un fait dont la cause nous échappe, qui éloigne les travailleurs de ces recherches pourtant pleines d'attrait et d'imprévu, ou bien, est-ce le découragement qui s'empare d'eux en présence des innombrables et complexes problèmes que recèle l'archéologie, pour laquelle, au dire de Renan « plus que pour toute autre science, l'Océan du vrai est infini : « on a beau avancer sur ses ondes, l'horizon recule toujours »?

« Quoi qu'il en soit, l'histoire tient la plus large place dans les concours, et, de jour en jour, s'affirme la tendance bien marquée à la monographie.

« L'Histoire, cette résurrection du passé, suivant l'expression de Michelet, n'est plus aujourd'hui ce qu'elle fut au temps de Voltaire, pour qui toute la vie de la Nation était concentrée dans l'Académie française, les comédiens du Palais-Royal et le Jeu du Roi.

« L'historien d'alors subissait fatalement l'influence d'une éducation première, se laissait entraîner par des préjugés de classe, s'abandonnait à des opinions plus ou moins arbitraires, donnait libre carrière à ses caprices intellectuels, ramenait tous les faits à une cause unique et se livrait enfin à un système de vastes généralisations *à priori*.

« L'Histoire de nos jours laisse le lecteur, selon la nature de son esprit, libre de tirer les conséquences des principes et de dégager les vérités générales des vérités particulières.

« S'il y a eu des narrateurs remarquables pour les siècles de l'antiquité et aussi pour quelques périodes des temps modernes, le sentiment immédiat de la vie de nos ancêtres n'a jamais, avant notre époque, été saisi et rendu d'une manière aussi vivante.

« Le dix-neuvième siècle a vu s'accomplir le vœu, je dirai même se réaliser la prédiction d'Augustin Thierry. L'Histoire est bien la création propre et originale de notre temps. Par sa méthode, par les sources de renseignements où elle s'alimente, par les moyens de les mettre en œuvre, l'on peut dire qu'elle est, en quelque sorte, soumise aujourd'hui aux procédés des sciences exactes.

« De subjective qu'elle était au dix-huitième siècle, elle est devenue ce qu'elle devait être, c'est-à-dire, objective.

« Châteaubriand reconnaissait déjà la supériorité de l'Histoire, qu'il qualifiait de descriptive, par opposition à l'Histoire philosophique du dix-huitième siècle. Mais son âme poétique le portait à se défier de cette innovation du dix-neuvième siècle. Il se demandait si, poussé à ses dernières limites, ce système historique ne rentrerait pas trop dans la nature du Mémoire. Il craignait qu'on ne tombât dans ce défaut. Vous savez, et nous en voyons chaque jour la preuve, que la science historique a réalisé heureusement aujourd'hui cette exagération.

« La vraie histoire du pays, l'histoire nationale, était encore, au temps où Augustin Thierry adressait au directeur du *Courrier français* ses lettres sensationnelles, « ensevelie, disait-il, dans la « poussière des chroniques contemporaines d'où nos élégants aca- « démiciens n'avaient garde de la tirer ».

« Mais, bien qu'un écrivain célèbre ait dit des savants de cette époque qu'ils étaient « quelque peu ridicules et jouaient leur petit rôle assez innocent, cherchant à s'attacher à des Mécènes, ducs et pairs qui, pour suprême faveur, les admettaient au nombre des meubles de leur salon ou des antiques de leur cabinet », il n'en est pas moins vrai que la Restauration fut une sorte de Renaissance aussi bien historique que littéraire, artistique et philosophique, avec des hommes tels que Châteaubriand, Lamartine, Villemain, Guizot, Champollion ..., Fauriel même, l'historien de la Gaule méridionale qui, semblable à Mentor dirigeant les pas d'Homère dans l'île d'Ithaque, guida Augustin Thierry, déjà presque aveugle, à travers les beautés incomparables de notre Midi.

« L'Histoire nationale ne consiste pas dans l'histoire de la Capitale, dans les faits et gestes des grands hommes et de certains princes de diverses dynasties. Elle est faite de l'histoire particulière de tous les individus, de tous les groupes locaux. Il faut bien se rendre à l'évidence et reconnaître que dans l'évolution nationale entre pour une large part le rôle qu'a joué telle ou telle commune rurale, sans lequel cette évolution eût subi une modification ou totale ou tout au moins partielle.

« C'est pourquoi l'importance des monographies communales, c'est-à-dire l'histoire de tous les groupements organisés, apparaît

manifeste. Elles viennent aujourd'hui contrôler, compléter et modifier quelquefois la grande histoire.

« C'est aux Sociétés et Académies de province, celles-là que n'aimait pas Voltaire et dont il a essayé de se railler avec le mouton rouge de Candide offert à l'Académie de Bordeaux, que revient l'honneur d'avoir provoqué ce grand mouvement des esprits curieux et fouilleurs vers ces études particulières; c'est à leur action qu'est dû leur grand développement.

« Vous savez, Messieurs, tout le mal que l'on dit de nos Sociétés savantes; vous connaissez les épithètes malsonnantes ou ridicules que l'on inflige à ces érudits modestes, dont les savants de la Grand'Ville font peu de cas, mais dans les travaux desquels ils puisent souvent à pleines mains.

« A ce propos, pourquoi ne citerai-je pas les paroles mêmes que prononçait naguère, avec la verve et l'esprit qui le caractérisent, l'éminent professeur au Collège de France, M. Camille Jullian, dans son cours d'ouverture.

« La stupide plaisanterie, vraiment, que d'appeler les Sociétés « locales : Sociétés aux fines herbes! quand elles s'occupent d'agri- « culture, et Sociétés des vieux cailloux! quand elles s'adonnent « à l'archéologie! C'est avec ces fines herbes qu'est faite la ri- « chesse propre du terroir français; c'est avec ces vieux cailloux « que se reconstituent nos origines! »

« — Le travail de ce monde s'accomplit lentement, — écrivait « Augustin Thierry, — et chaque génération qui passe ne fait guère « que laisser une pierre pour la construction de l'édifice que rê- « vent les esprits ardents. »

« Ces artisans de la science qui, par leur labeur incessant, apportent leur contribution à cette œuvre immense de reconstitution du passé de notre pays ou de l'humanité, c'est-à-dire à la gloire scientifique de la patrie, ont droit à leur part d'immortalité, si minime soit-elle, car, ainsi que l'a judicieusement exprimé Renan :

« L'immortalité consiste à travailler à une œuvre immortelle, « telles que sont la religion, l'art, la science, la vertu, la tradition « du beau et du bien sous toutes leurs formes. Ces œuvres-là étant « de tous les temps, il y a toujours, même aux plus tristes époques,

« des vocations pour les hautes intelligences et des devoirs pour « les nobles cœurs ! »

Le Secrétaire général lit la liste des prix et récompenses, que viennent recevoir les lauréats présents[1].

M. le Docteur Tachard, membre résidant, fait ensuite une conférence sur le Congrès de la Société française d'archéologie, tenu cette année en Bourgogne, et il fait passer sous les yeux de l'auditoire une nombreuse série d'intéressantes vues photographiques.

Séance du 17 février 1908.

Présidence de M. de Lahondès, *président.*

Dans la correspondance le Secrétaire général signale :

1° Une vaillante revue qui paraît chaque mois depuis huit ans : la *Revue du traditionnisme français et étranger*[2]. Le directeur, M. de Beaurepaire-Froment, se rattache directement à notre pays. Plus que personne il doit regretter d'avoir peu souvent des communications sur le Folklore du Midi pyrénéen. La Société archéologique du Midi a beau adresser tous les ans un appel spécial et promettre des médailles aux auteurs qui lui adresseront des notes, elle ne reçoit rien dans cet ordre d'idées. C'est déplorable, car de jour en jour la récolte, de Bayonne à Perpignan, sera mal aisée et de plus en plus maigre. Il sera bientôt trop tard. Précisement la *Revue du traditionnisme* publie le seul ouvrage que la Société a reçu et couronné : c'est l'œuvre d'Antonin Perbosc, le très renommé félibre majoral.

2° *Notes et observations sur le pays Narbonnais*, par M. H. Rouzaud, sur la signification historique de Montlaurès, avec aperçu sur les origines de Narbonne (extrait du *Bull. comm. Archives de Narbonne*, IX, 1907).

3° *Catalogue des médailles romaines impériales* trouvées dans

1. Liste publiée ci-dessus, p. 173, mais sur laquelle il faut rectifier l'orthographe de deux noms ; lire : MM. Boscus (Louis), de Caussade, et Harot (Eugène).

2. Paris, 60, quai des Orfèvres (1er arr.), 15 francs.

le département de l'Aude et conservées pour la plupart au Musée de Carcassonne, par M. l'abbé Baichère, 126 p. in-8° (extrait des *Mém. Soc. Arts et Sc.*, 1907).

4° Deux livraisons de la *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*. Il y a trente ans que M. le comte Robert de Lasteyrie entreprit, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, cette volumineuse publication avec la collaboration d'Alex Vidier, sous-bibliothécaire à la Nationale. Elle comprend tout ce qui a paru avant 1885 (4 vol. in-4°), puis un supplément qui la conduit jusqu'en 1900, enfin des suppléments annuels qui la tiennent parfaitement au courant. Près de 100.000 mémoires sont enregistrés! Secours inespéré pour tous ceux qui ont des recherches à faire, des points à élucider, des renseignements à préciser dans les domaines de l'archéologie et de l'histoire. C'est un admirable instrument de travail qui mérite à M. de Lasteyrie, ce maître éminent et si bienveillant, et à son digne et patient collaborateur, notre vive gratitude. Il faut ajouter que cet inventaire met en évidence l'œuvre continue et si désintéressée des Sociétés savantes, des érudits de Paris et de la province, qui honore grandement notre patrie.

M. de Lahondès montre deux volumes in-4°, avec reliure en basane et blason sur le plat, appartenant à l'Academie des Jeux Floraux.

L'Horace et le Térence de l'ancienne Académie des Jeux Floraux.

C'est l'édition des œuvres d'Horace et de Térence donnée par l'imprimerie royale en 1642. Le volume d'Horace porte en première page une gravure de Mellan d'après un dessin de Poussin représentant la Sagesse mettant un masque rieur à la philosophie, afin qu'elle soit plus facilement acceptée.

Cette gravure a été reproduite par le *Magasin pittoresque*, au temps où cette revue était l'une des plus artistiques. Aujourd'hui les reproductions photographiques tuent la gravure et l'art.

Le blason sur le plat est celui d'Henri-Guillaume Le Jay de Maison-Rouge, évêque de Cahors du 9 mai 1680 au 22 avril 1693, jour de sa mort dans sa ville épiscopale. Il était le second fils de Charles Le Jay, baron de Tilly, de la Maison-Rouge, de Saint-Fargeau et de Villiers-sur-Seine, d'abord conseiller au grand conseil, maitre des requêtes, puis successi.

vement intendant à Tours, à Bordeaux et en Lorraine. Son frère aîné, Nicolas, fut conseiller au Parlement de Paris; le troisième frère, Louis, lieutenant aux gardes; le quatrième, Jean, sous-lieutenant dans le même corps; le cinquième, Gabriel-François, jésuite, professeur de réthorique au collège Louis le Grand où il eut Voltaire pour élève. Deux sœurs furent visitandines.

Le grand-père, Nicolas Le Jay, avait été premier président au Parlement de Paris et garde des sceaux en 1636.



Fig. 1. — Blason de H.-G. Le Jay, évêque de Cahors, doré sur le plat d'un Horace à l'Académie des Jeux Floraux (Dessin de M. E. Harot).

La famille était de Picardie. La terre de Tilly, aujourd'hui en Seine-et-Marne, réunie à celle de la Maison-Rouge et de Saint-Fargeau, fut érigée en baronnie en 1632.

L'évêque Henri-Guillaume Le Jay fut un prélat dévoué à son diocèse qu'il ne quitta jamais et où il mourut. Madame de Sévigné aurait pu dire à l'occasion de cette mort ce qu'elle ajoute en rapportant celle du pieux évêque d'Avranches, Gabriel de Froulay de Tressé, qui mourut aussi dans le sien : « Il y en a qu'il faudrait que la mort tirât bien juste pour les y attraper. »

A ses œuvres de direction spirituelle et de charité il joignit des embellissements à sa cathédrale. Il fit élever par Gervais Drouet, qui avait sculpté le groupe de la lapidation de saint Etienne au rétable de la

cathédrale de Toulouse, le rétable de marbre au-dessus de l'autel qui, jugé sans doute encombrant, a été détruit dans le dernier siècle.

Il entreprit aussi des restaurations importantes à l'antique château de Mercuès et commença la construction du palais épiscopal de Cahors qu'il ne put achever. Il institua pour son héritier l'hôpital de Cahors.

Les armes de la famille sont : d'azur à l'aigle d'or visant un soleil du même au canton dextre du chef, accosté aux trois autres cantons de trois aiglons d'or.

Sur le plat du volume, le blason est timbré de la couronne de comte avec casque fermé de face, de la crosse, de la mitre et du chapeau portant les lambrequins à dix houppes sur quatre rangs. Les évêques n'ont droit qu'à six houppes, mais quelques-uns en prenaient dix volontiers.

C'est une délectation de lire dans ces belles éditions, au papier souple et résistant, qui conserve sa fraîcheur sans miroitements trompeurs après plus de deux siècles, aux caractères nettement tracés qui caressent les yeux et les invitent à poursuivre la lecture sans les fatiguer.

A l'occasion d'un vers de la comédie de Térence, l'Heautontimorumenos, M. de L. observe la tranformation de sens que quelques-uns ont subie en devenant célèbres. Ménédème, le bourreau de lui-même et aussi de son intérieur, répond aux observations de Chrémès : « Pourquoi vous occupez-vous de mes affaires; occupez-vous des vôtres. » Et Chrémès réplique par le vers si connu :

Homo sum et nihil humani a me alienum puto.

Le vers n'a donc dans le dialogue qu'un sens relatif et non le sens philosophique et étendu, fort beau d'ailleurs, que les siècles lui ont ajouté. Chrémès entend dire simplement que toutes les actions des hommes l'intéressent, en observateur curieux qu'il est, railleur parfois même, comme peut-être dans le cas de la comédie, autant que par compassion émue. Et il n'y a pas en effet à s'attendrir bien profondément devant un homme qui se rend malheureux lui-même par plaisir.

De même le *Sunt lacrymæ rerum* de Virgile a pris une extension de mélancolie, s'attachant à la tristesse des choses elles-mêmes, aux ruines par exemple, aux sites désolés, aux déserts mornes, aux solitudes des mers grises sous un ciel noir, qu'il n'avait nullement sur les lèvres d'Énée. L'exilé de Troie arrive à Carthage avec Achates, accablé de douleur et de désespérance. Mais il voit, peints sur les murs du palais de la reine, les scènes des malheurs de sa famille et des tragédies d'Ilion. « Enfin, s'écrie-t-il, nous trouvons ici des larmes pour nos infortunes », mot à mot : pour nos affaires, « et les épreuves des mortels touchent ici les cœurs », *et mentem mortalia tangunt.*

M. MÉRIMÉE, directeur de la Société, exprime la satisfaction qu'elle éprouve toujours à entendre les communications pleines de science et de charme de son président. Il ajoute qu'il regretterait que ces beaux vers perdissent le sens de plus haute portée que la postérité leur a donné et dit que, même dans le texte, ils peuvent l'avoir comporté dans la pensée des deux poètes.

Séance du 25 février 1908.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président.*

M. PASQUIER, membre résidant, communique une lettre de M. Clercq, conducteur des ponts et chaussées en retraite, signalant la découverte de substructions romaines près Limoux. Les renseignements ne sont pas très importants.

M. Eugène HAROT, correspondant, présente la note suivante :

Quelques vieux écussons des églises de Marignac et d'Eaunes.

En voyant dans le dernier *Bulletin* de la Société, à la page 167, le dessin du tombeau de Sicard de Miramont, nous nous souvînmes avoir vu des armes absolument semblables aux siennes, sculptées sur un pilier de l'église de Marignac[1]; nous reproduisons ci-contre les cinq écussons que nous avons dessinés il y a quelques années dans cette église. Malheureusement il est bien difficile de savoir les noms des personnages qui portaient ces blasons, on ne peut faire à ce sujet que des hypothèses.

Le premier écu porte *trois fasces ondées* qui sont peut-être les armes des de Pardaillan : *d'argent à trois fasces ondées d'azur.*

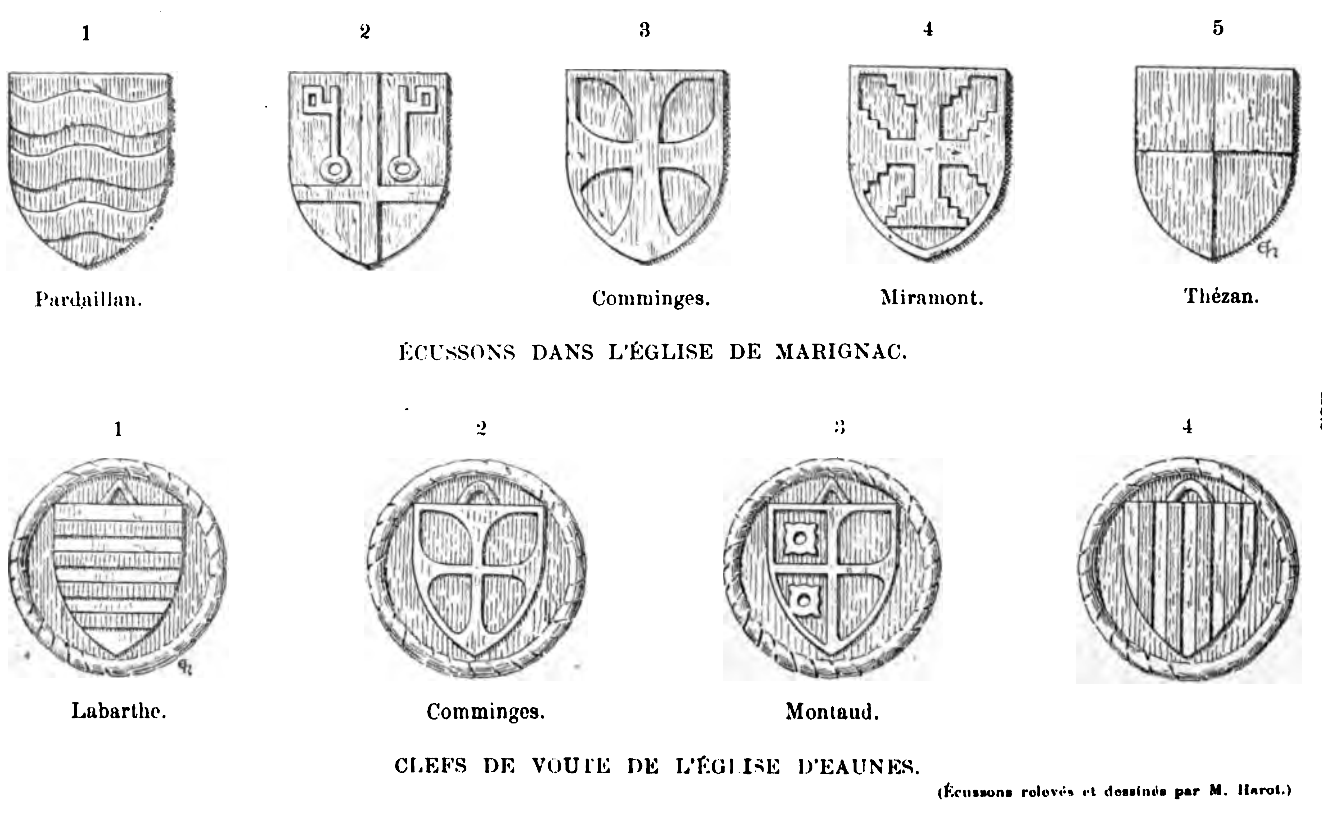
Le second est orné d'*une croix cantonnée en chef de deux clefs adossées.*

Le troisième porte *la croix pattée* des armes des comtes de Comminges qui se retrouve assez fréquemment sur les monuments de la région.

Le quatrième écu est décoré d'*une croix perronée,* tout à fait semblable à celle qui figure sur le tombeau et aussi sur le sceau de Sicard de Miramont.

Le cinquième enfin est *un écartelé* qui peut être aussi bien le blason

1. Commune du canton de Saint-Béat (Haute-Garonne).



ÉCUSSONS DANS L'ÉGLISE DE MARIGNAC.

CLEFS DE VOUTE DE L'ÉGLISE D'EAUNES.

(Écussons relevés et dessinés par M. Harot.)

de la famille de Thézan que de celles de Gontaut ou même d'Astarac. Ces trois maisons nobles portaient, en effet, *écartelé d'or et de gueules.*

Nous disions plus haut que les armes des comtes de Comminges se voyaient fréquemment sur les monuments de l'ancien comté. Nous les avons trouvées entre autres sur les clefs de voûte de l'église d'Eaunes [1].

Eaunes, ancienne abbaye cistercienne, ne possède plus aujourd'hui que son église et quelques maisons, restes des bâtiments abbatiaux, sans aucun caractère architectural. L'église, assez vaste, a subi bien des modifications, si bien que son abside est orientée vers le nord et l'entrée vers le sud ; cinq travées déterminent la nef et le chœur, la travée du milieu accolée de deux autres, formant le transept ; le tout est voûté sur croisée d'ogives, dont la seule décoration provient des clefs ornées d'armoiries sculptées et peintes.

Le premier écu est aux armes de Labarthe : *d'or à quatre pals de gueules;* il se détache, ainsi que les trois autres que nous allons décrire, sur un disque peint en vert entouré d'une moulure simulant un lien au-dessus de l'écusson, une petite pointe évidée représente les courroies qui servaient à le suspendre.

Le second est *de gueules à une croix pattée d'or;* ce sont les armes des comtes de Comminges. Généralement les héraldistes attribuent à cette maison un écu *d'argent à une croix pattée de gueules;* mais il semble, d'après l'étude des monuments, que primitivement les couleurs n'étaient pas ainsi et qu'elles furent modifiées à la fin du quinzième siècle, en même temps que les vides formés par la croix devenaient des otelles ou amandes. Un passage de l'*Histoire de la maison de France*, par le père Anselme [2], viendrait nous confirmer dans cette opinion : « Jean-Louis-Roger de Comminges, vicomte de Burniquel, le 28 juin 1645, produisit ses titres devant M. de Besons, intendant du Languedoc, et déclara qu'il portait pour armes : écartelé aux 1 et 4 de gueules à la croix cléchée et pommeté d'or; aux 2 et 3 de gueules à quatre otelles ou amandes d'argent, qui sont les armes de Comminges mal expliquées, qui, suivant les anciens sceaux et monuments des comtes de Comminges et des vicomtes de Conserans et de Burniquel, sont de gueules à la croix pattée d'or. »

La troisième clef est décorée des armes de Montaud : *parti au premier de gueules, à deux mortiers d'or, posés de chaque côté d'une burelle du même; au deuxième de gueules à une demi-croix pattée d'or*, qui est la moitié des armes de Comminges. Il n'est pas rare de rencontrer ces armoiries avec des couleurs différentes ; cependant, à Saint-Sernin, où

1. Commune du canton de Muret (Haute-Garonne).
2. Tome II, p. 647.

elles sont reproduites sur une clef de la crypte, les émaux sont les mêmes qu'à Eaunes. Notons, en passant, qu'à Saint-Sernin la croix pattée n'a déjà plus une forme bien définie.

La quatrième clef, au-dessus de l'autel, est ornée de ce blason : *d'or à quatre fasces de gueules.* Il y a beaucoup de familles qui portaient trois fasces sur leurs armes, mais nous n'en avons pas trouvé qui en portaient quatre, au moins en Languedoc.

M. J. de Lahondès lit le mémoire suivant :

Galeries dans les cours des vieilles maisons, à Toulouse.

L'art monumental en France, surtout dans les provinces méridionales, suivit les procédés de construction des Romains. Mais le plan de la maison du Moyen-âge s'écarte de celui de la maison romaine. Le climat et les mœurs différaient; ils obligeaient à des dispositions inégales. C'est par sa demeure surtout, dans le cadre de la vie intime et familiale, que l'homme caractérise ses sentiments, ses habitudes, sa conception de l'existence.

Les citoyens de Rome vivaient le plus souvent hors de leurs maisons, dans le forum et les basiliques, sous les colonnades des portiques et des temples. C'est dans les monuments publics, dans la décoration de leur cité qu'ils mettaient leur luxe; dans leurs maisons, sauf pour l'atrium destiné aux réceptions, ils se contentaient de peu. Les petites chambres obscures de Pompéï nous surprennent par leur exiguïté; elles nous semblent faites pour des Lilliputiens. Les jardins étroits qui s'ouvrent au fond, leur fontaine et leurs ornementations minuscules nous font songer à des jouets d'enfants.

La vie de famille prit une importance dominatrice sous l'influence du sentiment chrétien. La température de nos régions ne permettait plus, d'ailleurs, de demeurer des journées entières dans l'atrium ou le perystylum ouverts en plein air. Nos ancêtres du Moyen-âge renferment jalousement leur existence dans leur intérieur; ils ne se quittent guère entre eux; l'église est le seul lieu de réunion commune qui les attire au dehors. Ce qui leur est nécessaire, c'est une grande salle où ils soient constamment ensemble, même pour les repas et pour la nuit; salle ouverte sur la rue par des fenêtres, où se déploie le sentiment de l'art qui ne les abandonne jamais; au-dessous, des boutiques pour la vente de leurs denrées ou pour la location à des marchands logeant ailleurs; une cour intérieure autour de laquelle se groupent les services, la cuisine aussi, séparée de l'habitation pour en éloigner les odeurs. Nous croyons avoir inventé le confortable, tandis que nous supportons de vivre dans

des appartements étriqués, entassés, dont l'air est constamment contaminé, les mêmes d'ailleurs pour des locataires de toute profession et de tout mode d'existence qui s'y succèdent sans y rien laisser d'eux-mêmes et sans en emporter un souvenir ou un regret, tandis que nos pères adaptaient leur demeure à leur état et à leur genre de vie particuliers. La maison gardait ainsi le sens d'habitation permanente et, par extension, prenait celui de famille.

C'est d'ailleurs des maisons modestes, les plus nombreuses, maisons de bourgeois ou de marchands, qu'il s'agit. Les grands seigneurs, les princes construisaient des hôtels entre cour et jardins, séparés ainsi de la rue par des ombrages.

Si presque toutes les maisons du Moyen-âge ont disparu, — à Toulouse il n'en reste qu'une seule, et encore n'est-ce que sa façade, — leur disposition habituelle se continua : corps de logis sur la rue séparé d'un autre par une cour intérieure.

On conçoit qu'il était indispensable de les unir par des passages couverts pour la nécessité des services et des occupations journalières. Ils ne furent d'abord que des couloirs étroits, parfois même en plein air dans les étages supérieurs. La maison de Cordes, devenue l'hôtel de ville, nous en montre un de cette nature. Bientôt, dans les résidences princières, ces passages, imités en premier lieu des constructions militaires, prennent plus d'importance et deviennent peu à peu la pièce principale du logis, celle où le maître se plaît à déployer le plus d'élégance et de luxe. C'est la galerie.

Le mot vient peut-être du vieux mot bas-latin *galilea*, puis *galeria*, passage qui surmontait le portail des églises, comme on en voit à Saint-Sernin et à Saint-Étienne, où s'accomplissaient même parfois quelques cérémonies. Les galeries des rois à Notre-Dame, à Reims, à Amiens prennent une part superbe dans l'ornementation magnifique de ces monuments.

Les galeries des palais s'étendent. Elles livrent un espace élargi à la promenade, à divers exercices. Elles s'offrent aux grandes réunions, aux fêtes, et l'on est ainsi amené à les embellir davantage, à les orner de tapisseries, d'œuvres d'art, si bien que le nom même en est passé à une collection de tableaux.

Froissard parle avec admiration de la galerie que le fastueux prince Gaston de Foix avait fait construire dans son palais d'Orthez ; Sauval, de celles que Charles V, le roi grand constructeur et initiateur d'un fécond essor artistique, à l'hôtel Saint-Pol et au château de Beauté, cette dernière largement ouverte et surmontée d'une voûte d'ogives, comme celle qui l'avait précédée au palais des Papes, à Avignon.

Bardin, parlant d'une des galeries toulousaines, dit qu'elle est synonyme de promenoir : *Galeriam quem nos ambulacrum vocamus.*



Fig. 1. — Rue de la Bourse, 20.
(Photographie de M. A. Couzi.)

Le seizième siècle développe le luxe des galeries et l'on admire surtout, au siècle suivant, la somptuosité des galeries de Marie de Médicis au Luxembourg; de l'hôtel Mazarin, peintes par Romanelli; des hôtels de la Vrillière et de Bretovillier, Bullion et Lambert, illustrées par les peintures de Simon Vouet et de Lebrun, et, au-dessus de toutes, la galerie du Louvre et la galerie des Glaces, à Versailles.

Dans les villes de province aussi, la Renaissance multiplie les galeries de communication qu'elle se plut de même à décorer avec un soin et un luxe privilégiés. Toulouse en possède plusieurs encore dans ses hôtels, rendus aujourd'hui à la célébrité qu'ils méritent.

Les plus anciennes sont accolées à des tourelles d'escalier encore gothiques. Leur riche élégance, se développant dans des cours étroites,

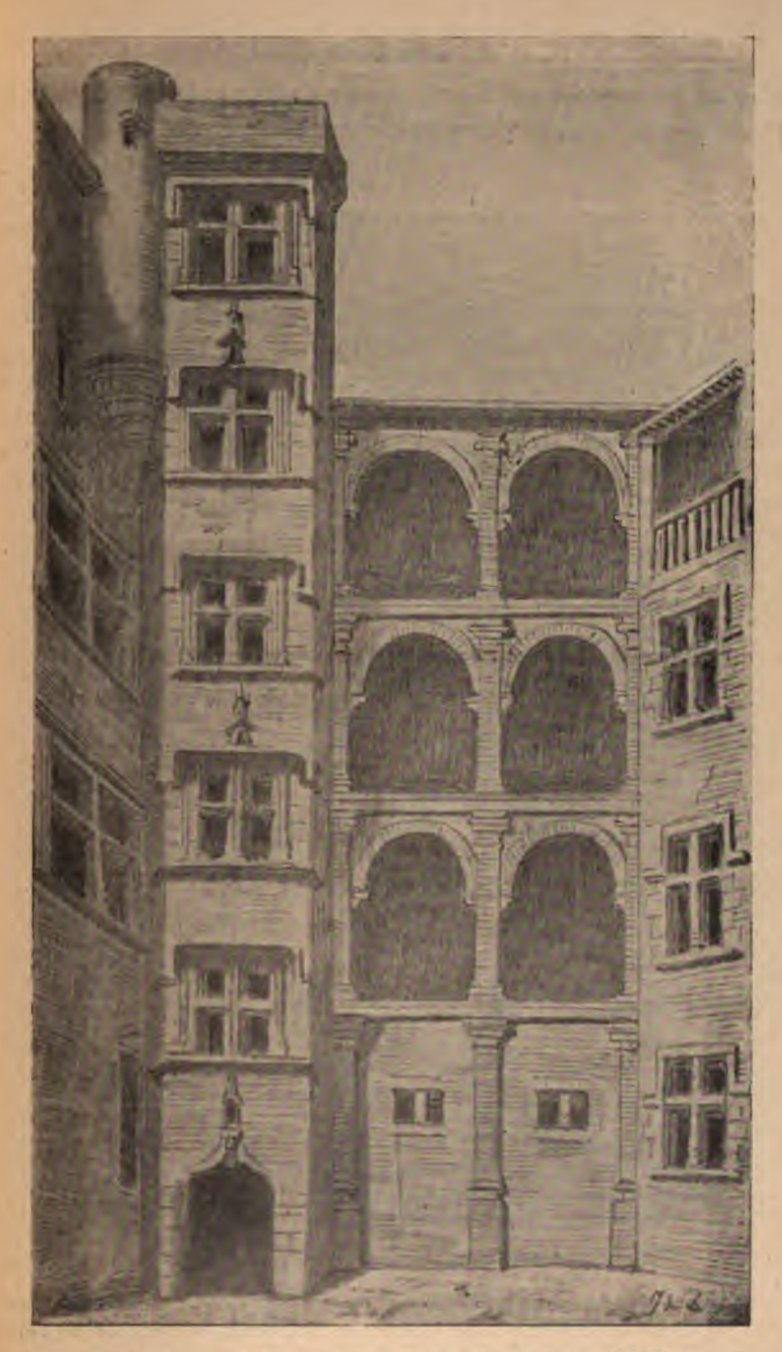


Fig. 2. — Rue de la Bourse, 20; maison de Pierre del Fau.

(Dessin de l'auteur.)

montre justement le prix que l'on attachait à posséder de beaux exemples de ce membre devenu si important de l'habitation.

Dans la maison du marchand Pierre del Fau, rue de la Bourse, 20, les trois ordres superposés de deux arcades séparées par des pilastres se développent dans une cour étroite, à côté d'une tourelle, la plus élégante peut-être qui nous ait été conservée (*Fig. 1 et 2*).

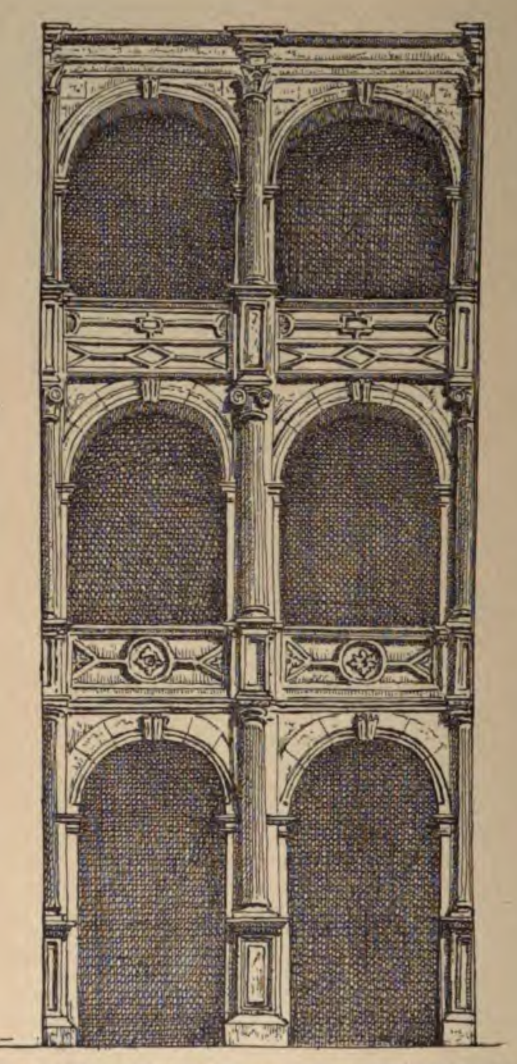


Fig. 3. — Hôtel de la Mammye, rue de la Dalbade, 31.

(Dessin de l'auteur.)

La même décoration, mais beaucoup plus riche, ornée de sculptures finement traitées, dont plusieurs détails sont caractéristiques du règne de François Ier, se développe à la rue de la Dalbade, 31, sur deux superpositions d'arcades resserrées entre une tourelle d'escalier tournant et un corps de logis moderne, dans la cour du conseiller au Parlement de la Mammye qui fut en charge de 1528 à 1562. Les nobles lignes architecturales se déploient comme sur la large façade d'un vaste palais (*Fig. 3*). Fermées aujourd'hui, les arcades étaient autrefois ouvertes. Les villes ne possédaient pas alors les belles promenades que les intendants de Louis XIV ou, comme à Toulouse,

quelques hommes de goût, M. de Mondran, par exemple, leur donnèrent plus tard. D'ailleurs, on sortait peu de chez soi, surtout le soir, et l'on aimait à se ménager dans l'intérieur du logis un espace où l'on pût prendre le frais après les lourdes journées d'été. Il est à remarquer, en effet, que le plus grand nombre des galeries de Toulouse s'ouvrent au nord. Il est vrai que cette disposition peut venir aussi de l'adoption, pour les appartements, de la façade exposée au midi.

En même temps surgissent des œuvres d'une inspiration plus originale. Le riche marchand Jean de Bernuy ne s'enferme pas dans la stricte imitation des ordres antiques. La cour de son hôtel se revêt d'ornementations variées où la libre fantaisie s'unit au goût le plus délicat, et qui paraissent imitées des patios espagnols, comme celui, par exemple, que l'on voit à Tolède, pays avec lequel il était en communication constante pour son commerce. Deux galeries, construites en 1530, se rejoignent à angle droit, l'une étroite, simple revers de la façade sur la rue où s'ouvre une porte de style Louis XII; l'autre plus large, fermée aujourd'hui par un vitrage, toutes deux munies d'élégants balustres bien éloignés encore des renflements ventrus qu'adoptera le dix-septième siècle[1].

En 1537, l'évêque de Rieux, Jean de Pins, fait construire dans la rue des Vieilles-Hunyères, plus tard des Chapeliers, aujourd'hui du Languedoc, l'hôtel que le poète Jean Voulté comparait à l'Olympe. Entre les arcades du rez-de-chaussée de la cour, formant portique etentrant dans les piles avec des pénétrations encore gothiques, des têtes, que l'imagination poétique et complaisante du renaissant prenait pour celles des dieux et des déesses, s'échappent de la pierre et semblent souhaiter la bienvenue au visiteur, à l'exemple de celles que l'on voit en si grand nombre aux côtés des portes, du temps de François I[er]. Cette belle décoration se prolongeait puissante et calme sur deux côtés de la cour; elle vient d'être détruite, mais deux architectes habiles en ont tiré parti pour illustrer encore les cours de deux hôtels, l'un à la même place, l'autre à la rue Saint-Etienne.

Dans une cour étroite de la rue des Changes, n° 19, se trouve une triple rangée de galeries dont les balustrades présentent quelque analogie ou du moins une parité d'élégance avec celles de l'hôtel de Bernuy. Elles sont couvertes de voûtes et caissons ornés de fleurons étalés. Elles joignent au corps du logis, sur la rue, la svelte tourelle d'escalier où six personnages à mi-corps s'échappent du pan de mur au-dessus de chacune des fenêtres[2]. Ils sont sculptés par une main habile, pleins de mou-

1. Daly, *Motifs d'architecture*, vol. I (François I[er]), planches XVIII à XXVII; *Album des Monuments du Midi*, 1[er] fascicule. Privat, éditeur.
2. Gravé par C. Daly: *Revue d'architecture*, t. X, pl. 12, 13, 14.

vement et de grâce, et l'on ne saurait imaginer une combinaison plus heureuse et plus raffinée. Et cette merveille s'abrite discrètement dans



Fig. 4. — Porte de la Tour de Brucelles, rue des Changes, 19.
(Photographie de M. Couzi.)

un espace resserré où l'on a de la peine à en saisir l'ensemble! Arnaud de Brucelles, dont on voit les armes parlantes, un vol de deux ailes,

au-dessus de la porte, fut capitoul en 1544 et c'est à ce moment qu'il s'empressa d'ériger la tourelle nobiliaire, orgueil des magistrats municipaux récemment élus (*Fig. 4*).

Les parlementaires luttaient avec eux et c'est aussi dans la lice pacifique des constructions de beaux hôtels que se manifestait leur incessante rivalité, se préparant à devenir bientôt plus aiguë. Déjà en 1537, le conseiller au Parlement Jean de Bagis avait fait construire dans la rue de la Dalbade, rue de parlementaires, un hôtel où Nicolas Bachelier avait fait paraître sur les murailles de la cour, pour la première fois à Toulouse, les fenêtres d'ornementation classique où se superposent des colonettes cannelées doriques et ioniques, harmonieux cadre de pierre se détachant sur les briques. Aussi cette disposition si bien justifiée se multiplia-t-elle dans la ville et la région. Trois ans après elle se montrait au château de Pibrac.

Dans la cour de l'hôtel Bagis les galeries ne se développent qu'au rez-de-chaussée, sur deux côtés ; elles ne sont ainsi qu'un portique à la fois passage, séjour d'attente pour les clients de la maison, lieu de repos pendant l'été. Si le portique n'est pas surmonté d'étages ou galeries à arcades, comme dans d'autres hôtels plus modestes, celui si voisin du conseiller de la Mammye, par exemple, c'est que Jean de Bagis voulut disposer son hôtel pour la location en multipliant les appartements.

Sa belle demeure, surchargée plus tard d'ornements et augmentée d'une fastueuse façade par le premier président François de Clary, prit alors le nom d'Hôtel de pierre. N'être pas en briques était, en effet, pour une maison, à Toulouse, une marquante originalité.

C'est un marchand qui l'emporta sur les parlementaires en élevant à Toulouse la plus belle demeure que la Renaissance ait créée dans la ville. Mais Pierre d'Assézat, ardemment mêlé aux luttes religieuses qui l'obligèrent à quitter la ville, n'eut pas le temps de terminer sa superbe construction, telle que son architecte l'avait conçue d'abord. Aussi ne voit-on aujourd'hui dans la cour qu'une galerie du rez-de-chaussée sur un seul côté, un portique que l'on se plait depuis quelques années à appeler fort improprement la loggia. La loggia italienne est essentiellement ouverte sur le dehors; elle s'offre libéralement aux regards de tous et même à leur accès, comme la loggia di Lanzi à Florence. Dans la France du Moyen-âge et de la Renaissance, chacun tenait à s'enfermer jalousement chez soi, à se tenir en garde contre les indiscrets et aussi contre les malfaiteurs. D'ailleurs la loggia italienne, avec ses arcades largement ouvertes, ne s'accorde guère qu'avec une température clémente toute l'année. La Loge n'apparait en France qu'au dix-septième siècle et encore dans une décoration temporaire de fête, comme dans celle que le

duc d'Antin offrit à la duchesse de Bourgogne, le 27 février 1700. Ce n'est même que de nos jours que les architectes ont construit de vraies loges : Duban dans la cour des Beaux-Arts, Garnier à l'Opéra, un autre architecte au théâtre du Châtelet. Les loges citées par Viollet-Le-Duc ne sont que des tourelles en encorbellement ou des bretèches.

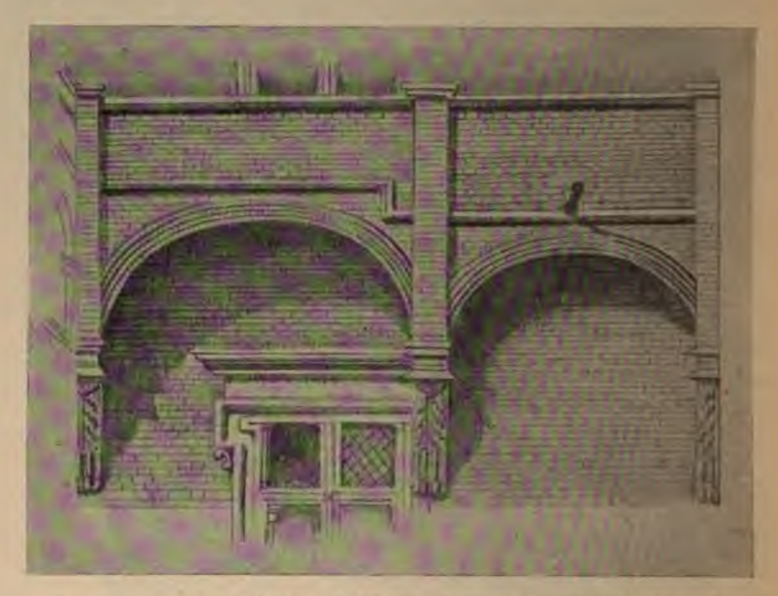


Fig. 5. — Galerie de la cour de l'hôtel Mansencal, rue Espinasse, 1.
(Dessin de l'auteur.)

Il n'y a qu'une seule loggia en France et encore est-elle en terre espagnole, la loge de mer de Perpignan.

On reconnaît aux saillies d'attente des angles de la cour que Pierre d'Assézat avait l'intention de construire quatre façades intérieures. Le portique alors aurait été surmonté de deux étages de galeries mettant en communication les appartements des deux ailes. Un autre portique, tout au moins, aurait conduit la porte d'entrée du passage vers la seconde cour.

Après les troubles violents, l'hôtel se termina sous Henri III par la construction de l'étage au-dessus du portique, dont la maigreur contraste avec la puissance des profils antérieurs, du pavillon d'entrée, de celui qui fait face entre les deux cours, enfin de l'élégante coursière qui les joint. L'ensemble est si harmonieux qu'on ne regrette rien ; la coursière elle seule consolerait de tout, et d'ailleurs on se demande si l'effet

aurait été aussi heureux de quatre façades monumentales pareilles dans un espace si rétréci[1].

Une coursière, élégante aussi, mais plus modeste et plus courte a peut-être précédé de quelques années celle de l'Hôtel d'Assézat. Elle joignit les appartements à l'altière tour carrée de la vis tournante dans la petite cour de l'hôtel Mansencal, rue Done-Coraille, aujourd'hui Espinasse, nº 1.

Le célèbre premier président mourut en 1562, et après avoir terminé sa belle demeure, puisque le cardinal d'Armagnac lui avait envoyé des tapisseries pour la dignement orner[2]. La coursière s'appuie sur des consoles de même forme que celles de l'hôtel d'Assézat, mais moins richement ciselées. Ses deux arcades en anse de panier sont inégales parce que la plus grande a dû laisser se développer au-dessus d'elle l'encadrement en crossettes d'une fenêtre. Mais loin d'être embarrassé de cette inégalité, l'architecte l'accusait franchement, par un bandeau à degrés (*Fig. 5*).

La coursière vient d'être écrasée par un lourd vitrage qui cache une fenêtre pareille à celle du rez-de-chaussée. Elle avait été toujours absoment ouverte, puisqu'une gargouille déversait les pluies du vent d'ouest qu'elle subissait bravement.

La façade sur la cour présente aussi trois rangées de galeries à arcades s'amoindrissant de bas en haut. Les arcades, déjà séparées par une pile en maçonnerie plus large que les colonnes ou pilastres des galeries précédentes, furent alourdies et bouchées, sous Henri III, par des fenêtres à crossettes épaisses épousant par leur sommet cintré la forme des arcades. Les fenêtres géminées de l'étage supérieur présentent une forme plus heureuse[3]. Mais il ne reste que deux travées de galeries depuis la construction de la chapelle des Dominicains.

Quatre arcades d'un portique du dernier quart du seizième siècle, surmontées des quatre arcades d'une galerie fermées maintenant par des vitrages, se montrent à l'exposition du nord, dans la cour d'une maison de la rue Pharaon, 3. Des colonnes de pierre avec chapiteaux doriques soutiennent les arcs de briques. Des cercles bombés ornent les écoinçons. Au-dessus de la galerie, quatre demi-fenêtres munies d'un meneau en console complétaient l'ornementation, mais les deux premières ont été remplacées par des fenêtres plus grandes.

La maison fut construite, d'après les dates du cadastre du capitoulat

1. C. Daly, *Motifs d'Architecture*, vol. 1, grand nombre de planches.
2. Joseph de Malafosse, *Etudes d'archéologie et d'histoire*, p. 229.
3. Gravé par C. Daly, *Motifs d'architecture*, vol. I, planches Henri III, de 3 à 5.

Saint-Barthélemy de l'année 1575, par noble Olivier Pastoureau, bourgeois, auquel succédèrent d'abord son fils Gilles, puis, en 1663, ses deux petits-fils, Paul-Jean Pastoureau, chanoine de Saint-Étienne, et Jean Pastoureau, archiprêtre du Lherm. Elle fut vendue, en 1708, au capitoul Cauhapé.

Trois galeries fort élégantes encore caractérisent l'époque Henri IV. La première est celle de la maison d'Antoine Dumay, capitoul en 1601, rue du May, 3. Deux arcades en briques avec clefs en pierre armoriées sur le revers de la façade, trois sur l'aile gauche, reposent sur des colonnes en pierre à robustes chapiteaux doriques. Sur cette aile, des pilastres alternés de briques et de pierres taillées en pointe de diamant s'élèvent au-dessus du joint des arcades. Entre elles aussi, des cartouches persistent destinés à recevoir des inscriptions. Cet ensemble monumental se complète par les fenêtres hautes du premier étage, par la fenêtre en croix au-dessus, surtout par la tourelle élancée d'escalier, supportée par un cul-de-lampe avec larges moulures et godrons, au bas par une tête hardiment creusée par le ciseau. Sur le linteau de la porte se lit l'inscription : *Tempore et diligentia*, qui semble symboliser l'ascension lente mais sûre de la bourgeoisie travailleuse à la noblesse capitulaire.

La haute taille, la figure fine et résolue d'Antoine Dumay, docteur et avocat, que l'on voit dans le livre des *Annales* en tête des capitouls de 1601, font comprendre les distinctions dont il fut honoré.

Son blason de capitoul a été martelé. C'était un tronc noueux d'or en fasce, chargé d'une hure de sanglier, accompagné de trois étoiles d'or.

La date de 1603 est tracée sur le montant d'une des fenêtres de la cour du conseiller au Parlement de Massas, rue de la Dalbade, 29. Au-dessous, sur l'aile droite, quatre arcades en anse de panier, montées en briques alternées avec cinq pierres taillées en pointe de diamant, reposaient autrefois sur des consoles, dont l'une est conservée en deux morceaux près de la porte. Sur la courbe, une tête à longues oreilles, avec chevelure et moustache en ramures et feuillages à l'antique au-dessus, est enlevée par un ciseau vigoureux et précis, ainsi que les autres sculptures de la cour[1].

Les ouvertures de ce portique sont murées aujourd'hui.

Les arcades rappellent celles de la coursière de l'hôtel d'Assézat.

Des arcades analogues figuraient peut-être au-dessus de la porte; mais le rez-de-chaussée de cette façade de la cour a été lourdement reconstruit.

1. César Daly, *Motifs d'architecture*.

Dans la cour d'une maison à peu près contemporaine, peut-être un peu postérieure, de la rue Nazareth, nº 28, on voit aussi quatre arcades d'un portique avec pilastres cannelés, surmontées d'une galerie d'analogue ordonnance classique. D'élégantes ornementations rappelant la Renaissance courent sur la frise et une robuste corniche couronnée par un acrotère domine l'ensemble.

Le portique a été muré comme le précédent, et, dans ces derniers mois, on a recouvert les murs de sculptures prises dans diverses parties de l'hôtel à moitié démoli pour le percement de la rue Ozenne.

Parfois la galerie ou la coursière elle-même est remplacée simplement par un passage, tantôt voûté, ouvert le plus souvent, jeté au-dessus de la porte d'entrée, sur la longueur du mur, entre la rue et la cour. L'hôtel de Bernuy offre un exemple du premier mode de communication; les hôtels Maynier, rue du Vieux-Raisin ou du Languedoc, 32, et Pantaléon Jaulbert, rue Ninau, 15, du second; on le voit souvent sur le mur de clôture des manoirs.

Les constructions en pans de bois, si multipliées dans les villes pendant le Moyen-âge, ne furent pas abandonnées par la Renaissance, malgré ses ambitions d'imitation de l'antiquité. Outre l'économie et la rapidité d'exécution, elles répondaient peut-être au goût atavique que les Francs avaient apporté de leurs pays de forêts. La plupart des maisons de bois ont disparu, dévorées par l'incendie ou remplacées par des bâtisses plus luxueuses. On en voit cependant quelques-unes encore dans les vieilles rues de Toulouse, et l'une d'elles, la plus curieuse d'ailleurs, nous montre, dans une cour de la rue des Changes, 16, trois étages de galeries, ou plutôt de coursières, bordées de balustres d'un aspect fort pittoresque. Deux escaliers de bois à limons droits, portant des balustrades semblables à celles des coursières et dont les rampes se fixent, d'un côté sur les murailles, de l'autre sur un noyau hardiment posé au dehors, se montrent aux angles en diagonale de la cour et ajoutent à l'effet piquant de l'ensemble; ils prouvent, en outre, la solidité des assemblages de ce mode de construction, puisque le noyau de l'un d'eux est absolument en l'air et qu'il n'a pas bougé depuis plus de trois siècles (*Fig. 6* et *7*).

La cour a été construite très probablement dans les dernières années du seizième siècle, par le trésorier général de Saint-Germain, capitoul en 1590. Les sculptures des fenêtres aux deux étages traditionnels de colonnettes, mais dont l'encadrement supérieur s'appuie déjà sur des pilastres coupés fort illogiques et d'un désagréable aspect; celles des portes, avec leurs monogrammes du Christ dans des cartouches entourés de fleurons, sont caractéristiques de ce moment.



Fig. 6. — Cour de la maison du trésorier de Saint-Germain, rue des Changes, 16, avec ses galeries de bois.

(Photographie de M. A. Couzi.)

Le dix-septième siècle ne construisit plus guère de galeries dans les cours des hôtels. L'espace devenait précieux. On préféra le consacrer



Fig. 7. — Escalier de bois dans la cour de la même maison.
(Photographie de M. Couzi.)

tout entier aux appartements pour la location, comme Jean de Bagis en avait déjà donné le premier exemple. D'ailleurs, le goût de la symétrie commençait à imposer ses exigences, et rien ne paraissait plus beau

aux yeux de nos pères du grand siècle que trois ou même quatre façades égales étalant leur monotonie autour d'une cour imposante. Les salles et les chambres coururent le risque de se commander, l'aisance des communications disparut, mais l'esprit de spéculation et les préférences pour la régularité solennelle l'emportèrent.



Fig. 8. — Maison de la rue Pharaon.
(Photographie de Mlle Alix de Gélis.)

On voit cependant encore trois rangées de galeries à balustres de bois d'une robuste élégance (*Fig. 8*) dans la cour d'une maison de la rue Pharaon, maison construite vers le milieu du dix-septième siècle, dont notre *Bulletin* a donné la façade (p. 158, 1900). Elles pénètrent dans la cage de l'escalier par des arcades en maçonnerie, et l'ensemble demeure assez monumental.

La maison nº 22 de la rue des Changes a conservé dans sa cour une rampe d'escalier et trois étages de galeries de bois analogues et du même temps. Au devant des portes des appartements, la galerie s'arrondit en saillie d'un effet pittoresque, pour augmenter la surface du palier.

La maison, fort étendue, qui se prolongeait au revers de plusieurs autres jusqu'à une issue sur la place de la Pierre, appartenait, dans le milieu du dix-septième siècle, au capitoul Labonne.

On pourrait trouver peut-être d'autres exemples ou du moins les traces plus ou moins défigurées de cette disposition de galeries si logique et vraiment si utile. Ceux dont nous venons de présenter les dessins suffisent pour montrer combien elle introduisait d'élégance dans l'ordonnance des intérieurs de cour, en apportant aussi aisance et agrément dans l'habitation. L'art architectural savait alors que le beau ne doit être, comme dans la création, que l'expression de l'utile; aussi fut-elle adoptée et se conserva-t-elle plus longtemps dans les châteaux et manoirs, où l'espace d'ailleurs était moins disputé que dans les villes. Pour ne pas trop s'éloigner de Toulouse, il convient simplement de rappeler la galerie des arcades en anse de panier du château de Nérac, plus près de nous celles du château de Pibrac et du château de Fourquevaux, et une dernière, dans un gros village du Minervois. celle de Caunes, qui conserve dans les rues qui se groupèrent autour de son abbaye quelques restes du Moyen-âge et de la Renaissance : trois étages d'arcades, portiques et galeries, se superposent dans la cour d'une maison d'humble apparence au dehors et prouvent que l'art, à cette époque féconde, ne dédaignait pas d'embellir les plus modestes habitations. Un puits couvert d'une petite coupole monolithe supportée par des colonettes complète l'élégant ensemble de cette ornementation perdue dans une petite ville peu visitée par les archéologues ou les touristes.

Le Secrétaire général, lorsque M. J. de Lahondès eut terminé cette lecture, observa que les travaux de notre Président, d'une haute valeur archéologique et d'un grand intérêt local, honorent notre Compagnie. Il n'est que juste de publier avec eux, comme frontispice de ce volume de Bulletin, le portrait du maître aimable et vénéré qui nous consacre depuis longtemps une bonne part de sa vie et nous donne sans cesse les meilleurs exemples éd'activit laborieuse et dévouée.

Séance du 10 mars 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

M. Félix Regnault, membre résidant, entretient la Société des fouilles récentes effectuées à Labroquère et à Valcabrère. Il est prié de les faire surveiller par ses correspondants et amis et de nous signaler les découvertes qui mériteront l'envoi d'un délégué de la Société. Il ne faut pas oublier que cette plaine merveilleuse cache à une faible profondeur les trésors de ***Lugdunum Convenarum.***

M. de Lahondès présente le nouveau volume de M. Brutails : ***Précis d'archéologie du Moyen-âge,*** xli-282 p. in-8°; 142 dessins, 18 planches; Toulouse, Ed. Privat. Il en fait le compte rendu suivant :

M. Brutails vient de réaliser un vœu très généralement exprimé par les archéologues comme par les hommes du monde : celui de voir résumer sous une forme rapide et précise les résultats acquis par les recherches et les études qui, depuis un demi-siècle, ont renouvelé la science archéologique. Ses connaissances étendues et la netteté décisive de son esprit l'avaient proposé à dire beaucoup en peu de mots et à indiquer en traits sûrs l'ensemble des connaissances actuelles sur l'art monumental du Moyen-âge.

Il s'appuie sur les événements historiques et sur les nécessités de construction pour exposer les origines et les développements de notre art national. Si les deux premières périodes s'appellent latine et romane, c'est qu'elles imitent l'art romain en le transformant, c'est que l'église chrétienne reproduit les dispositions de la basilique et non pas seulement de la basilique civile, mais de celle des habitations privées de Rome ; si la voûte se substitue à la charpente apportée par les envahisseurs barbares plus charpentiers que maçons, c'est pour éviter les destructions par l'incendie; si l'église s'agrandit et s'élève, si elle s'entoure de murs puissants et de contreforts, c'est que la construction est commandée par la solidité qu'exige la voûte ; si des écoles diverses se forment, c'est que la différence des climats et des matériaux les impose.

La décoration n'est d'abord, dans les églises mérovingiennes et carolingiennes, qu'un vêtement parfois brillant et riche emprunté à l'art

romain. Mais dans la bonne époque du Moyen-âge, la décoration n'est que la mise en valeur des grandes lignes de l'édifice ; elle résulte de la construction même.

L'église romane est le développement logique de l'église latine par l'agrandissement du sanctuaire qui amène le déambulatoire.

Le perfectionnement de la voûte romane produit ceux des supports. Les arcs doubleaux qui la renforcent et les arcs des travées demandent des piles à divisions multipliées. Dans les déambulatoires, le petit côté des trapèzes des voûtes d'arête n'exige pas de fort pilier, et il se contente pour appui de la colonne isolée. Les murs sont épais, et il n'est pas nécessaire que le contrefort ait une forte saillie. Des demi-berceaux continus épaulent la grande voûte et on les utilise en établissant des tribunes. C'est ainsi que des nécessités de la construction résultent tous les éléments de l'édifice, son ornementation et sa beauté même, parce qu'elle n'est que l'expression d'un principe logique qui satisfait l'esprit autant que les yeux.

La décoration riche et touffue de l'ère romane puise à des sources nombreuses : l'art antique et l'art barbare, les étoffes et les ivoires de l'Orient, les manuscrits de l'Irlande inspirateurs de ceux des temps carolingiens, la Bible et la légende, les costumes et aussi les mœurs contemporains.

C'est encore un article très juste que celui qui est consacré aux écoles provinciales romanes. Il recommande de ne pas exagérer les influences orientales et reconnaît, par exemple, que les coupoles de l'Aquitaine s'écartent si fort des coupoles byzantines que, certainement, les maîtres d'œuvres de cette région savaient construire des coupoles avant que Saint-Marc de Venise ait inspiré Saint-Front de Périgueux.

Mais c'est surtout l'architecture gothique qui montre jusqu'à quel degré la magnificence du monument résulte des éléments de la construction, et aussi ses hardiesses et ses audaces qui amenèrent la décadence. La croisée d'ogives permit l'élévation des voûtes, les pleins plus rares, les fenêtres plus grandes. La nécessité d'amener les clefs au même niveau conduisit à adopter définitivement l'arc brisé pour les doubleaux et les formerets et, par suite, toutes les ouvertures. Le report de la poussée des voûtes sur un seul point produisit les piles puissantes aux éléments variés, les arc-boutants remplaçant les voûtes continues des collatéraux, et les contreforts robustes s'élançant par degrés en d'élégantes pyramides qui auréolent l'église d'une escorte de flèches.

Le livre expose les développements de l'art gothique dans son incessante évolution, en dressant l'histoire des principales églises dans l'ordre des temps et aussi dans les diverses provinces. Il arrive ainsi jusqu'au

moment où l'excès de la logique remplace par les maigreurs de la fin du quinzième siècle la virile énergie du gothique primitif.

« La formule gothique, dit M. Brutails, s'adapte, on le voit, à bien des types ; l'unité, en principe, n'exclut pas l'infinie variété des applications. De cette variété vient en partie le charme de l'art du Moyen-âge. »

Et il ajoute :

« Que le temple grec, qui disposait de matériaux superbes et ne demandait que des dimensions médiocres, arrive à une perfection plus absolue que l'église gothique, c'est indéniable. Par contre, au point de vue de la science constructive, le Parthénon, comparé à la cathédrale d'Amiens, est un jeu d'enfant. Et même comme esthétique, la cathédrale l'emporte parfois; elle a plus d'imprévu, de mouvement, plus de vie. La collection des chapiteaux à crochets, par exemple, est autrement attachante que la monotone série des chapiteaux doriques, ioniques ou corinthiens. »

C'est ainsi et par bien d'autres passages que M. Brutails n'expose pas seulement les principes rigoureux de la construction gothique mais qu'il sait en faire valoir les beautés.

Le chapitre sur l'architecture civile et militaire est de même très ingénieusement raisonné. La forteresse du Moyen-âge présente de grandes analogies avec celles de l'antiquité puisque les armes étaient les mêmes, mais la défense est plus fragmentée parce que les troupes étaient moins homogènes et moins disciplinées. Mais dans l'art militaire aussi, à l'utilité s'unit la beauté. La grandeur robuste et la mâle puissance des châteaux s'accroît encore par la rude majesté des sites où ils sont placés. « Ils nous émeuvent à l'égal des plus belles manifestations de l'art. »

Le livre se termine par un chapitre très utile : « Conseils pour la rédaction et l'illustration des travaux archéologiques ; explication précise des termes de la construction ; avis même pour la photographie des monuments. »

Il s'éclaire par des plans et des dessins qui ne sont pas seulement un ornement mais une explication. La coupe d'une église latine juxtaposée à celle d'une église romane montre mieux que toute description la différence entre les deux.

Le volume si instructif et si plein de M. Brutails n'est pas un abrégé; c'est la substance de plusieurs ouvrages condensée par une pensée très personnelle, très perspicace. Il sera le livre de chevet de tous ceux à qui sont chères nos antiquités nationales.

L'impression et la publication du livre sont un honneur de plus pour la librairie de M. Privat, auquel l'érudition et l'art toulousains doivent déjà une si vive gratitude.

M. LE PRÉSIDENT ajoute qu'il est vraiment étrange que M. Brutails, qui a fait œuvre si utile et si belle dans le Roussillon et qui continue dans la Gironde avec tant d'éclat, ne figure pas sur notre liste de conrespondants. C'est un oubli, une erreur accidentelle qu'il est heureusement facile de réparer. Nul doute que notre savant confrère n'y donne son assentiment.

M. Cl. PERROUD, membre résidant, fait une communication intitulée :

La *Pieta* de Peyrusse (Aveyron).

La petite ville de Peyrusse, dans le département de l'Aveyron (canton de Montbazens), a eu, dès le haut Moyen-âge, un rôle plus important qu'aujourd'hui. Bâtie sur un éperon de collines, dominant un ravin au fond duquel coule un ruisseau allant à la Diège, affluent de gauche de l'Aveyron, elle tirait, je crois, son importance de sa situation stratégique entre deux voies anciennes : l'une, qui figure à la Table de Peutinger, allant de Cahors à Rodez, franchissant l'Aveyron à Villefranche ou tout auprès, et par conséquent passant à quelques lieues au sud de Peyrusse; l'autre, conduisant également à Rodez, mais venant du nord-ouest, de Limoges, par une direction sensiblement correspondante à la voie ferrée actuelle, c'est-à-dire par Brives, Saint-Denis-Martel, Gramat, Figeac et Capdenac, — passant probablement à Peyrusse même et de là escaladant le rude plateau de Rouergue. C'était la voie des invasions du nord. C'est par là que nous voyons, dans cette lutte désespérée où succomba au huitième siècle le premier duché d'Aquitaine, arriver les conquérants, Pépin et ses Francs. Ainsi, en 762, Pépin, maitre de Limoges, campe à Yssandon, sur un plateau qui domine le confluent de la Corrèze et de la Vézère, en face de Brives; en 767, s'avançant toujours dans la même direction, il s'empare de la forteresse de Turenne (*Torenna*), à moitié chemin entre Brives et la Dordogne, — puis il vient emporter Peyrusse (*Petrocia*), la porte du Rouergue de ce côté-là [1].

Peyrusse fut encore pris et repris plusieurs fois dans les guerres contre les Anglais du douzième au quatorzième siècle, puis dans les guerres de religion au seizième. Son histoire a été racontée dans un livre récent, fort bien fait, dû à M. Paul Gleyrose, notaire et maire de la petite cité [2]. Elle n'a plus aujourd'hui qu'un millier d'habitants. Elle garde des

1. Voir le *Continuateur de Frédégaire*, — les *Annales Laurissenses majores*, etc...
2. *Petrucia-Peyrusse, histoire politique, administrative, économique et sociale d'une commune française*. Paris, Giard et Brière, in-8°, 270 p.

restes considérables de ses anciennes fortifications, entre autres un châ-
teau-fort sur un rocher auquel est adossé un bâtiment roman appel-



La *Pieta* de Peyrusse (Aveyron).

« la Synagogue [1] ». Cette localité, avec ses rochers très escarpés et ses ruines, est une des plus pittoresques du département.

∴

Peyrusse était, au Moyen-âge, un lieu de pélerinage renommé, parti-
culièrement au 8 septembre, jour d'une des fêtes de la sainte Vierge. Si

1. Joanne, *Dict. de la France.*

on considère que les lieux de pélerinage étaient toujours situés sur les grandes voies de communication (soit que ces voies aient été faites pour y conduire, soit plutôt que les pélerinages se soient établis en conséquence), on en déduira une nouvelle preuve de l'existence de la grande voie allant de Limoges à Rodez que je signalais plus haut ; c'est déjà sur cette voie, près de Gramat, que se trouvait le pélerinage de Rocamadour.

Les pélerins venaient prier là, devant une Vierge, ou plus exactement une *Pieta*, dont on trouvera ici la phototypie. Elle était placée, non pas dans l'église paroissiale actuelle, mais dans l'ancienne basilique appelée Notre-Dame-*de-Laval*, ou plus exactement de *La Vallée*, au pied de la colline, un peu en dehors de la ville actuelle.

C'était un groupe en bois, polychrome. Chose singulière, il a disparu depuis peu ! Il paraît, nous dit-on, qu'il ne faut pas s'en prendre à des brocanteurs cambrioleurs, et que ce serait plutôt le fait de personnes qui voulaient soustraire l'œuvre aux récents inventaires ! On doit donc espérer qu'elle n'a pas disparu pour toujours. En attendant, on ne peut la juger que par des photographies assez récentes. La sculpture paraît dater du treizième siècle, de même que l'église qui l'abritait, et dont des titres authentiques font même remonter l'existence au douzième.

Séance du 24 mars 1908.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président.*

M. CARTAILHAC recommande en ces termes la lecture d'un ouvrage qu'il présente à la Société : ***Manuel d'Archéologique préhistorique***, par Joseph Dechelette (Paris, Picard) :

« C'est le tome premier d'une série qui comprendra l'archéologie celtique et gallo-romaine. 743 pages, illustrées par des centaines de figures, résument d'une façon vraiment remarquable tout ce qui est découvert sur les âges de la pierre. L'auteur, d'un esprit prudent et clairvoyant, est un des plus estimés savants français et c'est une bonne fortune pour les études préhistoriques qu'il se soit consacré à elles. Il a tout lu, les moindres publications françaises et étrangères sont passées sous ses yeux. Ses références bibliographiques sont extrêmement multipliées. Le texte, méthodique et clair, est

nourri de faits bien appréciés. Les figures, choisies avec soin, font de ce livre un album complet. Plusieurs chapitres sont des monographies excellentes et nouvelles, par exemple celui qui est consacré à la céramique. C'est un livre classique dans lequel nos monuments du Midi de la France sont, en particulier, bien signalés et dont nos bibliothèques et nos musées doivent saluer avec joie la publication. Grâce aux informations très étendues de M. Dechelette et à ses vues personnelles, son manuel est lu avec réel profit par les vieux préhistoriens tels que moi. Je l'admire franchement, non pas seulement parce qu'il comble une lacune, mais parce qu'il contribuera à l'étranger au bon renom de la science française. »

M. Galabert, membre résidant, fait une lecture à propos de la découverte d'une miniature arrachée pendant la Révolution au livre des *Annales de Toulouse* et retrouvée chez un collectionneur. (Ce travail est inséré dans le volume des ***Mémoires***, t. XVI.)

M. de Puybusque, membre résidant, lit la note qui suit :

Incarcération et remplacement d'un trésorier royal, à Toulouse, en 1457.

Au cours de mes investigations dans nos archives municipales, à la recherche d'éléments complémentaires de ceux que je possède pour l'établissement d'une généalogie de ma famille, j'ai rencontré, dernièrement, une pièce qui m'a paru présenter quelque intérêt anecdotique et historique à un point de vue plus général.

Cette pièce est une copie, évidemment authentique, exécutée au seizième siècle, d'une charte originale du quinzième; ladite copie trahit une certaine inexpérience de la part de son auteur, mais ses omissions et ses inexactitudes ne tirent guère à conséquence pour le sens du morceau qui est parfaitement clair et compréhensible.

Voici de quoi il s'agit :

Pendant les dernières années du règne de Charles VII, Vani Castellan, trésorier royal à Toulouse, « pro aliquibus casibus eidem impositis », pour quelque concussion, sans doute, est mis en prison, « sit sub arresto in carceribus Conciergerie aut Viguerie Thze »; et traduit devant la redoutable Cour du Parlement, « et in processu in metuendissima curia Parlamenti ».

Dans ces conditions, « nobilis et potens vir dominus Thesaurarius Francie », le trésorier de France, dont le nom n'est pas indiqué, par mandement royal, désigne un certain Robert Trestailhé (qui n'est pas

autrement qualifié dans l'acte), comme commissaire, avec mission de rechercher quelque personnage notable et présentant toute garantie, et de le commettre à la gestion provisoire de la trésorerie.

Trestailhé jette son dévolu sur Raymond de Puybusque, chevalier, seigneur de Mauremont, et l'invite à accepter ce mandat.

Celui-ci consent à prendre cette responsabilité, mais la multiplicité et l'étendue de ses affaires, « occupatus pluribus et diversis negociys », ne lui permettant pas d'assumer la charge matérielle de gestion de la trésorerie, il propose de la confier à des fondés de pouvoir, « fidejussores », pris dans sa parenté et parmi ses amis, et il désigne à cet effet : Pierre-Vital de Puybusque, damoiseau, citoyen et habitant de Toulouse, auquel il adjoint Raymond de Puybusque, frère de celui-ci, Jean de Puybusque, son cousin, Jean Valin et Jean Blasini.

Tout ce qui précède est exposé en latin, le 30 septembre 1457, en présence des parties.

Puis vient, en roman, un traité passé entre le trésorier titulaire Raymond de Puybusque et ses cousins, qui constitue, à proprement parler la substance du présent acte et sur les clauses duquel je me suis proposé d'attirer votre attention.

Après cela, le document continue en latin, c'est la mention des garanties données par les fondés de pouvoir à leur mandant, dans une longue et fastidieuse énumération de formules envisageant toutes les hypothèses possibles et imaginables qui pourraient se présenter à l'encontre des engagements pris et ce, au moyen de la phraséologie embrouillée, prolixe et redondante en synonymes telle que la présente ordinairement toute bonne vieille charte soucieuse de son importance.

Il va sans dire que je ne songe pas à vous imposer ces quinze ou dix-huit pages de latin qui sont évidemment sans intérêt.

Voici l'analyse des conventions stipulées en roman, comme je viens de vous l'annoncer :

Premièrement. Pierre-Vital de Puybusque, avec ses associés, dès qu'ils auront été investis de l'administration de la trésorerie et qu'ils se seront engagés envers le Roy et envers le sieur de Mauremont, « se obligaran de relevar indempne mond^{t} Sr de Maurelmont de tos domaiges et intéresses que luy puesquan veni a causa del cautionament per luy faicts à els ».

« *Item* lod^{t} Peyre Vidal, tot lo temps que tendra, gouvernara, et exercitara lofflci de thesaurier, sera content den estar a lordenensa et determinacio del Sr de Maurelmont », et il s'engage à délivrer, sans aucune espèce de contradiction, tous les revenus ou profits de la trésorerie au trésorier ou à son procureur.

Item Pierre-Vital n'emploiera aucun clerc ou serviteur qui ne soit agréé par le s^r^ de Mauremont, « ny aussi degunas chambrieras o sirventas ».

Item que une ou deux fois la semaine Pierre-Vidal se fera rendre compte par le caissier et délivrer le produit de la caisse.

Item pareillement que une fois par semaine Pierre-Vidal, à son tour, rendra compte au s^r^ de Mauremont et lui versera les fonds contre une décharge de la part de ce dernier.

Item Pierre-Vidal ne pourra faire de paiement es mains d'aucun employé de la trésorerie ou ailleurs sans l'exprès consentement du s^r^ de Mauremont.

Item Pierre-Vidal « no tendra en l'hostal de la Thesauraria degun cheval ne autra bestia per que sia als despens deladt thesauraria ».

« *Item* lodt Mossen P. Vidal fara sa continuela residencie, tant de neit comme de jours tant comme demourara en Tholoza, en l'hostal de la thesauraria. »

« *Item* lodt Mossen P. Vidal no despendra per ordinari, de carn et peysson, a causa de la thesauraria, si non cinq soubs, cascun jour, si non que sia del voler et consentament de mondl s^r^ de Maurelmont. »

Item P. Vidal promet de renoncer à son mandat dès qu'il en sera requis par le s^r^ de Mauremont, et dans ce cas il se trouvera délié de ses obligations envers le roi.

Item P. Vidal promet de se conformer à toutes les conditions énumérées ci-dessus, sous peine de xxv marcs d'argent d'amende, payés moitié au roi, moitié au s^r^ de Mauremont, s'il venait à y contrevenir en quelque chose, et ses associés seront soumis solidairement à la même obligation.

Telle est l'économie de cette affaire qui ressemble fort, en somme, à celles que nos inspecteurs des finances ont à démêler, parfois, avec certains trésoriers-payeurs généraux — *maladroits* — avec cette différence que les victimes de leur — *inexpérience* — sont rarement incarcérées de nos jours et qu'il existe aujourd'hui assez d'aspirants fonctionnaires pour qu'on n'ait pas besoin de recourir à l'obligeance gratuite de notables citoyens, obligeance qui n'est plus guère dans nos mœurs.

Combien de temps dura l'administration des Messieurs de Puybusque ? — Nous l'ignorons.

Nous ignorerions aussi totalement si Vani Catellan put être réintégré dans ses fonctions, sans l'existence, aux archives, d'une autre pièce analysée par notre collègue M. Roschach dans son magistral inventaire.

Voici cette analyse : Mandement du roi Louis XI aux gens des comptes à Paris et aux auditeurs des comptes en Languedoc — Dieppe, le

14 juillet 1464. — Les capitouls de Toulouse ont remontré qu'au temps du feu roi, lorsque Otto Castellan était en crédit auprès de lui, il fit donner la recette des tailles et deniers royaux de la ville et diocèse de Toulouse à son frère Vanny Castellan et à François Bruny son serviteur, sans leur faire fournir aucune caution..... Les habitants de Toulouse ont entièrement payé leur quote-part, et ne sont pas dans l'usage de rendre compte des tailles, s'en rapportant aux receveurs; mais comme Vanny et Bruny se sont — comme l'on dit — absentés du royaume, les auditeurs des comptes en Languedoc ont fait comparaître les capitouls pour rendre compte de leur portion des tailles durant ces trois années, etc.

Vani est donc sorti de prison puisqu'il s'est absenté du royaume : il y a trop longtemps de cela pour que nous puissions dire qu'il court encore.

J'avoue avoir été légèrement perplexe au commencement de ma recherche pour identifier ou tout au moins traduire cette désignation : « Nobilis Vani Castellani » ; la lecture de M. Roschach m'a tiré d'embarras et je me suis empressé de l'adopter.

Au demeurant, je me suis demandé si notre trésorier n'appartenait pas à la famille bien connue de Cathelan ou à celle des Castellane.

Ces deux familles auraient-elles d'ailleurs une origine commune ?

Quoi qu'il en soit, les Castellane font précéder leur nom, comme l'on sait, d'une première appellation : *Boni*, qui suivant leurs traditions ancestrales est le diminutif de Boniface.

Or Vani et Bani sont identiques ; de Bani à Boni il n'y a qu'un pas et notre trésorier ne serait-il pas un Castellane, le meilleur troupeau pouvant abriter, exceptionnellement, quelque brebis galeuse ?

Séance du 31 mars 1908.

Présidence de M. J. de Lahondès, *président.*

M. le Président exprime les sentiments de la Société, profondément attristée par la mort de M. Félix Regnault, l'un de ses membres résidants, décédé il y a trois jours après une très courte maladie.

La séance est levée en signe de deuil.

Séance du 7 avril 1908.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président.*

Dans la correspondance est signalé le superbe et volumineux compte rendu du Congrès Archéologique tenu à Carcassonne et Perpignan l'an dernier, sous la présidence magistrale de M. Lefèvre-Pontalis.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que par les soins de M. Rachou, directeur du Musée Saint-Raymond, une grande vitrine sera bientôt disposée pour recevoir les collections récemment entrées au Musée et dont il sera fait ainsi une exposition générale.

Parmi les séries obtenues par l'intermédiaire de la Société archéologique du Midi, on remarquera trois lots principaux : nombreux fragments d'étoffes, beaux bustes funéraires et objets divers des tombes d'Antinoë, Egypte, troisième et quatrième siècles, don de la Société française des fouilles archéologiques ; — une cinquantaine de vases et lampes en terre puniques et romains de Carthage, don de M. Gauckler ; — une cinquantaine de vases, bols et plats romains des environs de Tebessa, département de Constantine, don d'un toulousain, M. Latapie, gendarme à Tebessa.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture de la lettre ci-jointe qu'il a reçue de notre vénéré confrère M. Elie ROSSIGNOL :

Vous devez savoir pour me l'avoir entendu dire plusieurs fois que, dans le temps, j'avais dessiné et fait un album de tous les vases gallo-romains de ma collection et quelques autres trouvés à Montans.

La publication, en 1904, de M. Dechelette sur les *Vases céramiques de la Gaule romaine* ramena l'attention sur ces objets si diversement décorés, et la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn projeta de publier mes dessins en annexe à ses Mémoires. Je préparai alors un nouvel album sur papier écolier, plus facile à classer dans une bibliothèque qu'un grand format ; mais ce projet n'a pu se réaliser et j'ai donné mes dessins aux Archives départementales, où ils pourraient être utilement consultés par ceux qui auraient remarqué au Musée d'Albi les poteries de Montans qui y ont été données par M. Lacroix.

Mais ce nouvel album pourrait être aussi utile à ceux qui voudraient étudier les vases de ma collection déposée au Musée Saint-Raymond, à Toulouse, et j'ai fait un second album pour être conservé à cet effet, soit à la Société archéologique du Midi de la France, soit à la Direction du Musée elle-même.

Cet album, œuvre de patience, est mis sous les yeux de la Société qui l'accepte avec reconnaissance. Il est vraiment pénible de penser que, délaissées par les pouvoirs publics, ni les Sociétés du Tarn ni celles de Toulouse ne pourront le publier.

Séance du 28 avril 1908.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président*.

M. LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. le chanoine Fernand Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, qui assiste à la séance.

M. Émile CARTAILHAC, au nom de la Commission spéciale, fait le rapport d'usage sur deux notables espagnols dont le Bureau avait posé la candidature au titre de correspondant et qui sont élus au scrutin :

M. ALCALDE DEL RIO, directeur de l'École des arts, Torrelavega, près Santander, qui a continué avec le plus grand zèle et beaucoup de succès les recherches commencées dans son pays en 1903 et 1904 par MM. Émile Cartailhac et Henri Breuil.

M. Pedro DE SORALUCE, directeur du Musée municipal de Saint-Sébastien, qui depuis pas mal d'années fait aux Français le plus gracieux accueil et notamment a pu favoriser d'une manière spéciale les recherches de paléontologie et d'archéologie préhistorique de MM. E. Harlé et Cartailhac.

Ce dernier fait passer sous les yeux de l'assemblée quelques-unes des publications excellentes de M. Alcalde del Rio et les belles photographies d'objets paléolithiques (madeleiniens) exhumés de la grotte de Lombardaso, que M. Pedro de Soraluce a bien voulu faire exécuter pour lui.

Le Secrétaire signale les travaux de deux de nos correspondants dans le numéro 2 (février) de la *Revue des Hautes-Pyrénées*, 3e année, 1908 :

M. l'abbé F. Marsan publie une série d'articles sur la région bigourdane. Celui-ci est consacré aux peintures des églises de Mont (vallée de Louron) et de Gouaux (vallée d'Aure).

M. François Galabert donne une note intitulée : *Une ordonnance de Montluc*, document égaré aux Archives des hospices de Toulouse; c'est une lettre du 4 octobre 1568, lorsque Montluc, lieutenant général au gouvernement de Guyenne, en marche pour arrêter les Provençaux, avait établi son camp à Souillac, sur la Dordogne. Elle autorise la levée de deux mille arquebusiers dans la région de la « ville et prieuré de Sarancolin ».

M. l'abbé F. Pottier, membre correspondant, communique quelques renseignements sur un religieux cordelier, Félix Cueillens, qui exerça la prédication à Toulouse au dix-septième siècle, et présente le portrait de ce religieux.

Lecture est donnée de la note suivante, envoi de M. Vidal, membre correspondant à Albi :

Un souvenir de la Basoche à Toulouse.

Nous avons pu arracher à la hotte d'un chiffonnier un curieux souvenir de la Basoche à Toulouse. On sait qu'elle était solennisée chaque année, le 6 janvier, jour de la fête des Rois ; à cette occasion, le Parlement lui-même chômait, ainsi qu'on le lit dans la table des *Jours fériez et vacations de la Souveraine Cour du Parlement de Tolose*, qui fait suite au *Styl et Règlemens* du Parlement du 12 juillet 1664 : « Le 6 [janvier] jour de la Feste des Rois, auquel jour se fait le Triomphe de la Basoche, et après s'ouvrent les audiences. »

Ce souvenir est un placard contenant deux pièces de vers, composées par le sénéchal de la Basoche en 1656. Leur mérite littéraire est mince, mais c'est un document pour le futur historien de la Basoche à Toulouse :

Pour le Triomphe de Maistre Estienne Debésis, natif de la Ville de Tolose, seneschal de la Bazoche, l'année mil six cens cinquante six.

STANCES A SILVIE.

Ma fortune n'a point d'égale,
Mon sort est si malicieux
Que mesme au rang des demy-Dieux
Amour me fait sentir sa puissance fatale.
Estant SENESCHAL aujourd'huy
Rien ne me résiste que luy,
Je fais trembler toute la terre,
Je suis l'arbitre des humains ;
Se peut-il qu'un enfant m'ose faire la guerre
Et que je tombe entre ses mains ?

Petit tyran de ma pensée,
Éternel messager d'ennuis,
Qui me fais voir toutes les nuicts,
Pour troubler mon repos, que mon âme est blessée,
Cesse d'estre indiscret vainqueur
De ma pensée et de mon cœur ;
Ta gloire en sera bien plus grande;
C'est le seul jour de mon bonheur,
Si tu veux m'accorder ce que je te demande
Je te dois la vie et l'honneur.

Puis qu'un Roy veut qu'à la couronne
Aujourd'huy je serve d'appuy,
Que je triomphe avecque luy,
Et qu'au bruit de mon nom toute sa cour résonne,
Amour, devrois-tu pas cesser
De me nuire et de me presser ?
Donne fin à ta tyrannie,
Souffre qu'au costé d'un grand roy
Ma gloire ne soit point en ce moment ternie
Et que je triomphe de toy.

Non, non, je m'en dédis, Silvie,
Vos yeux de charmes embellis
L'emportent sur mes fleurs de Lys.
Mon sort, quoy que cruel, sera digne d'envie ;
Vos mérites n'ont rien d'égal ;
Je tire mon bien de mon mal,
Je meurs d'une trop juste flame ;
Puisque je rends justice à tous,
Je me ferais grand tort et serais dans le blâme
De ne la rendre pas à vous.

A SA PATRIE.

SONNET.

Tolose, cher Pays, où j'ay pris ma naissance,
Prodigue de faveurs qui me font glorieux,
Après m'avoir donné l'estre dans ces beaux lieux,
Tu me fais triompher avec magnificence.

Je commande où je dois rendre l'obéissance;
Suis-je pas téméraire et bien audacieux ?
Cher Pays qui m'a mis au rang des demy-Dieux,
Que puis-je te donner pour ma reconnaissance?

Nonobstant mes desseins je me trouve impuissant;
Malgré moy je me voy foible et méconnoissant.
C'est le seul manquement dont ma gloire est flétrie.

Puisque même employant la puissance du Roy,
Je ne puis t'offrir rien, ma très-chère Patrie,
Ma vie et son pouvoir tout relève de toy.

Ce placard sort des presses de Fr. Boude, devant le Collège des Pères de la Compagnie de Jésus.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL en présentant une magnifique publication gr. in-f°, Institut d'Estudis catalans, ***Les Peintures Murales Catalanes***, fasc. 1, Pedret, donne lecture de la lettre suivante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la constitution, à Barcelone, de l'Institut d'estudis catalans, qui, sous le patronage de la Diputacio Provincial (Conseil général de la Province) et avec son appui matériel et moral, ainsi qu'avec celui du Conseil municipal de Barcelone, s'est formé dans le but de rechercher et de divulguer tout ce qui, de près ou de loin, se réfère à la Catalogne, sous les points de vue historiques.

Les recherches et les travaux que se propose d'entreprendre notre Institut possèdent une certaine affinité avec ceux de la Société que vous présidez si dignement ; aussi, serait-ce avec la plus vive sympathie que nous verrions des rapports cordiaux s'établir entre nos deux corporations. Nous serions très flattés de voir notre demande favorablement accueillie par vous et, de notre côté, nous serions heureux de pouvoir

vous être agréables en vous fournissant tous les renseignements scientifiques qui pourraient intéresser votre Société.

Notre Institut se propose de faire paraître diverses publications, au nombre desquelles figure un Annuaire général; pour le moment, il a entrepris la publication d'une étude sur *les Peintures Murales Catalanes*; le premier fascicule a paru et nous nous faisons un vrai plaisir de vous en remettre un exemplaire; nous vous remettrons de même un exemplaire de notre livre *Les Monnaies Catalanes*, et aussi notre règlement.

Pouvons-nous espérer qu'en échange de nos publications, que nous serons heureux de pouvoir vous servir régulièrement, votre Société voudra bien nous faire le service des siennes? Ce serait là une solidarité de vues et de sentiments dont nous apprécierons la haute valeur, et nous serions fiers de voir figurer dans notre bibliothèque les importantes publications de votre Société.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir fraternellement notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire,
J. PIJOAN.

Le Président,
A. RUBIO Y LLUCH.

Cette lettre, que la Société accueille avec la plus vive satisfaction, est accompagnée des règlements du nouvel Institut archéologique.

Le PRÉSIDENT dit qu'il est assuré de répondre au sentiment général en adressant aux fondateurs ses félicitations et ses vœux. Ce fascicule, consacré à la petite église de Pédret, assez heureuse pour avoir conservé ses peintures murales, est admirablement édité. Nos publications bien modestes seront envoyées à l'Institut Catalan.

Séance du 12 mai 1908

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président.*

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la liste des travaux envoyés au Concours de l'année, et le PRÉSIDENT nomme les rapporteurs.

M. Adolphe Couzi, membre résidant, offre à la Société la photographie d'une *pieta*, conservée précieusement chez un particulier à Moissac. Cette statue occupait une petite niche dans le cloître; on l'a retirée il y a quelques années. Elle est en pierre non peinte, d'une hauteur de $0^{m}25$; les mains, qui étaient jointes sur la poitrine, ont disparu. La Société archéologique du Tarn-et-Garonne a fait classer ce monument.

M. Pasquier, membre résidant, lit la note qui suit :

Construction d'un rétable en bois de noyer, dans l'église des Minimes, à Toulouse, en 1622.

En 1392 fut bâtie, en dehors de la porte Arnaud-Bernard, une chapelle dédiée à saint Roch. En 1503, l'abbé de Saint-Sernin, Laurent Alamond, fit construire auprès de la chapelle un couvent qu'il offrit à François Paule, fondateur de l'ordre des Minimes. La donation [1], approuvée par le chapitre de Saint-Sernin, seigneur direct des terrains où s'élevaient la chapelle et le nouveau monastère, fut confirmée par lettres patentes du roi Louis XII. Encore vivant à cette époque, saint François habitait Lyon; il put donc lui-même, au nom de son ordre, accepter cette libéralité, veiller au développement de l'œuvre et recevoir la chapelle de Saint-Roch, qui lui fut cédée pour servir d'église aux religieux.

Des constructions primitives, il subsiste encore le chevet et quelques amorces des nervures de la voûte; plusieurs fenêtres affectent la forme usitée à la fin du Moyen-âge.

Après les guerres de religion du seizième siècle, lorsque les différents ordres rentrèrent dans la possession tranquille de leurs biens, ils s'occupèrent d'abord de relever les ruines. La prospérité revenant avec la paix et l'assurance du lendemain, on se mit en mesure d'employer le talent des artistes à la décoration des sanctuaires. Malgré leur pauvreté, les Minimes ne se tinrent pas en dehors du mouvement qui, à Toulouse, poussait à l'envi le clergé, régulier et séculier, à orner les monuments d'œuvres d'art de toute sorte.

Le 15 avril 1622, Maitre Villaret, notaire à Toulouse, se rendit au couvent des Minimes pour retenir un acte, qu'à cette époque on appelait « bail à besogne », c'est-à-dire, un contrat par lequel une partie, moyennant certaines conditions et pour un prix fixé, s'engageait à faire un travail pour une autre partie.

1. Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 220.

Le notaire trouva un maître menuisier de la ville, Louis Béhorry, mandé par les Pères Nicolas Leblond, correcteur, Jean Cujol, syndic, et par deux autres moines, qui tous avaient pouvoir de traiter au nom de la communauté.

Il s'agissait, pour l'entrepreneur, de construire dans l'église des Pères un rétable, orné de six colonnes et surmonté des pièces architecturales qu'elles comportaient; plusieurs statues, représentant les vertus théologales et cardinales, des saints, des personnages allégoriques, devaient prendre place entre les colonnes et en divers points exactement désignés. Au milieu, s'avancerait un tabernacle, garni de niches pour recevoir le Christ et les douze apôtres; au-dessus du tabernacle serait ménagé l'emplacement d'un tableau, le tout surmonté d'un dôme soutenu par des anges. On commanda, en outre, une balustrade destinée à couper l'église dans sa largeur pour former le sanctuaire.

Tout l'ouvrage devait être en bois de noyer, dont la fourniture était à la charge du constructeur. La dorure du cadre et des statues lui était également imputée. Le couvent s'engageait à supporter les frais de serrurerie et de maçonnerie.

Les Pères avaient préparé un dessin, auquel le menuisier était tenu de se conformer de point en point.

« Laquelle besoigne s'oblige ledit entrepreneur à rendre à perfection »; il devait la poser et la livrer au bout de huit mois à partir du jour où le contrat serait signé.

Le prix de l'œuvre était fixé à 1,200 livres.

Le notaire donne une description assez complète pour qu'il ne soit pas nécessaire d'entrer dans de plus amples détails. Les quittances de Béhorry, en marge de l'acte, sont la preuve que le monument a été élevé, que les conditions du marché ont été observées suivant leur forme et teneur. Le rétable a disparu; le seul souvenir qui en reste est conservé dans la minute du contrat; nous en reproduisons le texte à titre de pièce justificative. Ce document montre dans quelles conditions et comment, avec les seules ressources du pays, aussi bien pour les matériaux que pour les ouvriers, on arrivait à doter d'œuvres d'art les édifices religieux. En cherchant dans les archives notariales, les curieux seraient récompensés de leurs peines par la découverte d'actes analogues à celui que nous venons de citer pour l'exemple.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

CONTRAT POUR LE COUVENT DE SAINT-ROCH[1]

(Villeret, notaire, reg. 1622, f[os] 238-240. *En marge de l'acte, quittances successives de l'entrepreneur jusqu'à complet payement.*)

L'an 1622 et le XV[e] jour du mois d'apvril, après midy, dans le dévot couvent des religieux sainct François de Paulo, autrement de saint Roc, régnant, etc., par devant moy, notaire, et tesmoings, seroient estés présens en personnes : vénérables Pères Nicolas Leblond, correcteur; Jean Cujol, scindic; Jean Lapasse, Mairenc, consort, secrestain, faisant pour la communauté dud couvent et depputés capitulairement pour icelle à passer le présent contrat, de gré ont baillé, par ce mesme acte, à Louis Béhorry, maistre menuisier de ceste ville, présent et acceptant, à faire la besoigne suivante :

1. En premier lieu que led. Béhorry, entrepreneur, sera teneu de faire un rétable, au grand autel dans leur église, bois de noguier, auquel y aura six colompnes, sçavoir : quatre tortues et à la mosaïque[2] avec leur ordre, frize, corniche, arquitrabe, figures par dessus, et à l'endroit là où ils sont marqués sur le dessain, que led. entrepreneur a veu, ensemble l'ornement qui représente estre tailhé à demy bosse, et pour les figures de relief : Foy, Espérance.

2. Sur le frontispice de haut et au milan, sera la verteu de Charité, tenant deux petitz enfans avec deux autres à cousté, qui tiendront des escussons revenant aux piedz d'estal.

3. En bas, quatre verteus y seront mises, sçavoir : Prudance, Justice, Force et Tempérance, qui seront rellepvées à demy bosse.

4. Au-dessus des deux tableaux, se colloqueront deux estatues de la haulteur de huit palms, représentant ce que les Pères religieux vouldront.

5. Lesd. colompnes à la mosaïque, l'enrichissement desquelles deppendra de la volonté desd. religieux, se poseront deux de chasque cousté pour porter lad. corniche, frize et arquitrabe, et le reste qui sera par dessus.

6. Et pour les autres deux, il s'en posera une vers le cousté de la sacristie, l'autre vers le cousté de la clouéson de la chappelle sainct François de Paulo.

7. Et au milieu du rétable, y fauldra laisser la place pour y mettre ung

1. Archives notariales de Toulouse au Palais de Justice. L'acte a été découvert par M. Macary, conservateur du dépôt.

2. *Mosaïque*, terme de charpente pour désigner un système d'assemblage des pièces employées.

tableau de la largeur de unze pams et de l'hauteur de dix sept pams, avec ung cadre tout à l'entour, comme il apparoit sur led. dessaing.

8. Et led entrepreneur sera teneu de faire dorer le cadre sur le marché qu'il fait maintenant.

9. Plus sera teneu de faire les degrés de l'autel, desquels en y aura troys, de la hauteur de troys cartz de pam chascun, largeur de deux pams chascun des petitz, et les grandz de six pams, qui seront faictz en demy ovalle par les boutz.

10. Plus sera teneu faire troys aultres degrés pour les petitz autels, de mesme haulteur des aultres; lesquels régneront depuis le grand autel jusques aux petitz.

11. Plus sera teneu de faire ung tabernacle, bois noguier ou aultre convenable pour le dorer.

12. Auquel tabernacle, et au corps d'en bas, y aura des niches, sçavoir est, treize : une à la porte, là se mettra ung Christ, et aux aultres à l'entour, les doutze appostres.

13. Et au corps d'en hault, il y aura des figures suivant l'ordre de sainct François de Paulo, et sur la gallerye des anges pour porter le dome, et en hault dud. dome y aura ung saint Michel.

14. Et toutes les figures seront en relief.

15. Et led. entrepreneur entreprend de le faire dorer de bon or de ducat sur le prix bas escript.

16. Le dessaing duquel tabernacle led. entrepreneur s'oblige faire veoir dans quinze jours, sellon le dessaing desd. Pères.

17. Plus sera teneu de faire ung balustraige de la largeur que contient l'esglise, qui se posera sur le premier degré, qui est au bout des bancs joignant la chapelle de sainct François de Paulo.

18. Lequel balustre aura de haulteur de trois pams fassons. Et dans le milieu d'iceluy, et aux deux coustés, y aura une porte, qui se brisera pour entrer, le tout de bois de noguier.

19. Et ne sera teneu led. entrepreneur de fornir aulcune sorte de ferrure, ny massonerie, mais tant seulement ce qui consiste pour le bois.

20. Laquelle besoigne s'oblige led. entrepreneur à rendre à perfection, icelle poser sur le lieu à ses despans, sans que lesd. religieux se mellent de rien, dans huict moys prochains à compter de ce jour, moyennant le prix et somme de doutze cens livres, en déduction de laquelle a receu présentement desdits religieux deux cens livres, etc. (*Échelonnement des payements en trois années, garanties, formules de style, signatures, etc.*)

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dépose sur le bureau un exemplaire du travail que notre président a consacré aux *Vierges du Musée des Augustins* et publié dans les *Mélanges Couture*. Cette nouvelle édition, parue dans nos Mémoires, fin du tome XV, sous presse, est revue, augmentée et illustrée d'une belle série de photographies. La Société doit saisir cette occasion pour complimenter une fois de plus son vénérable doyen et Président et le remercier de tous les soins qu'il accorde à nos monuments et au bon renom de la Société.

Séance du 19 mai 1908.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président*.

M. LE PRESIDENT annonce la mort d'un correspondant de la Société, M. Ch.-Alphonse Couget, ancien magistrat, membre fondateur, vice-président et très érudit collaborateur de la Société des Études du Comminges, décédé le 10 mai dernier, à Saint-Gaudens, dans sa soixante-quatorzième année.

M. Germain SICARD, membre correspondant au château de Rivières, près Caunes (Aude), envoie la photographie d'une *pieta* du seizième siècle appartenant à l'église de cette localité (renvoyée à à l'examen de M. J. de Lahondès).

M. l'abbé DEGERT, membre résidant, lit un Mémoire sur *Saint Vincent de Paul et les États du Languedoc* (publié dans la *Revue de Gascogne*).

On est toujours heureux de recueillir quelque écho de l'intérêt que provoquaient en France les œuvres charitables de notre grand saint gascon. Voici, par exemple, un procès-verbal inédit des Etats de Languedoc qui nous a conservé la mention de la contribution pour laquelle ils veulent s'associer à sa belle œuvre des captifs de Barbarie :

« Les Estats sachant le dessein du père Vincent de retirer de captivité quantité de pauvres es lieux étrangers ou ailleurs parmi les infidèles et voulant contribuer de quelque charité à cette bonne œuvre, ont charitablement donné la somme de IIIIc l[ivres] et a arresté qu'elle sera mise es mains du sieur Porriquet pour la faire tenir audict père Vincent »

(Arch. dép. de la Haute-Garonne, C. 2310, du f° 1 à f° 94. Séance des États de Languedoc, 8 octobre 1657-2 février 1658).

M. Couzi offre à la Société deux photographies représentant des débris en marbre de frises romaines, d'un même dessin, disposées sur l'abside de la cathédrale paroissiale et sur le mur nord de l'église Notre-Dame-de-la-Cité, à Saint-Lizier (Ariège). Il identifie à ces frises, au moyen d'une troisième photographie, celle de même inspiration décorative du Musée des Augustins provenant de Saint-Just de Valcabrère. Les frises de Saint-Lizier ont 22 centimètres de largeur et celle de Saint-Just 45.

M. de Rey-Pailhade, membre résidant, communique le mémoire suivant :

Une horloge décimale au Capitole de Toulouse en 1794.

Tous les historiens qui se sont occupés de la période révolutionnaire connaissent la tentative faite à ce moment pour appliquer le système décimal à la mesure du temps.

On construisit des montres décimales en assez grand nombre, mais on croyait que cet essai s'était borné là.

Une série de récentes découvertes prouvent le contraire; on a installé à Toulouse une horloge décimale au Capitole et la nouvelle notation du temps a été employés pour des actes publics et privés.

Quand l'architecte Cammas dessina la façade du Capitole, il mit sur le fronton un cadran d'horloge. Un examen attentif du beau dessin daté de 1750, conservé aux archives du donjon, montre un cadran divisé en douze heures, avec une seule aiguille placée verticalement.

L'art de l'horlogerie était déjà assez avancé, mais sur les monuments on se contentait souvent d'une seule aiguille, donnant l'heure à un quart d'heure près; c'était largement suffisant pour les usages civils de l'époque.

Cet état des choses dura jusqu'en 1794. Les événements politiques, qui changèrent la face de l'ordre social de la France, modifièrent aussi plus ou moins complètement l'aspect de plusieurs monuments publics.

La multiplicité des mesures était un grave obstacle au développement du commerce. On décida dès le 26 mars 1791 d'unifier les poids et mesures en adoptant l'échelle décimale.

Les avantages de la nouvelle méthode furent vite compris par tous les hommes de science; on chercha le moyen de faire une réforme embrassant toutes les grandeurs.

Le Flamand Stévin, Collignon et d'autres sans doute, avaient déjà proposé la division décimale du jour; Maréchal, dans son *Almanach des honnêtes gens* (1788), avait inventé un calendrier nouveau, reproduisant en partie celui des anciens Egyptiens, dit calendrier cophte.

Le mathématicien Romme, sur les conseils du célèbre astronome Lalande, soumit à l'approbation de la Convention nationale, le 20 septembre 1793, un projet de calendrier républicain et l'emploi de la division décimale du jour.

Les décrets du 5 octobre 1793 et du 4 frimaire an IIe sanctionnèrent les travaux de Romme et de Fabre d'Eglantine, le poète carcassonnais, qui trouva les noms idylliques des mois.

Le décret du 5 octobre fut publié *in extenso* dans le *Journal ou affiches du département de la Haute-Garonne* du 16 octobre 1793.

Nous sommes au moment de la Terreur; Groussac était maire de Toulouse. Le mouvement révolutionnaire avait trouvé ici d'ardents partisans, qui suivaient avec fièvre tout ce qui venait de Paris.

Il résulte de mes recherches que le calendrier républicain fut appliqué par la magistrature dès le 25 octobre, c'est-à-dire neuf jours après la publication du décret dans le journal local, ce qui est d'autant plus rapide qu'il n'y avait pas encore de calendriers imprimés.

On commença à publier à Paris des calendriers avec la nomenclature des mois républicains, tout de suite après le rapport de Fabre lu à la Convention le troisième jour du second mois de l'an IIe. Ces calendriers ne durent arriver à Toulouse que vers le 15 brumaire au plus tôt. Avant ce moment, on employa sans doute, dans les divers services des administrations, des calendriers manuscrits.

Les nouveaux almanachs ou annuaires, comme Romme les appelait, reproduisaient tous l'article XI prescrivant l'emploi obligatoire de la division décimale du jour à partir du 1er vendémiaire an IIIe :

« Article XI. — Le jour, de minuit à minuit, est partagé en dix parties. Chaque partie en dix autres, ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée; cet article ne sera de rigueur pour les actes publics, qu'au premier jour de la troisième année de la République.

« Article XII. — Le Comité d'instruction publique est chargé de faire imprimer en différents formats le nouveau calendrier avec une instruction simple pour en expliquer les principes et les usages les plus familiers.

« Le Comité fera placer, au milieu du lieu des séances, une pendule d'après le nouveau calendrier. »

La Convention s'occupa plusieurs fois du temps décimal. Le 10 octobre, le citoyen Robin offrit une pendule décimale à secondes. Cet insrument n'était pas fini, mais il répondait au dernier paragraphe de l'article XII.

Le 7 novembre (17 frimaire), une montre du nouveau système fut offerte par Beaufort; la Convention décréta qu'elle serait portée par les présidents.

Un horloger de Carouge envoya une montre à deux cadrans le 10 frimaire an IIe (30 novembre 1793) et la Convention ouvrit par décret un concours de montres décimales le 21 pluviôse (9 février 1794).

Ce décret a été réimprimé à Toulouse par ordre de l'administration départementale. Nos archives départementales possèdent encore quelques exemplaires de cette pièce réimprimée; elle a été envoyée aux principaux horlogers du département.

Ceci démontre combien on s'occupait ici de cette question qui sauva la vie à un horloger nommé Alric. Cet artisan avait été arrêté et incarcéré le 7 décembre 1793 comme ayant des opinions royalistes. Le Comité de surveillance de Toulouse répondait, le 6 thermidor de l'an IIe, à propos de cet Alric qui demandait sa mise en liberté, à l'agent national près le district : « Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu, comme tu l'avais bien pensé à accorder la liberté à Alric, horloger, mais nous allons *l'engager à exécuter son plan sur les montres décimales* ».

Alric fut élargi le 10 fructidor, reconnu plus bavard que dangereux pour la chose publique et ayant besoin de son travail pour vivre.

Les archives municipales ne nous ont pas livré encore tous leurs secrets, mais nous en savons cependant assez pour comprendre comment les choses se sont passées.

L'administration municipale dut charger le citoyen Virebent, ingénieur de la Commune, d'étudier les moyens de décimaliser l'horloge du Capitole.

Un rapport fut fait avec plans et devis.

On trouve dans le dossier O[1] des Archives municipales le procès-verbal de l'adjudication de cette horloge. En voici une copie :

« *Horloge en décimes.* — Du 28 prairial an IIe de la République française une et indivisible, par devant nous officiers municipaux de la Commune de Toulouse, assemblés dans une des salles de la maison commune à l'effet de procéder à l'adjudication des ouvrages ou réparations à faire à l'horloge de la maison commune pour luy faire marquer les dix heures de la révolution diurne de la terre suivant le décret de la Convention Nationale, en même temps construire la sonnerie pour les heu-

res, les demy heures, les quarts d'heure; une seconde eguille pour marquer les décimes et les centimes sur les deux cadrans dont l'un est placé sur la façade de la cour et l'autre sur la place de la Liberté, conformément au projet qui a été lu et qui sera signé par toutes les parties, les affiches ayant été placardées aux lieux accoutumés qui annoncent que ladite adjudication sera faite ce jourd'huy à trois heures du soir, sur quoy les dernières publications ayant été faites et la séance ouverte, s'est présenté : citoyen Jean Guillaume Gabriel Milhas, artiste, habitant de la Commune de Muret, pour faire l'entreprise desdits ouvrages et réparations à faire audit horloge, mais vu le défaut de concurrence, la séance a été renvoyée à demain matin à neuf heures.

« *Signé :* Ray^{d} Bergé, officier municipal.

« *Suite pour l'horloge en décimes.* — Du 29 dudit mois de prairial an IIe de l'ère républicaine advenu le lendemain à heures de dix du matin, par devant nous officiers municipaux assemblés pour procéder à l'adjudication desdites réparations à faire à ladite horloge de la maison commune en vertu des décrets, continuant la séance d'hier au soir se sont présentés : citoyens Bernard Encely, horloger, demeurant place de la Liberté, n° 5, de la première section, et Marc, Joseph, Lacroix, habitant de cette Commune, rue Ça-Va, aussi horloger, solidaires l'un pour l'autre qui ont offert de se charger desdits ouvrages aux clauses et conditions de l'état qui en a été dressé, sauf qu'il n'y aura ni cadran, ni mouvement du côté de la cour, et ce moyennant le prix et somme de quatre mille livres, et ont signé : « Ancely, Lacroix.

« Citoyen Guillaume Fauré, serrurier, demeurant au n° 243 de la 4e Section qui a moins dit de cinq cents livres et réduit le prix à trois mille cinq cents livres, à signé : 3,500 Fauré.

« Citoyen Encely et Lacroix ont moins dit de cent livres (3,400).
« Citoyen Fauré a moins dit de deux cents livres (3,200). »

Encely et Lacroix, armés d'aiguilles acérées de cadran d'horloge, livrent une bataille soutenue à Fauré brandissant son lourd marteau de serrurier.

Le registre contient plus d'une page de moins dit; l'adjudication signale les prix de 3.000, 2.800, 2.700, 2.600, 2.500, 2.400, 2.200, 2.100. Ancely et Lacroix désirent en finir, ils offrent 1.800 d'un coup, Fauré continue de frapper avec son marteau et crie 1.700. La lutte reprend et on arrive par des moins dits à 1,400 livres. La fatigue se fait ressentir de part et d'autre, on ne descend plus que de 25 livres. Quand Ancely et

Lacroix disent 900 livres, le serrurier hésite et les horlogers associés signent. « ANCELY, LACROIX. »

On allume le premier feu, cela ranime Fauré qui moins dit de cinq livres.

Ancely et Lacroix continuent de riposter en baissant d'un seul coup de quatre vingts livres, le serrurier laisse tomber son marteau avec découragement en soupirant cinq livres de moins. Les deux horlogers sentent que la victoire est à eux et disent moins de cinq livres ; on est à 790 livres.

« Le second feu allumé et éteint sans que personne aye plus ou moins dit, l'adjudication est restée aux citoyens Ancely et Lacroix, horlogers solidaires l'un pour l'autre aux clauses et conditions portées par l'état susdit, sauf la suppression du cadran du côté de la cour, de même que le mouvement relatif moyennant le prix et somme de sept cent quatre-vingts livres prix de leur dernière moins ditte et à la charge d'avoir fait et parfait la dite réparation dans deux mois pour tout.

« Clos et arrêté l'an et jour que dessus, ont signé :

« Raymond BERGÉ, offic. m. p. ; LACROIX ; CLAUSOLLES aîné, officier; DUPUY, agent national; ENCELY.

« Enregistré à Toulouse, le 2 thermidor an IIe de la République, reçu deux livres. « ROYSE. »

Cette intéressante adjudication nous apprend que l'horloge du Capitole ne sonnait pas encore et qu'il n'y avait qu'une aiguille. Le dessin et cette pièce se contrôlent mutuellement.

Il y avait en plus un cadran du côté de la cour; la place est encore parfaitement visible aujourd'huy.

L'absence du projet de cette réparation laisse planer bien de doutes sur l'organisation de la sonnerie et sur la disposition adoptée pour le cadran.

Les dix heures dont il est d'abord question sont des heures décimales, ce n'est pas douteux.

La sonnerie s'appliquait-elle aux heures anciennes ou aux nouvelles heures décimales ?

Dans le premier cas, elle sonnait tous les quarts d'heure, comme elle le fait aujourd'hui; dans le second, elle ne le faisait que chaque trente-six minutes, c'est-à-dire un peu moins souvent que par demi-heures.

Romme, en ne créant pas un vocable nouveau pour exprimer le dixième de jour, a introduit la confusion au lieu d'apporter de la clarte ;

il aurait dû prier son ami Fabre de lui en trouver un agréable à l'oreille. Afin d'éviter cet écueil, nous avons appelé *cé* le centième de jour.

Comment était disposé le cadran que les Toulousains ont vu pendant plusieurs années sur le fronton du Capitole?

Nous en sommes encore réduits aux suppositions.

Il devait avoir deux aiguilles se mouvant devant un cadran divisé en dix parties égales, c'est-à-dire un instrument vraiment décimal. Une aiguille faisait un tour par jour et l'autre dix tours.

D'après l'adjudication, cette horloge aurait dû fonctionner vers la fin de thermidor, c'est-à-dire le 19 juillet 1794.

A ce moment, on expédiait aux districts, aux municipalités, aux Sociétés populaires et à tous les citoyens chargés de l'instruction publique la réimpression par la citoyenne veuve Douladoure, de « l'Instruction sur les mesures deduites de la grandeur de la terre uniformes pour toute la République et sur les calculs relatifs à leur division décimale ».

Cette instruction contient un dessin gravé par Mercadier qui permet de trouver aisément la concordance des deux modes de notations du temps; il y a aussi des tables de conversion des heures anciennes en temps décimal.

La caisse municipale se servait depuis le 1er germinal du système monétaire de la livre subdivisée en décimes et centimes; mais la masse populaire n'en comprenait pas encore les avantages.

Malgré de réelles difficultés, le temps décimal a été employé à Toulouse quatre mois et demi après l'adjudication de l'horloge.

La première application authentique est du 7 brumaire an III, à propos d'une adjudication dont voici le commencement :

« *Noms des rues.* — Du 7 brumaire an 3e de la République.

« Le maire et nous, officiers municipaux de la commune de Toulouse, à suite des affiches placardées aux lieux accoutumés de cette cité qui annoncent que l'adjudication concernant le nom à afficher des places, cours et rues de cette commune en conformité du devis dressé par l'ingénieur da la commune sera faite ce jourd'huy, à six heures trois décimes, en faveur de celluy ou ceux qui feront la condition meilleure sous bonne et suffisante caution, la ditte affiche dûment certifiée par Sempé, huissier, etc. »

Aujourd'hui, nous disons soixante-trois cés, ce qui correspond à trois heures du soir.

Quoique, à ce moment, quelques personnes de Toulouse eussent sans doute des montres décimales, le grand public, qui n'avait pas été instruit suffisamment de cette réforme et qui n'avait pas de table portative

de conversion, ne pouvait comprendre aisément le temps noté de la sorte.

On s en aperçut vite à Paris et en province; l'emploi obligatoire était trop prématuré.

Plusieurs adjudications furent faites, comme la précédente, sans donner la concordance : les 18 brumaire an II, — 21 pluviôse an III, — 28 pluviôse an III — et 21 ventôse an III.

Il y eut deux adjudications le jour du 21 ventôse : l'une à l'heure ordinaire et l'autre en temps décimal.

La bibliothèque municipale possède un arrêté de police imprimé du maire J. Cames, pris le 25 germinal an III, ordonnant que « tout cabaretier ou hôtelier recevant et logeant des voyageurs ou étrangers seront tenus d'en faire la dénonce écrite à la municipalité, au plus tard avant cinq décimes qui, suivant l'ancienne mesure du temps, répond à midi du lendemain de leur arrivée dans leur maison ».

On trouve aussi dans cet arrêté :

« Les mêmes citoyens de Toulouse ci-dessus désignés seront tenus de remettre exactement avant sept décimes quatre-vingt douze centimes, ce qui répond à sept heures du soir, etc. »

La terminologie du temps décimal n'était pas fixée, les montres étaient très rares; on aurait dû prendre toujours la sage précaution de Cames de donner la concordance.

L'arrêté du maire Cames est du 26 germinal, huit jours après le décret de la Convention du 18 germinal suspendant indéfiniment l'emploi obligatoire du temps décimal.

Au moins un notaire de Toulouse s'est servi du temps décimal dans ses actes. Pugens, après une interruption de ses fonctions pendant une partie de la Révolution, les reprit le 20 nivôse an III. On trouve à la fin de son premier acte : « Fait et lu le premier jour de l'an troisième de la République française, une et indivisible, après cinq heures répondant à l'après midy (vieux style). »

Plus tard, Pugens se borna à mettre « après midy, vieux style ».

Nous n'avons trouvé d'application ni dans la magistrature ni dans les actes de l'état civil.

La ville de Marseille s'est distinguée par un emploi exact et constant du temps décimal pour tous les actes pendant une période de six ans, du 16 vendémiaire an III au 30 thermidor an VIII (7 octobre 1794 au 19 août 1800).

Revenons à notre horloge décimale du Capitole.

Elle avait été adjugée avec un rabais si considérable que sa construction s'en trouva mal.

Dans la séance du 15 fructidor an VI (1er septembre 1798), un membre de l'administration municipale raconta l'essai fait à Toulouse, mais sans en donner la date précise. Après la promulgation de la loi de frimaire, l'Administration se hâta, dit-il, de faire arranger l'horloge de la maison commune en divisions décimales du jour et de ses parties; mais, soit par défaut d'aptitude de la part des ouvriers qui y furent employés, soit par la grande difficulté de la division du jour en décimales, cette horloge de la maison commune ainsi divisée ne put aller au-delà de trois mois; encore alla-t-elle très mal pendant ce court intervalle de temps.

Cette période correspond aux mois de brumaire, frimaire, nivôse de l'an III, pendant lesquels les adjudications se firent au Capitole en temps décimal. Avant d'entrer dans la salle, on pouvait lire le temps en heures et décimes, comme c'était affiché et certifié par un huissier.

La méthode de Cames de donner la concordance ne gênait que l'employé obligé de la chercher dans la table de conversion.

Des pièces de comptabilité semblent indiquer l'arrêt de l'horloge du Capitole. Les pendules de divers bureaux du sénéchal étaient montées par un certain Monna. Jusqu'au 31 décembre 1794, on mentionne l'horloge de la maison commune qu'il était chargé d'entretenir; mais le 16 messidor an III (4 juillet 1795), il touche 30 livres pour six mois de traitement échus le 12 du même mois.

Il n'est plus question de l'horloge du Capitole.

Malgré cet essai infructueux, l'administration municipale s'intéressa encore au temps décimal.

Le maire Jacques Vaïsse, qui présidait cette séance du 15 fructidor an VI, fit prendre la délibération suivante : « Considérant que la difficulté reconnue de faire aller l'horloge avec exactitude, dans la division décimale où elle fut mise, exige que l'on profite de la suspension indéfinie de cette division ordonnée par la loi du 18 germinal an III, arrête que l'horloge de la maison commune sera réparée et rétablie dans son état primitif pour l'usage du public et que néanmoins, autant que possible, on conservera sur la montre (on a voulu dire le cadran), l'indication des heures décimales avec celles duodécimales, afin que le public soit à même de connaître les rapports de l'une à l'autre. »

Cela prouve bien notre avis que le cadran était tout à fait décimal.

La décision du 15 fructidor n'eut pas de suites immédiates. Cinq mois après, en pluviôse an III, la municipalité reculait devant la dépense de 800 livres nécessaires pour rétablir l'horloge dans son premier état; puisque la première réparation avait singulièrement nui à sa solidité ainsi qu'à l'état de perfection qui est nécessaire pour obtenir un service régulier.

L'ancienne horloge fut réparée par un nommé Montlord, dont le compte s'élevant à 300 francs fut approuvé le 21 frimaire an VIII.

En résumé, pendant cinq ans les Toulousains virent sur le fronton du Capitole un cadran décimal. Quand le soleil descend à l'horizon nous disons en langue languedocienne : « s'es abscondut, ma noun es mort ».

Lorsque les aiguilles de l'horloge décimale de la maison commune s'arrêtèrent au commencement de 1795 et qu'on revint à l'usage des heures anciennes, le système chronométrique décimal n'était pas mort, il s'était abscondé : nous le voyons reparaître en 1895.

Hier la graine était tombée sur un sol impropre à son développement, aujourd'hui elle a rencontré de meilleures conditions et demain elle produira une belle et forte plante qui sera l'honneur du jardin des méthodes décimales [1].

Séance du 24 mai 1908.

Présidence de M. DE LAHONDÈS. *président.*

M. l'abbé AURIOL, membre résidant, s'exprime en ces termes :

Nouvelles archéologiques de Rome. — Restaurations heureuses et projets menaçants.

Malgré de multiples séjours en Italie, j'ignorais à peu près la Gênes historique et archéologique, trop dissimulée par la ville des fastueux palais de marbre : j'ai eu la bonne fortune d'y être guidé par l'homme qui connaît le mieux la Gênes du Moyen-âge et de la Renaissance, le professeur Cervetto, conservateur de la Bibliothèque universitaire, créateur du musée archéologique, auteur, entre autres livres, d'un magistral ouvrage sur une dynastie de sculpteurs qui ont rempli Gênes de leurs travaux, les Gaggini de Bissone. Un détail m'a frappé : la présence, sur

1. L'application du système décimal à la mesure du temps et des angles, reprise par M. de Rey-Pailhade en 1893, a fait d'immenses progrès ces dernières années.

La division décimale du quart de cercle en 100 grades est officielle en France et se répand progressivement dans les autres pays ; toutes les nouvelles cartes se graduent dans ce système. Quant au temps décimal, tous les bons esprits reconnaissent la nécessité de l'adopter pour les usages scientifiques. On trouve déjà des montres décimales dans le commerce.

certains clochers en pierre, de bandeaux découpés en dents de scie, pareils aux bandeaux qui divisent les étages des clochers de briques de l'école toulousaine. Nombre de clochers de la Rivière du Ponent, antérieurs au treizième siècle, offrent la même particularité. Il y faut reconnaître une influence de l'architecture lombarde. Il est curieux de constater que, plus d'un siècle après, les architectes toulousains, visant l'effet décoratif par l'emploi judicieux des matériaux, arrivaient à créer le même bandeau, à moins qu'il ne faille reconnaître en notre Languedoc une influence diffuse de l'architecture romane de la Lombardie.

A Rome, les études d'archéologie sacrée produisent d'heureux résultats, non plus seulement dans l'ordre de l'érudition, mais dans la pratique elle-même. On avait pu, en effet, retrouver, en même temps que la Rome classique, la Rome des catacombes et organiser le musée chrétien du Latran, les vieilles basiliques, dénoncées au loin par leurs jolis campaniles roses, n'en demeuraient pas moins ridiculement *baroccate*, intérieurement encombrées d'odieux stucs du dix-septième siècle, travesties au dehors par de sottes façades en travertin. Aujourd'hui on se préoccupe de rendre à ces vénérables édifices leur pureté et leur unité : le courant est créé.

Quelques cardinaux réparent dans les églises de leurs titres les ravages commis par leurs fastueux prédécesseurs des dix-septième et dix-huitième siècles. Dans les derniers temps du pouvoir temporel, Pie IX avait restauré Saint-Laurent-Hors-les-Murs. Beaucoup plus récemment, la charmante basilique de Santa-Maria-in-Cosmedin a été ramenée à sa forme primitive : le titulaire de cette église, le cardinal di Ruggiero, homme de goût, a eu l'initiative de cette restauration (1880). Il fit rédiger par le professeur Orazio Marucchi un mémoire qui fut présenté au ministère, et l'architecte Giovenale a mené à fin, en cinq ou six ans, cette restauration qui nous a rendu Santa-Maria-in-Cosmedin telle, ou à peu près, qu'elle était à la fin du douzième siècle, avec son ciborium, ses ambons, son chandelier pascal, sa pergula de marbre, et a fait de cette petite basilique une des plus exquises de Rome. Au cours des travaux, M. Giovenale reconnut que l'église avait un plafond : ce qui prouve que la charpente du toit dans les basiliques n'était pas toujours apparente, comme on l'avait affirmé jusqu'ici d'une façon trop absolue.

On s'était réjoui à la pensée que Sainte-Cécile-au-Trastevere allait être pareillement transformée. La basilique, rebâtie par le pape Pascal au neuvième siècle, a été défigurée au dix-huitième siècle par une voûte de bois plâtré et doré ; au commencement du dix-neuvième, le cardinal Doria consomma le désastre en faisant noyer les colonnes dans d'affreux pilastres. Le cardinal Rampolla, entreprenant à ses frais, la restaura-

tion de son église, s'aperçut, quand les ouvriers se mettaient à l'œuvre, que les vieilles colonnes avaient été piquées pour que la chaux adhérât mieux. Il fallut renoncer à la partie essentielle du projet. Les travaux (1899-1901), dirigés par le même M. Giovenale, ont permis de dégager nombre de très anciens monuments, des murs de l'époque républicaine, de reconnaître l'emplacement de la maison nuptiale de Valérien; avec les fragments sculptés et les inscriptions trouvés dans les fouilles, on a créé un très intéressant musée local. Petite compensation à la déception qui attend le visiteur dès le seuil, quand il voit la mosaïque absidale, le ciborium gothique et la délicieuse statue de Maderne précédés d'une nef tarabiscotée dans le goût d'une salle de bal de barrière, indigne au premier chef de l'antiquité historique du lieu.

La voisine église de Saint-Chrysogone n'attendra pas longtemps une radicale restauration.

Le monument de Victor-Emmanuel est enfin débarrassé des clôtures de planches qui depuis tant d'années barraient le chemin aux passants. Adossé aux flancs du Capitole, ce monument conclut la perspective du Corso : reconnaissons-le à l'honneur du comte Sacconi, cette colonnade superbe rivalise avec les Forums des anciens empereurs. Une base attend la statue de Victor-Emmanuel. Si la future statue devait ressembler aux statues érigées dans la plupart des villes d'Italie au roi galant homme, on trouverait que c'est en avoir acheté fort cher l'emplacement que d'avoir sacrifié le cloître et le couvent historique de l'*Ara Cœli* et une aile du palais de Venise. Pour que le monument soit symétriquement encadré, on a édifié, à gauche, un palais tout semblable au palais de Venise : l'effet est heureux. Pour établir l'édifice, on a jeté par terre un îlot de vieilles maisons : le voyageur qui arrive à la place de Venise n'est pas peu surpris d'apercevoir soudain, par une échancrure béante, la colonne Trajane. Isolée des constructions qui l'environnaient et servaient si bien à en faire valoir les dimensions, la colonne Trajane paraît rapetissée.

Les Romains préparent une exposition universelle pour 1911. A cette occasion, le professeur Lanciani a proposé de présenter aux visiteurs une reconstitution, fort réduite, cela s'entend, des Thermes de Caracalla. Une idée en suggère une autre : quelques-uns demandent que le gouvernement se rende acquéreur de la plus grande partie de ces Thermes, qui est encore propriété privée. Ce serait très pratique; mais on ne s'arrête pas en si beau chemin : voilà que l'archéologue Ripostelli lance le projet de reconstruire le cirque de Maxence : cette idée, m'a-t-on dit, agréerait fort au Syndic de Rome, ainsi qu'à M. Gabriele d'Annunzio, à qui l'on a fait entendre que dans le cirque reconstruit on représenterait quelques-

unes de ses tragédies. Voit-on le public des courses envahir la voie Appienne et quelque Grand-Helder s'installer en face du tombeau de Cæcilia Metella? Cette perspective fait peur. S'il fallait opter, on se rallierait au souhait du Comm. Bruto Amante qui demande, lui, la reconstruction du grand cirque.

En attendant, j'apprends d'alarmantes nouvelles : est-il vrai que les remparts de Rome, du moins au nord, soient menacés? Assurément, une ville nouvelle s'est bâtie, au nord, par delà le *Recinto Aureliano*, et les habitants du Corso d'Italia ont l'inconvénient de faire quelques détours quand ils vont à leurs affaires : sacrifiera-t-on le mur Aurélien à la bien-aimée ligne droite chère aux gens pressés? On a parlé de consulter la population par voie de *referendum* : il est certain que le professeur Lanciani a failli à son devoir lorsque, interrogé sur la question, il n'a su que proposer de détruire la vieille enceinte et d'en employer les décombres à construire des logis à bon marché. Que l'actuel Conseil communal soit préservé de la démence de l'édilité stupide d'il y a quelque trente ans, qui a commis le crime de livrer Rome aux entreprises de l'agiotage et de la spéculation, qui a détruit la villa Ludovisi, rapetissé la Farnésine, saccagé les Prati di Castello, construit des casernes de locataires sur les thermes de Titus; et qu'une nouvelle page ne s'ajoute pas au chapitre de Grégorovius : *La Destruction de Rome!*

M. Emile CARTAILHAC donne lecture de la notice suivante :

Notice sur M. Félix Regnault, de Toulouse; ses travaux.

M. Félix REGNAULT, membre résidant depuis 1890 et notre ami de vieille date, vient de mourir à soixante et un ans. Il est emporté par une pneumonie dont il avait, peut-être, pris le germe dans la grotte humide du Portel, la nouvelle caverne ornée de dessins en couleur[1]. Je la visitais avec lui, et son ardeur juvénile, sa charmante bonne humeur semblaient lui promettre encore de longs jours!

Dès sa jeunesse, il fut entraîné par ses parents et amis dans le groupe alors nombreux et bien lié qui devait, longtemps avant les Tourings-Clubs et même notre Club-Alpin, rechercher, admirer et dévoiler tous les aspects de notre pays. Les excursions que l'on fit alors avaient un caractère qu'elles ont perdu; elles s'intéressaient à

1. Découvertes de MM. Jeannel, Jammes et Breuil.

l'histoire naturelle, les observations scientifiques étaient incessantes et variées. Nous fondions le Muséum de notre ville. Avec Ed. Filhol, Timbal-Lagrave et Jeanbernat, Regnault était à bonne



Félix Regnault, de Toulouse.
(1847-1908.)

école. Il avait eu aussi les conseils du docteur Noulet et du docteur F. Garrigou. Bref, il avait gagné au contact de ces maîtres complaisants l'amour du plein air, de la nature et de la montagne. C'était l'époque où la photographie des paysages commençait. Deux Toulousains, MM. E. Trutat et Charles Fabre, s'étaient passionnés pour elle, et F. Regnault avait subi leur influence; il était devenu un photographe émérite.

En 1874, je l'avais encouragé à profiter du Congrès international d'archéologie préhistorique à Stockholm pour faire aisément un beau voyage. Il s'y décida et eut pour compagnon Maurice Gourdon, dont le nom devait briller plus tard parmi les pyrénéistes. En

Danemark, en Suède, en Norwège, il allait s'attacher forcément aux antiquités primitives dont il avait déjà le goût. Il resta toute sa vie fidèle à ces premières amours, si bien que ses recherches subséquentes dans les stations humaines et les cavernes à ossements ont occupé chaque année ses loisirs, et qu'il a fréquenté autant les réunions du Club-Alpin, où il s'était fait une réelle notoriété, que les assemblées de l'Association française pour l'avancement des sciences, où la section d'anthropologie le voyait arriver avec d'intéressantes nouveautés.

On trouve les comptes rendus de ses excursions et de ses fouilles dispersés dans toutes les publications de notre Midi, dans les volumes de l'Association française pour l'avancement des sciences, de la Société d'anthropologie de Paris, etc.

Nous laisserons ici de côté son rôle et ses services comme secrétaire général de la section des Pyrénées centrales au Club-Alpin français. Nous rappellerons cependant que son cabinet, au fond de sa maison de librairie, dut peut-être aussi souvent entendre parler d'excursions que de transactions commerciales. C'était un lieu de rendez-vous familier. Que d'étrangers y sont venus prendre langue avant de visiter le Midi toulousain! Ils y trouvaient un homme documenté et serviable au plus haut point. Il avait fait les ascensions qu'ils souhaitaient accomplir, du Canigou et du mont Vallier à la Maladetta, au Pic-du-Midi et au Vignemale. Il était, à lui seul, un excellent Syndicat d'initiative avant la naissance de ces institutions. Enfin, il prit une large part, avec autant d'intelligence que de dévouement, aux Expositions principales organisées à Toulouse (Exp. de Géographie, 1884; Exp. industrielle et scientifique, 1887).

Les préhistoriens doivent à Regnault une foule de bonnes observations et quelques découvertes importantes. La liste de ses travaux, qu'on lira plus loin, permet à elle seule d'en juger.

Il était souvent invité par les explorateurs heureux à participer à leurs fouilles. C'est ainsi qu'on le voit à la Tourasse, près Saint-Martory, avec MM. Darbas et Chamaison; à Malarnaud, près Durban, avec M. Bouret; à Montfort et autres lieux, avec M. Miquel; avec l'abbé Cau-Durban, dans le Castillonnais et à Marsoulas. Au Mas-d'Azil, à l'Ombrive, près d'Ussat, il reprend les fouilles de

l'abbé Pouech, de Noulet, de Garrigou. M. Germain Sicard l'appelle dans l'Aude, et d'autres amis en Roussillon; l'abbé Cerès dans l'Aveyron, autour de Rodez. Ensemble, nous explorons les dolmens de Villefranche et un recoin oublié par Fontan et Garrigou dans la grotte de Massat; avec M. Kuster, il étudie à fond les dolmens voisins d'Alger. De partout, notre ami revint avec des notes utiles, de précieux clichés photographiques et d'abondantes collections.

Mais il a surtout affectionné la grotte de Gargas où le Dr Garrigou et le comte A de Chasteigner avaient fait les premières études fructueuses en 1870. Regnault eut l'idée de faire vider un puits rempli d'ossements entraînés par les eaux. Il découvrit là, dans ces « oubliettes » devenues dès lors célèbres, des squelettes de grand et de petit Ours, de Hyène et de Loup. Il fut ravi de les montrer aux Parisiens et aux maîtres éminents du Muséum national. M. Gaudry, qui est la bonté même, fit le meilleur accueil au provincial si bien accompagné, et, finalement, un peu plus tard, par les soins de M. Boule, successeur de M. Gaudry, les squelettes en question furent logées, avec quatre ou cinq autres, dans la splendide vitrine centrale de la galerie de paléontologie, et le nom de nôtre ami fut inscrit sur la plaque de marbre des principaux donateurs du Muséum national.

Regnault avait aussi poursuivi les recherches dans le foyer de l'entrée de cette grotte de Gargas. Dans la couche inférieure, niveau de l'*Ursus spelœus*, il fut le premier à signaler des quartzites taillés qu'il faut relier, chronologiquement et archéologiquement, à ces outils que MM. Noulet et d'Adhémar recueillaient, en 1851 et 1866, aux environs de Toulouse, les plus anciens instruments de l'homme dans notre Midi.

Cette même grotte de Gargas devait lui révéler tout récemment un groupe de mains inscrites sur un fond rouge, point de départ de trouvailles inattendues et variées.

C'est aussi une indication heureuse de Félix Regnault et de M. Jammes à la grotte de Marsoulas qui nous mit, Breuil et moi, sur la voie de la découverte des peintures, des gravures de cette grotte.

D'ailleurs, notre confrère livrait volontiers ses récoltes à ceux qui, mieux que lui, pouvaient les décrire. Rappelons les publica-

tions spéciales de MM. Gaudry et Boule, sur les ossements de Gargas ; les Mémoires de M. Henri Filhol, sur la mâchoire humaine de Malarnaud ; de M. L. Roule, sur la mâchoire humaine de Lestelas. Ces pièces anatomiques, très importantes puisqu'elles démontrent que dans notre pays, à l'époque des grandes espèces éteintes, a vécu la race humaine connue sous le nom de Neanderthal et de Spy, sont passées au Muséum de Paris, comme la belle mâchoire du singe fossile de Saint-Gaudens, le ***Dryopythecus Fontani***, que F. Regnault avait pu se procurer.

Mais si le grand établissement français a eu ces bonnes aubaines, Toulouse a eu sa large part. Mme Regnault n'a pas voulu que les collections accumulées dans sa maison fussent dispersées ; elle a pensé que, pour servir mieux la mémoire de son mari, il fallait les conserver à Toulouse. Il lui a été permis de donner toutes les séries archéologiques au Musée d'histoire naturelle qui a pu, d'autre part, acquérir les collections paléontologiques. Ce faisant, elle a exaucé le vœu et suivi le conseil de ses amis. Il est juste de mentionner parmi ceux-ci M. le Dr Jammes, qui dans ces dernières années avait été le collaborateur de Regnault et qui, je l'espère, réalisera les projets faits avec lui en vue de nouvelles explorations.

Le don de Mme Regnault complète admirablement notre galerie de paléontologie humaine qui avait déjà reçu la collection Noulet, partie des collections de Édouard et Henri Filhol, de bien d'autres y compris les miennes. Maintenant, les gisements pyrénéens y figurent d'une manière incomparable, et personne ne pourra finir un livre de préhistoire sans avoir étudié nos vitrines.

« Je ne suis qu'un amateur », se plaisait à dire Félix Regnault, ici même, lorsqu'il nous apportait ses trouvailles et surtout ses photographies qui nous ont souvent rendu à tous de réels services. Nul ne fut amateur plus fidèle et plus sympathique. Nos regrets sont d'autant plus vifs que nous ne voyons pas paraître à l'horizon les jeunes gens qui pourraient combler de tels vides, suivre les voies ouvertes, défricher à leur tour les terres inconnues pour le profit de leur esprit de leur bonheur, et de la science.

LISTE DES PRINCIPALES NOTES DE M. FÉLIX REGNAULT

Fouilles dans la grotte de Montesquieu (*Ariège*). Bull. Soc. d'anthrop. Paris, 1869. — Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, t. IV, p. 10, 1870.

Voyage en Norvège et en Suède. Congrès d'anthropologie à Stockholm. Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, 1875.

La grotte du Mas d'Azil (*Ariège*). 6 p. in-8°, suivi d'une note de 2 p. *Fouilles dans les grottes du Roussillon*. Extr. du Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, 19 juillet 1876, t. XI.

La grotte de Gargas, 6 p. in-8°, planche, suivie d'une autre note de 3 p. — *Fouilles dans la grotte d'Aubert* (*Ariège*). Extr. du Bull. Soc. hist. nat. de Toulouse, 1878, 1879.

Grotte supérieure de Massat, grotte inférieure de Massat, p. 168, pp. 281-283 et p. 307 du Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, 1880.

La grotte de Massat à l'époque du Renne. Toulouse, 1881, 24 p. in-8°, pl. phot. extr. du Bull. Soc. hist. nat. de Toulouse.

Les dolmens des Beni-Missous, province d'Alger. Toulouse, 1883. 20 p. in-8°, 5 pl. Extr. du Bull. Soc. hist. nat., 1882.

La grotte de Gargas, pp. 237-258 du Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, XVII[e], 1883; tiré à part, 1884; 24 p. in-8°, avec 2 pl. phototypie et une planche de coupes.

La grotte de Gargas, commune d'Aventignan (*Hautes-Pyrénées*), pp. 79-85 de la Rev. de Comminges. Saint-Gaudens, 1885, 2[e] liv., t. I.

Un repaire d'hyènes dans la grotte de Gargas. Toulouse, 1885, 12 p., 13 pl. Extr. Bull. hist. nat.

La grotte de Lombrives ou des Échelles (*Ariège*). Toulouse, 1888. Tirage à part Bull. Soc. de géographie, 16 p. in-8°.

La grotte de Malarnaud, commune de Durban (*Ariège*). Note de H. Filhol sur *une mâchoire humaine de la...*, etc. — Extr. de la Rev. des Pyrénées, n° 1, 1889. Toulouse, 8 p., 1 pl.

Fouilles à Saint-Gaudens et dans les grottes de Gargas et de Malarnaud, pp. 408-411, av. fig. A. F. A. S., Congrès de Limoges, 1890.

Une nouvelle station préhistorique, l'abri de la Tourasse à Saint-Martory (*Haute-Garonne*). Extr. de la Rev. des Pyrénées, mai-juin 1892, 12 p. in-8°.

Une nouvelle halte de chasse de l'époque du Renne, près Saint-Lizier (*Ariège*). 8 p. in-8°. Extr. de la Revue des Pyrénées, 1893, t. V, 1 pl.

Les haltes de chasse et de pêche à l'époque du Renne, 6 p. in-8°, fig. A. F. A. S. Caen, 1894.

Foyers paléolithiques de la grotte de Gargas, pp. 781-786. A. F. A. S. Bordeaux, 1895.

Louis ROULE et REGNAULT, *Un maxillaire inférieur trouvé dans une grotte des Pyrénées (G. de Lestelas)*, C. R. Acad. sc. Paris, 1895.

Grotte sépulcrale du Pré du Luc (Ariège). 8 p. in-8°, y compris une note de M. L. ROULE sur *le crâne humain de la grotte*. Extr. de la Rev. de Comminges. Saint-Gaudens, 1897.

En coll. avec L. JAMMES. *Etudes sur les puits fossilifères; Grotte de Tibiran (Hautes-Pyrénées)*, 8 p. in-8°. A. F. A. S. Nantes, 1898, et Rev. du Comminges, 1898, 16 p. in-8°, 3 pl.

Etudes sur les puits fossilifères des grottes; Puits de Peyrcigne, Hautes-Pyrénées (en coll. avec M. L. JAMMES), 4 p. in-8°. A. F. A. S. Paris, 1900 et 1901.

Foyers de l'époque quaternaire dans la grotte de Gargas, A. F. A. S. Paris, 1900, 3 p.

Peintures et gravures dans la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne), Ext. du Bull. arch., 1903. Paris, 8 p. in-8°, 1 fig.

Empreintes de mains humaines dans la grotte de Gargas (Hautes-Pyrénées), Bull. Soc. d'anthrop. Paris, 1906, et pp. 720-722, A. F. A. S., Session de Lyon, 7 août 1906.

En collab. avec L. JAMMES, JEANNEL, *Nouvelles peintures paléolithiques de la grotte du Portel*. Bull. Soc. hist. nat. Toulouse, 18 mars 1908.

M. le marquis DE CHAMPREUX-D'ALTENBOURG, membre correspondant, est heureux d'offrir à la Société, qui lui exprime sa gratitude, une superbe photographie d'une miniature du livre des ***Annales de Toulouse***, disparue depuis la Révolution et reparue à l'Exposition de la Bibliothèque nationale, l'an dernier. Ce sont quatre portraits de capitouls de 1593. Le possesseur de cette magnifique page, le baron Hugo de Bethamann, a bien voulu autoriser M. de Champreux à en faire exécuter la reproduction.

(Voir dans les ***Mémoires de la Société archéologique du Midi***, t. XVI, la note de M. de Champreux et le mémoire de M. Galabert, archiviste de la ville, sur les miniatures des Annales municipales.)

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce qu'un beau livre vient de paraître qui ne peut qu'être accueilli avec satisfaction par la Société et par tous les amis des lettres C'est l'ouvrage posthume d'un érudit sérieux et charmant, que l'on apprécie d'autant plus qu'on sent davantage le vide qu'il a laissé dans sa ville de Carcassonne et dans

sa région. Gaston JOURDANNE avait laissé entr'autres un manuscrit qu'il avait entrepris il y a longtemps et qui était fort avancé. Une épouse digne de lui a veillé avec un soin pieux à l'ordonnance du texte, à son achèvement, à la publication. Elle a été bien secondée par un ami du défunt, M. Achille Rouquet, directeur de la ***Revue méridionale***. Finalement paraît le volume ***les Bibliophiles, les collectionneurs, les imprimeurs de l'Aude***, illustré comme il convient aujourd'hui, grand in-8°, précieuse mine désormais pour l'histoire et l'archéologie méridionales.

Séance du 2 juin 1908.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, ***président.***

La correspondance comprend les brochures suivantes de M. Emile THOMAS, curé à Montdragon :

Une confrérie de Saint-Blaise à Montdragon, XIVe siècle. (Extrait de la ***Revue du Tarn***, 1906.)

Assermentés et réfractaires. (Extrait de la ***Revue du Tarn***, 1906.)

Elections d'un doyen au chapitre de Saint-Pierre de Burlats, XVIIe siècle. (Extrait de la ***Revue du Tarn***, Albi, 1907.)

Justice seigneuriale à Montdragon. (Extrait de la ***Revue du Tarn***, 1907.)

Le commandeur Jean de Bernuy et le Chapitre de Saint-Sernin du Rouergue. (Extrait de la ***Revue du Tarn***, 1907.)

Communication est donnée par le Secrétaire d'une candidature au titre de correspondant. M. le Président désigne les membres de la commission.

M. DE LAHONDÈS présente les observations suivantes à propos des communications de M. le marquis de Champreux ***sur les portraits des capitouls de 1593, 1635.***

Il dit qu'il a examiné les miniatures des capitouls les plus voisines de celle dont M. de Champreux a montré la phototypie. Antérieurement, c'est celle de 1585 que le musée Saint-Raymond a récemment

rachetée. Les huit capitouls sont assis sur la même page; leurs têtes fortes, leurs visages graves, leurs yeux vifs et pénétrants; les joues sont légèrement teintées. Les doigts sont de même minces et fuselés. Selon une tradition lointaine et qu'on retrouve sur plusieurs miniatures du Moyen-âge, l'index justifie son nom par un geste indicateur. Une des mains tient les gants. Les personnages se détachent sur des draperies vertes, plissées, surmontées d'une corniche au-dessus de laquelle étaient peints les blasons capitulaires. Le fragment d'un seul, l'arbre du premier, celui de de Jean de Lombrail, s'aperçoit encore. Les chapeaux sont semblables à ceux de la photographie. Trois cependant sont assez analogues à nos chapeaux ronds avec coiffe plus élevée. La plupart des capitouls portent des cols rabattus, trois la fraise.

La miniature suivante, la plus rapprochée, n'est qu'un fragment de 1598, demeuré attaché au bas du volume après que la miniature eut été arrachée brutalement. On voit la moitié d'un des capitouls assis les mains sur les genoux, la tête presque entière, très analogue à celles de 1595, couverte du même chapeau caractéristique de l'époque, dont les peintures ou dessins de la fin du seizième siècle ont multiplié les représentations. Les mains montrent les doigts longs et effilés qui se perpétuèrent même dans les beaux portraits des siècles suivants. Il arriva plusieurs fois que les mains, ébauchées seulement, ne furent jamais terminées. Un fragment de la robe d'un autre capitoul permet de reconnaître la même attitude. Enfin, les noms des deux capitouls, ou du moins les lettres qui en restent, sont entourées dans un cartouche carré aux deux extrémités arrondies, teint en vert. Si incomplète malheureusement qu'elle soit, la miniature de 1598 présente donc, malgré un intervalle de trois années, les mêmes caractères que celle dont M. de Champreux nous a donné la précieuse photographie. Il en est de même pour la miniature complète des huit capitouls de 1601.

M. J. de Lahondès ajoute les renseignements qui suivent :

La division de Toulouse en capitoulats.

Les divisions de Toulouse en plusieurs parties, *partidas*, date du haut Moyen-âge comme dans un grand nombre de villes. Lorsque la ville et le bourg étaient encore séparées, douze capitouls régissaient la ville et douze le bourg, suivant la constitution du comte Raymond de 1247. En 1269, les deux se réunirent et mirent en commun leurs revenus et leurs charges avec un seul trésorier. Il y eut huit capitouls pour la ville, quatre pour le bourg.

Lorsqu'au moment des guerres anglaises, les deux moitiés de Toulouse, alors à peu près égales, furent réunies dans une même enceinte, elles eurent chacune douze capitouls et six *partidas* ou capitoulats : ceux de la Daurade, du Pont-Vieux, de la Dalbade, de Saint-Pierre et Saint-Géraud, de Saint-Étienne et de Saint-Romain, pour la ville, et de Saint-Pierre-des-Cuisines, des Crozes, d'Arnaud-Bernard, de Pouzonville, de Matabiau, de Villeneuve pour le bourg.

Mais, en 1389, Charles VI ordonna par lettres patentes datées de Toulouse que les capitouls trop nombreux seraient réduits à quatre et de même les capitoulats. La Daurade, la Dalbade, Saint-Étienne et Saint-Romain absorbèrent les autres. Toutefois, dès 1392, le même roi éleva le nombre des capitouls d'abord à six, puis à huit, même jusqu'à douze en 1400. Mais, en 1438, ce nombre fut ramené à huit et ne varia plus.

La ville fut ainsi divisée par les *partidas*, plus tard capitoulats : de la Daurade, qui absorba l'éphémère *partida* de Saint-Pierre et Saint-Martin ; du Pont-Vieux, de la Dalbade, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre et Saint-Géraud, de Saint-Étienne, de Saint-Sernin et de Saint-Pierre-des-Cuisines, qui absorbèrent Saint-Romain, Saint-Saturnin-du-Taur et Saint-Julien.

Les capitoulats étaient divisès en *melos*, moulons, qui avaient à leur tête un dizainier, intermédiaire entre les capitouls et les habitants. Le dizainier devait convoquer les habitants de son moulon en cas d'incendie, de trouble ou de sédition.

Avec les maisons de la ville, les capitoulats comprenaient encore leur part de faubourg et de banlieue.

Les archives de l'hôtel de ville conservent les nombreux mandats de paiement constellés par les empreintes de cachet des divers capitoulats. M. Roschach a dessiné, dans l'*Histoire graphique du Languedoc*, plusieurs de ces figures représentant presque toutes le patron de l'église autour de laquelle les *partidas* s'étaient groupées.

On peut signaler, entre autres observations auxquelles prêteraient ces divisions de la ville, la primauté invariablement accordée à la Daurade, soit à cause de l'importance de son église, la plus belle de Toulouse dans les premiers siècles du Moyen-âge, soit aux souvenirs plus anciens encore du temple romain qu'elle a remplacé et dont on voit quelques grandes assises en marbre transportées jusqu'au-dessus du Bazacle par les crues du fleuve ; et aussi la petitesse relative du capitoulat de Saint-Pierre et Saint-Géraud, plus tard appelé simplement de la Pierre, à cause de la place de la halle au blé. Malgré son peu d'étendue, ce quartier était l'un des plus importants de la ville par sa richesse due au commerce et aux nombreux marchands qui l'habitaient.

Séance du 30 juin 1908.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS, *président.*

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale dans la correspondance un nouveau volume de la publication ministerielle ***Inventaire des richesses d'art des départements***, qui a pour nous un intérêt tout particulier. En effet, il renferme le Catalogue du Musée de peinture de Toulouse que M. le Président loue en ces termes :

Un nouveau Catalogue du Musée de peinture de Toulouse.

Le huitième volume de l'*Inventaire général des richesses d'art de la France pour les monuments civils de la province*, qui vient de paraître, contient celui du Musée de peinture de Toulouse par M. Ernest Roschach et celui des musées d'Angers par M. Henry Jouin.

M. Roschach avait déjà écrit dans diverses revues toulousaines l'histoire précise et détaillée des acquisitions successives du Musée, et aussi du monument qui les renferme. Il vient de les résumer et de les compléter dans le nouveau volume avec la sûreté d'informations, la netteté de vue et la finesse de forme qui caractérisent son talent d'historien et de critique.

Son catalogue classe les peintres par écoles et par lettre alphabétique, donne l'origine du tableau et sa description détaillée et minutieuse. Il ajoute, pour les peintres toulousains, une biographie de quelques lignes. Mais ce catalogue ne peut guère être mis entre les mains des visiteurs, au moins dans son état actuel. Les 225 pages in-4° à deux colonnes seraient difficiles à manier et la lecture des descriptions prolongerait outre mesure leur visite en gardant leur attention au détriment même de l'œuvre décrite. D'ailleurs, bien que toute dissertation de critique et d'art doive être omise, il ne serait peut-être pas inutile d'indiquer d'un mot la valeur et les qualités spéciales d'un tableau. Un musée doit être un enseignement.

Un autre catalogue, qui fera sagement de s'inspirer de celui de M. Roschach, est préparé pour le public par les nouveaux directeurs qui viennent de donner aux collections du musée un aspect à la fois très méthodique et fort élégant.

M. Roschach projette et, croyons-nous, a déjà même écrit un autre catalogue qui sera aussi publié par le ministère, celui des antiquités du musée de Toulouse. Les nouvelles découvertes de la villa de Martres, les études plus approfondies sur les sculptures du Moyen-âge, les apports récents rendent nécessaire l'apparition d'un catalogue plus actuel, bien que celui publié déjà en 1865 par M. Roschach mérite, certes, l'admiration, surtout si l'on songe que l'auteur, lorsqu'il le rédigea, était encore dans sa prime jeunesse, mais déjà si mûrie et si sûrement informée.

Restera enfin à voir paraître le catalogue du Musée Saint-Raymond.

En 1800, l'Administration du Musée central des arts avait demandé quelques tableaux de peintres toulousains pour compléter un musée spécial de l'Ecole française en échange de ceux que l'on promettait. Six tableaux furent envoyés en effet, mais, en 1811, ils furent jugés, avec une centaine d'autres, n'être pas nécessaires au Musée du Louvre. Les tableaux dédaignés furent distribués aux églises de Paris et ceux de Toulouse remis à la chapelle de Bicêtre où ils sont encore.

Sur le rapport favorable de M. le Dr CANDELON, M. l'abbé THOMAS, curé de Montdragon (Gers), est nommé membre correspondant.

M. le TRÉSORIER, conformément aux usages, présente son rapport trimestriel.

M. le colonel DE BOURDÈS fait connaître à la Société qu'il se propose de publier prochainement, sous le titre de *Documents épars*, les documents de toute nature encore inédits qu'il aura pu compulser concernant le Toulousain, le Bas-Albigeois, le Bas-Quercy, et les pays voisins.

La première série, relative à Rabastens, Salvagnac, Saint-Sulpice-du-Tarn, Giroussens et Monclar en Quercy, est actuellement sous presse.

M. Elie ROSSIGNOL, membre honoraire de notre Société, le vénérable doyen des historiens du Tarn, a bien voulu nous donner encore de ses nouvelles et nous prouver que sa verte vieillesse s'occupe encore d'archéologie en nous envoyant la note suivante, qui peut compléter, sur l'officine maintenant célèbre du Tarn, ses propres notes et le grand ouvrage magistral de M. Dechelette.

L'atelier d'un céramiste gallo-romain à Lombers (Tarn).

Nous croyons devoir terminer la description des décorations des vases gallo-romains[1] par la production d'un monument ancien qui se trouve à Lombers, à une vingtaine de kilomètres de Montans, et qui paraîtrait avoir été destinée à la préparation des argiles nécessaires pour une bonne fabrication des vases.

Ce monument, dans un encadrement rectangulaire de murs ras le sol, se compose de deux tables de maçonnerie rectangulaires de 3m90 de long sur 2 mètres de large, espacées l'une de l'autre de 2m15, parfaitement unies et recouvertes d'une couche de ciment sur un béton à débris de cailloux et de briques; ces tables sont pourvues tout autour d'un rebord de 0m15 à 0m20, interrompu sur un point en avant, de manière que le plan étant légèrement incliné un liquide pût s'écouler facilement. Auprès de ce conduit est une cuve de 1 mètre de profondeur sur 1m60 de large, dans laquelle on descend par des marches en pierre; les parois sont cimentées et ont une teinte rougeâtre, et, dans celle qui est contre le mur de la table et que la cuve met à nu, se trouvent trois ouvertures d'un creux occupant horizontalement toute la largeur de la table et à un niveau légèrement inférieur à celui de la cuve. L'ouverture des creux est cintrée, de 0m58 de large sur 0m40 de hauteur, et aurait été dit-on, ainsi qu'on l'aurait remarqué dans une exploration antérieure, en brique soigneusement exécutée. Ces *creux étaient pleins d'une argile rougeâtre* d'une extrême finesse et offrant des traces évidentes de manipulation. En dehors de la cuve, auprès des marches en pierre et sur le plateau séparant les deux tables, sont deux conques cimentées de près de 1 mètre de diamètre sur 0m30 de profondeur. Enfin, en avant, sur une largeur de 11m50, est une aire très grande, cimentée, de plus de trentre mètres de longueur.

Des quantités énormes de matériaux, de tuiles courbes et à rebords, de débris d'amphores, d'instruments en fer et quelques débris de poterie à sujets ont été trouvés en ce lieu dit *de Canet*, dans la vallée de l'Assou, non loin de Lombers.

En 1865, la Société française d'archéologie alloua des fonds pour faire des fouilles en ce lieu, et dans une séance de la Société, tenue à Albi le 5 mai 1866, M. l'abbé Brunet rendit compte de ces fouilles : près de

1. M. Rossignol a offert naguère à la Société son album des motifs de décoration des poteries romaines de Montans; voir ci-dessus, p. 290.

quatre-vingts urnes y auraient été recueillies, et non loin de là aussi on aurait découvert un hypocauste[1]. C'est ce monument que nous venons de décrire.

Quelle pouvait en être la destination? Non, sans doute, celle d'un hypocauste, mais, à raison des argiles rouges dont les creux des deux cuves étaient remplis, ne pourrait-on pas le croire affecté à la préparation des argiles nécessaires à la fabrication des belles et fines poteries gallo-romaines dans un endroit où les marnes de qualités requises se trouvaient en quantité, et qui, à la suite de lavages successifs, dépouillées de toutes leurs impuretés, seraient d'un transport plus facile et moins onéreux sur les lieux de fabrication des vases? L'aire immense au-devant du monument pouvait convenir pour la préparation des terres, soit à leur trituration avant le lavage, soit ensuite pour leur dessèchement. De nos jours, plusieurs industriels vont au loin rechercher les matériaux nécessaires pour une meilleure fabrication de leurs produits; et, sous ce rapport, ne pourrait-il se faire que les potiers romains de Montans ne fussent prendre à Lombers, à une vingtaine de kilomètres seulement de distance, les terres complémentaires pour une meilleure et plus belle fabrication de leurs vases?

Poterie rouge, vernie.

Fragment de gourde, moulée en deux portions soudées l'une à l'autre avec reprise bien marquée. Les deux faces ont la même ornementation, formée d'une suite de créneaux encadrant dans le haut deux feuilles séparées par un hameçon à long pédoncule avec roses et oiseaux, et dans le bas un quadrupède, ajouté deux par deux, cerf et cheval ailé et chien courant, etc. Ce fragment de vase était, il y a très longtemps, déposé aux archives de la préfecture à Albi, et il aurait été trouvé très probablement à Lombers.

M. le Marquis DE CHAMPREUX D'ALTENBOURG est heureux de pouvoir offrir à la Société la photographie d'une miniature des ***Annales de Toulouse***, retrouvée au musée de Troyes, 1635, capitouls : Raymond Aymeric, Jean de Boyer, Jean de Perrin, Pierre Ayrail. Le conservateur E. Clerc a favorisé de tout son pouvoir la reproduction de cette belle page artistique et historique, œuvre de Chalette.

C'est la seconde fois que notre confrère nous rend un tel service. (Voir dans nos ***Mémoires***, t. XVI, sa note et la photogravure de cette miniature.)

1. *Bulletin monumental*, 1866, p. 428.

Le Président remercie M. de Champreux, qui veut bien, en outre, contribuer aux frais de la reproduction des photographies.

M. A. Couzi, membre résidant, lit la note suivante :

Un expositoire du XVIIIme siècle (église de Cintegabelle).

M. de Lahondès a signalé dans l'église de Cintegabelle plusieurs objets d'art remarquables énumérés au *Bulletin de la Société archéo-*



Expositoire en bois sculpté de l'église de Cintegabelle.

(Photographie de M. Couzi.)

logique du Midi, série in-8°, n° 3, page 24, séance du 8 janvier 1889.

Il est bon d'ajouter à cette liste un autre objet qui mérite d'être remar-

qué par son origine et par sa beauté. Il provient, comme les autres, de l'ancienne abbaye de Boulbonne.

Au-dessus de l'autel en marbre d'Italie de l'église de Cintegabelle, venu aussi de Boulbonne et dont la partie postérieure est devenue l'autel de l'église paroissiale de Nailloux, est placé un groupe en bois doré, représentant les figures symboliques des quatre évangélistes. Sa base a 0m40 de largeur et sa hauteur de 0m 475. L'ange, dans le goût du dix-huitième siècle, assis sur le taureau, fait songer au *Génie des Arts* de Mercié, qui orne le guichet du Louvre.

Sur ce groupe on plaçait soit une croix en bois sculpté et en belle dorure, semblable aux six chandeliers ornant l'autel, qui est conservée dans la sacristie.

Suivant les circonstances, on y disposait pour le Saint-Sacrement un expositoire fait en deux palmes dorées, surmonté d'une couronne.

M. Emile CARTAILHAC donne un aperçu des séries les plus intéressantes qui formaient la collection d'archéologie préhistorique de notre regretté confrère Félix Regnault et qui sont entrées au Musée d'histoire naturelle.

A la suite de cette communication, M. LE PRÉSIDENT propose à la Société de visiter ce Musée sous la conduite de M. Cartailhac, qui accepte avec empressement.

M. le colonel DE BOURDÈS, membre résidant, lit la notice suivante :

Famille de Clausade, de Rabastens (Tarn). Biographie et Généalogie.

Délegué par la Société, dans les premiers jours du mois de novembre dernier, pour la représenter à l'inventaire de la succession de Madame veuve Gustave de Clausade, en ce qui concerne le legs qu'elle nous a fait, j'ai rendu compte le 21 janvier suivant, le jour même où cet inventaire a pris fin, par un rapport détaillé, de l'état de la question. Ce rapport, après lecture, fut remis à M. le Président de la Société, en y joignant deux photographies des testaments, pour la partie seulement qui a rapport à notre legs.

Au courant de cet inventaire, et avec l'agrément des héritiers, j'ai pu compulser divers papiers, ou notes éparses, ayant trait à l'historique de cette famille de Clausade. Etant donné l'intérêt si vif que M. Gustave de Clausade a généreusement manifesté à notre Société, dont il fut longtemps le distingué président, d'abord en fondant pour elle un prix

de 300 francs, et ensuite en inspirant à sa femme de nous léguer son beau médaillier et, à notre choix, tous les objets d'art qui se trouvent dans son appartement de Toulouse, j'ai pensé qu'il serait agréable à la Société d'entendre la lecture d'une notice sommaire sur le passé de cette ancienne famille de Rabastens, qui malheureusement se trouve éteinte.

Cette étude biographique et généalogique résulte des documents dont je parle, et aussi des recherches que j'ai faites dernièrement dans certains registres qui se trouvent soit dans les archives de la mairie de Rabastens, soit dans les études des notaires de cette localité.

Jordy (Georges) Clausade figure au compoix de Rabastens, en 1555, f° 470, quartier du Château ; il habite une maison « al balat Molinal » (*fossé du Moulin*) confrontant à Michel Giscart, et aux héritiers de Guillaume Yché; sa maison est cotisée à une livre cinq sols. Il est encore mentionné en 1582 (Jean Vinel aîné, notaire) au même « balat Molinal », et le 28 mars 1593 (Santoulh, notaire) il est cité comme l'un des fermiers décimaux de Saint-Salvy-des-Freuzets. Le 14 décembre 1595 (Mathieu Pagès, notaire), il achète à Pierre Turlan, charretier à Rabastens, une assez grande quantité de vin à raison de cinquante sous la pipe; le 24 juin 1598 (de Lagarrigue, notaire), il intervient pour le payement dans une vente de ving-cinq setiers de blé faite à son fils Georges, par Jean de Lasalle, alors l'un des consuls de Rabastens; enfin, le 5 octobre 1599 (Lafarge, notaire), une dette lui est reconnue par Paul Clausade, son frère (dit l'acte), qui exerce à Coufoulenx, de l'autre côté du Tarn, la même profession que lui exerce à Rabastens. N'ayant trouvé dans les compoix ou anciens cadastres de Rabastens aucune mention de cette famille avant 1555, et aussi eu égard à l'existence de ce Paul, frère de Georges, à Coufoulenx, nous pensons que cette famille venait de Coufoulenx ou environs, avant de se fixer à Rabastens.

Georges, fils de Georges qui précède, continue la descendance à Rabastens; d'après son livre de comptes, il possède de nombreuses terres sur les deux rives du Tarn, notamment à Saint-Salvy-des-Freuzets, non loin de Coufoulenx, et il fait beaucoup d'affaires; ce livre de comptes, ou terrier, tenu par un notaire de Rabastens, va de 1595 à 1625 environ; il est tenu ensuite par son fils, Jean, docteur et avocat, mais pendant cinq ou six ans seulement. Ce Georges fut marié deux fois d'abord à une femme dont il eut ses enfants, mais dont le nom n'a pu être retrouvé; ensuite, le 18 octobre 1598 (Lafarge, notaire), à Catherine Armengaud, fille de Pierre; le 11 septembre 1610, il reconnaît la dot de celle-ci sur une maison qu'il a achetée le 30 avril précédent à la famille Depeyre, maison sur le Plan, quartier du Château, confrontant à la

grande rue, à François Vayssière et à Jean Vinel; il a payé cette maison douze cents livres, bien qu'elle fût, dit l'acte, en grande ruine; Georges est au nombre des consuls de Rabastens en 1604-1605; il a dû mourir vers 1623, laissant au moins deux fils du nom de Jean; l'aîné, déjà marié à Anne de Ferrières, et le cadet, déjà établi à Lavaur, où il a dû être la souche des familles de Clausade de cette région. Catherine Armengaud teste une première fois le 30 octobre 1631 (David Ayméric, notaire); elle est sur la porte de la maison, en raison de la peste qui sévit alors à Rabastens, et le notaire se tient à distance; elle veut sa sépulture dans l'église de Saint-François (Cordeliers); et, si elle meurt de la maladie contagieuse, dans l'enclos de ce couvent; elle fait héritier son frère André, et donne sa maison du « Balat Molinal » à son neveu Jean Toulza; elle fait d'autres legs à d'autres parents de son côté, mais ne donne rien à Jean Clausade, qu'elle appelle son filhastre, celui-ci l'avait contrariée en exigeant le reçu de la pension qu'il devait lui servir d'après le testament de son père; elle donne seulement à son fils Jean (petit-fils de Georges) ce qui lui sera dû sur sa pension le jour de son décès. Elle teste une seconde fois le 9 juillet 1648 (même notaire), mais alors elle ne parle plus des enfants de son mari.

Jean, fils de Georges, fut marié à Anne de Ferrières, laquelle vivait veuve à Toulouse, le 16 juillet 1663, lors de l'ouverture du testament de son fils aîné Pierre, par Me Barthélemy Yèche, notaire à Albi. Elle était fille de Maître Anne de Ferrières, avocat au Parlement et ancien capitoul; Jean est dit feu, déjà le 28 août 1655, dans un acte retenu par Me Bessier, notaire à Toulouse; cet acte est relatif à une requête de son fils et héritier, Pierre, et il y est fait mention de Georges de Clausade, son aïeul; Jean, d'après les naissances de ses enfants, dut se marier vers 1624; il laissa au moins quatre enfants, savoir :

1o Pierre, l'aîné et l'héritier, dont l'acte de baptême n'a pas été retrouvé, mais qui doit être de 1625; — 2o Jean, né vers le 1er mai 1626; son baptême figure au répertoire de ces actes pour cette année, folio 8, et il y a vingt-quatre folios; mais la feuille à laquelle se rapporte ce numéro 8 n'existe plus; — 3o Bourguyne, baptisée le 18 juillet 1627; son acte de baptême est ainsi conçu : « Baptême de Bourguyne de Clausade, fille de Me Jean, docteur et avocat, et de demoiselle Anne de Ferrières; parrain sire Jean Clausade, bourgeois de Lavaur, et marraine Bourguyne de Ferrières, femme de Me Antoine de Palaprat, docteur » ; — 4o Paul, baptisé le 11 juin 1630, fils des mêmes; parrain Me Paul Ducros, docteur et avocat au parlement; marraine Madame Jeanne Roques, femme de Antoine Lasbros, praticien. Nous avons vu dans l'une des notes délaissés par Monsieur Gustave de Clausade que Jean, numéro deux de

ces quatre enfants, était dit, dans la famille, Jean Simon ; qu'il fut conseiller du roi et assesseur du juge, et qu'il mourut sans postérité, étant plus qu'octogénaire.

Pierre, l'aîné, est dit noble Pierre de Clausade, écuyer, dans les pactes de son mariage avec demoiselle Guillemette de Cathelan, fille de feu Pierre, jadis receveur du domaine royal à Albi, et de Béatrix de Clary; à ces pactes, qui sont du 22 octobre 1656 (Me Yèche, notaire à Albi), furent présents : la mère de l'épouse; Pierre de Cathelan, chanoine à Rabastens, son frère; Catherine de Cathelan, sa sœur; Pierre de Blandinières, écuyer, de Rabastens, et autre Pierre de Cathelan, sieur de Saint-Amarand; un autre frère de l'épouse, Jean de Cathelan, docteur et avocat en la Cour de Parlement, est dit absent; c'est ce dernier qui fut marié le 23 août 1661 à demoiselle de Lamamie, à Toulouse (Arnaud, notaire).

Noble Pierre habita Rabastens; il testa le 27 avril 1660 (Jean Lunel, notaire à Toulouse), citant sa fille Béatrix, et son fils Jean, qui suit, et faisant héritière universelle sa mère Anne de Ferrières; il dut mourir quelques jours avant l'ouverture de son testament, qui eut lieu à Albi, le 16 juillet 1663; sa veuve testa le 8 avril 1688, à Albi (Jean Yèche, notaire); elle mourut à Rabastens, à la Noël 1696, et son testament fut ouvert le 7 janvier suivant, à la requête de son frère, Pierre de Cathelan, docteur en théologie, et alors chanoine de l'église collégiale de Saint-Salvy à Albi. Elle fait des legs à sa fille Marthe, femme de noble Jean de Mounmoure de Boufil, sieur de Jonquières, du lieu de Fiac, et à son fils Jean, et elle fait héritier son frère le chanoine Pierre, à la charge de rendre les biens, après sa mort, à son fils Jean.

Celui-ci, qui continue la descendance, fut docteur et avocat au Parlement; il dut naître entre 1657 et 1662; son acte de baptême n'a pas été retrouvé; mais sa filiation est suffisamment indiquée par les testaments de son père et de sa mère. Il épousa demoiselle de Plasse, par pactes du 5 novembre 1691 (Vialar, notaire à Rabastens), et vécut dans cette dernière ville. Il laissa au moins deux enfants : Marie, qui fut mariée en 1767 à Gabriel de Falguière, fils de Bernard et de Rose de Sabatier, ceux-ci mariés en 1732, et Antoine, qui suit.

Antoine de Clausade, fils de Jean, naquit à Rabastens le 21 septembre 1703 et vécut en cette ville docteur en médecine ; il épousa en 1767, étant âgé de soixante-quatre ans, Antoinette de Falguière, fille de Bernard et sœur de Gabriel, qui se mariait en même temps à Marie de Clausade. Antoine mourut le 25 avril 1782, sa femme étant morte déjà le 23 novembre 1778. Ils laissèrent deux fils jumeaux nés le 17 mai 1768 et baptisés le 20 mai, lesquels furent :

1° Noble Pierre-Amarand de Clausade, qui fit ses preuves pour entrer à dix-huit ans dans les gardes du corps du Roy, compagnie écossaise; mais il fut atteint de la petite vérole, qui lui laissa la vue trop faible; il est dit écuyer en 1786 et en 1788, en dénombrant ses fiefs, et ensuite fils et héritier de noble Antoine de Clausade, dans la procuration qu'il donne à noble Bayne de Roure pour le représenter à l'assemblée de la noblesse en 1789, étant encore mineur. Il est parrain en 1815 de son neveu Gustave, et vivait encore le 23 octobre 1847, lors du décès de son fils Amédée. Un acte de notoriété, du 12 janvier 1815, par-devant Me Boniface Alric, notaire à Rabastens, acte où il est dit ancien garde du corps, établit qu'il est connu des témoins, depuis longtemps, comme fils de Me Antoine de Clausade, docteur en médecine, petit-fils de Me Jean de Clausade, avocat au Parlement de Toulouse, et arrière-petit-fils de noble Pierre de Clausade, et que sa famille n'a pas cessé depuis plus d'un siècle de jouir des privilèges de la noblesse; les témoins qui signent sont: François Hilaire, marquis de Bérail, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis; Jacques-Philippe de Fleyres, ancien officier d'infanterie de Sa Majesté Catholique; Joseph de Roquier, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; Pierre-Joseph-Simon de Falguière, major de cavalerie; Jean-Marie-Alban-Michel de Falguière, capitaine d'artillerie légère, chevalier de la légion d'honneur, etc... Le nom de Saint-Amarand lui venait du fief de ce nom que les Cathelan possédaient aux environs d'Albi, paroisse de Saint-Salvy; Messire de Cathelan, sieur de Saint-Amarand, en faisait la reconnaissance le 30 mai 1702; il faisait le 3 juin 1704 (Duhaut, notaire à Albi) celle du fief de Lagaché, également voisin d'Albi. Il eut trois enfants: Léonide et Eulalie, qui restèrent célibataires, et un fils, Amédée, qui mourut prématurément; cet Amédée, né en 1809, n'avait que trente-huit ans quand il mourut, n'étant pas encore marié; il était docteur en médecine et membre du Conseil général du Tarn; il a laissé plusieurs ouvrages estimés; son père, noble Pierre-Amarand, s'était remarié tardivement, en 1830, à dame Marie Toulza, dont il n'eut pas d'enfants. — 2° Noble Georges-Antoine-François de Clausade, frère jumeau du précédent, entra au corps de la gendarmerie du Roy, compagnie des gendarmes Anglais, le 31 mai 1787, avec rang de sous-lieutenant, conformément à l'ordonnance royale du 24 février 1776; mais il y servit peu de temps: un certificat du lieutenant général Armand de Lacroix de Castries, délivré *en attendant le congé de réforme*, constate, le 14 mars 1788, à Lunéville, que ledit Antoine de Clausade a servi dans sa compagnie avec honneur et distinction. Il épousa, le 10 février 1811, demoiselle Ursule-Adélaïde Douvrier, fille de M. Joseph-Accurse-Rigal Douvrier de Bruniquel et de feue Marie-Char-

lotte-Elisabeth-Françoise Brunet de Villeneuve; dans l'acte civil, passé à Bruniquel, il est dit ancien officier de cavalerie, ce que nous venons de voir, et l'épouse est dite née à Toulouse, le 25 juillet 1786; les témoins sont : Pierre Amarand de Clausade, frère de l'époux; Marie-Georges de Falguière, son cousin germain; Alphonse-Hubert Douvrier, frère de l'épouse; et Pierre de Blandinières, habitant de Cantemerle, son oncle à la mode de Bretagne. Il mourut à Rabastens, le 19 janvier 1855, sa femme vivant encore, et ne laissa qu'un fils, Pierre-Amélie-Gustave, notre ancien président, dont l'article suit :

Gustave de Clausade naquit à Rabastens le 25 août 1815 et fut baptisé le lendemain, dans l'église de Notre-Dame-du-Bourg, par le curé Boussac, étant parrain son oncle, noble Pierre-Amarand de Clausade de Saint-Amarand, et marraine dame Amélie-Ursule d'Alayrac, née Douvrier, sa tante maternelle. Il épousa, en juin 1851, dame Alexandrine-Juliette-Guillermine de Fleury, fille d'Urbain et de Marie de Giron. Il fit ses études dans des établissements libres, à Toulouse et à Montauban, et ensuite ses études de droit à Toulouse; à la suite de celles-ci il fut inscrit au tableau des avocats, d'abord à Paris, et ensuite à Toulouse. Trois fois, depuis 1847, il fut élu membre du Conseil général du Tarn pour le canton de Rabastens, après avoir été maire de cette localité; le Conseil général le nomma membre du Conseil académique, à l'époque de la création des académies départementales.

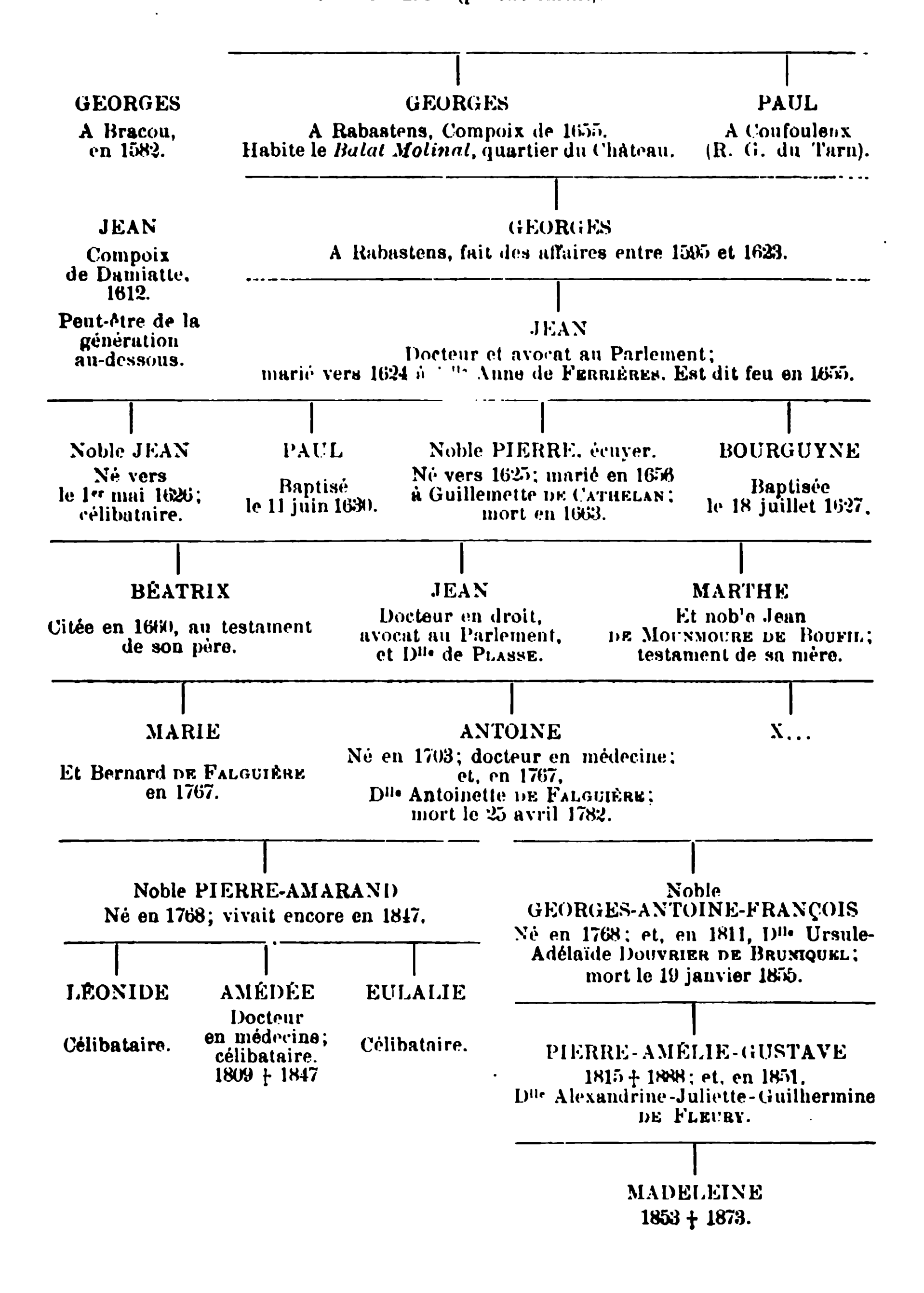
Il entra dans notre Société en 1847, comme membre correspondant, et en 1852, comme membre résidant; il en devint ensuite directeur et enfin président en 1880, situation qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue à Toulouse, le 29 juillet 1888.

Il fut, d'ailleurs, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, et correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. En 1867, le roi d'Italie lui conféra la décoration de chevalier de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare, eu égard à sa qualité de membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Son éloge nécrologique a été prononcé par M. Théodore de Sevin, à la séance de notre Société du 25 février 1889, et se trouve inséré dans nos Mémoires; peu après, il fut prononcée par M. E. Lapierre, à l'Académie des Sciences. Il serait superflu de le redire; qu'il nous suffise de rappeler ses études sur Auger Gaillard, dit « le rodié de Rabastens »; son beau livre intitulé : *Une visite au bon Henri*, suivie d'une excursion en Guipuczoa, avec dessins par E. de Malbosc; son étude sur l'instruction primaire dans le Tarn; son étude sur le château et les vicomtes de Bruniquel, etc...

FAMILLE DE CLAUSADE, de RABASTENS (Tarn)

A COUFOULENX (probablement).



GEORGES
A Bracou, en 1582.

GEORGES
A Rabastens, Compoix de 1555.
Habite le *Balat Molinal*, quartier du Château.

PAUL
A Coufoulenx (R. G. du Tarn).

JEAN
Compoix de Damiatte, 1612.
Peut-être de la génération au-dessous.

GEORGES
A Rabastens, fait des affaires entre 1585 et 1623.

JEAN
Docteur et avocat au Parlement;
marié vers 1624 à Dlle Anne de FERRIÈRES. Est dit feu en 1655.

Noble JEAN
Né vers le 1er mai 1626; célibataire.

PAUL
Baptisé le 11 juin 1630.

Noble PIERRE, écuyer.
Né vers 1625; marié en 1656 à Guillemette DE CATHELAN; mort en 1663.

BOURGUYNE
Baptisée le 18 juillet 1627.

BÉATRIX
Citée en 1660, au testament de son père.

JEAN
Docteur en droit, avocat au Parlement, et Dlle de PLASSE.

MARTHE
Et noble Jean DE MOUNMOURE DE BOUFIL; testament de sa mère.

MARIE
Et Bernard DE FALGUIÈRE en 1767.

ANTOINE
Né en 1703; docteur en médecine; et, en 1767, Dlle Antoinette DE FALGUIÈRE; mort le 25 avril 1782.

X...

Noble PIERRE-AMARAND
Né en 1768; vivait encore en 1847.

LÉONIDE
Célibataire.

AMÉDÉE
Docteur en médecine; célibataire.
1809 † 1847

EULALIE
Célibataire.

Noble GEORGES-ANTOINE-FRANÇOIS
Né en 1768; et, en 1811, Dlle Ursule-Adélaïde DOUVRIER DE BRUNIQUEL; mort le 19 janvier 1855.

PIERRE-AMÉLIE-GUSTAVE
1815 † 1888; et, en 1851, Dlle Alexandrine-Juliette-Guilhermine DE FLEURY.

MADELEINE
1853 † 1873.

C'est vers 1871 que, sans délaisser les autres branches de l'archéologie, M. Gustave de Clausade se lança dans la numismatique et entreprit l'étude savante de cette science si entendue. C'est surtout au courant de ses voyages à l'étranger, toujours en compagnie de son épouse dévouée, qui partageait ses goûts artistiques, qu'il recueillit peu à peu sa superbe collection de médailles. En 1873, M. et Mme de Clausade éprouvèrent un immense chagrin; leur fille, du nom de Madeleine, leur unique enfant, mourut à l'âge de vingt ans. Mme de Clausade est morte à Rabastens, le 28 juin 1907, à l'âge de soixante-dix-sept ans; elle y repose aux côtés de son mari dont les restes mortels y furent transportés, le 30 juillet 1888.

La Société archéologique doit à Mme de Clausade un large tribut de reconnaissance pour le beau legs qu'elle lui a fait; elle doit y joindre un impérissable souvenir, ainsi qu'à la mémoire de son mari, pour la fondation du prix annuel qui porte son nom.

Nota. — Voir le tableau synoptique joint à cette notice.

Nous n'avons envisagé que la ligne directe d'ou descendait M. Gustave de Clausade; mais il y eut évidemment des lignes collatérales, même avant 1600. Nous avons relevé, en effet, dans divers compoix ou registres notariaux, ou paroissiaux : 1° Georges Clausade, qui exerce en 1582, à Bracou, en face Rabastens, sur la rive gauche du Tarn, la même profession que celui du Balat-Molinat; il achète une vigne, le 14 octobre de cette année, à Saint-Salvy-des-Fienzets (Jean Vinel aîné, notre); 2° Paul Clausade, qui exerce à Confouleux aussi la même profession, et qui est dit frère de Georges, du Balat-Molinat, dans une dette qu'il lui reconnaît, le 5 octobre 1599 (Lafarge, notre); 3° Jean Clausade, qui figure au compoix de Damiatte en 1612; 4° Jean Clausade, marchand, puis bourgeois à Lavaur, qui est parrain, le 18 juillet 1627, à Rabastens, de Bourguyne de Clausade, fille de Jean et d'Anne de Ferrières. Ce Jean est peut-être le même que le précédent; il serait alors plutôt un frère de Georges, du Balat-Molinat, mais il pourrait être son fils; dans tous les cas, il paraît être la tige des familles de Clausade de Lavaur, ou environs; 5° Catherine, qui épouse, le 23 février 1648, Jean Fieuzet, bourgeois de Giroussens; elle est dite fille de feu Jean, de Lavaur; 6° François, qui est dit prêtre et chapelain d'Ambres, en 1715, en assistant, à Lisle-d'Alby, au mariage d'une demoiselle Cassanhol, fille d'une Marguerite de Clausade, etc...

M. E. Cartailhac annonce l'apparition d'un magnifique ouvrage que la Société recevra certainement, puisqu'elle a reçu le premier volume ; c'est le tome II de la grande œuvre du Commandant Espérandieu, **Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine.** Il

contient la reproduction de près de neuf cents monuments, nos 836 à 1733. Dans le nombre figurent des séries particulièrement importantes pour nous : les sculptures de Martres-Tolosanes de notre Musée de Toulouse, les bas-reliefs du Comminges, de Bordeaux, de Périgueux, de Saintes, de Poitiers, de Bourges, de Néris, de Limoges, de Clermont-Ferrand et du pays arverne, les sculptures décoratives du Puy. Le volume se termine par un *index alphabétique* très précieux pour les recherches.

---

7 JUILLET 1908.

VISITE AU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

GALERIE DE PALÉONTOLOGIE HUMAINE.

Conformément à la décision prise dans la dernière séance, les membres de la Société se sont rendus au Musée d'histoire naturelle où ils ont été reçus par M. E. Cartailhac, administrateur de l'année et l'un des conservateurs.

Etaient présents : M. de Lahondès, président; MM. le Dr Tachard, Galabert, de Bourdès, Pontnau, Lapierre, Saint-Raymond, Plassard, de Rey-Pallhade, Romestin, de Casteran, comte Bégouen, Barrière-Flavy, Couzi et un groupe d'invités.

M. Cartailhac a fait les honneurs de ce bel établissement dont il a rappelé les origines, les transformations et les progrès. L'Académie des sciences de notre ville eut, dès le dix-huitième siècle, un cabinet de physique et d'histoire naturelle. Ces œuvres avaient disparu après la Révolution. Il ne fut plus question d'un musée de ce genre jusqu'en 1851. M. le Dr Noulet émit alors le vœu qu'un établissement public de cette nature fût organisé, et l'Académie, à laquelle ce savant appartenait, insista plusieurs fois auprès de la municipalité pour qu'elle voulût bien s'intéresser à une telle œuvre. Ce fut l'un de ses membres, M. le Dr Filhol, directeur de l'Ecole de médecine, professeur à la Faculté, qui voulut la réaliser et qui, favorisé par les circonstances les plus heureuses, sut y parvenir.

En 1866, le nouveau Musée était ouvert au public et, sous la direction de M. Filhol, M E. Trutat en fut le conservateur jusqu'en 1902. M. Noulet avait été appelé à la direction en 1872. Dès la fondation, tantôt sans titre officiel, tantôt comme conservateur adjoint, ou conservateur, M. Cartailhac s'est consacré spécialement à la section de paléontologie humaine, d'archéologie préhistorique et d'ethnographie. Non seulement il a réussi à faire converger vers cette galerie de nombreuses collections privées, mais il a généreusement donné lui aussi d'importantes séries. Ce Musée est aujourd'hui l'un des plus riches d'Europe et son installation est particulièrement soignée, bien que le local soit, dès à présent, beaucoup trop restreint. M. Jammes, professeur à la Faculté des sciences, est conservateur adjoint pour la même section et bientôt on pourra constater des additions heureuses concernant diverses branches de l'anthropologie.

La Société a prolongé sa visite toute l'après-midi, et pourtant il n'a été possible de passer en revue que les principales séries industrielles et artistiques, paléolithiques et néolithiques. Le temps a manqué pour examiner la paléontologie et l'ethnographie.

Les collections de l'âge du bronze, celles du premier âge du fer et autres plus récentes, classées avec la même méthode, sont au Musée Saint-Raymond. Ainsi les deux Musées municipaux se font suite.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir remercié et félicité le conservateur, a signé au registre qui garde le souvenir des visiteurs et des événements les plus notables.

E. CARTAILHAC, *secrétaire général.*

A. COUZI, *secrétaire adjoint.*

Toulouse. Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39 — 6855

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Fondée à Toulouse en 1831, la **Société archéologique du midi de la France** a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres honoraires, de membres résidants, de membres libres et de membres correspondants, qui ont le droit d'assister aux séances et d'y faire des communications.

Les séances ont lieu, de droit, tous les mardis, à 8 heures 1/2, du dernier mardi de novembre au troisième mardi de juillet.

Le siège de la Société est fixé à l'hôtel d'Assézat-Clémence Isaure (palais des Académies). La bibliothèque est ouverte, le mardi et le mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

La Société publie un *Bulletin* périodique in-8° et des *Mémoires* in-4°. (Voir à la troisième page de cette couverture.)

Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. (Voir le programme à la troisième page de cette couverture.)

Le terme pour l'envoi des ouvrages destinés au concours est le **1er avril**; les adresser au Président ou au Secrétaire général.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Dr OURGAUD a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 200 francs.

M. DE CLAUSADE a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 300 francs.

M. BONNEL, de Narbonne, a fait un legs de 1,000 francs.

M. OZENNE a compris la Société archéologique du Midi au nombre des Compagnies qui doivent être logées dans l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure qu'il a offert à la Ville pour servir, sous ce nom, de palais des Académies.

M. Louis DELOUME, *in memoriam*, 5,000 francs donnés par son fils.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. DE LAHONDÈS, président.
MÉRIMÉE, directeur.
E. CARTAILHAC, secrétaire général.

MM. COUZI, secrétaire.
Edouard PRIVAT, trésorier.
Baron DESAZARS, archiviste.

COMMISSION D'IMPRESSION ET DE LIBRAIRIE

MM. AURIOL.
LECRIVAIN.
GALABERT.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

MM. PASQUIER.
DELORME.
SAINT-RAYMOND.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 6855

CONCOURS POUR LES PRIX ET LES MÉDAILLES

La Société dispose de deux prix décernés alternativement :

1° *Un prix de la valeur de 300 francs*, fondé par M. de Clausade et portant son nom.

Ce prix sera décerné en 1910.

2° *Un prix de la valeur de 200 francs*, fondé par le docteur Ourgaud et portant son nom. La Société ne désigne aucun sujet de concours ; il suffit que les ouvrages soient inédits et du domaine de l'archéologie ou de l'histoire. Ce prix sera décerné en 1909.

Des prix de 100 francs et des médailles pourront être accordés, chaque année, aux auteurs qui adresseront des travaux inédits sur des matières qui font l'objet des études de la Société.

Les ouvrages, imprimés dans l'année, relatifs à l'Histoire, à l'Archéologie ou au Folklore de la France méridionale peuvent obtenir les prix réservés ou des encouragements.

La Société décerne aussi des prix et des médailles aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets anciens : *chartes, manuscrits, inscriptions, monnaies, médailles, poids, peintures, sculptures, dessins, plans, meubles, vases, armes de pierre, de bronze ou de fer, bijoux*, etc., ou qui lui en transmettent les descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets, **avant le 1er avril**, au Secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

PRIX DES VOLUMES DE *MÉMOIRES*, FORMAT IN-4° :

Tome Ier. (Ne se vend pas séparément.)		Tome VII. (Ne se vend pas séparément.)	
— II.	20f »	— VIII	6f »
— III.	20 »	— IX.	20 »
— IV.	20 »	— X.	8 »
— V.	20 »	— XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI. Chacun.	6 »
— VI. (Ne se vend pas séparément.)			

Prix de la collection des *Mémoires*, 180 fr. — Prix du volume des tables, 5 fr.

PRIX DU *BULLETIN* :

La collection des bulletins trimestriels in-4° (1870-1887)......... 20 fr.
La collection des bulletins semestriels in-8° (1887-1908)......... 30 fr.
Un fascicule séparé (1869 est épuisé)............................ 2 fr.